CONVENTION PLURIANNUELLE

DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

QUARTIERS ARGENTINE ET SAINT-LUCIEN / BEAUVAIS

COFINANCES PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU

Beauvais, le 24 janvier 2022

En présence de Madame Nadia HAI,

Ministre déléguée auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargée de la Ville

La Présidente de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis **Caroline CAYEUX**	Le Secrétaire général, Représentant territorial de l'ANAH **Sébastien LIME**
Le Premier Adjoint de la Ville de Beauvais **Franck PIA**	Le Directeur territorial d'ADOMA **Nicolas DUSART**
Le Directeur territorial de CLESENCE **Pierre DION**	Le Directeur général de l'OPAC DE L'OISE **Vincent PERONNAUD**
Le Directeur général de la SA HLM DE L'OISE **Edouard DUROYON**	Le Directeur régional d'Action Logement et représentant de Foncière Logement **Joël LE NY**
Le Directeur territorial de l'Oise de la Banque des Territoires **Fabien BOURGEOIS**	La Conseillère régionale des Hauts-de-France **Chanez HERBANNE**
La Directrice de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Beauvaisis **Corinne MARETS**	

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

CONVENTION PLURIANNUELLE

DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

QUARTIERS ARGENTINE ET SAINT-LUCIEN / BEAUVAIS

COFINANCES PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Il est convenu entre :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU », représentée par son Directeur Général,

L'État, représenté par la Préfète de département et Déléguée Territoriale ANRU dans le département,

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, ci-après désignée « le porteur de projet », représentée par sa Présidente,

La Ville de Beauvais, représentée par son Maire,

ADOMA, représenté par son Directeur Général,

CLESENCE, représenté par son Directeur Général,

L'OPAC de l'Oise, représenté par son Directeur Général,

La SA HLM de l'Oise, représentée par son Directeur Général,

Action Logement Services, représenté par sa Directrice des programmes nationaux, dument habilitée aux fins des présentes,

Foncière Logement, représentée par sa Présidente,

Ci-après désignés les « Parties prenantes »

En présence de :

La Caisse des Dépôts, représentée par son Directeur Régional Hauts-de-France de la Banque des Territoires,

L'Agence nationale de l'habitat (Anah), représentée par sa Déléguée Territoriale,

Le Conseil régional, représenté par

La Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Beauvaisis, représentée par son Président,

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

SOMMAIRE

PRÉAMBULE 5

LES DÉFINITIONS 6

TITRE I - LES QUARTIERS 7

TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN 8

Article 1. Les éléments de contexte 8

Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain 10

Article 2.1 La vocation du ou des quartier(s) et les orientations stratégiques prioritaires du projet en cohérence avec le contrat de ville 10

Article 2.2 Les objectifs urbains du projet 12

Article 2.3 Orientations stratégiques du projet d'innovation et/ou d'agriculture urbaine 15

Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet 15

Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain 15

Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain 16

Article 4. La description du projet urbain 17

Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés) 17

Article 4.2 La description de la composition urbaine 18

Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux 23

Article 5. La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité 24

Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle 24

Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité 26

Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions 27

Article 7. La gouvernance et la conduite de projet 29

Article 7.1 La gouvernance 29

Article 7.2 La conduite de projet 30

Article 7.3 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet 32

Article 7.4 L'organisation des maîtres d'ouvrage 33

Article 7.5 Le dispositif local d'évaluation 33

Article 8. L'accompagnement du changement 34

Article 8.1 Le projet de gestion 34

Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants 35

Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier 38

TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION 40

Article 9. Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel . 40

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle 40
Article 9.2 Les opérations du programme non financées par l'ANRU 53
Article 9.3. Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI 55
Article 9.4. Les opérations financées au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » 55
Article 10. Le plan de financement des opérations programmées 56
Article 11. Les modalités d'attribution et de paiement des financements 57
Article 11.1 Les modalités d'attribution et de paiement des subventions de l'ANRU 57
Article 11.2 Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services 58
Article 11.3 Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah 58
Article 11.4 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts 58
Article 11.5 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Région Hauts-de-France 58
TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ...60
Article 12. Les modalités de suivi du projet prévues par l'ANRU 60
Article 12.1 Le reporting annuel 60
Article 12.2 Les revues de projet 60
Article 12.3 Les points d'étape 61
Article 12.4 Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF ... 61
Article 12.5 L'enquête relative à la réalisation du projet 61
Article 13. Les modifications du projet 61
Article 13.1 Avenant à la convention pluriannuelle 62
Article 13.2 Les modalités de prise en compte des modifications techniques et les évolutions non substantielles de la convention 62
Article 13.3 Traçabilité et consolidation des modifications apportées 62
Article 14. Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle 62
Article 14.1 Le respect des règlements de l'ANRU 62
Article 14.2 Les conséquences du non-respect des engagements 62
Article 14.3 Le contrôle et les audits 63
Article 14.4 La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage 63
Article 14.5 Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention 63
Article 14.6 Le traitement des litiges 64
TITRE V - LES DISPOSITIONS DIVERSES 65
Article 15. La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'ANRU 65
Article 16. Les archives et la documentation relative au projet 65
Article 17. La communication et la signalétique des chantiers 65
Article 17.1 Communication 65
Article 17.2 Signalétique 66

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Vu le règlement général de l'ANRU (RGA) relatif au NPNRU

Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU

PRÉAMBULE

Les pièces constitutives de la convention pluriannuelle sont les suivantes :

- La présente convention ;
- Les annexes, répertoriées comme suit :
    - A – Présentation du projet ;
    - B – Contreparties en faveur du groupe Action Logement ;
    - C – Synthèse de la programmation opérationnelle et financière ;
    - D – Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet.

L'absence d'annexe(s) répertoriée(s) en A et D ne fait pas obstacle à la bonne exécution de la présente convention.

La présente convention pluriannuelle s'appuie sur le dossier, élaboré à la suite du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain Argentine et Saint-Lucien à Beauvais, relevant de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, cofinancés par l'ANRU, conformément au dossier type prévu à l'annexe II du RGA relatif au NPNRU, examiné :

- par le comité d'engagement du 19 septembre 2019,
- complété par le comité d'engagement du 4 décembre 2019,
- par les comités d'engagement du 25 avril 2019 et du 24 juin 2021 pour les opérations pré-conventionnées,
- par le comité d'engagement du 21 juin 2021 pour des révisions d'avis du premier comité d'engagement,
- par le comité d'engagement du 27 septembre 2021 pour l'opération du bâtiment L de Saint-Lucien.

La présente convention pluriannuelle, sur laquelle s'engagent les Parties prenantes, en reprend les principales caractéristiques.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

LES DÉFINITIONS

- **Le « porteur de projet »** est le responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.

- **Le « projet de renouvellement urbain », ou « projet »,** représente, à l'échelle de la convention pluriannuelle, l'ensemble des actions qui concourent à la transformation en profondeur du quartier, à son inscription dans les objectifs de développement durable de l'agglomération, et à l'accompagnement du changement.

- **Le « programme », ou « programme urbain »,** est constitué de l'ensemble des opérations de la convention pluriannuelle approuvées par le comité d'engagement, le conseil d'administration ou le directeur général de l'ANRU, ou par délégation par le délégué territorial de l'ANRU, qu'elles soient financées ou non par l'ANRU.

- **L'« opération »**, action physique ou prestation intellectuelle, est identifiée au sein du programme par un maître d'ouvrage unique, une nature donnée, un objet précis, et un calendrier réaliste de réalisation qui précise le lancement opérationnel, la durée, et son éventuel phasage.

- **Le « maître d'ouvrage »** est un bénéficiaire des concours financiers de l'ANRU.

- Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), **les « concours financiers » de l'ANRU**, programmés au sein d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, sont octroyés sous la forme de subventions attribuées et distribuées par l'ANRU et de prêts bonifiés autorisés par l'ANRU et distribués par Action Logement Services conformément aux modalités prévues dans le règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU et dans la convention tripartite État - ANRU - Action Logement portant sur le NPNRU.

- Le « **projet d'innovation** » désigne la composante innovation du projet de renouvellement urbain mis en œuvre dans le NPNRU ou faisant l'objet de financements du PIA au titre de l'axe 1 de l'action Ville Durable et Solidaire (VDS) et/ou du volet « quartiers » de l'action « Territoires d'Innovation » (TI). Le projet d'innovation comporte deux phases successives : la phase de maturation et la phase de mise en œuvre.

- Le « **projet d'agriculture urbaine** » désigne les opérations retenues au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » du 24 janvier 2020, mobilisant des financements du PIA, de la Caisse des Dépôts et des Consignations, de l'ADEME et/ou du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Plan France Relance). Cet appel à projets vise à accompagner des projets portant sur la thématique de l'agriculture urbaine, avec une visée prioritairement productive et marchande ciblant des quartiers d'intérêt national ou régional du NPNRU et portés par des collectivités menant des projets dans le cadre du NPNRU ou tout autre opérateur, sous réserve de la formalisation d'un partenariat avec la collectivité.

- **« Partie prenante »** : partie envers laquelle la présente convention fait naître des droits et des obligations. La signature de la présente convention et de ses éventuels avenants par les parties prenantes est nécessaire pour faire de la présente convention la loi des parties.

- **« Partenaire associé »** : signataire de la convention initiale et de ses éventuels avenants sans que la convention fasse naître de droits ou obligations à l'égard de ces derniers. Le défaut de signature d'un partenaire associé ne fait pas obstacle à la bonne exécution de la présente convention.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

TITRE I - LES QUARTIERS

La présente convention porte les quartiers suivants :

- Les quartiers d'intérêt national, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :
    - Argentine : n° QP060011, de la commune de Beauvais (60),
    - Saint-Lucien : n° QP060010, de la commune de Beauvais (60).

Un plan de situation des quartiers d'intérêt national de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis concernés par la présente convention est présenté en annexe A1.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 1. Les éléments de contexte

Fondée en janvier 2004 et élargie en 2017 et 2018, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) regroupe 53 communes (104 511 habitants), centrée autour de la ville-préfecture de Beauvais (54 738 habitants). Son territoire s'étend sur près de 542 km² et constitue l'un des grands pôles urbains et économiques de la Picardie. Il bénéficie de la présence de l'aéroport Beauvais-Tillé en pleine expansion, et d'une bonne desserte par les infrastructures ferroviaires et routières.

Son attractivité a engendré un fort phénomène de périurbanisation et des coûts par logement de plus en plus élevés ainsi que des temps de déplacements plus longs.

Il existe un fort déséquilibre de répartition des logements sociaux entre Beauvais et les villages, mais aussi au sein même de Beauvais entre les QPV et les autres quartiers. La ville de Beauvais concentre 58 % de la population du pays du Beauvaisis et 84% des logements sociaux (dont 65% se situent en QPV).

Le territoire s'engage dans une stratégie de rééquilibrage de l'offre de logements sociaux engagée dans le cadre du PRU et prévoit la construction neuve de 1.000 LLS (soit 20% de l'objectif global), dont 800 PLUS/PLAI (soit 80%) pour des niveaux de loyers adaptés aux revenus des habitants du territoire. Cet objectif est réparti à 70%-30% entre la ville-centre et les autres communes de l'agglomération. L'objectif de production représente environ 150 logements locatifs sociaux neufs par an.

Historique du renouvellement urbain sur le territoire

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (porteur de projet) compte trois quartiers identifiés comme prioritaires sur la commune de Beauvais : Argentine, Saint-Jean et Saint-Lucien. Ils sont inscrits au contrat de ville du territoire intercommunal.

Le territoire du Beauvaisis a déjà bénéficié d'un premier projet national de rénovation urbaine (PNRU) sur le quartier Saint-Jean à Beauvais, sur la période 2007-2016. Cette opération devait répondre aux enjeux suivants : améliorer l'intégration du quartier dans la ville par un traitement qualifiant des axes majeurs, produire une offre de logements neufs diversifiée en termes de peuplement et de forme architecturale, moderniser le parc de logements, harmoniser les fonctions urbaines du quartier par une réorganisation en profondeur du quartier, restructurer l'appareil commercial et renforcer les services à la population.

Ce PNRU a permis de freiner la dégradation de la structure urbaine et sociale du quartier Saint-Jean, et dans une moindre mesure, celle du quartier Argentine, concerné depuis 2012 par une politique de « compensation », axée notamment sur les équipements publics de proximité. Ce quartier a parallèlement fait l'objet d'opérations isolées réalisées et conduites par les différents bailleurs sociaux présents sur le secteur (Adoma, Clésence, OPAC de l'Oise, SA HLM de l'Oise).

Le quartier Saint-Lucien a quant à lui bénéficié d'actions ponctuelles : interventions relatives à la sécurisation des accès des immeubles, requalification de l'avenue de l'Europe, son axe central, en 2007, la création d'un nouveau centre commercial, et plus récemment, la requalification du gymnase Europe et la création du centre social « MALICE », conduites par la Ville de Beauvais et les bailleurs sociaux (Clésence, OPAC de l'Oise).

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Les quartiers Argentine et Saint-Lucien, concernés par le NPNRU

Source Insee, recensement de la population 2013.

Les quartiers Argentine et Saint-Lucien rassemblent aujourd'hui 14.720 habitants dont 11.616 à l'échelle des QPV, soit un peu moins de 12% de la population totale de l'agglomération. Ils représentent 11.965 habitants à Argentine dont 8 913 habitants en QPV, et 2.703 habitants à Saint-Lucien, dont 100% en secteur QPV.

La population locale se caractérise par une forte proportion d'habitants jeunes (43% de moins de 25 ans contre 34% pour la CAB), de familles monoparentales (en moyenne 27 % contre 18% pour la CAB), et la concentration des indicateurs de précarité (taux de pauvreté en moyenne de 46% contre 17% pour la CAB).

En plus des difficultés socio-économiques, divers dysfonctionnements urbains ont pu être identifiés suite aux diagnostics précis des deux quartiers réalisés pendant la phase du protocole de préfiguration. Les projets de renouvellement urbain présentés dans la convention traduiront opérationnellement les réponses aux dysfonctionnements urbains ci-dessous exposés :

Argentine : un quartier vaste, enclavé et segmenté disposant d'un potentiel urbain important

Conçu dans les années 60 et 70, sur une superficie de 40 hectares, le quartier Argentine s'est construit sur les hauteurs et est visible depuis toute la ville. Situé en bordure de grands axes de circulation (rue d'Amiens et avenue Pierre Béregovoy), au Nord-Ouest de la commune, sur des terrains agricoles, s'est bâti *ex nihilo* un quartier constitué de barres et de tours de plus de 10 étages par l'architecte De Mailly, grand prix de Rome.

A l'échelle de la ville, le quartier fonctionne relativement bien, puisque bénéficiant d'une bonne diversification en matière d'équipements, de services et de commerces. Ce quartier d'habitat diversifié ressort notamment par son étendue comme une centralité secondaire de la ville.

A l'échelle du QPV, le quartier compte 4.077 logements répartis pour les 3/4 en logements sociaux avec environ 3.157 LLS (Adoma, Clésence, OPAC de l'Oise, SA HLM de l'Oise) et 920 copropriétés (syndics Dubois du Portal et LID) soit 1/4 du parc de logements. Toutefois, le patrimoine souffre d'un manque d'attractivité, notamment en raison de l'image négative que le quartier renvoie, soutenu par un paysage urbain stigmatisant (grands ensembles, barres en U, dalles, tours). A cela s'ajoutent des difficultés socio-économiques, parfois à l'échelle d'îlots très localisés, et des dysfonctionnements urbains eu égard à son enclavement.

Le quartier tourne également le dos aux zones d'activités économiques dont la Zone Franche Urbaine Beauvais Argentine (ZFU) au Nord du secteur, pourtant source locale de développement économique et d'emplois sur la commune. L'effet rempart constitué par les grands ensembles du quartier, ainsi que par le manque d'axes structurants en dehors de l'avenue Jean Moulin et l'avenue du 8 mai 1945, renforcent l'enclavement et entravent le développement d'une diversification au sein de l'offre en logements.

Le quartier Argentine est composé d'un tissu fonctionnel mixte, et la présence de l'équipement culturel associatif (ASCA-Médiathèque) rayonnant à l'échelle de la ville représente une réelle opportunité de développement pour ce quartier. La Ville de Beauvais a également fait le choix d'une territorialisation sur le quartier de ses services municipaux avec l'implantation d'une mairie de quartier et l'installation d'un centre social (MAJI).

Au regard du diagnostic de quartier réalisé dans le cadre de la phase du protocole de préfiguration, le quartier Argentine apparaît comme un vaste territoire aux fonctions diverses qui lui confèrent une mixité fonctionnelle importante. Il est un quartier agréable qui bénéficie de nombreux atouts mais aussi de dysfonctionnements urbains qui ont été examinés pour la formalisation du projet urbain.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Saint-Lucien : un secteur d'habitat ancien en déficit d'image, malgré un potentiel patrimonial et naturel important

Le quartier Saint-Lucien est le secteur le plus dense de la ville. Conçu au début des années 60, sur une superficie d'environ 10 hectares, le quartier Saint-Lucien plus familièrement dénommé « quartier Soie Vauban » s'est construit sur les friches d'une ancienne abbaye, dont il reste aujourd'hui quelques vestiges. Il est délimité à l'Est par les rues de Calais et de Notre-Dame du Thil, et à l'Ouest par la rivière « le Thérain ». La zone Sud est délimitée par les grands boulevards Cambry et Mermoz.

Quartier enclavé au cœur de la vallée du Thérain, les communications inter-quartiers sont compliquées par la barrière naturelle que constitue le cours d'eau, tandis que le secteur Ouest est à flanc de coteaux, où deux barres d'habitat ferment le quartier et le conduisent à se replier sur lui-même. Cet effet rempart limite grandement l'intégration urbaine du quartier au reste de la ville.

A l'échelle du QPV, le quartier compte 1.149 logements dont 1.079 logements sociaux (Clésence et OPAC de l'Oise) et 70 logements en copropriétés (OPAC de l'Oise). Le patrimoine souffre d'un manque d'attractivité, notamment en raison de l'insécurité grandissante sur le quartier, et de l'image négative qu'il renvoie. Les difficultés de diversification de l'habitat sont soutenues par un paysage urbain stigmatisant (grands ensembles, tours et barres). Le bâtiment en forme de barre le plus massif du département de l'Oise s'y trouve (bâtiment B de l'OPAC de l'Oise). Par ailleurs, le manque d'axes structurants en dehors de l'avenue de l'Europe renforce l'enclavement.

Le quartier est situé à proximité du centre-ville, et de grandes infrastructures publiques, telles que l'hôpital, le siège du conseil départemental, une préfecture annexe, ainsi qu'un collège et un lycée, sont accessibles à pied ou par les transports en commun depuis le quartier. Il bénéficie d'équipements nombreux au regard de sa petite échelle, offrant de fait un véritable confort de vie aux habitants. Ces équipements forment une polarité le long de la rivière, de part et d'autre du centre commercial récemment rénové. Cette rénovation a permis d'engager une dynamique positive autour de la valorisation du cœur de quartier.

Au regard du diagnostic de quartier réalisé pendant la phase du protocole de préfiguration, le quartier Saint-Lucien apparaît comme une centralité secondaire de la ville comprise au sein du secteur élargi du centre-ville et bénéficiant d'un cadre de vie attractif, mais relégué dans sa vocation d'habitat populaire et souffrant d'une image négative.

Le quartier dispose de réels atouts à exploiter avec la présence d'un patrimoine historique et naturel et des dysfonctionnements urbains qui seront pris en compte dans le cadre du NPNRU :

Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain

Article 2.1 La vocation du ou des quartier(s) et les orientations stratégiques prioritaires du projet en cohérence avec le contrat de ville

Le contrat de ville de l'Agglomération du Beauvaisis a été signé le 6 juillet 2015 et a présenté les quartiers Argentine et Saint-Lucien comme étant éligibles au programme national de renouvellement urbain 2014-2024 (NPNRU).

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Les premiers objectifs des NPNRU doivent rester fidèles aux orientations stratégiques exposées au sein du contrat de ville du territoire et qui sont fixées au sein du pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » :

- « Renforcer l'attractivité urbaine des quartiers » : visant la définition d'un projet urbain pour les quartiers Argentine et Saint-Lucien, la pérennisation des investissements menés sur le quartier Saint-Jean, le développement de la mixité sociale dans l'agglomération et l'intervention de façon préventive en direction des copropriétés.
- « Améliorer le cadre de vie » : visant l'appropriation et le respect du cadre de vie par les habitants, la favorisation des mobilités et des connexions entre les quartiers et le centre-ville et la participation des habitants aux projets de renouvellement urbain.

Le quartier Argentine, un quartier au cœur des dynamiques de développement résidentiel de l'agglomération

Le quartier Argentine se rapproche d'un profil type de quartier de grande taille, disposant d'un potentiel endogène mais isolé et dont la vocation peut se définir comme une vocation résidentielle avec équipements, services et emplois.

A l'horizon 2030, le quartier Argentine se définit comme une polarité secondaire à l'échelle de l'agglomération, pensée comme une extension du cœur de ville de Beauvais, noyau urbain de l'agglomération, et disposant de fonctions complètes et diversifiées.

Le NPNRU ambitionne de « déspécialiser » le quartier Argentine. Le projet est perçu comme un accélérateur du processus de renouvellement inscrit dans le temps long, considérant notamment la superficie du quartier, environ 40 hectares, et l'ampleur des actions qui sont appelées à s'y déployer pour le métamorphoser.

La stratégie retenue pour le NPNRU est de s'appuyer sur les quartiers voisins pour métamorphoser le quartier et l'intégrer à la ville comme un des « faubourgs naturels » de Beauvais. Il s'agit d'organiser prioritairement le renouvellement du quartier par les franges qui sont marquées par une forte présence d'habitat pavillonnaire implanté « en fer à cheval » autour du quartier QPV et qui constituent les secteurs attractifs pour la diversification du quartier.

Le quartier Saint-Lucien, un quartier d'habitat populaire mieux relié à son environnement immédiat

Le quartier Saint-Lucien répond plutôt à un profil de quartier de petite taille ne disposant pas de potentiel endogène. Une vocation résidentielle adossée aux secteurs environnants (actuels ou futurs) peut donc être recherchée dans ce contexte.

A l'horizon 2030, le quartier Saint-Lucien se définit comme un quartier rénové, résidentiel, qualitatif, et à petite échelle, disposant de services de proximité et d'une véritable identité historique et paysagère qui le rend attractif.

Le NPNRU ambitionne de « déspécialiser » le quartier Saint-Lucien. L'objectif est de renouer avec le « génie du lieu », à la fois naturel et historique, pour mieux intégrer le quartier à la ville qui l'englobe en son sein, la Soie Vauban n'étant pas une excroissance moderne de Beauvais mais bien un des plus vieux secteurs d'occupation humaine dans la ville.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Article 2.2 Les objectifs urbains du projet

L'ensemble des signataires s'accordent sur les objectifs urbains du projet, traduisant les orientations stratégiques, présentés au regard de chaque objectif incontournable de manière détaillée dans le tableau de bord en annexe A de la convention et consolidés, d'un point de vue spatial, dans un schéma de synthèse (annexe A). Sont ainsi tout particulièrement précisés les objectifs en termes de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération et de diversification de l'habitat sur le quartier. Le porteur de projet est garant du respect de ces objectifs dans la mise en œuvre du projet.

Pour le quartier Argentine, les objectifs urbains sont les suivants :

1. **Désenclaver le quartier par une meilleure intégration urbaine dans la ville**

Cet objectif répond aux enjeux suivants : désenclaver le quartier par les franges (vers les zones périphériques, à court terme vers le centre-ville et la zone d'activités au Nord, à moyen terme à l'Ouest vers Morvan et à long terme à l'Est vers les zones pavillonnaires), et en cœur de quartier, le long de l'avenue Jean Moulin ; désenclaver en interne le quartier et hiérarchiser le schéma circulatoire ; réaménager les axes structurants ; renforcer les mobilités douces ; prendre en compte le plan d'origine d'ensemble (Architecte De Mailly).

2. **Renforcer le maillage des équipements et services de proximité et renforcer le rayonnement à l'échelle communale et intercommunale des différents pôles de vie du quartier**

Cet objectif répond aux enjeux suivants : pérenniser le commerce de proximité et le marché Argentine, renforcer le cœur de quartier dans sa mixité fonctionnelle et réorganiser ses espaces publics ; moderniser les locaux non adaptés et vieillissants ; prendre en compte la place de France (présence d'une dalle), optimiser et moderniser les aires de jeux.

3. **Améliorer et moderniser le parc de logements sociaux**

Cet objectif répond aux enjeux suivants : à partir de secteurs prioritaires d'intervention compte tenu de l'étendue du quartier et des capacités d'investissement des bailleurs présents sur les deux quartiers concernés par le NPNRU, déconcentrer les logements sociaux ; améliorer l'attractivité résidentielle par la modernisation du parc de logement social ; prendre en compte le parc en copropriétés à majorité locative ou fragile (Champs Dolent, Champagne, Les Ormeaux, Tour A6).

4. **Diversifier l'habitat en vue d'attirer des populations nouvelles et conforter les copropriétés existantes, sources de mixité sociale sur le quartier**

Cet objectif répond aux enjeux suivants : désenclaver l'habitat et déspécialiser socialement le quartier par la reconquête des franges, en localisant des programmes de constructions neuves prioritairement vers les franges du quartier (secteurs attractifs pour la diversification) ; la montée en gamme du secteur Morvan et du cœur de quartier (nouveau groupe scolaire et reconquête de l'ancienne friche de la pouponnière) pour changer l'image du quartier ; calibrer et mesurer la programmation en diversification pour veiller à la faisabilité de la commercialité des opérations et ne pas déstabiliser les copropriétés ; définir une stratégie d'accompagnement ou d'intervention pour les copropriétés autres que celles faisant l'objet de l'étude pré-opérationnelle.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

A court terme, le temps du NPNRU 2019-2024 est ainsi dédié à la poussée du quartier vers les franges et à marquer le changement dans le cœur de quartier : tous les secteurs d'interface du quartier (secteurs jouxtant le collège Henri Baumont au Nord, le secteur Morvan à l'Ouest, le secteur de la friche privée des terrains de tennis au Sud et le secteur de l'avenue du 8 mai 1945 à l'Est) sont ainsi transformés, avec des interventions majeures tant sur les équipements (scolaires, sportifs, culturels, etc.), que sur l'habitat. Au cœur du quartier, il s'agit de marquer le changement par l'aménagement d'un parc urbain sur le site de l'ex-pouponnière départementale, et d'engager la transformation de l'avenue Jean Moulin, axe principal.

A moyen terme (2025-2030) et à long terme (après 2030), soit post-NPNRU, le travail engagé autour des franges Ouest et Est se poursuit pour constituer ce « fer à cheval » en diversification. La diversification de l'habitat envisagée sur le secteur Morvan à l'Ouest verra le jour à moyen terme, entre 2025-2030, une fois la déconstruction-reconstruction des équipements achevée. A l'Est, les démolitions déjà engagées sur le temps du NPNRU pourraient à long terme être doublées et ce, afin de poursuivre le travail de renouvellement et de diversification de l'habitat le long de l'avenue du 8 mai 45.

A plus long terme, après 2030, le renouvellement urbain du quartier se fera « en épaisseur » en prenant appui sur le réaménagement de l'avenue Jean Moulin, axe traversant du quartier. Le réaménagement complet de cet axe central, une fois mené le renouvellement par ses franges, permettra d'achever la déspécialisation du quartier Argentine, et son intégration aux « faubourgs naturels » de la ville.

Le quartier Argentine a vocation à être traversé dans l'avenir comme on traverse les autres quartiers qui lui sont voisins (Marissel, Notre-Dame-du-Thil), à travers une rue-faubourg recomposée, mêlant différentes séquences d'habitats collectifs et individuels et une réelle diversité des fonctions urbaines, à travers les centres commerciaux, Champs Dolent et Berry, et les équipements publics : gymnases, parc de la pouponnière, espace culturel ASCA-médiathèque, etc. Cela rendra donc nécessaire à long terme la démolition des tours qui jalonnent l'avenue Jean Moulin, cette phase pouvant être regardée, considérant son importance, comme une sorte de NPNRU 3, afin de développer sur l'emprise des tours déconstruites le nouvel habitat de l'avenue Jean Moulin et du quartier.

Pour le quartier Saint-Lucien, les objectifs urbains sont les suivants :

1. **Désenclaver et ouvrir Saint-Lucien sur la ville pour un quartier traversant sans impasse**

Cet objectif répond aux enjeux suivants : désenclaver le quartier vers son environnement immédiat (parc de la Grenouillère, quartiers pavillonnaires) ; exploiter les aménités naturelles par le renforcement des déplacements doux et le réaménagement des berges ; développer la trame viaire pour permettre le désenclavement interne du quartier et la hiérarchisation du schéma circulatoire, développer des perspectives vers le parc de la Grenouillère et l'église ; localiser les programmes neufs en diversification prioritairement vers les franges Nord du quartier.

2. **Mettre en valeur le patrimoine paysager et historique : un quartier incontournable dans le système de parcs du Beauvaisis et de son identité territoriale**

Cet objectif répond aux enjeux suivants : valoriser le patrimoine historique du quartier ; faire du parc de la Grenouillère un lieu de destination privilégié, central et répondant à toutes les classes d'âges ; requalifier les cœurs d'îlots paysagers ; valoriser et intégrer la topographie existante dans les futurs aménagements paysagers.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

3. **Conforter la mixité du cœur de quartier pour un rayonnement inter-quartiers**

Cet objectif répond aux enjeux suivants : s'insérer dans une logique d'optimisation des équipements, déjà en cours via le projet MALICE, tout en renforçant le cœur de quartier dans sa mixité fonctionnelle ; faire du parc de la Grenouillère un lieu de destination privilégié, central et répondant à toutes les classes d'âges ; accompagner la visibilité du centre commercial par un désenclavement interne et le développement des flux ; veiller à la pérennité du centre commercial (en lien avec les déconstructions et constructions nouvelles) ; optimiser et requalifier les aires de jeux.

4. **Améliorer, moderniser et diversifier le parc de logements pour une architecture rénovée offrant transparences, perspectives, confort et lumière**

Cet objectif répond aux enjeux suivants : dé-densifier le quartier et déconcentrer les logements locatifs sociaux pour plus de mixité sociale ; moderniser et rénover le parc de logement social ; valoriser l'identité patrimoniale du quartier et des façades dans les opérations de réhabilitation ; résidentialiser pour sécuriser les clos et les requalifier ; localiser les programmes prioritairement vers les franges Nord du quartier, bien calibrer l'offre neuve (développer à court terme de l'individuel en accession sociale et développer sur du moyen et long termes de l'accession libre ou locatif libre) ; viser une place de stationnement par logement sur le quartier.

A court terme (temps du NPNRU 2019-2024), l'ambition du projet est de « pousser » plus avant la nature dans le quartier, pour mieux marquer son appartenance aux ensembles naturels et historiques, en structurant la trame verte et bleue du quartier.

Ainsi repensé, le quartier s'équilibre en deux ensembles de part et d'autre de la rivière Le Thérain, dont les berges sont réaménagées en coulées vertes. De même qu'il est question de « retourner le quartier » vers la rivière, l'objectif du projet de renouvellement urbain est aussi de le « retourner » vers les vestiges historiques, murs d'enceinte rue Louis Prache et Tour Saint-Lucien, qui demeurent en frange Nord-Est du secteur. Par ce double retournement, c'est une nouvelle mise en tension de l'espace urbain qui est recherchée, sur un axe Est-Ouest, reliant le passé historique du quartier à son environnement naturel.

Dans cette perspective, la démolition de la barre B est un impératif. Celle-ci, plus grande barre du département de l'Oise, totalisant 224 logements en R+9, ferme le quartier. Elle est prolongée par un traitement de dé-densification du centre du quartier, les bâtiments E, H, I et L faisant l'objet de démolitions partielles, facilitant la valorisation de ces îlots dans un aménagement plus paysager et facilitant les circulations internes du quartier.

A moyen et long terme (post-NPNRU), l'ambition est de diversifier les fonctions du quartier par les franges qui font la couture avec le quartier Notre-Dame-Thil. Ainsi, dans une deuxième phase, un autre projet de diversification pourra voir le jour sur l'emprise du bâtiment B démoli (essentiellement sous forme de petits collectifs) et assurera la jonction entre les nouveaux logements à l'Est (côté rue Tierce) et la zone pavillonnaire au Nord du quartier.
Ces actions répondent à la même ambition de supprimer les formes d'habitat qui, dans le contexte de Beauvais, ont incarné l'image stigmatisante du quartier de grands ensembles. La tour N, au centre du quartier, devra être déconstruite elle aussi à long terme, après 2030 à minima.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Article 2.3 Orientations stratégiques du projet d'innovation et/ou d'agriculture urbaine

Non concerné.

Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet

Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain

Afin de contribuer aux orientations stratégiques du contrat de ville et de réduire durablement les écarts entre les quartiers concernés et leurs agglomérations, des facteurs clés de succès et des interventions nécessaires à la réussite du projet ont été identifiés. Elles sont réalisées sous la responsabilité des Parties prenantes de la convention désignées ci-après.

- Créer des parcours d'insertion pour les habitants issus des quartiers en politique de la ville. Le dispositif des clauses d'insertion constituera un levier important à activer. En complément de la charte locale qui cadre les modalités de mise en œuvre de ce dispositif, le contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis encouragera la mise en place d'un à deux chantiers de proximité par an au sein des quartiers inscrits en politique de la ville, et si possible au sein des quartiers concernés par un programme de renouvellement urbain. Ils prendront support sur des actions participant à l'amélioration du cadre de vie et l'implication des habitants (exemples : opérations de nettoyage, embellissement, jardinage, réhabilitation, etc.). Ils seront organisés sous l'égide d'un collectif impliquant des acteurs de l'emploi et d'insertion socio-professionnelle, compétents pour accompagner le jeune et repérer ses besoins, des acteurs habilités à encadrer des chantiers (exemples : structure portant déjà des chantiers d'insertion), des acteurs du monde de l'entreprise (confédération des PME) et des associations locales pour orienter le public.

- Créer des centres sociaux communaux pour Argentine et Saint-Lucien : ces lieux de proximité à vocation globale, familiale, et intergénérationnelle, seront également des lieux d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets. Ils sont en cours de déploiement sur la Ville de Beauvais depuis la délibération du conseil municipal en date de novembre 2017 au sein des structures de quartier MALICE (Saint-Lucien) et MAJI (Argentine). L'élaboration du projet social avec l'ensemble des acteurs est en cours de finalisation. Ce sont les centres sociaux qui accueillent depuis 2019 les maisons du projet et les deux référents NPNRU-GUP pour chaque quartier concerné.

- Déployer l'agriculture urbaine par le biais de micro-projets : par la mise en place de potagers urbains reposant sur le principe de la gratuité et sur un modèle participatif avec les habitants (candidature présentée au plan de relance « Jardins partagés »).

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain

Les enjeux patrimoniaux du quartier Saint-Lucien

Le quartier Saint-Lucien se démarque du quartier Argentine compte tenu de son enjeu patrimonial par la présence en limite directe du QPV de trois vestiges inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques (dont deux vestiges à découvert). Cet enjeu sera décliné dans le projet via le traitement des espaces publics et via le traitement spécifique des projets de requalification de l'habitat et des équipements publics. Le projet patrimonial du quartier Saint-Lucien se déclinera de la façon suivante :

1- Révéler le patrimoine archéologique du quartier Saint-Lucien :
- Mettre en évidence les vestiges de l'abbaye qui ont donné leur nom au quartier.
- Faire connaître les origines historiques du quartier.
- Valoriser un Monument Historique protégé majeur de Beauvais : la dernière portion du mur de clôture de l'abbaye avec sa porte principale (rue Louis Prache) par la restauration de ce vestige et par l'aménagement d'un jardin patrimonial dans la zone située entre le bâtiment F (OPAC de l'Oise) et le rempart de l'ancienne abbaye (éco-pâturage, jardins en lien avec le passé monacal du site, etc.).

2- Qualifier une architecture remarquable du 20e siècle :
- Mettre en œuvre une homogénéisation du traitement architectural des immeubles entre les bailleurs.
- Affirmer l'approche artistique originelle par le biais de la tradition céramique par la production de nouveaux décors céramique sur les immeubles phares du quartier (logements ou équipements publics) en s'inscrivant dans le dispositif du 1% artistique. Expression de la volonté publique de soutenir la création et de sensibiliser les habitants à l'art, le 1% artistique est une procédure spécifique de commande d'œuvres à des artistes qui s'impose à l'État, aux EPCI et aux collectivités locales.

Les enjeux relatifs à l'économie circulaire

L'économie circulaire repose sur le principe que les produits ou matériaux, une fois utilisés, deviennent à termes des ressources et non des déchets. Pour cela, l'économie circulaire repose sur un système de boucle, l'éco-conception : le produit au lieu d'être jeté, est réparé et/ou réutilisé. L'économie circulaire fait partie des ambitions nationales et c'est dans ce contexte que la loi anti-gaspillage et économie circulaire, adoptée par le Parlement en janvier 2020, a été pensée.

Le NPNRU comprend un volet très fortement tourné vers le bâtimentaire et pourrait générer des volumes importants de déchets. Face à ces contraintes, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage souhaitent conduire une réflexion partagée autour de l'économie circulaire, à l'échelle de l'ensemble des opérations du projet. Une étude de faisabilité sera engagée par le porteur de projet en lien avec les maîtres d'ouvrage dès le lancement des assistances à maîtrise d'ouvrage stratégiques (OPC et architectes-urbanistes coordinateurs).

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Article 4. La description du projet urbain

Le porteur de projet s'engage en lien avec les maitres d'ouvrage à décliner le projet urbain à travers un programme urbain et une composition urbaine qui visent à répondre aux objectifs décrits à l'article 2 de la présente convention.

Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés)

Pour le quartier Argentine, le programme prévoit :

- La démolition de 396 logements et équivalents-logements
- La construction nouvelle 72 nouveaux logements à majorité en individuels, en accession sociale, locatif à loyer libre ou intermédiaire ou en Prêt Social Location-Accession (PSLA), en frange de QPV
- La requalification de 967 logements sociaux, la quasi-totalité en BBC Rénovation 2009
- La résidentialisation de 325 logements sociaux
- L'aménagement d'environ 20,6 ha d'espaces publics comprenant des réaménagements de voiries, stationnements, squares et aires de jeux, la création d'un parc urbain, le réaménagement des espaces extérieurs du Clos Saint-Antoine
- L'intervention sur les équipements publics :
    - Déconstruction-reconstruction d'une salle des fêtes de quartier et de nouveaux locaux associatifs,
    - Démolition-reconstitution d'une crèche,
    - Déconstruction-reconstruction de deux gymnases du quartier,
    - Déconstruction et construction-mutualisation de trois écoles, d'un centre de loisirs et d'une cantine scolaire (pôle scolaire Ouest-Morvan) pour former un nouveau groupe scolaire d'environ 25 classes,
    - L'extension de la médiathèque du quartier.

Pour le quartier Saint-Lucien, le programme prévoit :

- La démolition de 326 logements sociaux
- La diversification par la construction de 10 logements (PSLA), en frange de QPV
- La requalification 577 logements sociaux en quasi-totalité en BBC Rénovation 2009
- La résidentialisation de 54 logements sociaux
- L'aménagement d'environ 8,5 ha d'espaces publics pour Saint-Lucien comprenant des réaménagements de voiries, stationnements, squares et aires de jeux, et hors convention, le réaménagement d'un parc existant (Grenouillère) et la création d'un parc patrimonial sur le quartier
- Concernant les équipements publics :
    - La réhabilitation du groupe scolaire du quartier et l'implantation dans ce groupe scolaire de la nouvelle cantine (déconstruction et reconstruction),
    - Hors convention, un local associatif de stockage sera créé en même temps que le réaménagement du parc existant (Grenouillère) sur le quartier Saint-Lucien.

Au total des deux quartiers, la démolition des 722 logements locatifs sociaux est répartie entre 4 organismes bailleurs :

- Adoma : 161 équivalents-logements,
- Clésence : 139 logements locatifs sociaux,
- OPAC de l'Oise : 245 logements locatifs sociaux,
- SA HLM de l'Oise : 177 logements locatifs sociaux.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

La reconstitution de l'offre sociale démolie a été validée au 0,8 pour 1, soit la construction nouvelle de 578 logements sociaux, tous situés hors sites des QPV de Beauvais :

- 129 logements sociaux pour Adoma,
- 111 logements sociaux pour Clésence,
- 196 logements sociaux l'OPAC de l'Oise,
- 142 logements sociaux pour la SA HLM de l'Oise.

Article 4.2 La description de la composition urbaine

Un plan guide du projet sur chaque quartier concerné par la présente convention est présenté en annexe A8.

Quartier Argentine

Il existe deux leviers d'action pour le changement d'image du quartier Argentine :

- la mise en avant de la transformation du cœur de quartier grâce : au réaménagement de l'axe structurant du quartier (avenue Jean Moulin), la revalorisation en parc urbain de la friche de l'ancienne pouponnière départementale, et le renforcement d'équipements dans la centralité de quartier (nouvelle crèche et extension de la médiathèque de quartier),
- la mise en avant du changement de l'habitat via les franges du quartier, au Nord et en entrée Sud à court terme, puis le long de l'avenue du 8 mai 45 à l'Est (parc de la SA HLM de l'Oise) et à l'Ouest (secteur Morvan) du quartier, à plus long terme.

La composition urbaine du quartier Argentine

Compte tenu de l'étendue du quartier, il est important de revenir sur les objectifs urbains prioritaires et de leur transposition d'un point de vue opérationnel.

Habitat :

Les démolitions de logements locatifs sociaux se concentrent sur le patrimoine d'Adoma (résidence et foyer), de Clésence (bâtiments C11-D) et de la SA HLM de l'Oise (Clos St-Antoine et bâtiments C3-C4). Elles représentent 13% du parc social existant. Ces démolitions visent à déconcentrer les logements locatifs sociaux sur les franges Ouest et Est du quartier, le long de l'axe structurant de l'avenue du 8 mai 45 et également au Sud du quartier (rue des Vignes).

Les démolitions des bâtiments C3-C4 (SA HLM de l'Oise) libèreront des réserves foncières qui pourront accueillir après la phase NPNRU de nouveaux logements en diversification. Ces constructions permettront d'achever la transformation qui aura déjà été engagée en venant compléter l'objectif de 98 constructions visées dans le temps du NPNRU.

Par ailleurs, les démolitions ont été déterminées de manière à décloisonner le quartier et permettre de limiter les phénomènes d'impasses. Elles ont été réfléchies pour assurer un maillage viaire plus cohérent et proposer une nouvelle desserte plus efficace.

Les requalifications de logements locatifs sociaux conventionnées avec l'Agence représentent 32% du parc social du quartier. Elles visent toutes un label BBC Rénovation 2009, excepté un bâtiment de la SA HLM de l'Oise (bâtiment D6 - HPE Rénovation 2009). Trois secteurs prioritaires ont été retenus en franges de quartier. Ce sont les mêmes secteurs qui concentrent les objectifs de démolition compte tenu du potentiel de montée en gamme des résidences concernées ou des opportunités de diversification, soit les secteurs

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

suivants : Ouest, Nord-Est et Sud. Compte tenu des réhabilitations récentes, une volonté profonde d'intervention s'est concentrée sur une partie majoritaire du patrimoine des bailleurs OPAC de l'Oise et de Clésence, avec un processus de réhabilitation des logements, des parties communes, et de l'enveloppe (performance thermique).

Concernant la SA HLM de l'Oise, les choix retenus sont plus symboliques en visant un secteur très enclavé du quartier au Sud (Clos St-Antoine) et également une tour (A5) qui assurera le lien entre le quartier et de futures opérations de constructions nouvelles en diversification (emprise des bâtiments C3-C4 démolis). Plus spécifiquement pour la SA HLM de l'Oise, des requalifications complémentaires sont envisagées sur le reste de son patrimoine (C5, C6, D3, D4 et D5) hors convention. Pour le bâtiment D3 spécifiquement, l'ANRU a précisé dans son avis les éléments suivants : « Une revoyure pourra être envisagée en 2022 afin d'intégrer des démolitions complémentaires et finaliser le programme sur les deux quartiers. ».

La concentration de logements sociaux et de copropriétés fragilisées sur le quartier contribue à doter les populations du quartier Argentine d'une situation sociale précaire. Afin d'attirer de nouvelles populations, les démolitions identifiées contribueront à endiguer le phénomène de spécialisation et certaines laisseront des opportunités foncières pour proposer des nouveaux logements diversifiés (bâtiments C3-C4 de la SA HLM 60). Associées au redécoupage parcellaire induit par le nouveau schéma viaire, ces nouvelles offres foncières permettront de proposer à court terme de l'individuel, et du logement l'intermédiaire, puis à plus long terme, post-convention, quelques opérations en individuels voire même en petits collectifs. Dans le temps du projet, l'accent a été mis sur les franges Nord et Sud, dans le but d'améliorer les connexions avec le centre-ville, avec la ZFU au Nord et avec les zones pavillonnaires qui encerclent le quartier. Pour cela, la reconquête de deux friches est nécessaire : un ancien terrain de baseball au Nord appartenant à la Ville de Beauvais, et d'anciens terrains de tennis dits « ASCAMO », privés, au Sud du quartier. Le terrain de baseball accueillera de l'individuels en PSLA, le terrain au Sud accueillera de l'individuel en accession sociale et du logement intermédiaire.

Par ailleurs, la situation patrimoniale des copropriétés a montré des signes de fragilité socio-résidentiels. Une intervention sur ces bâtiments devrait donc permettre de diversifier et de conforter les copropriétés existantes. Les copropriétés les moins attractives se situent en cœur de quartier (Champs Dolent, Champagne, Tour A6 en particulier) et présentent des prix de vente parmi les plus bas du quartier. Pour changer l'image de ces résidences et les conforter dans leur rôle de support de mixité sociale, l'intervention du porteur de projet est sollicitée sur ce parc privé en difficultés par l'activation des dispositifs de l'ANAH (VOC, POPAC, étude pré-opérationnelle d'OPAH). Les dispositifs VOC-OPAC sont engagés sur l'ensemble du quartier à ce jour, et une étude pré-opérationnelle sera engagée dans le temps du NPNRU sur la résidence Champagne, la Tour A6, la résidence des Champs Dolent et également sur Les Ormeaux. Cette dernière est plus excentrée du cœur de quartier mais elle présente aussi des signes de fragilité socio-résidentiels.

La nouvelle hiérarchie viaire et la refonte des espaces publics permettront une redistribution du foncier. La résidentialisation des parcelles sera prioritaire sur les emprises des tours A7 et A8 (Clésence) en cœur de quartier, et sur le patrimoine de la SA HLM de l'Oise (Clos St-Antoine au Sud et tour A5 au Nord-Est).

Aménagement d'espaces publics :
Pour garantir la lisibilité du document, la carte des aménagements est présentée en annexe A9 du dossier.

Le plan masse du quartier Argentine est, dès son origine, un carroyage orthogonal faisant la part belle aux espaces paysagers, à l'automobile et cherchant à déstructurer le plan traditionnel de la ville bâtie à l'alignement. L'objectif du projet est de retrouver une meilleure intégration du quartier au réseau viaire existant et de redonner plus de place au piéton. Afin de retrouver un maillage clair et structuré, des démolitions ont dues être identifiées pour aménager de nouvelles voies et assurer la fluidité des circulations

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

(en supprimant les nombreuses impasses) et des accès aux bâtiments conservés. La nouvelle structure du maillage viaire s'organise autour de la nécessité d'améliorer le lien entre le quartier, le centre-ville au Sud et la ZFU au Nord, en s'appuyant sur l'avenue Jean Moulin et l'avenue du 8 mai 45, les 2 axes structurants du quartier. Les aménagements concernent :

- la requalification en boulevard urbain de l'avenue Jean Moulin pour mieux départager les usages et les mobilités (en particulier sur le plateau central), et pour fluidifier l'axe principal,
- la sécurisation et la requalification de l'avenue du 8 mai 45 et du rond-point rue de Tilloy, et son prolongement vers l'Ouest et le centre-ville,
- le réaménagement des grands axes (avenue Jean Moulin, avenue de Flandres-Dunkerque 40) qui permettra d'améliorer les connexions et les flux piétons vers le centre-ville,
- la modification du statut de voies secondaires en voie principales (avenue de Bourgogne) pour appuyer les connexions Nord-Sud manquantes au quartier,
- la requalification des voies connexes à des opérations de démolitions d'habitat (rues du Morvan, Champagne, allée des Pyrénées, rue des Vignes, rue du Maine, rue d'Anjou),
- la requalification des voies connexes à des opérations de création d'équipements scolaires ou aux abords des écoles (rue du Morvan, rue des Pyrénées, rue de la Thiérache, rue du Jura, rue des Vignes, rue du Maine),
- le prolongement des impasses (allée des Pyrénées, rue du Charolais, rue de Savoie),
- la requalification des cœurs d'îlots résidentiels ciblés en lien avec les besoins ou les opérations de démolition : espaces publics, poches de stationnements, aires de jeux,
- la création d'une coulée verte reliera les principaux pôles de vie et d'équipements du quartier. Elle permettra une bonne desserte des équipements et la sécurisation des circulations en les dissociant des principales voiries. Ce réseau permettra aussi de faciliter les circulations entre le centre-ville, le quartier et la ZFU au Nord,
- pour l'ensemble des aménagements de voirie, la sécurisation des circulations et cheminements piétons, en particulier aux abords des équipements scolaires et sur les axes structurants. L'avenue Jean Moulin en sera le principal exemple, un plateau central y sera aménagé pour pacifier les flux importants au niveau du centre commercial, du marché, du pôle culturel médiathèque-ASCA et du futur parc de la pouponnière.

Le quartier Argentine a été conçu sur les bases du modernisme architectural, et propose des logements collectifs intégrés à une « cité jardin ». Ce caractère urbain sera conforté et complété par l'aménagement de squares et d'un parc urbain dont un nouvel équipement central en lieu et place de l'ex-pouponnière départementale contribuera au rayonnement du quartier. Le site de l'ex-pouponnière départementale fera par ailleurs l'objet d'une démolition car le bâti n'est pas adapté à une réhabilitation. Sa localisation en plein cœur de quartier est une opportunité pour proposer un parc urbain central clos dans le but de donner une image plus qualitative au quartier et de créer de nouveaux usages dont l'implantation d'une crèche de quartier en complément du parc. Le parc offrira une nouvelle centralité complémentaire au centre commercial des Champs Dolent.

Le quartier Argentine comprend dans le secteur de la centralité, en plus du secteur de la pouponnière, une place, appelée place de France. Il s'agit à la fois d'un espace public minéral, de commerces et d'une dalle (parking souterrain de la copropriété Les Louvremonts et de la Caisse primaire d'assurance maladie - CPAM). Elle est donc à la fois propriété de la Ville de Beauvais et propriété privée. Le réaménagement et la sécurisation de cet espace urbain désuet est nécessaire compte tenu de la complexité de l'opération. Sa transformation sera obligatoirement une opération de long terme.

Il est envisagé de contribuer à l'occupation de l'espace par le déploiement de micro-projets d'agriculture urbaine, en lien avec le plan de relance « Jardins partagés ».

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Equipements publics de proximité :
Ces interventions sont majoritairement liées aux opérations de déconstruction d'aménagement d'ensemble. Cette réorganisation est très importante à l'échelle du quartier car elle vise à renforcer le cœur de quartier dans une vocation plus rayonnante, mais aussi à respecter, tout en travaillant sur des perspectives de mutualisation, l'organisation en « pôles » des équipements du quartier, élément fonctionnel important compte tenu de la grande étendue du quartier (40 ha).

L'intervention « phare » sur les équipements de quartier est située à l'Ouest et en frange directe avec le tissu pavillonnaire : il s'agit du groupe scolaire Morvan qui a été identifié comme obsolète et dont son fonctionnement est éclaté entre plusieurs bâtiments non contigus. Il fera l'objet d'une démolition-reconstruction et mutualisation, pour concentrer l'ensemble des différents bâtiments en un seul équipement neuf et adapté aux usages actuels. Les emprises foncières qui seront libérées permettront à terme d'accueillir des constructions nouvelles en diversification. Le gymnase connexe (Morvan) sera démoli et reconstruit pour achever de moderniser l'ensemble du pôle scolaire.

En plus du secteur Ouest, le secteur de la centralité concentrera des transformations majeures en termes d'équipements publics de proximité : en plus de se voir doter d'un parc urbain sur le site de la pouponnière qui permettra de ramener du lien social et des usages récréatifs en cœur de quartier, la médiathèque d'Argentine qui se trouve en face du futur parc urbain sera agrandie. De plus, le parc urbain accueillera sur une partie de son site une crèche de quartier (reconstitution de la crèche Jacoby). Ce pôle récréatif-culturel-périscolaire qui sera aménagé dans le cadre du projet urbain permettra de changer l'image du cœur de quartier de façon plus positive, ramènera de la proximité de services en plein centre d'Argentine, et permettra d'augmenter la fréquentation du centre commercial qui est voisin au parc de la pouponnière.

Quartier Saint-Lucien

Deux axes d'action sont prioritaires pour que la vocation du quartier Saint-Lucien soit celle d'un quartier résidentiel qualitatif, à petite échelle, disposant de services de proximité et d'une véritable identité historique et paysagère qui le rend attractif *:*

- « pousser » la nature dans le quartier, pour mieux marquer son appartenance à son ensemble naturel et historique. Le quartier s'équilibrera en deux ensembles de part et d'autre de la rivière Le Thérain : le parc de la Grenouillère sur une rive, rendu plus accessible par la réalisation de nouveaux accès, et sur l'autre rive les logements et équipements publics du quartier. Les équipements sont en effet bien structurés et organisés le long de l'eau, du Sud vers le Nord.
- désenclaver le quartier par la démolition de la plus grande barre du département de l'Oise au Nord du quartier (bâtiment B), et par une dé-densification du centre du quartier, via les bâtiments E, H, I, et L faisant l'objet de démolitions partielles.

La composition urbaine du quartier Saint-Lucien

Habitat :
Concernant les démolitions, elles répondent aux objectifs de dé-densification et représentent près de 30% du parc de logements sociaux du quartier. La démolition totale du bâtiment B (OPAC de l'Oise) vise à désenclaver le quartier et travailler sur sa couture avec le reste de la ville, les autres démolitions sont partielles et visent à dé-densifier le quartier tout comme à faciliter la réorganisation du maillage viaire existant.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Pour l'ensemble du quartier, les réhabilitations conventionnées avec l'Agence concerneront 69% du parc social ancien pour les organismes bailleurs Clésence et OPAC de l'Oise. Pour l'OPAC de l'Oise, une requalification complémentaire est envisagée sur le bâtiment A (142 logements locatifs sociaux) hors convention.

Pour les bâtiments qui seront requalifiés en conventionnement avec l'Agence, la cible visée est le HPE Rénovation 2009 et/ou le BBC Rénovation 2009. Compte tenu de la pierre en façade présente sur l'ensemble du parc ancien de logements sociaux, plusieurs scénarios ont été à l'étude (scénario alternatif, isolation thermique extérieure, isolation thermique intérieure), dans le cadre de l'étude « Méthodes et techniques de requalification ». Cette mission a été engagée par le porteur de projet, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, entre 2019 et 2020.

Concernant la diversification, l'unique programme en diversification sera développé en accession sociale et locatif à loyer libre, hors du QPV et en frange Nord directe, au contact du parc de la Grenouillère et à proximité d'une crèche de quartier. Comme il n'existe pas d'opportunité foncière sur le quartier, une opération d'aménagement est nécessaire en vue de libérer le foncier valorisable, via la déconstruction d'un bâtiment municipal (médiathèque et cantine scolaire) et de garages privés (rue Tierce). Cela représente un programme de 10 logements individuels dont 7 en accession sociale et 3 en locatif à loyer libre.

Le site libéré par la démolition de l'emprise du bâtiment B ne sera quant à lui pas occupé dans l'immédiat par de nouveaux logements, le temps que le quartier change d'image et devienne plus attractif : ce secteur restera en réserve foncière dans le temps du NPNRU avant que l'arrivée d'un nouvel espace naturel et récréatif ne voie le jour pour requalifier le secteur (implantation d'un nouveau parc dit « patrimonial »).

Aménagement d'espaces publics :
Pour garantir la lisibilité du document, la carte des aménagements est présentée en annexe A9 du dossier.

Concernant les aménagements, de nouveaux et vastes espaces de vie seront aménagés : la création au Nord-Est d'un parc patrimonial qui fait écho au passé historique du site (promenades, éco-pâturages, jardins médicinaux) et la requalification du parc de la Grenouillère. Ces espaces se trouvent en périmètre vécu du quartier Saint-Lucien mais profitent directement aux habitants du QPV. La Ville de Beauvais souhaite par ailleurs valoriser les vestiges présents classés et inscrits Monuments Historiques en les réhabilitant.

Concernant la voirie, le projet s'est recentré sur les voies se trouvant en QPV. Les trois seules opérations sollicitées en financement ANRU se trouvant hors du QPV concernent la requalification des berges le long de la rivière Le Thérain, le réaménagement de la rue Tierce et la création d'une nouvelle voie entre la rue Pierre Garbet et la rue Tierce afin de desservir l'opération de construction des 10 logements individuels en diversification. Dans le projet de Saint-Lucien et dans la logique d'ensemble du maillage du quartier, deux voies seront prioritairement requalifiées : d'Ouest en Est, la rue Pierre Garbet avec la création d'un nouvel accès vers le parc de la Grenouillère et le secteur du futur parc patrimonial ; et la requalification des berges du Thérain en voies piétonnes et cycles.

Equipements publics de proximité :
Concernant les équipements publics de proximité, des actions sont déjà en cours par l'activation de la Dotation politique de la ville (projet MALICE, futur centre social, qui accueille la nouvelle médiathèque de quartier, et la requalification du gymnase du quartier). C'est pourquoi les efforts sont concentrés en cœur de quartier, sur le groupe scolaire comprenant deux écoles et un centre de loisirs. Le groupe scolaire sera requalifié et la cantine scolaire y sera implantée, pour constituer un groupe scolaire complet. L'implantation d'une nouvelle cantine permettra de démolir l'ancienne pour libérer le foncier valorisable pour la diversification de l'offre (projet de 10 logements).

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux

La localisation de ces opérations est présentée en annexe A10.

Le niveau de reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux qui sera appliqué dans le cadre des projets Argentine et Saint-Lucien est le 0,8 pour 1, soit 578 logements à reconstituer hors QPV dont :

- 449 logements, à 60% en PLAI et 40% en PLUS, au titre de la reconstitution des logements sociaux démolis,
- 129 logements, à 100% en PLAI, au titre de la reconstitution de la résidence et du foyer d'Adoma.

Ce taux de reconstitution a été défini en tenant compte :

- De la tension actuelle modérée sur le parc locatif social,
- De l'objectif de rééquilibrage à l'échelle de l'agglomération :
    - Une ville-centre, Beauvais, visant la dé-densification de l'offre locative sociale sur son territoire communal (84% des logements sociaux du territoire dont 65% en QPV).
    - Un niveau de construction important de LLS opéré sur Beauvais à la suite du PNRU Saint-Jean (reconstitution réalisée à hauteur de 1,5 pour 1).
    - De faibles potentiels de construction hors Beauvais : seules 4 communes de l'agglomération (Beauvais, Tillé, Goincourt et Allonne) sont en zone B1. Ce qui contraint fortement les options de sites de reconstitution. L'offre de transport en commun y est par ailleurs faible.

L'objectif de rééquilibrage territorial reprend les orientations du Plan Local de l'Habitat (PLH) du porteur de projet actuellement en vigueur : une clef de répartition de la reconstitution de l'offre sociale démolie sera appliquée à hauteur de 70% pour Beauvais et de 30% pour les autres communes rurales du territoire.

Etat d'avancement de la programmation de la reconstitution de l'offre sociale démolie

La programmation globale de la reconstitution de l'offre (Beauvais et territoire de l'agglomération confondus) est identifiée à hauteur de 65%, soit 354 logements, dont 91 logements en PLUS et 263 logements en PLAI.

A ce jour, 322 logements sont identifiés sur la commune centre de Beauvais (91%) et 32 au sein des autres communes de l'agglomération (9%). L'identification des sites de reconstitution hors Beauvais constitue un chantier prioritaire.

Les sites concernés sont les suivants :

- Beauvais - Quartier Argentine (hors du QPV) – 87 logements,
- Beauvais - Quartier Marissel – 33 logements,
- Beauvais - Quartier Saint-Just des Marais – 32 logements,
- Beauvais - Quartier Centre-ville – 1 logement,
- Beauvais - Quartier Voisinlieu – 144 logements,
- Beauvais - Quartier Notre-Dame du Thil – 35 logements,
- La Neuville-en-Hez – 3 logements,
- Hermes – 10 logements,
- Bailleul-sur-Thérain – 19 logements.

Le dialogue entre le porteur de projet, la Ville de Beauvais, l'EPFLO et les bailleurs est engagé. Le porteur de projet organise des tables-rondes trimestrielles. Elles regroupent le porteur de projet, les représentants des communes concernées, les organismes bailleurs et l'EPFLO. La table-ronde aura pour objectif de stabiliser la stratégie foncière sur les sites identifiés sur Beauvais et de poursuivre le repérage des sites (veille de repérage du foncier) sur Beauvais et sur l'ensemble du territoire communautaire, afin de parvenir à identifier 100% de la reconstitution de l'offre et de conditionner la réussite des opérations ciblées.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Le site « de l'AFPA » fait l'objet de réflexions urbaines plus globales. L'objectif serait d'y développer un projet autour de la formation, de l'économie sociale et solidaire, et de la jeunesse. Ce projet a été proposé par la Ville de Beauvais. Pour cela, la commune a souhaité engager une étude de programmation en début d'année 2020 qui est actuellement en cours. L'étude tient compte de la reconstitution d'Adoma sur le site, priorisée sur l'angle Nord-Ouest (anciens bâtiments de l'AFPA pour l'acquisition-amélioration).

D'autres sites potentiels sont par ailleurs à l'étude (135 logements, soit 25% de la programmation totale de la reconstitution de l'offre) :

Le projet de ZAC Beauvais Vallée du Thérain constitue une source d'appui pour la reconstitution de l'offre sociale démolie, mais sur une temporalité opérationnelle à long terme.

Les trois communes rurales identifiées pouvant accueillir une reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux sur le territoire du Beauvaisis ont donné un accord de principe pour la reconstitution de 44 logements (soit 32%) :

- Hermes : 2.494 habitants, présence d'un parc locatif social bien développé (229 LLS), concernée par une opération de 10 logements en reconstitution de l'offre.
- Bailleul-sur-Thérain : 2.122 habitants, présence d'un parc locatif social bien développé (215 LLS), concernée par une opération de 19 logements.

La commune de La Neuville-en-Hez de 1.022 habitants est également positionnée pour la reconstitution de l'offre hors de Beauvais. Elle est à proximité immédiate d'un bourg structurant, Bresles, lui-même équipé de divers services et équipements (collège, piscine, écoles…) et dont les principaux pôles urbains environnants sont compris dans un périmètre de 8 à 20 km : Clermont, Beauvais et Creil.

Article 5. La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité

Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle

La localisation de ces opérations est présentée en annexe A11.

La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle passera par les franges des quartiers Argentine et Saint-Lucien. Les franges constituent des zones de plus grande attractivité pour les deux quartiers Argentine et Saint-Lucien, et elles accueilleront les trois premiers programmes de diversification de 82 logements au total.

Les franges des quartiers Argentine et Saint-Lucien constituent de plus des zones intermédiaires permettant de faire la couture entre le QPV et les zones pavillonnaires environnantes des quartiers voisins, et constituent des opportunités foncières pour des opérateurs privés, intéressés par la nouvelle clientèle que représentent les ménages habitant les QPV.

La diversification par les franges doit ainsi être appréhendée comme une première étape d'une stratégie à long terme, permettant de retrouver une attractivité résidentielle progressive des franges, puis du cœur de quartier dans le cadre d'une seconde étape, en phase post-NPNRU.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

La mise en œuvre de la stratégie de diversification passera par la création d'une offre de logements à bas coûts, en s'appuyant d'une part, sur la production d'une offre de produits de logements spécifiques (accession sociale, PSLA, etc.) et d'autre part, sur la mise en place d'un partenariat fort entre les opérateurs immobiliers, le porteur de projet et la Ville de Beauvais, permettant de réduire la charge foncière, d'ajuster les coûts de commercialisation et d'accompagner le processus de diversification dans le temps.

Le public ciblé prioritairement dans le cadre de ces opérations de diversification de l'offre sont les ménages les plus solvables issus des quartiers Argentine et Saint-Lucien. Ce public se trouve principalement représenté dans les deux déciles supérieurs, soit au maximum 20% des ménages des quartiers et représentant environ 130 ménages.

Si l'attractivité des nouvelles opérations permet de mobiliser entre 10 à 15% de ce public pour une démarche d'accession à la propriété, soit environ 98 ménages, cela représenterait une réussite considérable pour les projets urbains. Cet objectif est donc à mettre en perspective avec les objectifs de constructions retenus pour les projets urbains Argentine et Saint-Lucien, soit 82 constructions nouvelles.

A plus long terme, un potentiel de 199 constructions complémentaires en diversification est identifié. Un total à terme de 281 logements en diversification (214 logements pour le quartier Argentine et 67 pour le quartier Saint-Lucien), pourrait être atteint, ce total comprenant les opérations qui seront réalisées dans le temps de la convention et celles qui seront réalisées à plus long terme. Ce volume sera nécessairement espacé dans le temps en fonction de la nature des sites (plus ou moins matures et attractifs), et en lien avec des objectifs de démolitions complémentaires au-delà de la convention pour les deux quartiers. A terme, si les quartiers retrouvent une nouvelle attractivité, et en fonction de l'attractivité des opérations, la diversification pourra aussi viser des ménages extérieurs aux quartiers.

Les opérations de diversification dans le temps de la présente convention concernent :

- **Ilot G – Terrain de baseball à proximité du collège H. Baumont et de la ZFU** : à Argentine, au Nord, 10 logements individuels, en dehors du périmètre QPV mais en limite directe. Ce site n'est pas retenu au titre des contreparties pour le Groupe Action Logement. L'ensemble des logements seront proposés en PSLA. Cette opération sera complétée par 12 PLS. Lancement opérationnel prévisionnel : semestre 2 2020 (durée : 8 semestres).

- **Ilot H – Rue de Flandres-Dunkerque 40, à proximité du centre-ville :** à Argentine, au Sud, 62 logements dont 18 logements individuels en accession sociale et 44 logements locatifs intermédiaires, situés en dehors du QPV mais en limite directe. Ce site n'est pas retenu au titre des contreparties pour le Groupe Action Logement. Lancement opérationnel prévisionnel : semestre 2 2024 (durée : 11 semestres).

- **Ilot 1 – Rue Tierce, le long du Thérain** : à Saint-Lucien, 10 logements individuels au Nord-Ouest, en dehors du périmètre QPV mais en limite directe. Ce site est retenu au titre des contreparties pour le Groupe Action Logement. 7 logements individuels proposeront de l'accession sociale et 3 autres seront des logements locatifs à loyer libre. Lancement opérationnel prévisionnel : semestre 2 2024 (durée : 8 semestres).

Après le temps de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, et en phase immédiate, 8 réserves foncières auront donc été générées, dont 7 sur le quartier Argentine et une sur le quartier Saint-Lucien. Elles font suite à des opérations de démolition de logements locatifs sociaux réalisées en fin de projet urbain (bâtiments contigus C3-C4 du quartier Argentine de la SA HLM de l'Oise ainsi que la résidence et foyer d'Adoma, et le bâtiment B de l'OPAC de l'Oise pour le quartier Saint-Lucien) ou à des opérations de démolition d'équipements publics de proximité qui auront été préalablement relocalisés. Cela concerne en particulier le quartier Argentine sur son secteur Ouest Morvan où deux réserves foncières dites lots « A » et

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

« B », situées à proximité des zones pavillonnaires et du futur nouveau groupe scolaire, ont été retenues au titre des contreparties pour le Groupe Action Logement.

Ces deux réserves foncières constitueront la première opération qui verra le jour en diversification, post-NPNRU, entre 2025 et 2030. Ces sites concentrent un réel potentiel et sont de plus maîtrisés par la Ville de Beauvais. Les sites se situent à l'emplacement des anciennes écoles Charles Perrault et Alphonse Daudet. Ils seront disponibles à la suite du regroupement des équipements scolaires par reconstruction sur l'îlot en vis-à-vis (rue du Morvan). Ils bénéficient à la fois d'une grande proximité avec l'Intermarché grâce à l'avenue du 8 mai 45, et d'une très bonne accroche vers le centre-ville par la rue d'Amiens.

Par ces aménités, et la perspective d'une recomposition de l'équipement scolaire intégrant également un ALSH et une cantine scolaire, d'un gymnase nouvellement requalifié, et de la proximité d'une crèche associative (La Parentine située rue de la Thiérache), ces sites disposent de réels facteurs d'attractivité.

Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité

La localisation de ces opérations est présentée en annexe A12.

Les contreparties pour le groupe Action Logement visent à favoriser la mixité et la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés et ainsi réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville visés par le NPNRU.

Les contreparties mises à disposition du groupe Action Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain correspondent à :

- 3 520 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés à Clésence, filiale du Groupe Action Logement à laquelle, par la présente, Foncière Logement transfère ses droits. Sur ces fonciers aménagés, tout type de produits pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.
- et à 348 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 16,40 % du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction ou la requalification est financée par l'Agence, ou le cas échéant par d'autres financeurs (notamment FEDER et LBU), dans le cadre de la présente convention pluriannuelle. Ces droits se répartissent en :
    - 72 droits de réservation correspondant à 12,5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits hors QPV,
    - 229 droits de réservation correspondant à 17,5 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV dont le coût serait inférieur à 45 000 € par logement,
    - 47 droits de réservation correspondant à 20 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV dont le coût serait supérieur à 45 000 € par logement.

En amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux visés, ces droits de réservation accordés à Action Logement Services sont formalisés dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les réservataires et organismes HLM concernés.

Ces droits de réservation doivent être cohérents avec la stratégie de relogement et d'attribution mentionnée à l'article 6 de la présente convention.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Ces contreparties et leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées respectivement en annexe B1 et B2 à la présente convention pluriannuelle.

Les modalités techniques de suivi et de pilotage des contreparties en faveur du groupe Action Logement prévues par la convention tripartite entre l'État, l'ANRU et Action Logement du 11 juillet 2018 pourront être précisées dans une instruction commune Action Logement – ANRU.

Les modalités de mise en œuvre en matière de contreparties sous forme de droits de réservation de logements locatifs sociaux seront précisées par la circulaire du ministère chargé du logement, conformément à la convention tripartite et tiennent compte de la stratégie d'attribution définie à l'article 6 de la présente convention.

Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions

Le document cadre fixant les orientations en matière d'attribution, tel qu'il est prévu par l'article L. 441-1-5 du CCH, contient des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à prendre en compte pour les attributions et des objectifs de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain. Ce document est annexé à la présente convention (annexe D1).

Dans ce cadre, le porteur de projet et les maitres d'ouvrage concernés par la présente convention pluriannuelle s'engagent à :

- En matière de relogement :
  - élaborer et participer à la mise en œuvre de la stratégie intercommunale de relogement des ménages dont le relogement est rendu nécessaire par une opération de démolition de logement social, de requalification de logement social ou de recyclage du parc privé liée au projet de renouvellement urbain,
  - assurer aux ménages concernés un relogement de qualité prenant en compte leurs besoins et leurs souhaits, en leur donnant accès à des parcours résidentiels positifs, notamment en direction du parc social neuf ou mis en location pour la première fois depuis moins de cinq ans dans le parc locatif social , et en maîtrisant l'évolution de leur reste à charge,
  - conduire le plan de relogement de chaque opération le rendant nécessaire,

- En matière d'attributions, à prendre en compte et suivre les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires pour les attributions de logements sociaux définis dans le cadre de la conférence intercommunale du logement, en particulier sur les sites en renouvellement urbain.

La convention intercommunale d'attributions, telle que son contenu est défini par l'article L. 441-1-6 du CCH, décline le document-cadre d'orientations en matière d'attribution. Elle porte les modalités de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain de la présente convention et précise les engagements de chaque signataire pour mettre en œuvre les objectifs territorialisés d'attribution.

La convention intercommunale d'attribution (CIA) a été signée le 26 octobre 2018 par le Préfet de l'Oise, puis elle a obtenu l'ensemble des signatures requises en 2019. Elle a été préalablement validée en conférence intercommunale du logement (CIL) le 8 décembre 2017.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Les objectifs inscrits dans ces documents cadres adoptés par la CIL sont les suivants :

1. En ce qui concerne la stratégie de relogement :

- *Les objectifs locaux de relogement (objectifs locaux chiffrés sur les critères définis à l'échelle nationale) :*
  - 30% des relogements seront réalisés dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans,
  - 50% des relogements seront assurés en priorité hors sites en renouvellement urbain (soit hors des QPV Argentine et Saint-Lucien),
  - 40% des relogements seront assurés hors des QPV Argentine, Saint-Jean et Saint-Lucien.

- *L'organisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage concernés pour piloter et mettre en œuvre le relogement et favoriser la mobilisation des différents bailleurs et réservataires à l'échelle intercommunale :*

Un protocole de relogement a été adopté par la CIL le 25 juillet 2019 pour fixer les modalités concrètes du relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain. Il s'agit d'un protocole unique pour l'ensemble des bailleurs-démolisseurs et mobilisant l'inter-bailleurs sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ce protocole unique de relogement s'inscrit en conformité avec les objectifs de la CIA et y sera annexée, ainsi qu'à la présente convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain des quartiers Argentine et Saint-Lucien.

- les bailleurs-démolisseurs s'efforceront de répondre prioritairement au souhait de relogement des locataires dans le cadre de leurs patrimoines respectifs. Cependant, tous les bailleurs sociaux ayant du parc sur le territoire du Beauvaisis s'engagent à participer solidairement au relogement des ménages, y compris les bailleurs qui ne démolissent pas, dans la mesure de leurs capacités,

- tous les réservataires présents sur le territoire participent au relogement des ménages concernés en fonction de leurs capacités respectives et tiennent compte des souhaits exprimés par les ménages lors des enquêtes sociales,

- le porteur de projet s'appuiera sur un comité de suivi relogement ainsi que sur la commission de coordination, instaurée par la Conférence Intercommunale du Logement pour le relogement en inter-bailleurs et inter-réservataires.

- *Les mesures d'accompagnement social des ménages à reloger :*

Les partenaires et bailleurs-démolisseurs s'engagent à mobiliser autant que de besoin les services sociaux du territoire, et à mettre en place des mesures d'accompagnement social liées au logement (APL, etc.). Le repérage des situations difficiles que peuvent rencontrer les ménages s'effectue lors des enquêtes sociales. Une cellule de relogement est mise en place par bailleur concerné : elle oriente les ménages vers les services compétents (services sociaux, CAF de l'Oise, centre communal d'action sociale, etc.).

A noter qu'une partie de la reconstitution de l'offre est nécessaire au relogement de ménages concernés par les démolitions, et notamment :

- La barre B (OPAC de l'Oise), compte tenu des caractéristiques de l'offre démolie (grandes typologies),
- La résidence sociale ADOMA, qui projette la reconstitution de 87 logements neufs en résidence sociale et 42 logements en acquisition-amélioration. Une partie des ménages des 235 lots démolis (ou 161 équivalents-logements démolis) seront relogés sur le site en reconstitution de l'offre (Site « de l'AFPA » situé à Beauvais).

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

2. En ce qui concerne la stratégie d'attributions :

- *Les objectifs quantifiés et territorialisés d'attributions de logements locatifs sociaux (premier accès et mutations) pour contribuer au rééquilibrage du peuplement et à la mixité sociale dans les quartiers en renouvellement urbain, à l'échelle globale et des différents secteurs, et en cohérence avec les orientations des projets de renouvellement urbain et de sa stratégie de l'habitat sont :*

  - 25% des attributions (suivies de baux signés) hors des QPV dévolus aux ménages les plus pauvres parmi les demandeurs (1er quartile de revenus) et aux ménages relogés dans le cadre du NPNRU,

  - 80 % des attributions (suivies de baux signés) en QPV consacrés à des ménages des 2ème à 4ème quartiles de revenus,

  - à minima 25 % des attributions des bailleurs et des réservataires (collectivités, Action Logement) dévolus à l'accueil des ménages prioritaires définis par la loi et au Plan Départemental d'Accès au Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées.

- *Les modalités envisagées pour mettre en œuvre ces objectifs, notamment la mobilisation des contreparties de droit de réservation Action Logement Services (cf. annexe B2), la coopération entre le porteur de projet, les organismes HLM et les titulaires des droits de réservation présents sur le territoire intercommunal ainsi que les leviers offerts par la loi Égalité Citoyenneté, l'organisation du porteur de projet et des maitres d'ouvrage concernés pour piloter et suivre ces objectifs :*

Le porteur de projet a prévu dans le cadre de la CIL une commission unique : la commission de coordination. La commission de coordination a vocation à devenir le principal outil de la coopération inter-bailleurs et inter-réservataires pour la mise en œuvre de la politique d'attribution définie dans la cadre de la CIL. Elle assume les missions suivantes : la veille et l'observation des données liées aux objectifs fixés en matière d'attribution, avec un zoom par QPV et par quartile de revenus ; le suivi des travaux de la CIA et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social ; la remontée en CIL des informations qu'elle jugera nécessaires quant aux relogements des ménages dans le cadre du NPNRU ; et l'examen en inter-bailleurs et inter-réservataires des situations individuelles bloquées.

Article 7. La gouvernance et la conduite de projet

Article 7.1 La gouvernance

Le partage des responsabilités entre l'EPCI et la (les) commune(s) concernée(s) est organisé de la façon suivante :

Conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, compétente en matière de politique de la ville, est chargée du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville, et de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles ayant une portée intercommunale. La Ville de Beauvais est chargée, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville.

Le contrat de ville et les projets de renouvellement urbain sont ainsi portés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis dans leur dimension stratégique. Les actions d'animation et opérations à

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

réaliser sur le territoire de la commune sont assurés par la Ville de Beauvais (actions relatives aux maisons du projet et opérations d'aménagement ou d'équipements sous maîtrise d'ouvrage de la commune).

L'organigramme de la Ville de Beauvais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis étant mutualisé, une seule équipe est identifiée pour la coordination stratégique des projets.

La gouvernance du projet est partenariale et est organisée comme suit :

La gouvernance du contrat de ville s'organise sous l'égide du comité de pilotage composé des décideurs de l'ensemble des instances signataires et des représentants des Conseils citoyens. Il se réunit une fois par an et veille au respect des engagements contractuels et à la mise en place des actions dans les quartiers relevant de la politique de la ville, en cohérence avec l'ensemble des dispositifs de droit commun existants et activés pour ces quartiers.

Concernant le NPNRU, deux instances spécifiques guideront les projets tout au long de leur mise en œuvre. Ces instances sont animées et organisées par la Communauté d'Agglomération du Beauvais, porteur de projet :

- un comité de pilotage NPNRU Argentine et Saint-Lucien : il se compose des représentants des signataires de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, des représentants des Conseils citoyens et de tout autre partenaire financier des projets non signataires de la convention. Il se réunit deux fois par an ou à la demande d'un de ses membres, pour valider les différentes étapes des projets, et il veille au respect des objectifs et des programmes conventionnés.

- un comité technique NPNRU : il se compose des représentants et techniciens des différents partis du comité de pilotage. Il se réunit deux fois par an et prépare les décisions du comité de pilotage et en assure le suivi.

En complément de ces deux instances, un comité technique opérationnel sera organisé pour chaque quartier afin d'assurer la cohérence et le respect des projets urbains, le bon déroulement et les enchainements des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général de chaque projet à mener.

Des réunions techniques spécifiques seront également organisées par le porteur de projet afin de préparer le comité technique et approfondir certains sujets comme le suivi du relogement en lien avec le comité de relogement, la cohérence architecturale et urbaine, le suivi des mesures d'insertion par l'activité économique, ou encore le projet de gestion (GUP).

Article 7.2 La conduite de projet

Pour assurer la coordination des maîtres d'ouvrage et le bon déroulement et enchaînement des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du projet à mener, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis conduit le pilotage stratégique du projet. Elle mobilise pour cela une équipe dédiée mutualisée CAB et Ville de Beauvais pour les deux quartiers Argentine et Saint-Lucien, pilotée par la direction de la politique de la ville et renouvellement urbain.

La direction de la politique de la ville et renouvellement urbain est rattachée au sein de l'Agence de l'urbanisme et du développement, comprenant 5 autres services stratégiques (habitat, logement, foncier, urbanisme, autorisation des droits des sols), intervenant dans une démarche intégrée et complémentaire aux dispositifs de la politique de la ville.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Les postes suivants de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis sont mobilisés pour la conduite des projets de renouvellement urbain :

- un chef de projet renouvellement urbain, chargé d'animer le pilotage stratégique, la coordination et le suivi des projets de renouvellement urbain en lien avec les partenaires financiers, opérateurs et AMO désignés. Il encadre une équipe dédiée au NPNRU à savoir un assistant administratif et financier et un chargé de mission renouvellement urbain.

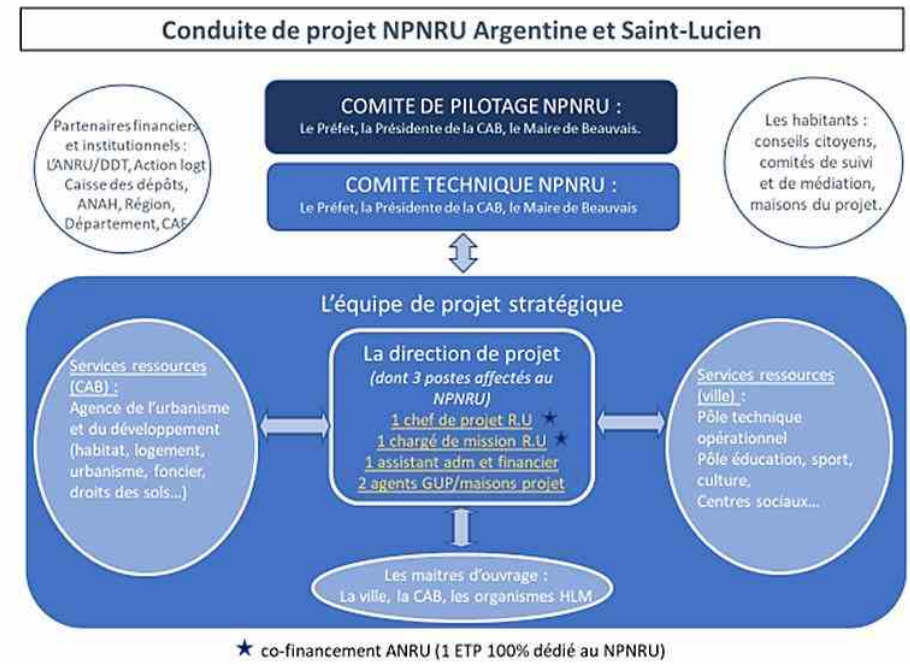
- un chargé de mission renouvellement urbain, venant en appui au chef de projet, chargé de conduire la réalisation des projets sur le plan technique et opérationnel. Il pilote les prestataires de la direction de projet, assure le lien avec la Ville de Beauvais (pôle technique opérationnel) et la direction de l'aménagement de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, et suit l'avancement du projet en lien avec la mission d'OPC urbain et financier.

- un assistant chargé d'assurer l'ensemble des tâches administratives et financières liées au NPNRU (montage de réunions, constitution des dossiers nécessaires sur Agora / Ioda, etc.).

La direction de la politique de la ville et du renouvellement urbain mobilisera également le reste de son équipe pour le suivi du projet de GUP, de la concertation, des mesures d'insertion par l'activité économique dans le cadre du NPNRU, et de tout autre projet inscrit au contrat de ville qui concourra à l'accompagnement des projets urbains.

Le chef de projet travaillera en lien étroit avec les directions opérationnelles (services techniques) et les services de l'Agence de l'urbanisme et du développement au sein de laquelle/desquels des référents sont désignés.

Le suivi stratégique s'appuie enfin sur des missions externalisées qui seront menées en étroite liaison avec les différents maîtres d'ouvrage concernés : une mission d'ordonnancement-pilotage-coordination urbain et financier des projets (OPC), une mission relative à la stratégie de communication des projets, une mission d'architecte-urbaniste coordinateur pour chaque projet, une mission d'évaluation des projets à mi-parcours et à la clôture de la convention, une mission d'appui juridique, et une étude d'impact et environnementale pour les deux quartiers, si nécessaires.



DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Article 7.3 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet

Le porteur de projet, en lien avec les maîtres d'ouvrage, s'engage à mener une démarche de co-construction avec les habitants tout au long du projet de renouvellement urbain. Il s'engage ainsi notamment à mettre en œuvre les actions présentées ci-dessous.

La démarche de co-construction a accompagné la définition des projets tout au long de la phase de préfiguration des projets (2016 à 2018). Sur cette période, plusieurs outils ont été mobilisés : des actions sur la mémoire des quartiers, des comités de suivi et médiation, des Conseils consultatifs de quartier, des rencontres avec les Conseils citoyens afin de faire le point sur l'avancement des projets, des ateliers thématiques sur les thèmes de l'habitat, du cadre de vie et des équipement, des déplacements et des espaces publics, un atelier sectorisé sur le parc de la Grenouillère pour le quartier Saint-Lucien, des ateliers jeunes avec le collège d'Argentine et les structures de proximité de chacun des deux quartiers.

En parallèle à ces actions, les maisons de projet se sont développées sur Argentine et Saint-Lucien, et ont ouvert respectivement en septembre 2018 pour le quartier Argentine et septembre 2019 pour le quartier Saint-Lucien. Ces maisons du projet sont municipales, installées au sein des centres sociaux des quartiers, et sont animées par des agents de proximité rattachés à la direction de la politique de la ville et renouvellement urbain en charge également du suivi de la Gestion urbaine de proximité (GUP). Chaque maison de projet accueille les habitants, informe sur le projet de rénovation urbaine, tient des permanences, accueille des permanences d'acteurs des projets (bailleurs sociaux par exemple), et organise des actions pour l'accompagnement au changement.

Concernant plus spécifiquement les Conseils citoyens, ceux-ci ont participé activement à la préparation des projets urbains en étant associés très largement au dispositif de co-construction des projets. En complément de cette démarche et comme prévu dans la loi LAMY du 21 février 2014, les Conseils citoyens participent aux instances de pilotages du contrat de ville et du NPNRU. Les modalités de partenariat et d'association des Conseils citoyens font l'objet sur le territoire d'une charte des Conseils citoyens entre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la Ville de Beauvais, l'Etat et les représentants des Conseils citoyens. Cette charte prévoit notamment les modalités de représentants des Conseils citoyens au sein des instances de pilotage.

En complément de ces outils et instances, le porteur de projet, en lien étroit avec la Ville de Beauvais, organisera sur la durée des programmes de renouvellement urbain :

- des comités de suivi et de médiation (CSM) qui seront animés par le porteur de projet et réuniront les pouvoirs publics, les bailleurs sociaux, les habitants, les associations, les représentants des Conseils citoyens et tout autre acteur de quartier. Ils participeront à toutes les étapes de l'élaboration des projets urbains et actions mises en œuvre au titre du NPNRU, et se réuniront à minima 3 fois par an sur chaque quartier.

- des réunions de concertation qui seront organisées avec les locataires ou habitants concernés en amont des travaux de rénovation d'espaces publics ou de requalification de groupes d'immeubles, par le bailleur concerné, en lien avec le porteur de projet et la Ville de Beauvais, afin de recueillir leurs observations sur le projet et de les tenir informés sur la nature des travaux ainsi que sur le calendrier de mise en œuvre opérationnelle.

Enfin, le porteur de projet pourra soutenir des projets d'accompagnement portés par les habitants, les associations ou les acteurs locaux, au titre du contrat de ville. Il pourra s'agir d'actions dont l'objectif recherché est d'insuffler le désir de participation au renouveau du quartier en développant des actions facilitant la compréhension des projets urbains.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Article 7.4 L'organisation des maîtres d'ouvrage

Pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et pour tenir compte de la volonté de le réaliser rapidement, les maîtres d'ouvrage ont décidé chacun en ce qui les concerne d'organiser leurs équipes de la façon suivante :

Un référent est désigné par maître d'ouvrage afin de permettre une centralisation des informations. Chaque maître d'ouvrage assure le contrôle et la coordination du suivi administratif et financier des opérations sous sa maîtrise d'ouvrage, et s'engage à communiquer au porteur de projet toutes les informations relatives aux opérations du projet.

La Ville de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sont les maîtres d'ouvrage de l'ensemble des aménagements urbains, des voiries publiques, de la démolition des équipements concernés, et des travaux de rénovation ou de création d'équipements publics. Elles mobilisent un référent identifié auprès de chaque direction concernée par le projet et pourra si besoin avoir recours à une externalisation de maîtrise d'œuvre pour des opérations complexes ou nécessitant une intervention ambitieuse.

Ainsi, au sein du pôle technique opérationnel de la Ville de Beauvais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, des référents auront pour partie la tâche de suivre les opérations à 3 niveaux :

- 1 chargé de travaux neufs espaces publics : il suit sur le plan technique la mise en œuvre des projets d'espaces publics dans le cadre du renouvellement urbain portés par la direction politique de la ville et renouvellement urbain, en lien étroit avec le chef de projet et le chargé de mission renouvellement urbain,
- 1 chargé de travaux neufs espaces verts : il suit sur le plan technique la mise en œuvre des projets relatifs aux coulées vertes et parcs dans le cadre du renouvellement urbain portés par la direction politique de la ville et renouvellement urbain, en lien étroit avec le chef de projet et le chargé de mission renouvellement urbain,
- 1 conducteur d'opérations (architecture) : il suit pour le compte de la direction de l'Architecture la mise en œuvre des projets de démolition, extension, création ou rénovation des équipements publics, en lien étroit avec le chef de projet et le chargé de mission renouvellement urbain.

Les bailleurs sociaux s'appuient sur leur organisation générale pour mener à bien la maîtrise d'ouvrage des opérations prévues dans le cadre des projet urbains. Afin d'assurer le bon déroulement de l'ensemble des opérations, les bailleurs Adoma, Clésence, OPAC de l'Oise et SA HLM de l'Oise ont identifié des postes spécifiques dédiés au relogement et / ou à la coordination des projets urbains.

Article 7.5 Le dispositif local d'évaluation

En lien avec les dispositions du contrat de ville, le porteur de projet s'engage à mettre en place un dispositif local d'évaluation comme outil de pilotage du projet de renouvellement urbain. Ce dispositif intègre le suivi physique et financier du projet (reporting), le suivi des objectifs urbains du projet (cf. article 2.2) et la mesure des impacts du projet à moyen/long terme. Il contribue ainsi au suivi du projet tel que prévu à l'article 12 de la présente convention.

Ce dispositif local d'évaluation peut contribuer à nourrir également l'évaluation nationale du NPNRU. À cet effet, les signataires s'engagent à faciliter le travail des instances en charge de l'évaluation du programme.

Le porteur de projet organisera une évaluation des projets de renouvellement urbain en deux temps : une évaluation à mi-parcours et une évaluation à la clôture de la convention. Celles-ci répondront aux enjeux d'évaluation et de questionnement sur l'efficience et la réussite des projets de renouvellement urbain.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

L'évaluation intermédiaire pourra déceler les signes de fragilités et y apporter des solutions intermédiaires. L'évaluation finale sera réalisée à l'issue des projets, afin d'en évaluer l'impact et les résultats produits. Cette évaluation pourra notamment s'appuyer sur les indicateurs de mesure des objectifs urbains (Cf. annexe A6).

Article 8. L'accompagnement du changement

Article 8.1 Le projet de gestion

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, et en lien avec les orientations du contrat de ville, le porteur de projet en lien avec les acteurs concernés s'engage à mettre en place un projet de gestion partenarial, pluriannuel et territorialisé, articulé au contenu et au phasage du projet de renouvellement urbain et coconstruit avec les habitants et usagers des quartiers concernés. L'objectif est d'améliorer la gestion urbaine des quartiers concernés par le projet de renouvellement urbain dans l'attente de sa mise en œuvre, d'intégrer les enjeux de gestion, d'usage et de sûreté dans la conception des opérations d'aménagement et immobilières, d'accompagner le déploiement des chantiers et d'anticiper les impacts du projet urbain sur les usages, les responsabilités, les modalités et les coûts de gestion des gestionnaires. Ainsi, le projet de gestion interroge la soutenabilité financière des modes de gestion et l'adaptation des organisations des gestionnaires compte tenu des transformations urbaines et des opérations portées par le projet de renouvellement urbain, et vise à en favoriser l'appropriation et la pérennisation.

Ce projet de gestion prendra la forme d'une convention de Gestion urbaine de proximité (GUP) par quartier qui sera signée à la suite de la signature de la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain.

La mise en œuvre d'une politique de Gestion urbaine de proximité sera l'outil principal d'amélioration du cadre de vie des habitants. Instaurée en 2008 au titre du PRU Saint-Jean, puis étendue à l'ensemble des quartiers de la politique de la ville, elle vise à résoudre les dysfonctionnements techniques du quotidien pour assurer l'amélioration du cadre de vie d'un quartier, accompagner la transformation des quartiers et permettre aux habitants de s'approprier les changements, et pérenniser les travaux engagés dans le cadre des projets urbains.

A partir d'un diagnostic partagé entre les bailleurs sociaux, la Ville de Beauvais, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, l'Etat et les acteurs locaux, un programme d'intervention est défini annuellement sur les axes suivants : propreté et entretien des espaces extérieurs publics, entretien des équipements publics et des espaces privés collectifs, sécurité des biens et des personnes, et gestion des chantiers.

Sa gouvernance sera assurée à travers les instances partenariales que sont les comités de pilotage, les comités techniques, et des instances propres aux acteurs de la sécurité et des forces de police (les cellules de veille qui regroupent également les bailleurs sociaux).

Son pilotage est assuré par la direction de la politique de la ville et du renouvellement urbain à travers un coordinateur GUP et de trois agents de proximité GUP intervenant respectivement sur chaque quartier relevant de la politique de la ville et rattachés à la Ville de Beauvais. Les agents de proximité GUP intervenant sur les quartiers Argentine et Saint-Lucien sont également en charge de l'animation des maisons du projet au titre du NPNRU.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants

Les maitres d'ouvrage financés par l'ANRU s'engagent à appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPNRU qui vise à mettre la clause d'insertion au service de réels parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation et dans le volet développement économique et emploi du contrat de ville. Pour ce faire, le porteur de projet et les maitres d'ouvrage financés par l'ANRU fixent à travers la présente convention des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'insertion, s'accordent sur les marchés et les publics cibles de la clause et en définissent les modalités de pilotage, suivi et évaluation, en étant particulièrement vigilants aux modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en amont et tout au long de leurs parcours, au partenariat avec les entreprises et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique.

- Objectifs quantitatifs sur les opérations d'investissements

Dans le cadre des opérations d'investissements liées aux projets de renouvellement urbain Argentine et Saint-Lucien et sur la base des montants de travaux d'investissement, les objectifs d'heures d'insertion* à atteindre sont les suivants :

	Montant d'investissement	Nombre d'heures travaillées	Objectif d'insertion en %	Objectif d'insertion en nombre d'heures
À l'échelle des deux projets	*196 451 752 €*	*2 465 244*	*6%*	*147 894*
CA du Beauvaisis	1 367 433 €	18 232	6%	1 094
Ville de Beauvais	59 120 742 €	641 145	6%	38 468
ADOMA	5 860 740 €	78 144	6%	4 689
CLESENCE	30 112 640 €	398 816	6%	23 930
OPAC de l'Oise	64 907 149 €	865 429	6%	51 926
SA HLM de l'Oise	35 083 048 €	463 478	6%	27 787

Remarque : Les opérations prises en compte sont les requalifications, constructions, l'aménagement, les démolitions, les reconstitutions, et les résidentialisations selon un coût de travaux hors honoraires, acquisitions immobilières et désamiantage. Cette estimation est réalisée sur la base des coûts prévisionnels hors taxes des opérations de travaux de chaque opération (hors foncier et études préalables), et elle intègre un taux de main d'œuvre à 40% pour les opérations de requalification, de démolition et de construction, et 30% pour les opérations de résidentialisation et d'aménagement.

- Objectifs quantitatifs d'insertion sur la gestion urbaine de proximité, et modalités de mise en œuvre

Les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU s'organisent pour intégrer tout au long de la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain un objectif de 10% des heures travaillées à l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les marchés de Gestion urbaine de proximité.

- Objectif sur l'ingénierie liée au projet de renouvellement urbain

Dans le cadre des marchés liés à l'ingénierie du projet de renouvellement urbain, au fonctionnement des équipements financés dans le cadre des projets, et des actions d'accompagnement du projet, les maîtres d'ouvrage réserveront une partie des embauches aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- Objectifs qualitatifs en matière d'insertion

Un travail d'observation des QPV a été réalisé en milieu d'année 2018 au titre de l'évaluation intermédiaire du contrat de ville 2015-2020. Il a mis à jour le diagnostic de la situation de l'emploi et de l'activité économique sur le territoire, en vue de réinterroger les orientations du pilier 3 relatif à l'emploi et au développement

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

économique du contrat de ville. En lien avec le diagnostic local de la situation sociale et de l'emploi, et des indicateurs définis au titre du contrat de ville pour le suivi et l'évaluation des actions, les objectifs qualitatifs locaux d'insertion poursuivis par les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU pour l'insertion par l'activité économique sont les suivants :

Objectif qualitatif	Indicateur	Cible
Cibler les publics éloignés de l'emploi et résidant en QPV.	Nombre d'habitants issus des QPV et typologie (genre, âge, niveau de qualification…).	Public résidant en QPV rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi (DELD, bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés, jeunes sans qualification…).
Développer des actions de formation et proposer des emplois adaptés aux publics et aux besoins de main d'œuvre du territoire.	Taux d'accès à l'emploi / qualification, et situation des bénéficiaires à 6 et 12 mois après leur sortie du dispositif.	
Proposer un accompagnement global aux personnes concernées au plus près de leurs besoins afin de travailler sur le développement de l'autonomie et/ou de l'intégration sociale et professionnelle.	Durée d'accompagnement des publics.	

- Pilotage, suivi et évaluation des objectifs d'insertion par l'activité économique

Depuis plus d'une dizaine d'années et suite à la mise en place des clauses d'insertion au titre du PNRU Saint-Jean, la Ville de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis s'appuient sur le déploiement des clauses sociales d'insertion comme levier pour l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Le précédent programme de rénovation urbaine portait déjà l'obligation d'heures d'insertion au bénéfice de l'accès à l'emploi des publics des Zones urbaines sensibles du territoire. Cette stratégie a ensuite été déployée dans le cadre de la politique d'insertion et d'achats publics menée au sein de la Ville de Beauvais mais également de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour différents marchés de travaux répondant à un coût supérieur à environ 80 000 €.

Afin de poursuivre la dynamique partenariale déjà engagée au titre du suivi des clauses sociales dans les marchés publics de la Ville de Beauvais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, et en application de la nouvelle charte nationale d'insertion 2014-2024 de l'ANRU, le porteur de projet souhaite s'appuyer pour l'animation du dispositif partenarial d'application des clauses d'insertion au titre du NPNRU sur les compétences de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) du Grand Beauvaisis.

La charte nationale d'insertion 2014-2024 précise que « le dispositif de pilotage désigne une structure opérationnelle pilote permettant de coordonner la démarche d'insertion mise en place dans le projet de renouvellement urbain. Lorsqu'il existe des facilitateurs sur le territoire concerné, ces derniers peuvent être mobilisés pour cette fonction ».

Sur le territoire du Beauvaisis, la MEF du Grand Beauvaisis mène cette mission depuis plusieurs années. Créée fin novembre 2006, cette association de loi 1901, qui porte en son sein la mission locale du territoire, est un outil fédérateur territorial qui associe trois approches : le territoire, l'entreprise et le public. Elle est agréée au niveau national par le groupe Alliance Vie Emploi en tant qu'organisme facilitateur de la clause d'insertion, et elle bénéficie ainsi d'une expérience solide de passerelles entre les entreprises et les publics éloignés de l'emploi.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Au titre du NPNRU Argentine et Saint-Lucien, la MEF du Grand Beauvaisis, en tant que structure opérationnelle de l'application du dispositif des clauses d'insertion, aura ainsi pour rôle de :

- Apporter une assistance à l'ensemble des maîtres d'ouvrage dans le cadre de l'inscription des clauses sociales dans leurs marchés.
- Mettre en relation les différents acteurs concernés pour construire des parcours d'insertion dans la durée, notamment en mutualisant les heures d'insertion.
- Définir et identifier des populations prioritaires au regard des compétences requises par les opérations du projet et des besoins des entreprises, afin de proposer des candidats éligibles à ces dernières.
- Anticiper des actions de formation et d'accompagnement nécessaires.
- Appuyer et conseiller les structures de l'insertion par l'activité économique titulaires de marchés ou en sous-traitance et co-traitance, favorisant la mise en œuvre de passerelles avec les entreprises du secteur marchand.
- Appuyer et conseiller des entreprises titulaires de marchés dans l'application des clauses sociales, en particulier les TPE et PME.
- Accompagner et suivre les bénéficiaires des clauses sociales pour construire des parcours d'accès à l'emploi.
- Réaliser un bilan quantitatif et qualitatif à l'achèvement de la dernière opération de renouvellement urbain concernant l'atteinte des objectifs en matière d'insertion.

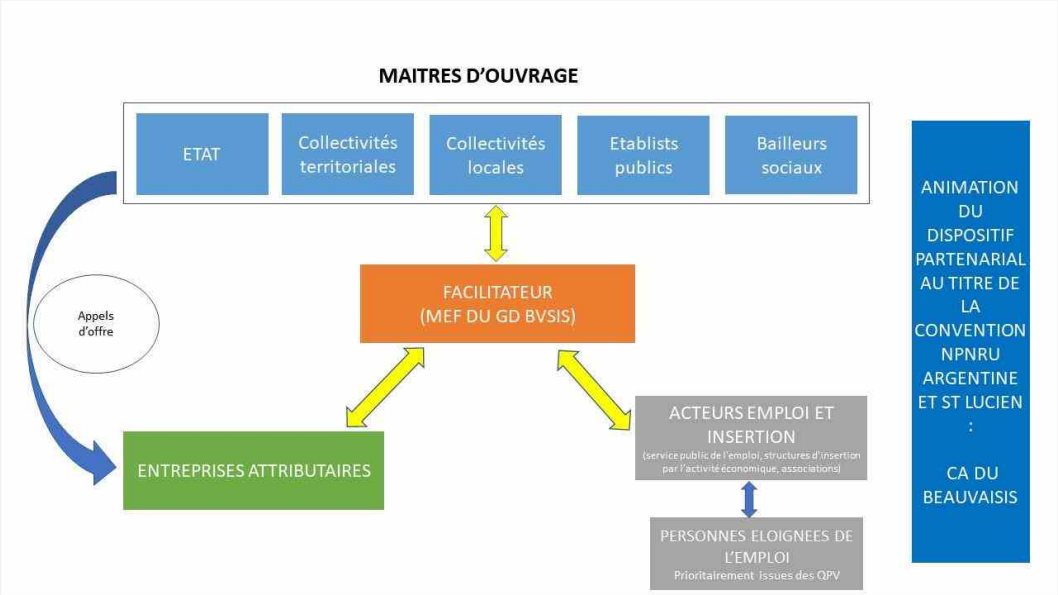
En lien avec les titulaires des marchés concernés, cette structure sera également en charge du suivi des heures d'insertion de l'ensemble des maîtres d'ouvrage, afin de communiquer les données nécessaires aux partenaires du dispositif de pilotage et à l'ANRU. A ce titre, sous la responsabilité du porteur de projet, elle communiquera au moins une fois par semestre à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, et à minima, les indicateurs suivants : nombre d'heures travaillées pour les opérations liées aux travaux et dans le cadre de la Gestion urbaine de proximité, modalités de réalisation des heures (embauche directe, intérim, alternance, formation, etc.), typologie des entreprises attributaires (nombre de salariés, secteur d'activités, etc.), nombre de bénéficiaires, typologie des bénéficiaires (sexe, âge, résidence dans un quartier prioritaire de la politique de la ville), situation des bénéficiaires à 6 et 12 mois après leur entrée dans le dispositif, embauches directes ou indirectes liées à l'ingénierie des projets, au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement.

L'animation du dispositif partenarial d'application des clauses d'insertion s'appuiera sur les instances du NPNRU (comité de pilotage) et un comité technique spécifique qui se réunira deux fois par an. Ce dernier réunira le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage publics (organismes HLM, Ville de Beauvais) et privés (promoteurs immobiliers), les services déconcentrés de l'Etat (DDCS, DDT, délégué du Préfet), la structure opérationnelle pilote, les représentants de Pôle emploi, des représentants des structures d'insertion par l'activité économique implantées dans les QPV, des représentants d'associations de proximité des QPV œuvrant sur le volet de l'emploi.

Le porteur de projet a identifié au sein de la direction politique de la ville et renouvellement urbain un poste de chargé de mission politique de la ville, dont une des missions sera de suivre la mise en place du dispositif partenarial d'application des clauses d'insertion dans le cadre du NPNRU, en lien étroit avec la structure pilote identifiée et le chef de projet renouvellement urbain.

Le porteur de projet accordera un soutien financier annuel à la MEF du Grand Beauvaisis pour conduire sa mission dans le cadre du contrat de ville.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9



Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier

Les Parties prenantes de la présente convention s'engagent à valoriser la mémoire des quartiers Argentine et Saint-Lucien concernés par les projets de renouvellement urbain. Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages s'attacheront tout particulièrement à promouvoir toutes les initiatives locales de productions et de réalisations filmographiques ou photographiques relatives aux quartiers Argentine et Saint-Lucien, et à leur évolution dans le cadre des projets de renouvellement urbain. Ces documents, rendus publics et dans la mesure du possible en libre accès, seront transmis à l'ANRU et pourront être utilisés comme supports de compte-rendu public d'activités de l'Agence et de tout projet de mise en valeur du NPNRU.

Le volet dédié à la valorisation de la mémoire et de l'histoire des quartiers a déjà été engagé au titre des programmations 2016 et 2017 du contrat de ville sur les quartiers Argentine et Saint-Lucien, avec une action intitulée « Mémoires des quartiers, mémoires partagées » portée par l'association ARCHIPOP.

Cette action a eu pour objectif la création d'une frise chronologique de 40 mètres pour chaque quartier. Cette frise rassemble tous les éléments ayant structuré l'histoire et l'évolution des quartiers (dates, événements, lieux, habitants, acteurs de quartier, organismes, etc.) en prenant diverses formes de retranscription (écrits, témoignages, photographies, etc.).

La constitution de la frise s'est appuyée tant sur les archives que sur les témoignages des habitants (collecte d'écrits et/ou d'enregistrements), valorisant par ce biais aussi bien l'histoire du quartier que les mémoires individuelles et collectives. Les frises sont munies de QR-Codes renvoyant à des films (archives, documentaires, vidéos amateurs prises par des habitants) et également à des témoignages (Conseils citoyens, archéologue municipal, cabinets d'études Arval et Archétude mandatés sur la phase du protocole de préfiguration, etc.). Durant ces temps d'exposition, la Ville de Beauvais a mis à disposition des tablettes et des casques audios permettant au public de flasher les QR-Codes et de découvrir ces vidéos.

Les frises ont été exposés en extérieur sur les quartiers (city-stade, fêtes de quartier) en 2017 et en 2018, et également au centre commercial du Jeu de Paume en centre-ville en 2018. L'objectif est de poursuivre l'affichage de ces frises sur les murs des structures de proximité des deux quartiers ou encore sur les grilles délimitant les chantiers. Elles vont également être réimprimées en plus petit format afin de pouvoir les exposer dans les maisons du projet.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Le travail de mémoire prendra donc la forme suivante :

- Mettre en place un suivi photographique et vidéo régulier de la mise en œuvre du projet sur les quartiers (traçage de toutes les animations citoyennes, chantiers et constructions, etc.). Cette démarche est déjà engagée depuis 2016,

- Continuer à valoriser les frises d'Archipop et à les exposer sur différents sites des quartiers et de la ville de Beauvais,

- Création d'un « collectif mémoire », notamment autour des trajectoires individuelles (histoire de l'immigration sur les quartiers). Cette démarche est déjà engagée et en cours de constitution sur le quartier Saint-Lucien,

- Prendre appui sur le Label « Ville d'art et d'histoire » de la Ville de Beauvais : l'organisation de balades urbaines avec différents publics pour mieux connaître l'histoire du quartier, en lien avec l'association Archipop et la direction des affaires culturelles de la Ville de Beauvais/CAB, l'organisation de visites des quartiers dans le cadre des journées du patrimoine, créer de nouveaux panneaux d'informations pour faciliter ces parcours. La création de ces nouveaux panneaux pourra se faire avec l'aide des habitants,

- Révéler le patrimoine archéologique du quartier Saint-Lucien (Cf. partie 3 « Facteurs clés de succès et objectifs d'excellence des projets »).

Le porteur de projet, en lien avec d'autres partenaires, pourra également soutenir annuellement des projets d'accompagnement des NPNRU portés par les habitants, les associations ou les acteurs locaux, au titre du plan d'actions du contrat de ville, et ce, afin de mettre de l'humain dans le processus de rénovation. L'ensemble de ces projets permettront l'expression des habitants, valoriseront l'histoire des quartiers et la mémoire des habitants, mettront en avant les évolutions des quartiers et aideront les habitants à la compréhension des projets.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION

Article 9. Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel

La présente convention pluriannuelle et ses annexes détaillent l'ensemble des opérations programmées au titre du projet de renouvellement urbain, y compris celles qui ne bénéficient pas des aides de l'ANRU. Un échéancier prévisionnel de réalisation physique de ces opérations (calendrier opérationnel) est indiqué dans l'annexe C1. Il est établi sur les années d'application de la convention pluriannuelle suivant la date de signature de celle-ci. Il engage le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage.

Le tableau financier des opérations programmées comprenant les plans de financement prévisionnels des opérations figure en annexe C2. Il indique pour les opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU est sollicité, le montant prévisionnel des concours financiers réservés par l'ANRU, l'assiette de financement prévisionnel de l'ANRU, le taux de financement de l'ANRU qui s'entend comme un maximum, le calendrier opérationnel prévisionnel, et l'ensemble des cofinancements prévisionnels mobilisés.

Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle

Article 9.1.1 La présentation des opérations cofinancées par l'ANRU dans la présente convention au titre du NPNRU

Par la présente convention, l'ANRU s'engage à réserver les concours financiers des opérations cofinancées par l'Agence.

L'octroi des subventions par l'ANRU sous forme d'une décision attributive de subvention (DAS) intervient à l'initiative des maîtres d'ouvrage dès qu'ils sont en mesure de justifier du lancement opérationnel des opérations, dans les conditions définies dans le règlement financier relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain.

Les articles suivants précisent les conditions et les éventuelles modalités spécifiques de financement validées par l'ANRU.

Les cofinancements du PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI (par conséquent hors concours financiers du NPNRU) seront identifiés à titre d'information et listées dans l'article 9.3 de la présente convention, hors appel à projets « Les Quartiers Fertiles » dont les financements sont précisés dans l'article 9.4. de la présente convention.

Les financements de l'Agence, programmés pour chaque opération, sont calibrés à partir des données physiques et financières renseignées par les maîtres d'ouvrage dans les fiches descriptives des opérations figurant en annexe C3.

La date de prise en compte des dépenses des opérations est renseignée pour chaque opération dans les tableaux ci-dessous, excepté si elle correspond à la date de signature de la présente convention.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Article 9.1.1.1 Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'ANRU

- **Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
Saint-Lucien - Etude Méthodes et techniques de requalification du parc de logements	C0707-14-0011	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	2003 CA DU BEAUVAISIS	22 300,00 €	50,00%	11 150,00 €	17/12/2018
Expertise conditionnant la mise en œuvre du projet - appui juridique	C0707-14-0013	60057 Beauvais QP999100 - Quartier fictif National	2003 CA DU BEAUVAISIS	50 000,00 €	50,00%	25 000,00 €	19/09/2019
Etude stratégique de communication	C0707-14-0016	60057 Beauvais QP999100 - Quartier fictif National	2003 CA DU BEAUVAISIS	150 000,00 €	33,33%	50 000,00 €	19/09/2019
Mission d'évaluation des projets à mi-parcours et à la clôture de la convention	C0707-14-0017	60057 Beauvais QP999100 - Quartier fictif National	2003 CA DU BEAUVAISIS	70 000,00 €	50,00%	35 000,00 €	19/09/2019
Etude conditionnant la mise en œuvre du projet - études d'impacts et potentiel énergies renouvelables	C0707-14-0023	60057 Beauvais QP999100 - Quartier fictif National	2003 CA DU BEAUVAISIS	70 000,00 €	50,00%	35 000,00 €	19/09/2019
Etude de programmation urbaine Place de France Argentine	C0707-14-0040	60057 Beauvais 6060011 Argentine	262 BEAUVAIS	26 000,00 €	50,00%	13 000,00 €	19/09/2019

- **L'accompagnement des ménages**

  - Les actions et les missions d'accompagnement des ménages

Non concerné.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

- Le relogement des ménages avec minoration de loyer

Libellé précis de l'opération générant le relogement	IDTOP de l'opération générant le relogement	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de ménages à reloger	Dont nombre estimatif de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer	IDTOP de l'opération de relogement avec minoration de loyer permettant le financement
Argentine Clos St Antoine - Démolition partielle - A	C0707-21-0001	233 SAHLM DPT OISE	57	7	C0707-15-0009
Démolition totale Bâtiments C3-C4 (163 LLS) – SAHLM 60 – Argentine	C0707-21-0032	233 SAHLM DPT OISE	208	30	C0707-15-0059
Démolition partielle Bâtiment L (46 LLS) - Clésence - Saint-Lucien	C0707-21-0082	513 CLESENCE	46	14	C0707-15-0010
Démolitions partielle Bâtiment C11 et totale Bâtiment D (58 LLS) – Clésence – Argentine	C0707-21-0064	513 CLESENCE	58	17	C0707-15-0063
Démolition totale Bâtiment B (224 LLS) – OPAC – Saint-Lucien	C0707-21-0037	213 OPAC DE L OISE	230	67	C0707-15-0045
Démolition partielle Bâtiment E (11 LLS) – OPAC – Saint-Lucien	C0707-21-0038	213 OPAC DE L OISE	12	3	C0707-15-0045
Démolition partielle Bâtiment H (10 LLS) – OPAC – Saint-Lucien	C0707-21-0039	213 OPAC DE L OISE	12	3	C0707-15-0045

Libellé précis	IDTOP de l'opération de relogement avec minoration de loyer	Localisation : QPV ou EPCI de rattachement	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre prévisionnel de ménages par typologie			Montant prévisionnel de l'indemnité
				T1/ T2	T3	T4/T5 et +	
Argentine - Relogement à loyer minoré - Clos Saint-Antoine	C0707-15-0009	60057 Beauvais 6060011 Argentine	233 SAHLM DPT OISE	1	4	2	42 000,00 €
Relogement 30 ménages avec minoration de loyers – Bâtiments C3 et C4	C0707-15-0059	60057 Beauvais 6060011 Argentine	233 SAHLM DPT OISE	5	15	10	180 000,00 €
Relogement de 14 ménages avec minoration de loyers - Bâtiment L	C0707-15-0010	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	513 CLESENCE	0	2	12	108 000,00 €
Relogement 17 ménages avec minoration de loyers – Bâtiments C11 et D	C0707-15-0063	60057 Beauvais 6060011 Argentine	513 CLESENCE	2	9	6	106 000,00 €
Relogement 73 ménages avec minoration de loyers – Bâtiments B, E et H	C0707-15-0045	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 OPAC DE L OISE	2	39	32	494 000,00 €

Une convention spécifique mise à disposition par l'ANRU devra être signée entre le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage à l'origine du relogement des ménages, les organismes HLM accueillant les ménages concernés, et l'ANRU, en amont de la demande de décision attributive de subvention.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

- **La conduite du projet de renouvellement urbain**

  - Les moyens internes à la conduite du projet de renouvellement urbain

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
Poste Chargé de mission Renouvellement Urbain	C0707-14-0008	60057 Beauvais QP999100 - Quartier fictif National	2003 CA DU BEAUVAISIS	760 000,00 €	50,00%	380 000,00 €	25/04/2019
Conduite de projet - Chef de projet	C0707-14-0061	60057 Beauvais QP999100 - Quartier fictif National	2003 CA DU BEAUVAISIS	805 000,00 €	50,00%	402 500,00 €	19/09/2019

  - Les moyens d'appui au pilotage opérationnel du projet de renouvellement urbain

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
Mission d'AMO Architecte-urbaniste coordinateur Argentine	C0707-14-0014	60057 Beauvais 6060011 Argentine	2003 CA DU BEAUVAISIS	210 000,00 €	50,00%	105 000,00 €	19/09/2019
Mission d'AMO Architecte-urbaniste coordinateur Saint-Lucien	C0707-14-0015	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	2003 CA DU BEAUVAISIS	75 000,00 €	50,00%	37 500,00 €	19/09/2019

  - La coordination interne des organismes HLM

Non concerné.

- **Les moyens d'ingénierie favorisant la définition et la mise en œuvre de projets innovants dans les quartiers au titre du NPNRU**

Non concerné.

Article 9.1.1.2 Les opérations d'aménagement cofinancées par l'ANRU

- **La démolition de logements locatifs sociaux**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Argentine Clos St Antoine - Démolition partielle – A	C0707-21-0001	60057 Beauvais 6060011 Argentine	233 SAHLM DPT OISE	1 009 111,25 €	90,00%	908 200,13 €	01/01/2019
Démolition totale Bâtiments C3-C4 (163 LLS) – SAHLM 60 – Argentine	C0707-21-0032	60057 Beauvais 6060011 Argentine	233 SAHLM DPT OISE	7 946 527,68 €	90,00%	7 151 874,91 €	19/09/2019
Saint-Lucien - Démolition partielle - Bâtiment I - 35 logements - Rue de la Tour	C0707-21-0005	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	513 CLESENCE	2 174 045,00 €	80,00%	1 739 236,00 €	25/04/2019
Démolitions partielle Bâtiment C11 et totale Bâtiment D (58 LLS) – Clésence – Argentine	C0707-21-0064	60057 Beauvais 6060011 Argentine	513 CLESENCE	3 292 027,09 €	80,00%	2 633 621,67 €	19/09/2019
Démolition totale Bâtiment B (224 LLS) – OPAC – Saint-Lucien	C0707-21-0037	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 OPAC DE L OISE	11 122 022,20 €	80,00%	8 897 617,76 €	19/09/2019
Démolition partielle Bâtiment E (11 LLS) – OPAC – Saint-Lucien	C0707-21-0038	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 OPAC DE L OISE	655 155,56 €	80,00%	524 124,45 €	19/09/2019
Démolition partielle Bâtiment H (10 LLS) – OPAC – Saint-	C0707-21-0039	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 OPAC DE L OISE	595 644,44 €	80,00%	476 515,55 €	19/09/2019
Démolition totale résidence sociale et FTM Anjou (235 LLS) – Adoma – Argentine	C0707-21-0053	60057 Beauvais 6060011 Argentine	381 ADOMA	5 857 236,28 €	80,00%	4 685 789,02 €	19/09/2019
Démolition partielle Bâtiment L (46 LLS) - Clésence - Saint-Lucien	C0707-21-0082	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	513 CLESENCE	2 620 815,08 €	80,00%	2 096 652, 06 €	27/09/2021

- **Le recyclage de copropriétés dégradées**

Non concerné.

- **Le recyclage de l'habitat ancien dégradé**

Non concerné.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

- **L'aménagement d'ensemble**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Argentine Clos Saint-Antoine - Aménagements des espaces extérieurs	C0707-24-0003	60057 Beauvais 6060011 Argentine	233 SAHLM DPT OISE	911 000,01 €	35,00%	318 850,00 €	25/04/2019
Aménagement quartier Saint-Lucien	C0707-24-0041	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	262 BEAUVAIS	12 542 026,63 €	35,00%	4 389 709,32 €	19/09/2019
Aménagement quartier Argentine	C0707-24-0042	60057 Beauvais 6060011 Argentine	262 BEAUVAIS	25 908 465,42 €	35,00%	9 067 962,90 €	19/09/2019
Aménagement quartier Saint-Lucien – Démolition garages rue Tierce	C0707-24-0060	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	2003 CA DU BEAUVAISIS	262 400,00 €	35,00%	91 840,00 €	19/09/2019

Article 9.1.1.3 Les programmes immobiliers cofinancés par l'ANRU

- **La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS)**

La répartition de la programmation de la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux s'établit de la façon suivante :

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancés par l'ANRU	**Dont hors-QPV et dans la commune**	**Dont hors-QPV et hors commune**	**Cas dérogatoire**	**Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)**
PLUS neuf	94	83	11		4
PLUS AA	1	1	0		4
Total PLUS	*95*	*84*	*11*		*4*
Non identifié - Macro-ligne PLUS	*82*				*4/5*
% PLUS sur le total programmation	30,6%				4
PLAI neuf	227	206	21		4
PLAI AA	42	42	0		4
Total PLAI	*269*	*248*	*21*		*4*
Non identifié - Macro-ligne PLAI	*132*				*4/5*
% PLAI sur le total programmation	69,4%				4
Total programmation	***578***	***332***	***32***	***0***	

Objectifs de reconstitution de l'offre par maître d'ouvrage des opérations non identifiées			
	Nombre total de LLS reconstitués qui restent à être identifiés	Dont nombre total PLUS	Dont nombre total PLAI
Adoma	0	0	0
Clésence	27	10	17
OPAC de l'Oise	100	41	59
SA HLM de l'Oise	87	31	56
Total	**214**	**82**	**132**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier		
						volume de prêt bonifié	subvention	Total concours financier
Reconstitution site AFPA Beauvais, 87 LLS (87 PLAI) – hors QPV – Adoma	C0707-31-0054	60057 Beauvais 6060011 Argentine	381 ADOMA	PLUS	0			
				PLAI	87	852 600,00 €	678 600,00 €	1 531 200,00 €
				total	87	852 600,00 €	678 600,00 €	1 531 200,00 €
Acquisition-amélioration site AFPA Beauvais, 42 LLS (42 PLAI) – hors QPV – Adoma	C0707-31-0055	60057 Beauvais 6060011 Argentine	381 ADOMA	PLUS				
				PLAI	42	823 200,00 €	655 200,00 €	1 478 400,00 €
				total	42	823 200,00 €	655 200,00 €	1 478 400,00 €
Reconstitution site Aviation civile Beauvais, 54 LLS (24 PLUS / 30 PLAI) – hors QPV – SAHLM 60	C0707-31-0080	60057 Beauvais 6060011 Argentine	233 SAHLM DPT OISE	PLUS	24	295 200,00 €		295 200,00 €
				PLAI	30	294 000,00 €	234 000,00 €	528 000,00 €
				total	54	589 200,00 €	234 000,00€	823 200,00 €
Acquisition-amélioration rue Jean-Baptiste Boyer Beauvais, 1 LLS (1 PLUS) – hors QPV – SAHLM 60	C0707-31-0043	60057 Beauvais 6060011 Argentine	233 SAHLM DPT OISE	PLUS	1	24 600,00 €		24 600,00 €
				PLAI	0			
				total	1	24 600,00 €		24 600,00 €
Reconstitution Opérations complémentaires, 87 LLS (31 PLUS / 56 PLAI) – hors QPV – SAHLM 60	C0707-31-0081	60057 Beauvais 6060011 Argentine	233 SAHLM DPT OISE	PLUS	31	381 300,00 €		381 300,00 €
				PLAI	56	548 800,00 €	436 800,00 €	985 600,00 €
				total	87	930 100,00 €	436 800,00 €	1 366 900,00 €
Reconstitution Site baseball Beauvais, 13 LLS (13 PLUS) – hors QPV – Clésence – projet Argentine	C0707-31-0065	QP999100 - Quartier multisite National	513 CLESENCE	PLUS	13	159 900,00 €		159 900,00 €
				PLAI	0			
				total	13	159 900,00 €		159 900,00 €
Reconstitution site 5 rue du pont Laverdure Beauvais, 14 LLS (2 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Saint-Lucien	C0707-31-0078	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	513 CLESENCE	PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €
				PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €
				total	14	142 200,00 €	93 600,00 €	235 800,00 €
Reconstitution site Notre-Dame du Thil Beauvais, 25 LLS (7 PLUS / 18 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Argentine	C0707-31-0079	60057 Beauvais 6060011 Argentine	513 CLESENCE	PLUS	7	86 100,00 €		86 100,00 €
				PLAI	18	176 400,00 €	140 400,00 €	316 800,00 €
				total	25	262 500,00 €	140 400,00 €	402 900,00 €
Reconstitution La Neuville-en-Hez, 3 LLS (3 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Saint-Lucien	C0707-31-0077	QP999100 - Quartier multisite National	513 CLESENCE	PLUS	0			
				PLAI	3	23 700,00 €	18 900,00 €	42 600,00 €
				total	3	23 700,00 €	18 900,00 €	42 600,00 €
Reconstitution Bailleul-sur-Thérain, 19 LLS (7 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Argentine	C0707-31-0076	60057 Beauvais 6060011 Argentine	513 CLESENCE	PLUS	7	46 900,00 €		46 900,00 €
				PLAI	12	94 800,00 €	75 600,00 €	170 400,00 €
				total	19	141 700,00 €	75 600,00 €	217 300,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier		
						volume de prêt bonifié	subvention	Total concours financier
Reconstitution site Notre-Dame du Thil Beauvais (2e tranche), 10 LLS (4 PLUS / 6 PLAI) – hors QPV – Clésence - projet Saint-Lucien	C0707-31-0086	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	513 CLESENCE	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €
				total	10	108 000,00 €	46 800,00 €	154 800,00 €
Reconstitution opérations complémentaires (Zone 4), 16 LLS (6 PLUS / 10 PLAI) - hors QPV - Clésence - projet Saint-Lucien	C0707-31-0084	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	513 CLESENCE	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €
				PLAI	10	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €
				total	16	171 800,00 €	78 000,00 €	249 800,00 €
Reconstitution opérations complémentaires (Zone 5), 11 LLS (4 PLUS / 7 PLAI) - hors QPV - Clésence - projet Saint-Lucien	C0707-31-0085	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	513 CLESENCE	PLUS	4	26 800,00 €		26 800,00 €
				PLAI	7	55 300,00 €	44 100,00 €	99 400,00 €
				total	11	82 100,00 €	44 100,00 €	126 200,00 €
Reconstitution site Genton Beauvais, 18 LLS (7 PLUS / 11 PLAI) – hors QPV – OPAC	C0707-31-0046	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 OPAC DE L OISE	PLUS	7	86 100,00 €		86 100,00 €
				PLAI	11	107 800,00 €	85 800,00 €	193 600,00 €
				total	18	193 900,00 €	85 800,00 €	279 700,00 €
Reconstitution site 21 rue du pont Laverdure Beauvais, 19 LLS (7 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – OPAC	C0707-31-0047	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 OPAC DE L OISE	PLUS	7	86 100,00 €		86 100,00 €
				PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €
				total	19	203 700,00 €	93 600,00 €	297 300,00 €
Reconstitution site Vinot Préfontaine Beauvais, 15 LLS (6 PLUS / 9 PLAI) – hors QPV – OPAC	C0707-31-0049	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 OPAC DE L OISE	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €
				PLAI	9	88 200,00 €	70 200,00 €	158 400,00 €
				total	15	162 000,00 €	70 200,00 €	232 200,00 €
Reconstitution site Ex-Lidl Beauvais, 20 LLS (8 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – OPAC	C0707-31-0050	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 OPAC DE L OISE	PLUS	8	98 400,00 €		98 400,00 €
				PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €
				total	20	216 000,00 €	93 600,00 €	309 600,00 €
Reconstitution site Savignies Beauvais, 14 LLS (5 PLUS / 9 PLAI) – hors QPV – OPAC	C0707-31-0051	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 OPAC DE L OISE	PLUS	5	61 500,00 €		61 500,00 €
				PLAI	9	88 200,00 €	70 200,00 €	158 400,00 €
				total	14	149 700,00 €	70 200,00 €	219 900,00 €
Reconstitution Hermes, 10 LLS (4 PLUS / 6 PLAI) – hors QPV – OPAC	C0707-31-0074	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 OPAC DE L OISE	PLUS	4	26 800,00 €		26 800,00 €
				PLAI	6	47 400,00 €	37 800,00 €	85 200,00 €
				total	10	74 200,00 €	37 800,00 €	112 000,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier		
						volume de prêt bonifié		
Reconstitution Opérations complémentaires zone 4, 80 LLS (33 PLUS / 47 PLAI) – hors QPV – OPAC	C0707-31-0048	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 OPAC DE L OISE	PLUS	33	405 900,00 €		405 900,00 €
				PLAI	47	460 600,00 €	366 600,00 €	827 200,00 €
				total	80	866 500,00 €	366 600,00 €	1 233 100,00 €
Reconstitution Opérations complémentaires zone 5, 20 LLS (8 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – OPAC	C0707-31-0075	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 OPAC DE L OISE	PLUS	8	53 600,00 €		53 600,00 €
				PLAI	12	94 800,00 €	75 600,00 €	170 400,00 €
				total	20	148 400,00 €	75 600,00 €	224 000,00 €

- **La production d'une offre de relogement temporaire**

Non concerné.

- **La requalification de logements locatifs sociaux**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subv. ANRU	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
Réhabilitation Bâtiments K et M (84 LLS) – Clésence – Saint-Lucien	C0707-33-0070	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	513 CLESENCE	prêt bonifié	2 822 217,00 €		volume de prêt bonifié	1 347 436,20 €	19/09/2019
				subvention	1 729 470,00 €	20,00%	Subvention	345 894,00 €	
							Total concours financier	1 693 330,20 €	
Réhabilitation Bâtiments I et J (60 LLS) – Clésence – Saint-Lucien	C0707-33-0069	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	513 CLESENCE	prêt bonifié	2 023 980,00 €		volume de prêt bonifié	965 628,00 €	19/09/2019
				subvention	1 243 800,00 €	20,00%	Subvention	248 760,00 €	
							Total concours financier	1 214 388,00 €	
Réhabilitation Bâtiments C11 et D7 (235 LLS) – Clésence – Argentine	C0707-33-0067	60057 Beauvais 6060011 Argentine	513 CLESENCE	prêt bonifié	9 959 652,19 €		volume de prêt bonifié	2 974 651,10 €	19/09/2019
				subvention	7 351 566,21 €	8,603%	Subvention	632 455,24 €	
							Total concours financier	3 607 106,34 €	
Réhabilitation Tours A7 et A8 (134 LLS) – Clésence – Argentine	C0707-33-0068	60057 Beauvais 6060011 Argentine	513 CLESENCE	prêt bonifié	4 759 662,53 €		volume de prêt bonifié	2 433 966,49 €	19/09/2019
				subvention	3 161 677,60 €	13,342 %	Subvention	421 831,03 €	
							Total concours financier	2 855 797,52 €	

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subv. ANRU	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
Argentine Clos Saint-Antoine - Réhabilitation	C0707-33-0002	60057 Beauvais 6060011 Argentine	233 SAHLM DPT OISE	prêt bonifié	7 026 657,90 €		volume de prêt bonifié	3 035 819,60 €	25/04/2019
				subvention	5 900 875,70 €	20,00%	Subvention	1 180 175,14 €	
							Total concours financier	4 215 994,74 €	
Réhabilitation Tour A5 (44 LLS) – SAHLM 60 – Argentine	C0707-33-0033	60057 Beauvais 6060011 Argentine	233 SAHLM DPT OISE	prêt bonifié	3 346 757,96 €		volume de prêt bonifié	1 426 703,19 €	19/09/2019
				subvention	2 906 757,96 €	20,00%	Subvention	581 351,59 €	
							Total concours financier	2 008 054,78 €	
Réhabilitation Bâtiment D6 (40 LLS) – SAHLM 60 – Argentine	C0707-33-0062	60057 Beauvais 6060011 Argentine	233 SAHLM DPT OISE	prêt bonifié	1 578 242,00 €		volume de prêt bonifié	829 121,01 €	19/09/2019
				subvention	1 178 241,90 €	10,00%	Subvention	117 824,19 €	
							Total concours financier	946 945,20 €	
Réhabilitation Bâtiment F (158 LLS) – OPAC – Saint-Lucien	C0707-33-0030	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 OPAC DE L OISE	prêt bonifié	6 030 860,00 €		volume de prêt bonifié	1 088 406,26 €	19/09/2019
				subvention	4 810 460,00 €	10,00%	Subvention	481 046,00 €	
							Total concours financier	1 569 452,26 €	
Réhabilitation Tour N (56 LLS) – OPAC – Saint-Lucien	C0707-33-0031	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 OPAC DE L OISE	prêt bonifié	2 520 000,00 €		volume de prêt bonifié	1 100 200,00 €	19/09/2019
				subvention	2 059 000,00 €	20,00%	Subvention	411 800,00 €	
							Total concours financier	1 512 000,00 €	
Réhabilitation Bâtiments D et G (90 LLS) – OPAC – Saint Lucien	C0707-33-0026	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 OPAC DE L OISE	prêt bonifié	3 916 400,00 €		volume de prêt bonifié	639 880,00 €	19/09/2019
				subvention	3 199 400,00 €	10,00%	Subvention	319 940,00 €	
							Total concours financier	959 820,00 €	
Réhabilitation Bâtiments E et H (79 LLS) – OPAC – Saint-Lucien	C0707-33-0028	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 OPAC DE L OISE	prêt bonifié	3 434 069,00 €		volume de prêt bonifié	818 026,60 €	19/09/2019
				subvention	2 812 069,00 €	20,00%	Subvention	562 413,60 €	
							Total concours financier	1 380 440,40 €	
Réhabilitation Bâtiments B3, B4, B4 bis (144 LLS) – OPAC – Argentine	C0707-33-0024	60057 Beauvais 6060011 Argentine	213 OPAC DE L OISE	prêt bonifié	5 253 984,00 €		volume de prêt bonifié	1 334 059,95 €	19/09/2019
				subvention	4 076 484,00 €	20,00%	Subvention	815 296,80 €	
							Total concours financier	2 149 356,75 €	

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subv. ANRU	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
Réhabilitation Bâtiment C1 (120 LLS) – OPAC – Argentine	C0707-33-0025	60057 Beauvais 6060011 Argentine	213 OPAC DE L OISE	prêt bonifié	3 288 720,00 €		volume de prêt bonifié	1 526 813,60 €	19/09/2019
				subvention	2 232 092,00 €	20,00%	Subvention	446 418,40 €	
							Total concours financier	1 973 232,00 €	
Réhabilitation Bâtiment D1 (43 LLS) – OPAC – Argentine	C0707-33-0027	60057 Beauvais 6060011 Argentine	213 OPAC DE L OISE	prêt bonifié	1 964 625,55 €		volume de prêt bonifié	398 365,12 €	19/09/2019
				subvention	1 620 405,01 €	20,00%	Subvention	324 081,00 €	
							Total concours financier	722 446,12 €	
Réhabilitation Bâtiments E1 et E2 (60 LLS) – OPAC – Argentine	C0707-33-0029	60057 Beauvais 6060011 Argentine	213 OPAC DE L OISE	prêt bonifié	2 491 020,00 €		volume de prêt bonifié	584 761,31 €	19/09/2019
				subvention	2 011 020,00 €	20,00%	Subvention	402 204,00 €	
							Total concours financier	986 965,31 €	
Réhabilitation Bâtiment L (50 LLS) - Clésence - Saint-Lucien	C0707-33-0083	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	513 CLESENCE	prêt bonifié	2 181 454,71 €		volume de prêt bonifié	956 225,51 €	27/09/2021
				subvention	1 763 236,60 €	20,00%	Subvention	352 647,32 €	
							Total concours financier	1 308 872,83 €	

- **La résidentialisation de logements**

  - La résidentialisation de logements locatifs sociaux

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Argentine Clos Saint-Antoine - Résidentialisation	C0707-34-0012	60057 Beauvais 6060011 Argentine	233 SAHLM DPT OISE	172 500,00 €	40,00 %	69 000,00 €	25/04/2019
Résidentialisation Tour A5 (44 LLS) – SAHLM 60 – Argentine	C0707-34-0044	60057 Beauvais 6060011 Argentine	233 SAHLM DPT OISE	34 378,10 €	40,00 %	13 751,24 €	19/09/2019
Résidentialisation Tours A7 et A8 (134 LLS) – Clésence – Argentine	C0707-34-0071	60057 Beauvais 6060011 Argentine	513 CLESENCE	462 300,00 €	40,00 %	184 920,00 €	19/09/2019
Résidentialisation Bâtiment M (54 LLS) – Clésence – Saint - Lucien	C0707-34-0072	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	513 CLESENCE	186 300,00 €	40,00 %	74 520,00 €	19/09/2019

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

- La résidentialisation de copropriétés dégradées

Non concerné.

- **Les actions de portage massif en copropriété dégradée**

Non concerné.

- **La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accession à la propriété**

Concernant les dispositifs de soutien à l'accession (autre que la subvention Anru), seuls ceux dont bénéficient l'opération doivent être mentionnés dans la clause figurant dans l'acte notarié. En cas de dispositif de soutien à l'accession autre que ceux listés, cet autre dispositif doit être nommément désigné dans la clause et non désigné en tant qu'autre dispositif.

La subvention de l'ANRU étant destinée à faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain, son octroi est subordonné à l'engagement des personnes physiques « acquéreurs » des logements subventionnés à respecter deux conditions. La clause suivante reprenant ces deux conditions doit être retranscrite dans chaque acte notarié :

« Condition particulière liée à la subvention accordée par l'ANRU :

La présente vente intervient dans le cadre de la réalisation d'une opération subventionnée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le but de faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain.
Aux termes de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le … entre notamment la collectivité porteuse du projet de renouvellement urbain …, l'ANRU, et le VENDEUR aux présentes, une subvention est accordée par l'ANRU sous réserve du respect des conditions déterminantes suivantes :

- L'ACQUEREUR s'engage à occuper ce logement à titre de résidence principale,
- La présente acquisition bénéficie également d'un autre dispositif soutenant l'accession à la propriété (prêt à taux zéro, TVA à taux réduit, prêt social location accession, subvention de la collectivité locale, prêt Action Logement, bail réel solidaire, autre).
- La présente vente est conclue moyennant un prix calculé après déduction de la subvention ANRU d'un montant de … €. Ce prix de vente ne doit pas dépasser le plafond fixé par l'arrêté conjoint des ministres chargés du budget de l'économie et du logement concernant la vente de logements dans les opérations d'accession des organismes à loyer modéré prévu à l'articleD.443-34 du code de la construction et de l'habitation.

L'ACQUEREUR et le VENDEUR ont pris parfaite connaissance de la condition ci-dessus, déclarent en accepter expressément toutes les dispositions, et s'obligent à les respecter. »

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier
Saint-Lucien – 7 logts en accession sociale à la propriété	C0707-36-0056	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	2003 CA DU BEAUVAISIS	70 000,00 €	100%	70 000,00 €
Argentine – 18 logts en accession sociale à la propriété	C0707-36-0058	60057 Beauvais 6060011 Argentine	2003 CA DU BEAUVAISIS	180 000,00 €	100%	180 000,00 €
Argentine – 10 logts en accession à la propriété (PSLA)	C0707-36-0073	60057 Beauvais 6060011 Argentine	513 CLESENCE	100 000,00 €	100%	100 000,00 €

- **La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics et collectifs de proximité**

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Démolition-reconstruction Salle des fêtes Argentine	C0707-37-0004	60057 Beauvais 6060011 Argentine	262 BEAUVAIS	1 085 714,84 €	28,00%	304 000,16 €	19/09/2019
Rénovation Groupe scolaire Saint Lucien	C0707-37-0006	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	262 BEAUVAIS	7 568 160,05 €	35,00%	2 648 856,02 €	25/04/2019
Construction Cantine scolaire Saint-Lucien	C0707-37-0007	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	262 BEAUVAIS	883 083,00 €	35,00%	309 079,05 €	25/04/2019
Démolition-reconstruction Crèche Jacoby Argentine	C0707-37-0018	60057 Beauvais 6060011 Argentine	262 BEAUVAIS	2 892 617,48 €	35,00%	1 012 416,12 €	19/09/2019
Démolition-reconstruction Groupe scolaire et périscolaire Morvan Argentine	C0707-37-0019	60057 Beauvais 6060011 Argentine	262 BEAUVAIS	10 500 629,15 €	35,00%	3 675 220,20 €	19/09/2019
Démolition-reconstruction Gymnase Morvan Argentine	C0707-37-0020	60057 Beauvais 6060011 Argentine	262 BEAUVAIS	5 413 737,07 €	35,00%	1 894 807,97 €	19/09/2019
Démolition-reconstruction Gymnase Moulin Argentine	C0707-37-0021	60057 Beauvais 6060011 Argentine	262 BEAUVAIS	1 716 701,49 €	35,00%	600 845,52 €	19/09/2019
Extension Médiathèque Argentine	C0707-37-0022	60057 Beauvais 6060011 Argentine	2003 CA DU BEAUVAISIS	1 585 070,83 €	35,00%	554 774,79 €	19/09/2019

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

- **La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique**

Non concerné.

- **Autres investissements concourant au renouvellement urbain**

Non concerné.

Article 9.1.2 Les conditions de modulation des aides accordées au projet de renouvellement urbain au regard des objectifs d'excellence au titre du NPNRU

Non concerné.

Article 9.2 Les opérations du programme non financées par l'ANRU

En complément des opérations co-financées à la fois par l'ANRU et le cas échéant par les Partenaires associés décrites dans l'article 9.1, certaines opérations du programme urbain sont financées uniquement par les Partenaires associés. Ces opérations sont listées ci-après.

Article 9.2.1 Les opérations bénéficiant des financements de la région

La participation financière de la Région Hauts-de-France s'entend pour un montant de 8,4 millions d'€, à travers les engagements pris par la délibération n°20170046 du 2 février 2017 et la délibération n°20170731 du 29 juin 2017 fixant le cadre d'intervention de la Région dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRU). Aussi, en ce qui concerne la présente convention, la participation de la Région Hauts-de-France s'élève à 8,4 millions d' €, répartis sur les opérations suivantes :

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention CR HDF	Montant prévisionnel du concours financier	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Saint-Lucien - Aménagement Parc de la Grenouillère	60057 Beauvais 6060010 Saint-Lucien	262 BEAUVAIS	3 699 750,60 €	24,33%	900 000,00 €	S1 2022	5 semestres
Aménagement quartier Saint-Lucien (Opération coulée verte – berges du Thérain)	60057 Beauvais 6060010 Saint-Lucien	262 BEAUVAIS	2 722 096,80 €	19,80 %	539 100,00 €	S1 2022	13 semestres (dont 5 semestres pour la réalisation de la coulée verte)
Rénovation Groupe scolaire Saint Lucien	60057 Beauvais 6060010 Saint-Lucien	262 BEAUVAIS	7 568 160,05 €	35,23 %	2 666 362,84 €	S1 2023	5 semestres
Construction Cantine scolaire Saint-Lucien	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	262 BEAUVAIS	883 083,00 €	35,32 %	311 933,45 €	S1 2023	5 semestres

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention CR HDF	Montant prévisionnel du concours financier	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Aménagement quartier Argentine (Opération Parc de la Pouponnière)	60057 Beauvais 6060011 Argentine	262 BEAUVAIS	1 121 449,52 €	20,83 %	233 635,20 €	S2 2021	12 semestres (dont 3 semestres pour la réalisation du parc)
Aménagement quartier Argentine (Opération Coulée verte)	60057 Beauvais 6060011 Argentine	262 BEAUVAIS	970 401,60 €	20,61 %	200 000,00 €	S2 2021	12 semestres
Démolition-reconstruction Salle des fêtes Argentine	60057 Beauvais 6060011 Argentine	262 BEAUVAIS	1 085 714,84 €	36,90%	400 668,91 €	S2 2021	5 semestres
Démolition-reconstruction Groupe scolaire et périscolaire Morvan Argentine	60057 Beauvais 6060011 Argentine	262 BEAUVAIS	10 500 629,15 €	30,00 %	3 148 299,60 €	S1 2023	10 semestres

Seule l'opération « Aménagement du parc de la Grenouillère » à Saint-Lucien n'est pas cofinancée par l'ANRU. La Région n'interviendra pas sur la globalité des aménagements d'espaces publics, démolition d'équipements publics des quartiers Argentine et Saint-Lucien, mais sur 3 opérations précises : à Saint-Lucien, l'opération coulée verte – berges du Thérain ; à Argentine, les opérations de coulée verte et de parc de la pouponnière.

Article 9.2.2 Les opérations bénéficiant des financements de l'Anah

Les diagnostics et études pré-opérationnelles engagés ou envisagés et les interventions bénéficiant d'un financement de l'Anah d'ores et déjà contractualisées sont récapitulés en annexe C4. Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1. Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l'ANRU sont présentées ci-après.

Libellé précis	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANAH	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANAH	Date de prise en compte des dépenses	Echéancier
Argentine - Etude pré-opérationnelle sur 4 copropriétés - Champagne, Champs Dolent, A6, Ormeaux	60057 Beauvais 6060011 Argentine	2003 CA DU BEAUVAISIS .	80 000,00 €	50,00%	0,00%	40 000,00 €	19/09/2019	S2 2022 (3 semestres)

Les interventions de l'Anah dans le cadre du projet NPNRU contractualisé pourront être complétées dans le temps du NPNRU lors de la signature d'autres opérations programmées ou autres financements, identifiés notamment lors des revues de projet et/ou points d'étape. Elles seront intégrées à la convention NPNRU lors des avenants.

Cette étude pré-opérationnelle s'inscrit dans le cadre réglementaire défini par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) comme phase préparatoire à la mise en place de toute opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Sur le quartier Argentine, cette étude pré-opérationnelle sera alimentée par les diagnostics

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

déjà effectués dans le cadre du POPAC 2019-2022 (programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés). Les conclusions définitives seront soumises à la validation administrative et politique en 2022, permettant alors à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, en accord avec l'Anah, de délibérer pour le lancement de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH. La prestation devrait démarrer fin 2022 et se dérouler sur 12 mois, la durée de la phase diagnostique devant être réduite grâce au travail de terrain déjà effectué dans le cadre du POPAC.

La signature d'une convention de partenariat CAB/Anah pour la mise en œuvre d'une OPAH-copropriétés, et le recrutement d'un opérateur (AMO), sont envisagés au premier semestre 2024. Encadrant le dispositif, cette convention sera annexée ultérieurement au présent protocole d'accord (annexe C4).

Article 9.2.3 Les opérations bénéficiant de financements de la Caisse des dépôts et consignations

L'ensemble des opérations du programme financées par la Caisse des Dépôts est récapitulé en annexe C5.

Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1.

Libellé précis	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention CDC	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention CDC	Date de prise en compte des dépenses	Echéancier
Mission d'OPC urbain, financier et interchantiers	CA DU BEAUVAISIS	2003 CA DU BEAUVAISIS	288 000,00 €	50,00%	0,00%	144 000,00 €	19/09/2019	S2 2021 (12 semestres)
Etude stratégique de communication	CA DU BEAUVAISIS	2003 CA DU BEAUVAISIS	150 000,00 €	13,33%	33,33%	20 000,00 €	19/09/2019	S2 2021 (2 semestres)

Article 9.2.4 Les opérations bénéficiant des financements d'autres Partenaires associés

Non concerné.

Article 9.3. Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI

Non concerné.

Article 9.4. Les opérations financées au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles »

Non concerné.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Article 10. Le plan de financement des opérations programmées

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexe C2 :

- Un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les co-financements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'ANRU ou, à titre informatif, celles du projet d'innovation financées par les PIA ou du projet d'agriculture urbaine soutenu au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles ». Les financements ANRU au titre du PIA, validés par le premier ministre, figurent dans la convention-cadre de mise en œuvre du projet ou la convention de financement du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.

- Le tableau financier par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaitre les concours financiers ANRU prévisionnels, déclinés entre montants de subventions ANRU prévisionnels et les volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des co-financements prévisionnels sont précisés : commune, EPCI, conseil départemental, conseil régional, organisme HLM, Caisse des Dépôts, Europe,

  Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non-signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

- la participation financière de l'ANRU au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 95 523 937,29 €, comprenant 67 737 873,35 € de subventions, et 27 786 063,94 € de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation se répartit sur les quartiers d'intérêt national concernés.

- la participation financière de l'Anah s'entend pour un montant global maximal de 40 000 € dans le cadre des interventions d'ores et déjà contractualisées avec l'Anah et des études préalables. Cette participation financière pourra être revue lors des avenants après la contractualisation d'opérations afférentes financées par l'Anah.

- la participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 164 000 €. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des dépôts pour un montant prévisionnel de 53 999 580,86 € répartis comme tels :

  - Adoma : 4 321 919,00 €
  - Clésence : 20 688 573,62 €
  - OPAC de l'Oise : 16 870 084,45 €
  - SA HLM de l'Oise : 12 119 003,79 €

  Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.

- la participation financière de la Région Hauts-de-France s'entend pour un montant maximal de 8,4 M€ (délibération n°20170731 du 29 juin 2017) pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9.2.

Pour rappel :

- le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C7.

Le tableau ci-dessous récapitule les concours financiers NPNRU totaux programmés (protocole et convention) par quartier concerné par la présente convention :

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)		Montant de subvention N.P.N.R.U.	Volume de prêt bonifié N.P.N.R.U.	Concours financiers N.P.N.R.U. totaux
QPV n°6060010 Saint-Lucien	Protocole de préfiguration	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Convention pluriannuelle	25 847 201,33 €	9 434 302,57 €	35 281 503,90 €
Total Saint-Lucien		25 847 201,33 €	9 434 302,57 €	35 281 503,90 €
QPV n°6060011 Argentine	Protocole de préfiguration	168 566,00 €	0,00 €	168 566,00 €
	Convention pluriannuelle	40 944 272,02 €	18 168 161,37 €	59 112 433,39 €
Total Argentine		41 112 838,02 €	18 168 161,37 €	59 280 999,39 €
QPV n°999100 - Quartier multisite National	Protocole de préfiguration	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Convention pluriannuelle	946 400,00 €	183 600,00 €	1 130 000,00 €
Total quartier multisite		946 400,00 €	183 600,00 €	1 130 000,00 €
Totaux :		67 906 439,35 €	27 786 063,94	95 692 503,29 €

Article 11. Les modalités d'attribution et de paiement des financements

Article 11.1 Les modalités d'attribution et de paiement des subventions de l'ANRU

Les aides de l'ANRU au titre du NPNRU sont engagées et versées conformément aux modalités définies par le règlement général et par le règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU dans le respect des engagements contractuels inscrits dans la présente convention pluriannuelle.

Les décisions attributives de subvention allouent les financements de l'ANRU, constituant ainsi l'engagement juridique de l'Agence pour le financement d'une opération.

Le non-respect des dispositions des règlements général et financier relatifs au NPNRU, et notamment des conditions de délais, et le cas échéant, des engagements contractuels, peut entraîner l'abrogation ou le retrait de la décision attributive de subvention.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Article 11.2 Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services

L'Agence accorde une décision d'autorisation de prêts (DAP) dans les conditions prévues par le règlement financier de l'ANRU, permettant la mobilisation des volumes de prêts bonifiés et leur distribution par Action Logement Services.

L'autorisation et le versement des prêts bonifiés sont mis en œuvre conformément à la convention tripartite Etat-ANRU-Action Logement portant sur le NPNRU.

La décision d'autorisation de prêt est conditionnée au respect des dispositions des règlements général et financier relatifs au NPNRU, et notamment des conditions de délais, et/ou des engagements contractuels.

Le non-respect des dispositions des règlements général et financier relatifs au NPNRU, et notamment des conditions de délais, et le cas échéant, des engagements contractuels peut entraîner l'abrogation ou le retrait de la décision d'autorisation de prêt, ainsi que prévu à l'article 8.1 du titre III du règlement financier relatif au NPNRU.

Article 11.3 Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par son règlement général et les délibérations de son Conseil d'administration, et dans le respect de la convention de programme signée avec la collectivité concernée.

Article 11.4 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts

Les modalités de financement de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maitres d'ouvrage concernés, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Article 11.5 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Région Hauts-de-France

Les modalités d'attribution et de versement des subventions régionales sont régies dans le cadre du règlement budgétaire et financier de la Région Hauts-de-France en vigueur. Elles seront précisées dans les actes juridiques financiers relatifs à chaque opération financée par la Région.

Cette participation fera l'objet d'une affectation ultérieure au fur et à mesure de l'avancement des opérations fléchées par la Région selon l'échéancier prévu dans la présente convention et décrite dans la maquette financière.

La participation de la Région pourra être révisée selon l'évolution de l'échéancier prévisionnel de réalisation des opérations et l'évolution de l'engagement de chacun des partenaires signataires de la convention ; le cas échéant, elle fera l'objet d'avenants en Commission Permanente. L'abandon de l'une ou l'autre de ces opérations par son maître d'ouvrage libérera les sommes réservées et pourra bénéficier à une autre opération du projet global.

Ces opérations feront l'objet d'une instruction par les services régionaux au fur et à mesure de leur opérationnalité selon les modalités d'intervention fixées par la Région (délibérations n°20170046 du 2 février 2017 et n°20170731 du 29 juin 2017). Les dossiers de demande de subvention seront instruits sur la base

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

des résultats d’appel d’offre afin de définir les modalités de calcul de la dépense subventionnable propre à chaque opération d’investissement dans la limite des crédits réservés, et sous réserve du budget annuel régional.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 12. Les modalités de suivi du projet prévues par l'ANRU

Article 12.1 Le reporting annuel

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les éléments demandés par l'Agence en matière de suivi opérationnel et financier, selon les modalités définies par l'ANRU, et plus particulièrement :

- avancement opérationnel et financier des opérations programmées,
- réalisation des objectifs indiqués à l'article 2.2 (cf. annexe A relative aux objectifs),
- suivi du relogement (notamment synthèse du tableau « RIME » à l'échelle du ménage, anonymisé),
- suivi des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7,
- suivi de la gouvernance telle que définie à l'article 8.

L'avancement physique et financier des opérations feront l'objet d'un compte rendu d'exécution annuel tel que précisé dans le règlement financier relatif au NPNRU.

Article 12.2 Les revues de projet

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage, ainsi que les autres « parties prenantes » signataires de la convention pluriannuelle, s'engagent à préparer et à participer aux revues de projet pilotées par le délégué territorial de l'ANRU dans le département. Des représentants des conseils citoyens peuvent y être associés.

La revue de projet, dont la méthodologie est précisée par l'ANRU, doit notamment permettre d'examiner les éléments suivants, tels que prévus dans la présente convention :

- respect de l'échéancier de réalisation du projet (ensemble des opérations du projet, y compris celles non financées par l'ANRU),
- respect du programme financier du projet, suivi de la mobilisation des financements, revue annuelle des calendriers,
- mise en œuvre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux,
- niveau d'atteinte des objectifs incontournables,
- réalisation des conditions de réussite du projet,
- mise en œuvre effective des contreparties dues au groupe Action Logement,
- état d'avancement et qualité du relogement, état d'avancement et suivi de la stratégie d'attribution
- co-construction avec les habitants et leurs représentants,
- état d'avancement et qualité du projet de gestion,
- application de la charte nationale d'insertion,
- organisation de la gouvernance.

La revue de projet contribue à renseigner le reporting annuel et à identifier les éléments pouvant conduire à présenter un avenant à la présente convention.

Un compte-rendu accompagné d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre est réalisé et transmis à l'ANRU.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Article 12.3 Les points d'étape

Des points d'étapes, réalisés à mi-parcours du projet et en prévision de l'achèvement du projet, pourront permettre de re-questionner le projet dans ses dimensions sociale, économique et urbaine, de s'assurer de son articulation avec le contrat de ville et les politiques d'agglomération, d'apprécier l'efficacité de la conduite de projet, d'observer les effets des réalisations au regard des objectifs attendus du projet de renouvellement urbain.
Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre les points d'étape selon les modalités définies par l'ANRU.

Article 12.4 Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF

Les signataires de la présente convention pluriannuelle fourniront à la demande de l'ANRU, d'une part les informations nécessaires à l'alimentation de l'observatoire national de la politique de la ville, afin de mieux mesurer l'évolution des territoires concernés par le programme et d'évaluer les effets des moyens mis en œuvre, et d'autre part, les indicateurs de performance requis dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Article 12.5 L'enquête relative à la réalisation du projet

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages signataires de la présente convention pluriannuelle renseigneront à la demande de l'ANRU une enquête relative à la réalisation du projet dès l'achèvement de la dernière opération physique.

L'ANRU pourra demander des éléments complémentaires en cas notamment d'imprécision ou d'incohérence des informations transmises ou en fonction des spécificités du projet.

Article 13. Les modifications du projet

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, la gestion de l'évolution du projet de renouvellement urbain peut nécessiter des modifications de la présente convention pluriannuelle. Les modalités de modification des conventions pluriannuelles ayant déjà été examinées ou signées peuvent être définies par délibération du conseil d'administration de l'ANRU. Ces modifications s'effectuent dans le cadre d'un avenant à la convention pluriannuelle ou de décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention.

Lorsque le modèle type de convention pluriannuelle de renouvellement urbain est modifié par l'ANRU, les signataires de la présente convention prennent l'engagement d'appliquer le régime du nouveau modèle type postérieurement à la prise d'effet de la présente convention.

Les signataires de la présente convention consentent par avance à ce que la convention soit ainsi mise en conformité par simple décision du délégué territorial de l'ANRU avec ce nouveau modèle type dans les conditions prévues dans une note d'instruction du Directeur général de l'ANRU.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Article 13.1 Avenant à la convention pluriannuelle

Des évolutions relatives aux dispositions de la présente convention et porteuses de modifications substantielles du projet et/ou altérant son économie générale nécessitent la réalisation d'un avenant, signé par l'ensemble des signataires du contrat initial. Le défaut de signature des éventuels avenants par les partenaires associés ne fait pas obstacle à la bonne exécution de l'avenant.

Le conseil d'administration de l'Agence définit par délibération le cadre d'élaboration et de mise en œuvre des avenants.

L'avenant à la convention pluriannuelle prend effet à compter à la date de la signature par la dernière partie prenante signataire.

Article 13.2 Les modalités de prise en compte des modifications techniques et les évolutions non substantielles de la convention

Dans le cadre fixé par l'ANRU, les évolutions n'altérant pas l'économie générale du projet ou ne portant pas de modifications substantielles, ou relevant de modifications techniques, peuvent être prises en compte par ajustement mineur, signé uniquement par le délégué territorial, le porteur de projet, le ou les maitre(s) d'ouvrage et financeur(s) concerné(s) par la modification.

Les modalités de mise en œuvre de l'ajustement mineur font l'objet d'une note d'instruction du directeur

Des évolutions mineures peuvent être également prises en compte par une décision attributive de subvention (initiale ou en cours d'exécution d'une opération engagée et/ou de prêts (initiale ou en cours d'exécution d'une opération engagée) dans les conditions définies au règlement financier de l'Agence relatif au NPNRU. Une note d'instruction du directeur général de l'ANRU peut en préciser les limites.

Article 13.3 Traçabilité et consolidation des modifications apportées

Afin de faciliter la traçabilité des modifications apportées à la convention, l'ANRU pourra solliciter auprès du porteur de projet une version consolidée de la convention intégrant toutes les modifications apportées.

Article 14. Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle

Article 14.1 Le respect des règlements de l'ANRU

La présente convention est exécutée conformément au règlement général et au règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU en vigueur lors de l'exécution de celle-ci.

Article 14.2 Les conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application de la présente convention pluriannuelle et les modifications du programme non autorisées par un avenant ou une décision signée par le délégué territorial de l'Agence

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

déclenchent la procédure de non-respect des engagements décrite dans le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU.

Du fait des enjeux qu'ils sous-tendent, les engagements suivants feront l'objet d'une vigilance particulière :

- Respect du programme urbain tel que défini à l'article 4.1 ;
- Respect du calendrier opérationnel prévisionnel de l'annexe C1, repris à l'annexe C2 ;
- Respect des contreparties pour le groupe Action Logement et de leur mise à disposition dans les conditions définies dans l'article 5.2 à la présente convention pluriannuelle et décrites dans les annexes B1 et B2 ;
- Respect des conditions de relogement des ménages définies à l'article 6 ;
- Respect des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7 ;
- Respect des engagements spécifiques conditionnant la réalisation du projet décrits à l'article 3.1.

Ces éléments font l'objet d'un suivi tout au long du projet, selon les modalités détaillées à l'article 12 de la présente convention pluriannuelle.

Article 14.3 Le contrôle et les audits

Conformément au règlement général et au règlement financier relatifs au NPNRU, l'ANRU peut procéder à des contrôles et audits auprès des bénéficiaires des concours financiers.

Le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers de l'Agence s'engagent à communiquer à l'ANRU les documents et informations dont elle estime la production nécessaire dans ce cadre.

Article 14.4 La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage

En conformité avec le règlement financier de l'ANRU en vigueur, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage signataires de la convention s'engagent à informer l'ANRU par courrier en recommandé avec accusé de réception, ou tout moyen permettant d'établir la date de réception, de tout changement intervenu dans leur situation juridique (liquidation, fusion, transfert de maîtrise d'ouvrage,…) intervenant à compter de la signature de la présente convention.

Article 14.5 Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention

14.5.1 Le calendrier prévisionnel d'exécution du programme physique

Chaque maître d'ouvrage est tenu au respect du calendrier individuel des opérations prévu au programme physique tel que détaillé à l'article 9.1.1. de la présente convention.

Ce calendrier opérationnel prévisionnel se déroule entre la date de lancement opérationnel de la première opération, à savoir le semestre 1 2019 et la date prévisionnelle de fin opérationnelle de la dernière opération, à savoir le semestre 1 2030.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

14.5.2 La durée de la convention

La présente convention pluriannuelle prend effet à compter de la date de signature par la dernière partie prenante signataire.

Afin de permettre le solde des dernières opérations et l'évaluation du projet de renouvellement urbain, la présente convention s'achève au 31 décembre de la quatrième année après l'année au cours de laquelle s'effectue le solde[1] de la dernière opération physique financée par l'Agence dans le cadre de la présente convention.

Article 14.6 Le traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application de la présente convention pluriannuelle seront portés devant le tribunal administratif de Paris.

[1] *Il s'agit du dernier paiement ou recouvrement de subvention par l'ANRU.*

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

TITRE V - LES DISPOSITIONS DIVERSES

Article 15. La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'ANRU

La mise en œuvre des programmes et des projets conduise l'ANRU à initier des actions d'étude, d'édition, de communication, d'animation, d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, de capitalisation,… Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à participer à ces actions pouvant concerner leur territoire, notamment en transmettant à l'ANRU toutes les informations nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à permettre à leurs agents en charge de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de participer aux réunions auxquelles ils sont conviés par l'ANRU (journées d'animation, de formation, de réseaux, groupes de travail etc.).
Les frais de déplacements (transport, restauration, hébergement) que ces rendez-vous occasionnent et les coûts pédagogiques liés à la formation, notamment à l'Ecole du Renouvellement Urbain, entrent dans les frais de gestion attachés aux postes qui peuvent être subventionnés par l'ANRU conformément au RGA relatif au NPNRU.

Par ailleurs, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage faciliteront l'organisation de temps d'échange dans le cadre des réseaux d'acteurs animés par l'ANRU (mise à disposition de salles de réunion, organisation de visites, ...).

En cas de mobilisation par l'ANRU de missions d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à y participer et à s'assurer de l'application des résultats de ces missions.

Article 16. Les archives et la documentation relative au projet

Le porteur de projet s'engage à fournir à l'Agence une version numérisée du dossier projet, une fiche descriptive de présentation des enjeux, des objectifs et du programme du projet de renouvellement urbain ainsi **que des témoignages, des images et des documents libres de droit p**our une mise en ligne sur le site internet **www.anru.fr**.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les études et les travaux de mémoire cofinancés par l'Agence.

Article 17. La communication et la signalétique des chantiers

Article 17.1 Communication

L'ANRU et Action Logement seront associés en amont à tout évènement presse et relations publiques afin que les actions de communication puissent être coordonnées.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

En outre, tout acte de communication du porteur de projet devra systématiquement informer de l'origine des fonds de la PEEC. Le Comité Régional d'Action Logement et le Directeur Régional d'Action Logement Services devront être associés à tout acte de communication local de l'Agence ou du porteur de projet.

Les modalités relatives à l'organisation des manifestations afférentes aux opérations financées par la Région, y compris les inaugurations, doivent faire l'objet d'une concertation préalable.

Article 17.2 Signalétique

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à mentionner la participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et du groupe Action Logement sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes les opérations financées dans le cadre de la présente convention pluriannuelle, en y faisant notamment figurer leurs logotypes.

Les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent par ailleurs à informer les signataires de la convention de l'organisation de toute manifestation publique de communication liée aux opérations subventionnées.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Date: 4/1/2022 | 11:17:21 CET

Signatures:

Le/La Préfète de Préfecture	DocuSigned by: Corinne Orzechowski 59E4AD2BEE6C492...
Le/La Directeur Régional Hauts-de-France de Banque des Territoires	DocuSigned by: Olivier Camau 3095EA182DFC48E...
Le/La Présidente de Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	DocuSigned by: Caroline Cayeux 92D23E2D68ED477...
Le/La Maire de Ville de Beauvais	DocuSigned by: Caroline Cayeux 12D604B90FFE4CD...
Le/La Directeur Général de Opac Oise	DocuSigned by: Vincent Peronnaud 99EA1090C2BA467...
Le/La Directeur Général de Clésence Eric Efraim BALCI	DocuSigned by: Eric Efraïm Balci 3F37B9B0A2A740B...
Le/La Directeur Général de Sa HLM 60	DocuSigned by:  D5932026133B459...

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Le/La Président de Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Beauvaisis	DocuSigned by: Dominique Devillers BCA8C3B864E242A...
Le/La Présidente de Foncière Logement de Foncière Logement	DocuSigned by: Cécile MAZAUD 5A3566E4AD4D4EE...
Le/La Directrice des programmes nationaux de Action Logement Vera LIZARZABURU	DocuSigned by: Véra Lizarzaburu AABBFCBE9EE74BB...
Le/La Président Région Hauts-de-France de Région Hauts-de-France	DocuSigned by: Xavier BERTRAND E112A7C1639541C...
Le/La Directeur Général de Adoma	DocuSigned by: Emmanuel BALLU 776886C0FFF44B8...
Le/La Déléguée Locale de l'ANAH de Agence Nationale de l'Habitat	DocuSigned by: Corinne Orzechowski 437DC5A9D0DA431...
Le/La Directrice Générale de Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	DocuSigned by: Anne-Claire MIALOT C520A90902F1465...

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

TABLE DES ANNEXES

A - Présentation du projet :

A1 Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville

A2 Carte de présentation du ou des quartiers qui font l'objet du projet de renouvellement urbain permettant de localiser les équipements structurants et le patrimoine des différents organismes HLM notamment,

A3 Carte(s) ou schéma(s) présentant les différents éléments du diagnostic et plus particulièrement le fonctionnement urbain du quartier

A4 Synthèse de la phase protocole (rappel des opérations financées, description des modalités d'association des habitants et présentation des principales conclusions des études et groupes de travail mis en œuvre pendant le protocole)

A5 Schéma permettant d'identifier le périmètre d'intervention proposé pour le NPNRU

A6 Tableau de bord des objectifs urbains

A7 Schéma de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus sur chacun des quartiers, à une échelle intermédiaire entre l'agglomération et le périmètre strict du QPV

A8 Plan guide du projet urbain

A9 Cartes thématiques (équilibres résidentiels, organisation de la trame viaire, développement économique…) permettant notamment de comprendre la situation avant/après et de localiser chacune des opérations programmées

A10 Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre

A11 Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification

A12 Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement

B - Contreparties en faveur du groupe Action Logement (des apports en faveur de la mixité) **:**

B1 Description des contreparties foncières pour Foncière Logement (des apports en faveur de la mixité)

B2 Description des contreparties en droits de réservations de logements locatifs sociaux pour Action Logement Services (des apports en faveur de la mixité)

C - Synthèse de la programmation opérationnelle et financière :

C1 Échéancier prévisionnel (calendrier opérationnel) présentant l'enchaînement des opérations

C2 Tableau financier prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

C3 Fiches descriptives des opérations programmées

C4 Convention de programme signée avec l'Anah et échéancier financier et convention d'OPAH/de plan de sauvegarde/d'ORCOD le cas échéant – annexée ultérieurement

C5 Tableau des aides de la Caisse des Dépôts

C6 Convention-cadre relative à l'axe 1 de l'action « Ville Durable et Solidaire » du PIA pour la mise en œuvre du projet d'innovation lauréat de l'appel à manifestations d'intérêt du 16 avril 2015 et de l'appel à projet « quartiers fertiles » du 24 janvier 2020 ou Convention de financement pour la phase de mise en œuvre du projet d'innovation lauréat de l'appel à manifestations d'intérêt ANRU+ du 22 mars 2017, le cas échéant – Non concerné

C7 Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle (tableau extrait d'Agora à la date d'examen du projet)

D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet :

D1 Document cadre fixant les orientations en matière d'attribution prévu à l'issue de la loi égalité et citoyenneté par l'article L. 441-1-5 du CCH

D2 Convention spécifique relative au projet de gestion le cas échéant – sera annexée ultérieurement

D3 Charte de la concertation le cas échéant – Non concerné

D4 Protocole unique de relogement – annexé ultérieurement.

D5 Charte locale d'insertion – annexée ultérieurement.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Annexe A1

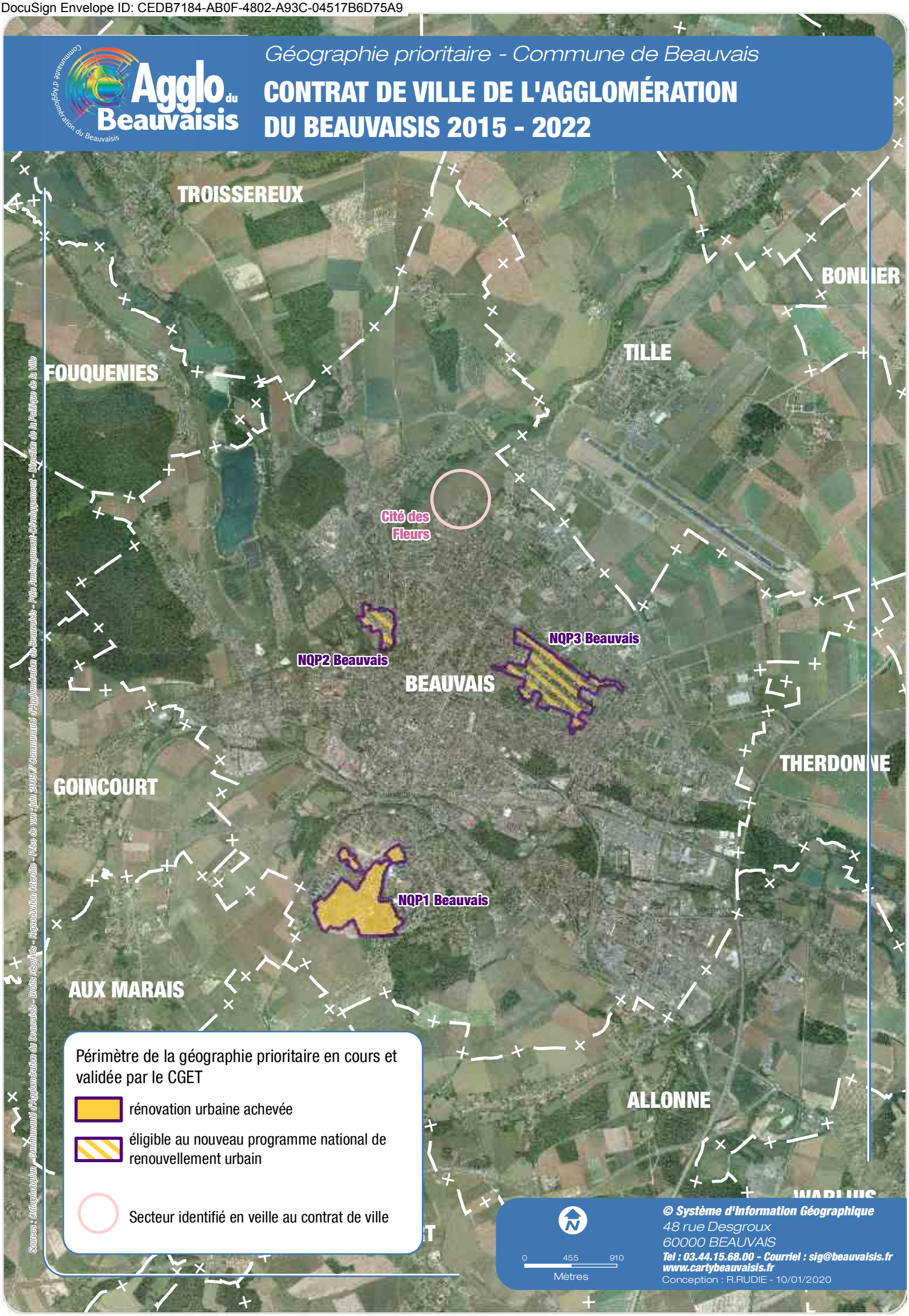
Plan de situation des quartiers Argentine et Saint-Lucien identifiés à l'article 1 au sein du territoire du Contrat de Ville

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Agglo du Beauvaisis
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Géographie prioritaire - Commune de Beauvais

CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS 2015 - 2022



Périmètre de la géographie prioritaire en cours et validée par le CGET

- rénovation urbaine achevée
- éligible au nouveau programme national de renouvellement urbain
- Secteur identifié en veille au contrat de ville

0 455 910
Mètres

© Système d'Information Géographique
48 rue Desgroux
60000 BEAUVAIS
Tel : 03.44.15.68.00 - Courriel : sig@beauvaisis.fr
www.cartybeauvaisis.fr
Conception : R.RUDIE - 10/01/2020

Sources : Orthophotoplan - Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - Droits réservés - Reproduction interdite - Prise de vue : juin 2009 / Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - Pôle Aménagement-Développement - Direction de la Politique de la Ville

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Annexe A2

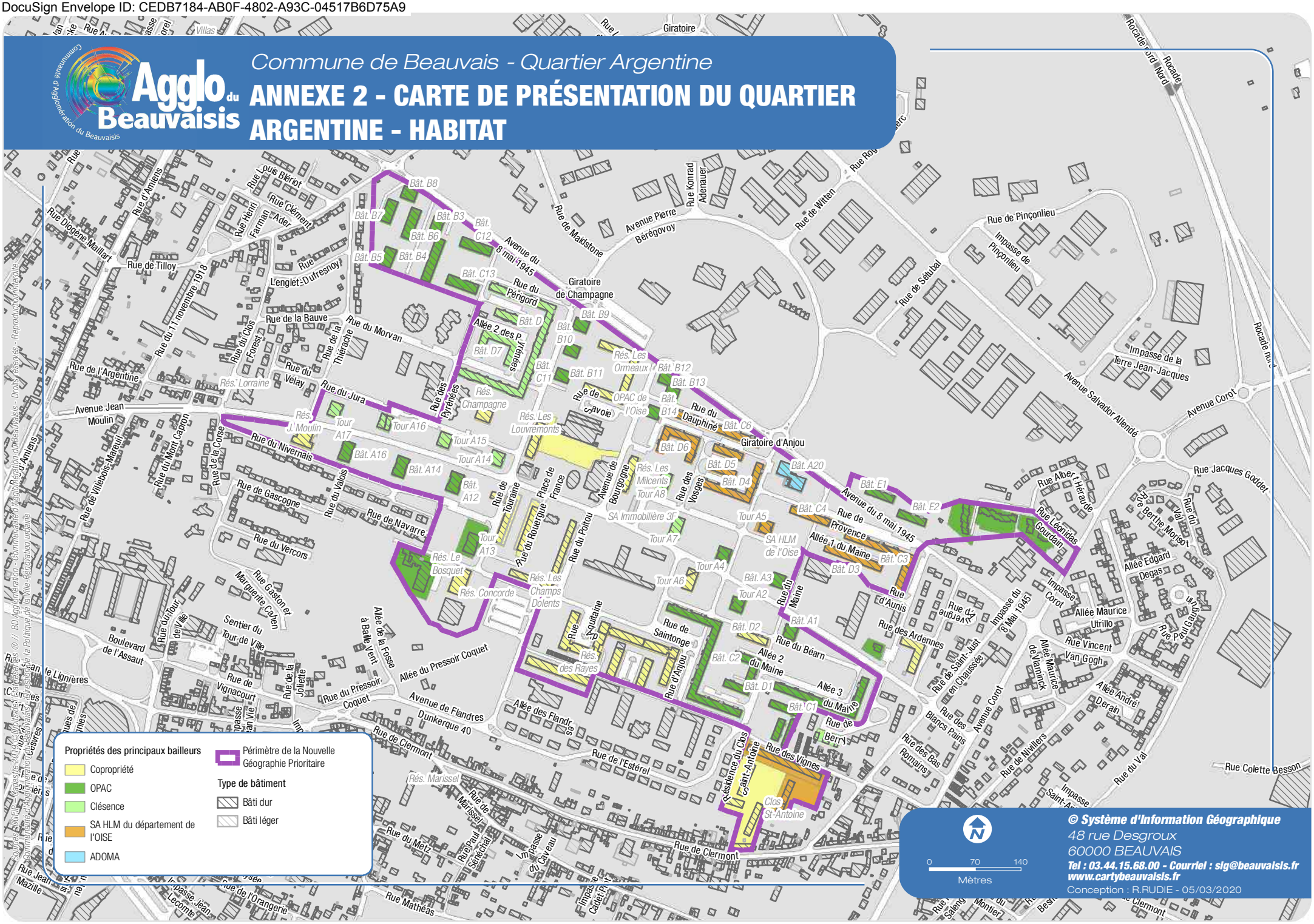
Cartes de présentation des quartiers Argentine et Saint-Lucien permettant de localiser les équipements structurants et le patrimoine des différents organismes HLM

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Agglo du Beauvaisis

Commune de Beauvais - Quartier Argentine

ANNEXE 2 - CARTE DE PRÉSENTATION DU QUARTIER ARGENTINE - HABITAT



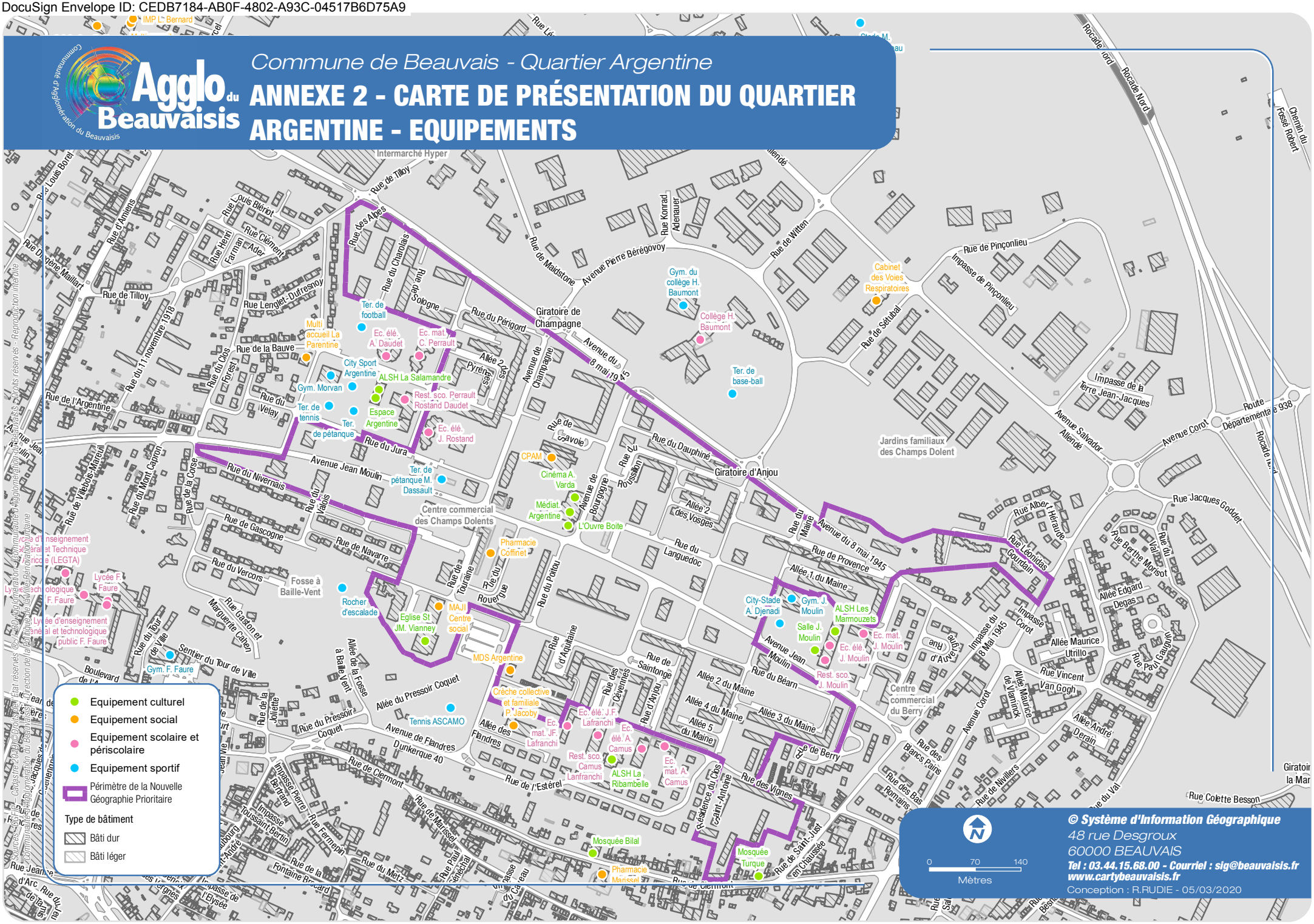
© Système d'Information Géographique
48 rue Desgroux
60000 BEAUVAIS
Tel : 03.44.15.68.00 - Courriel : sig@beauvaisis.fr
www.cartybeauvaisis.fr

Conception : R.RUDIE - 05/03/2020

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Commune de Beauvais - Quartier Argentine

ANNEXE 2 - CARTE DE PRÉSENTATION DU QUARTIER ARGENTINE - EQUIPEMENTS

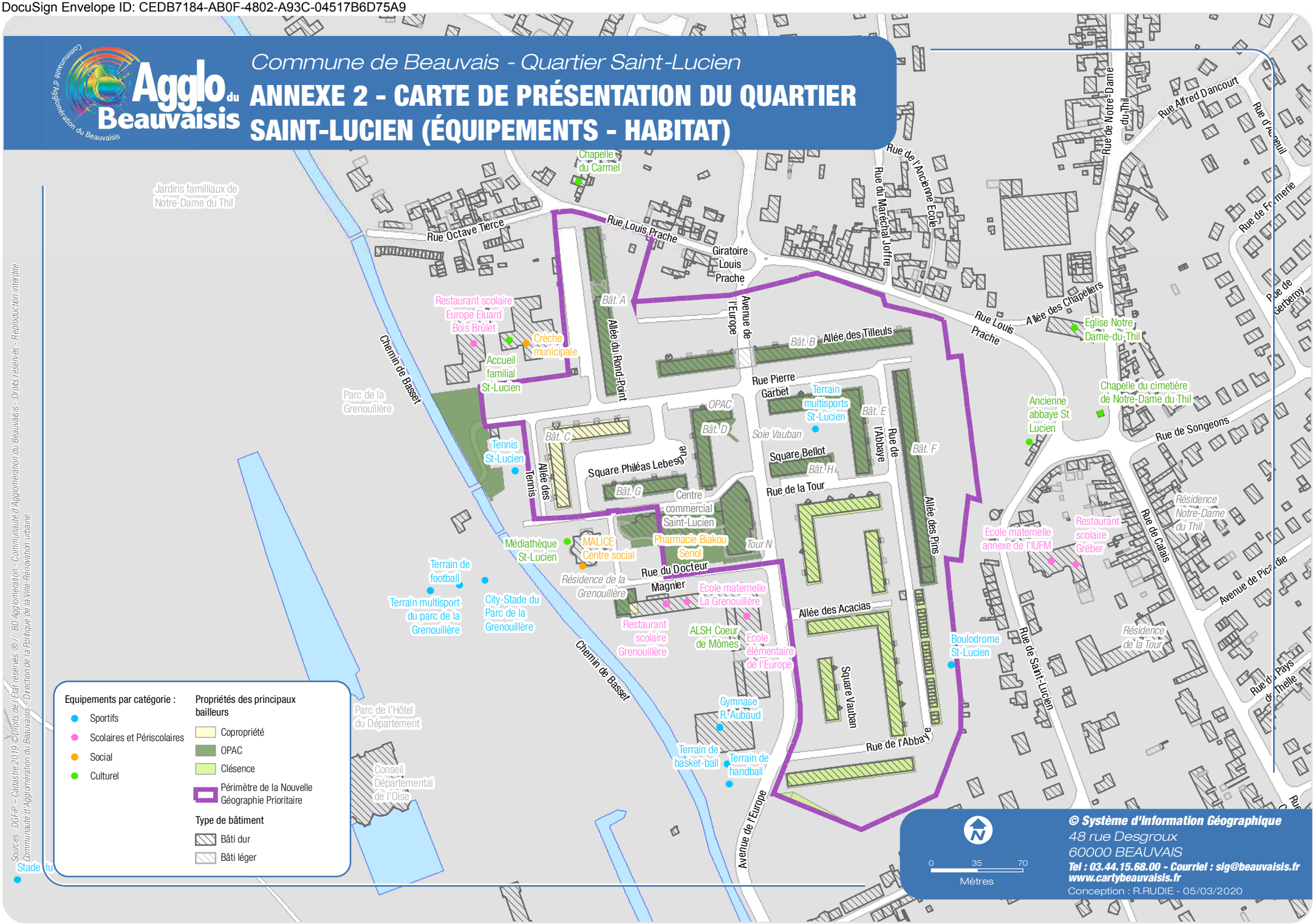


DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Agglo du Beauvaisis

Commune de Beauvais - Quartier Saint-Lucien

ANNEXE 2 - CARTE DE PRÉSENTATION DU QUARTIER SAINT-LUCIEN (ÉQUIPEMENTS - HABITAT)



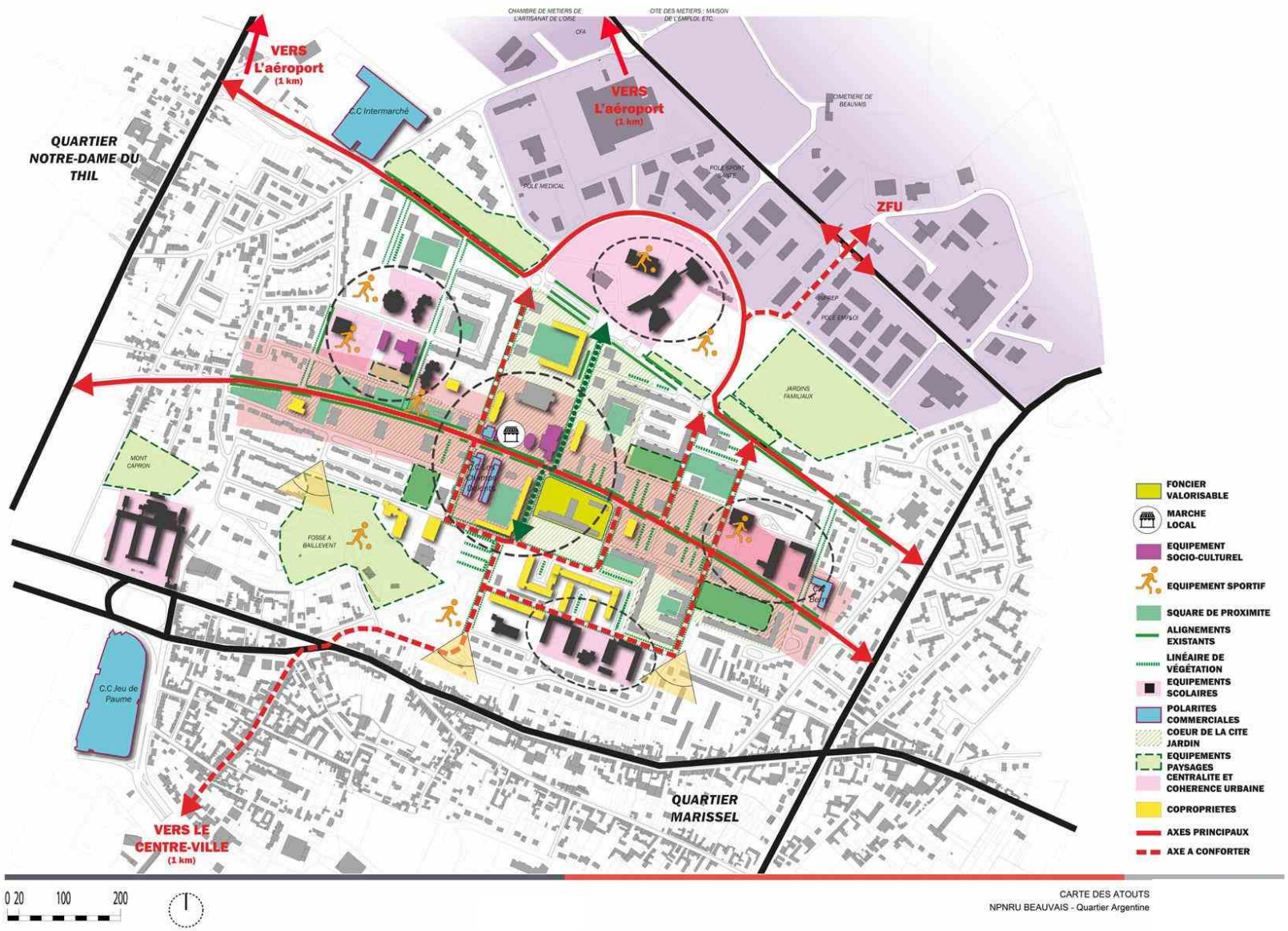
Sources : DGFiP – Cadastre 2019 ©Droits de l'Etat réservés (R) // BD Agglomération - Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - Droits réservés - Reproduction interdite
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - Direction de la Politique de la Ville-Rénovation urbaine

© Système d'Information Géographique
48 rue Desgroux
60000 BEAUVAIS
Tel : 03.44.15.68.00 - Courriel : sig@beauvaisis.fr
www.cartybeauvaisis.fr
Conception : R.RUDIE - 05/03/2020

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

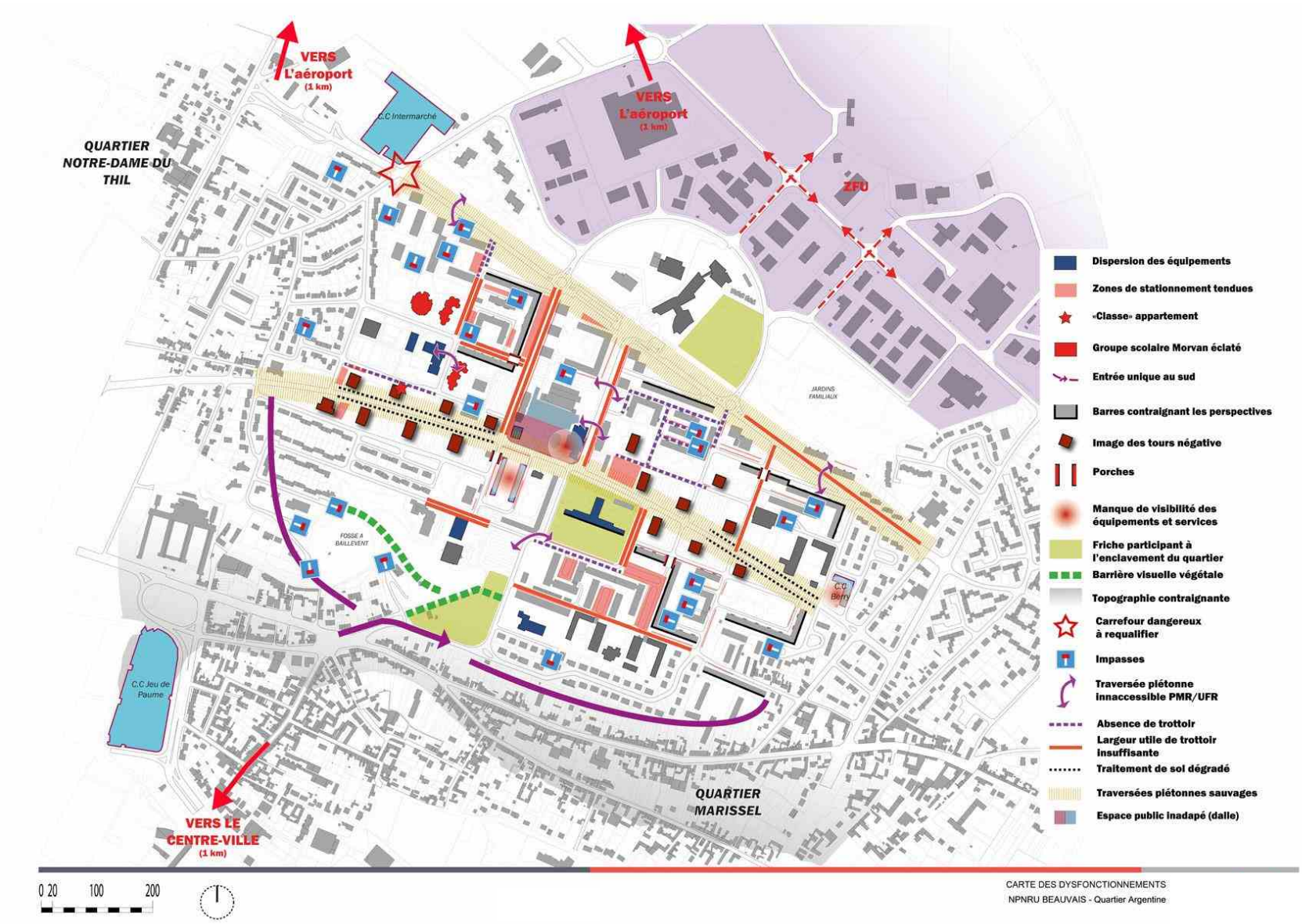
Annexe A3

Cartes et schémas présentant les différents éléments du diagnostic et plus particulièrement le fonctionnement urbain des quartiers Argentine et Saint-Lucien



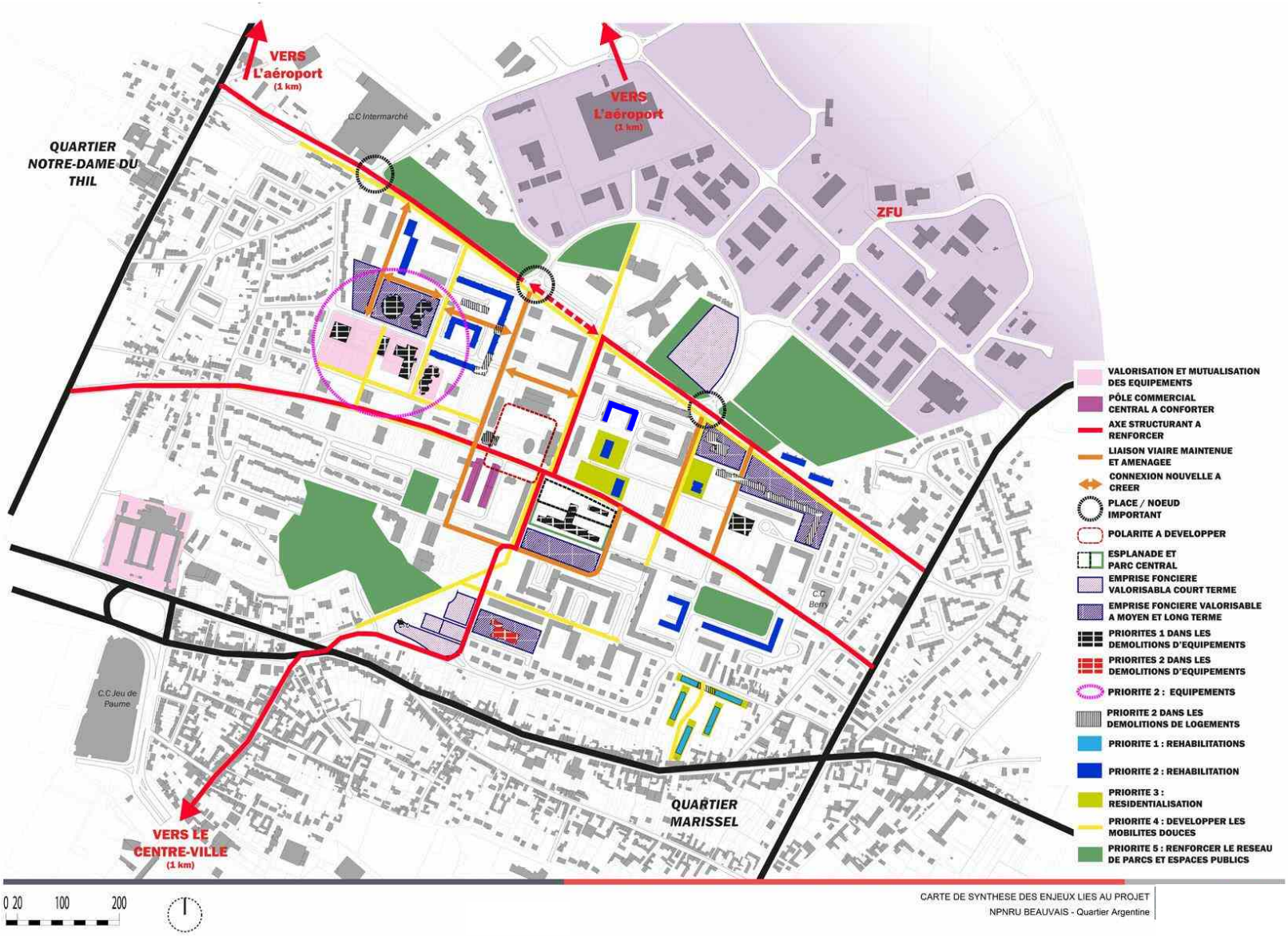
CARTE DES ATOUTS
NPNRU BEAUVAIS - Quartier Argentine

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9



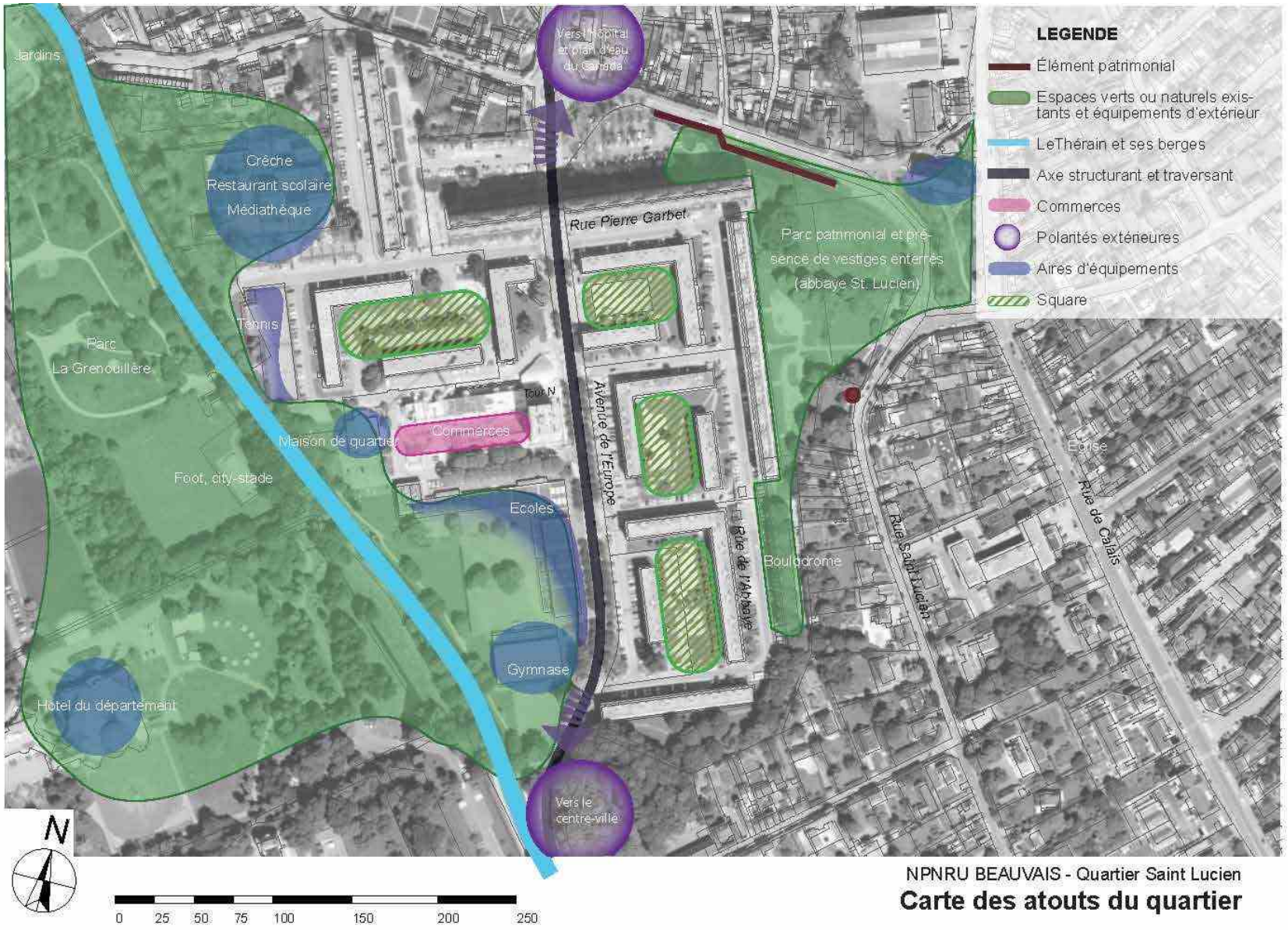
CARTE DES DYSFONCTIONNEMENTS
NPNRU BEAUVAIS - Quartier Argentine

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9



CARTE DE SYNTHESE DES ENJEUX LIES AU PROJET
NPNRU BEAUVAIS - Quartier Argentine

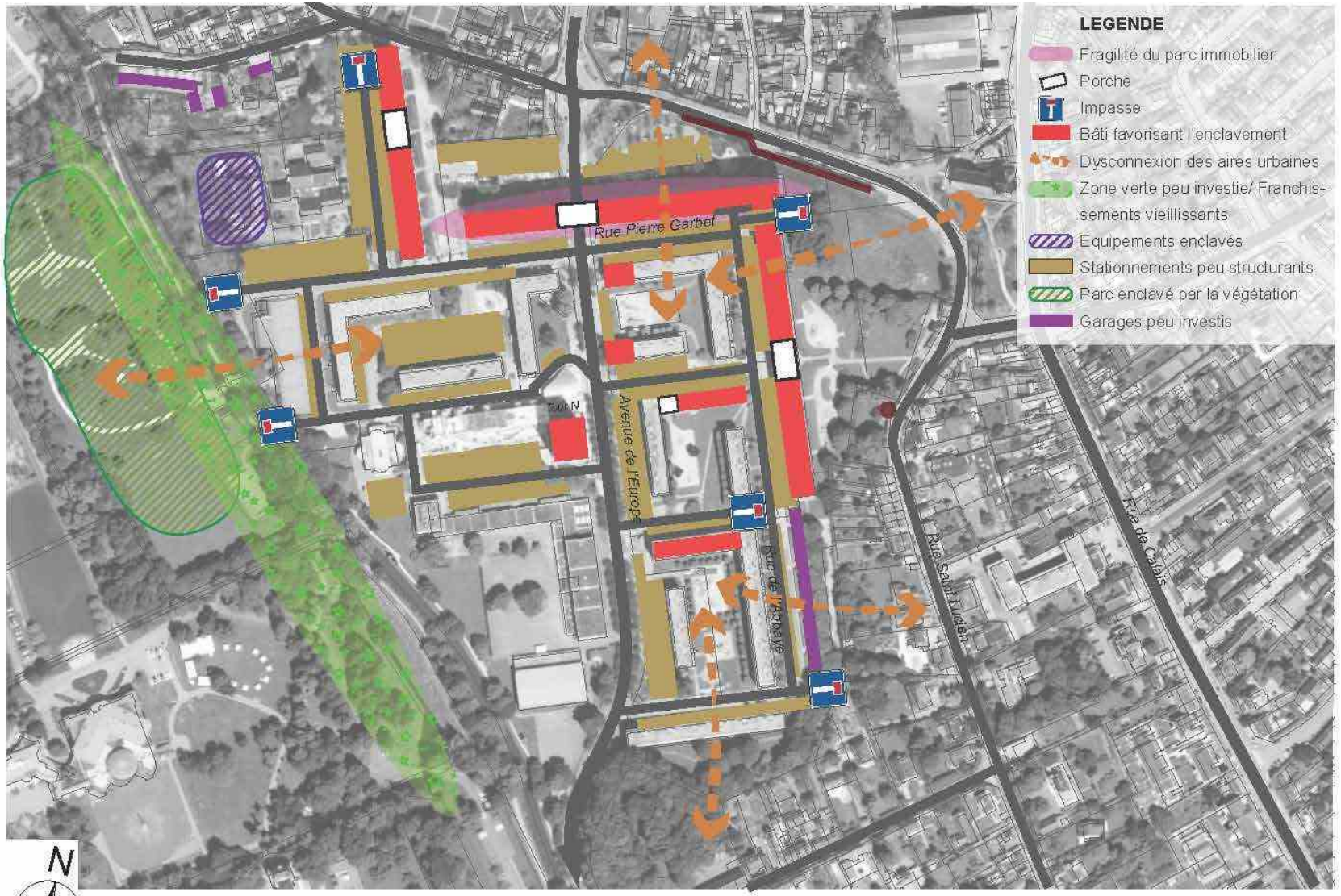
DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9



NPNRU BEAUVAIS - Quartier Saint Lucien

Carte des atouts du quartier

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

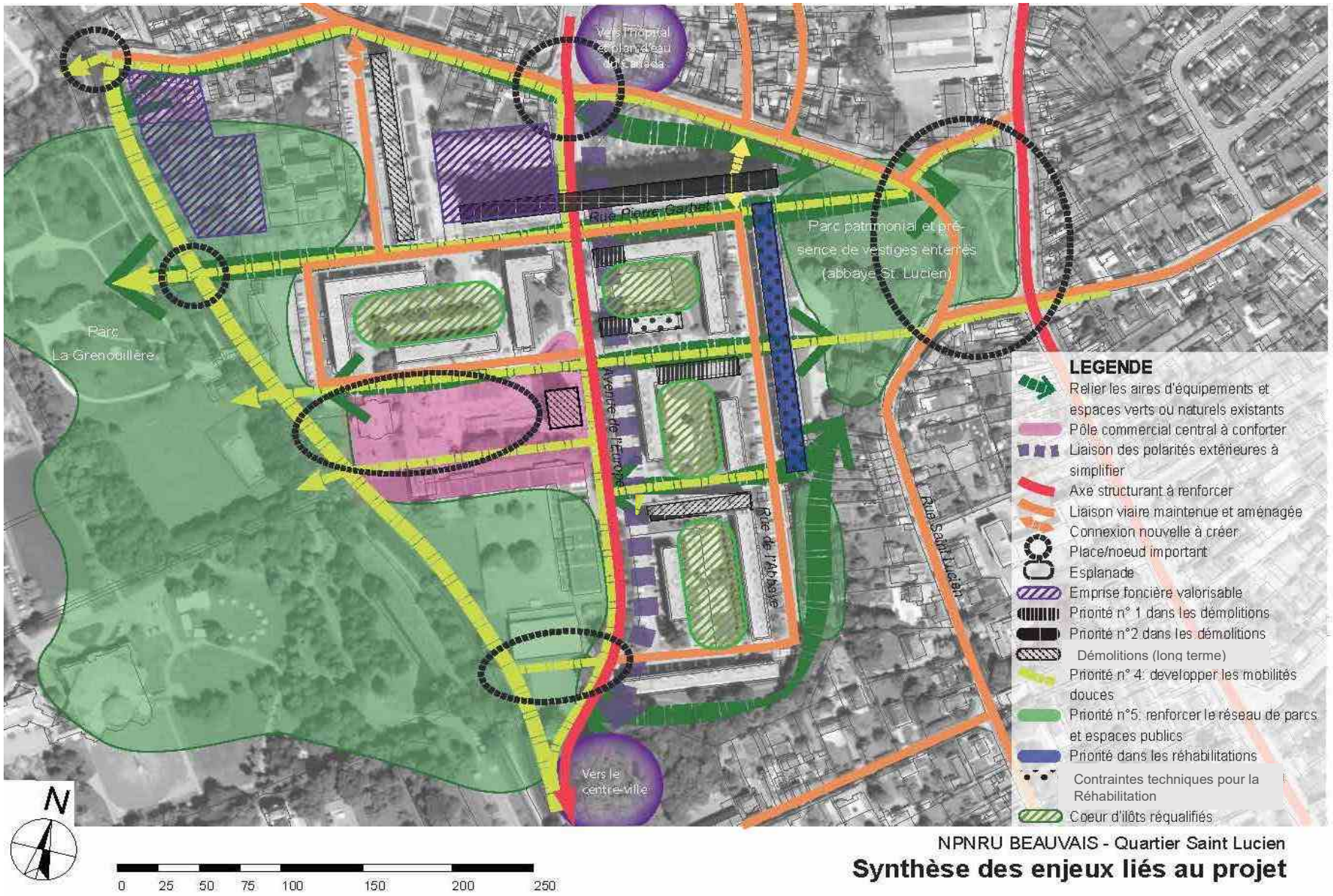


NPNRU BEAUVAIS -Quartier Saint-Lucien

Carte des dysfonctionnements du quartier

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9



NPNRU BEAUVAIS - Quartier Saint Lucien

Synthèse des enjeux liés au projet

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Annexe A4
Synthèse de la phase protocole de préfiguration



Association des conseils citoyens et des habitants depuis le 1e juillet 2016:



GUP
8 diagnostics en marchant

8 ateliers urbains
5 ateliers urbains « jeunes »



2 ateliers maisons du projet

8 comités de suivi et médiation



6 réunions publiques « relogement »

8 réunions publiques par « secteurs »

Etudes complémentaires de l'ANRU et préparation du dossier de convention
Comité d'engagement: 19/09/2019

co-financement ANRU
co-financement CDC
co-financement ANAH

Annexe A4

Synthèse de la phase protocole de préfiguration : présentation des principales conclusions des études

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

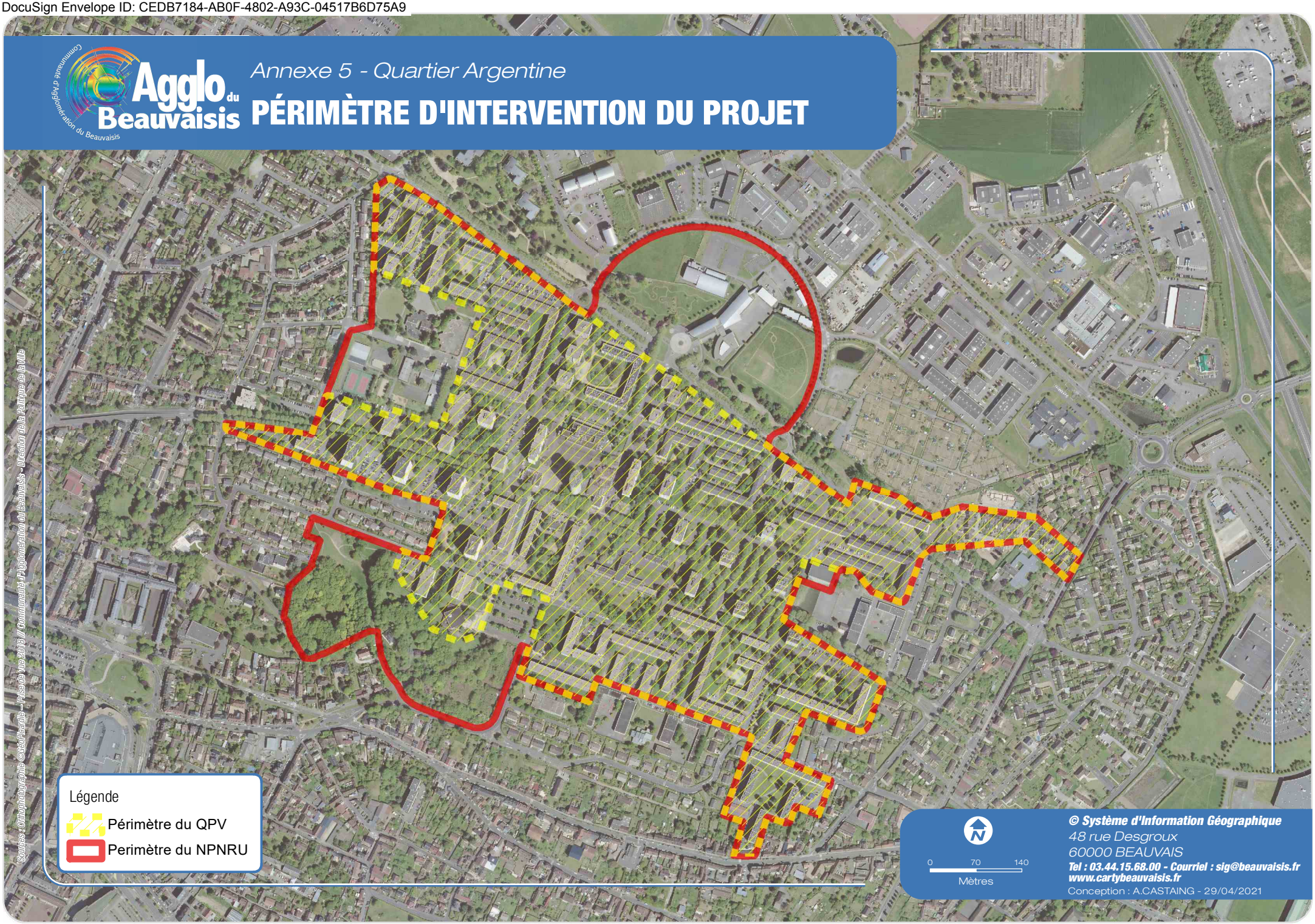
	Dysfonctionnements	Atouts/potentiels	Enjeux
COMMERCES / ECONOMIE	-Un environnement concurrentiel, et une offre commerciale surdimensionnée ; -Un quartier qui se détourne des zones d'activités économiques ; -Des expériences déjà menées sur le territoire et au titre du PRU St Jean : peu de potentiel de création d'immobiliers et des risques de mise en concurrence des espaces existants (pépinière, zones d'activités / ZFU).	-Des pôles bien positionné s : dans la centralité (Champs D olent) et près des grands axes (Berry) ; -La présence de foncier disponible dans le prolongement de la zone des Champs Dolent ; -Des acteurs ressources à mobiliser dans le domaine de l 'économie sociale et solidaire (Itinér'air, Lasalle…). -La présence d 'un marché de quartier très attractif, attirant une population extérieure au quartier.	-Maintenir les pôles existants, sans les mutualiser et moderniser le centre commercial Champs Dolent (soutien économique aux commerçants, pas de déconstruction) et valoriser le marché ; -Améliorer l'environnement et l'accessibilité (Berry) ; -Désenclaver et développer les zones d'activités vers le quartier pour mieux le relier à ces zones à plus long ter me (amorce par une opération de diversification sur le terrain de baseball) ; -Valoriser la place de France (étude de programmation sollicitée) pour renforcer les fonctions économiques du quartier en prenant appui sur de s activités complémentaires et spécifiques aux zones existantes (ESS).
CIRCULATION / DEPLACEMENTS	-Un réseau viaire non hiérarchisé et peu lisible (23 impasses) et une accessibilité et des flux exogènes limités en cœur de quartier ; -Une emprise très forte du stationnement sur l'espace public et des déplacements doux limités ; -Des zones accidentogènes (rond -point du Tilloy, abords des écoles) et un manque de sécurité des cheminements piétons ; -Peu de partage et de lisibilité de l'espace public.	-2 axes structurants et fortement empruntés : les avenues Jean-Moulin et 8 mai 1945 ; -Un bon taux de couverture du réseau urbain ; -Un taux d 'occupation du stationnement détendu et des espaces libres.	-Respecter le plan d'origine (Demailly) ; -Retravailler/simplifier le maillage viaire et désenclaver le quartier vers les zones périphériques : centre-ville et au Nord du quartier en développant le maillage Nord/Sud ; -Requalifier et sécuriser les avenues structurantes Jean Moulin et 8 mai 45 ; -Améliorer l 'accessibilité en cœur d 'ilot et sécuriser les déplacements aux abords des établissements scolaires ; -Développer des voies douces et pistes cyclables et diminuer l'offre de stationnement sur la voirie.
SECURITE	-Des faits de délinquance et un trafic de stupéfiant installés sur la place de France et la dalle ; -Un centre commercial Champs Dolent impacté et qui manque d'attractivité ; -Une faible appropriation positive des espaces extérieurs ; -Le secteur Nord/Est peu connecté au quartier.	-Un pôle d'équipements de proximité amenant une identité culturelle et une diversité sur le quartier, et favorable à la vie de quartier ; -Une qualité paysagère, un atout pour la sûreté et la qualité résidentielle du quartier ;	-Sécuriser le cœur de quartier et les secteurs de la dalle / place de France, et redéfinir les espaces publics/privés ; -Renforcer le maillage entre les équipements ; -Faire approprier les espaces par les habitants, par une requalification et une vocation positive ; -Valoriser le potentiel paysager du quartier, vecteur de qualité résidentielle.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Agglo du Beauvaisis
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Annexe 5 - Quartier Argentine

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU PROJET



Source : Orthophotographie ©IGN Paris – Prise de vue 2018 / Communauté d'Agglomération du Beauvaisis – Direction de la Politique de la Ville

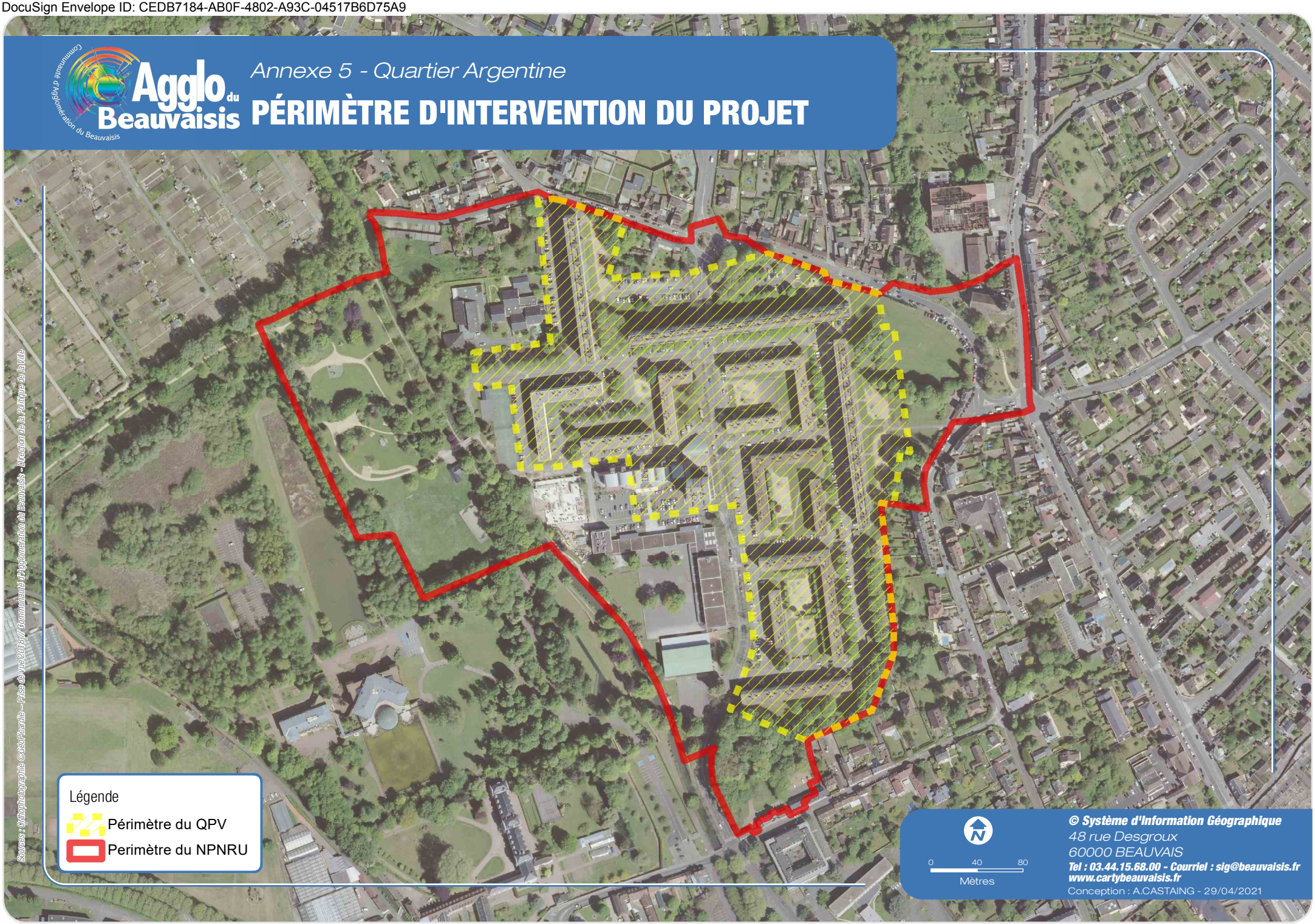
© Système d'Information Géographique
48 rue Desgroux
60000 BEAUVAIS
Tel : 03.44.15.68.00 - Courriel : sig@beauvaisis.fr
www.cartybeauvaisis.fr
Conception : A.CASTAING - 29/04/2021

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Agglo du Beauvaisis
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Annexe 5 - Quartier Argentine

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU PROJET



Source : Orthophotographie ©BDPicardie – Prise de vue 2018 / Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - Direction de la Politique de la Ville

© Système d'Information Géographique
48 rue Desgroux
60000 BEAUVAIS
Tel : 03.44.15.68.00 - Courriel : sig@beauvaisis.fr
www.cartybeauvaisis.fr
Conception : A.CASTAING - 29/04/2021

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Annexe A6
Tableau de bord de suivi des objectifs urbains du projet NPRNU pour le quartier Argentine

La vocation du quartier à 10-15 ans dans son territoire — code quartier : QP060011

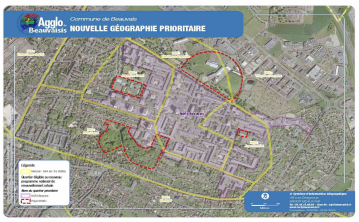
Rappel des étapes décrites dans le guide d'accompagnement :

Le quartier Argentine se rapproche d'un profil type de quartier de grande taille, disposant d'un potentiel endogène mais isolé, et dont la vocation peut se définir comme une vocation résidentielle avec équipements, services et emplois. A l'horizon 2030, le quartier Argentine se définit comme une polarité secondaire à l'échelle de l'agglomération, pensée comme une extension du cœur de ville de Beauvais, noyau urbain de l'agglomération, et disposant de fonctions complètes et diversifiées.

1ère étape : Rappel de la vocation du quartier et identification du périmètre d'observation

Le périmètre sur lequel les objectifs du projet sont suivis

Cartographie du périmètre d'observation



Il se compose des IRIS listés ci-après:

IRIS n°0401 Félix Faure
IRIS n°0403 Argentine est
IRIS n°0404 Argentine ouest
IRIS n°0405 Résidence Argentine

Les objectifs urbains recherchés par le projet et les indicateurs associés

2ème étape : La formulation et la hiérarchisation des objectifs urbains du projet

1. Désenclaver le quartier par une meilleure intégration urbaine dans la ville.

Objectif incontournable du NPNRU auquel il se rapporte majoritairement : Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants

3ème étape : Le choix des indicateurs de suivi adéquats

Indicateurs de résultat	T0	T Fin de convention	T Long terme	Eléments de contexte explicatifs de la cible visée	Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée
Densité de logements du quartier : Nombre de logements à l'hectare dans le quartier, (source SIG Politique de la ville)	120,00	110,00	105,00	L'enjeu est de désenclaver le quartier par des opérations de déconstructions (376L) sur les franges et en interne par une intervention sur le schéma circulatoire, le réaménagement des axes structurants et le renforcement des mobilités douces.	

****

2ème étape : La formulation et la hiérarchisation des objectifs urbains du projet

2. Renforcer le maillage des équipements et services de proximité et renforcer le rayonnement à l'échelle communale et intercommunale des différents pôles de vie du quartier

Objectif incontournable du NPNRU auquel il se rapporte majoritairement : Favoriser la mixité fonctionnelle

3ème étape : Le choix des indicateurs de suivi adéquats

Indicateurs de résultat	T0	T Fin de convention	T Long terme	Eléments de contexte explicatifs de la cible visée	Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée
Couverture de l'offre commerciale dans le quartier : nombre de commerces dans le quartier / 100 ménages, pondéré en fonction du type de commerce (source: Epareca - Etat des lieux 2015 pour les quartiers d'intérêt national, données renseignées localement selon la méthode établie par Epareca et l'ANRU pour les quartiers d'intérêt régional et pour le suivi de l'indicateur, agrégation pour l'ensemble des polarités du territoire vécu), **sur la base des 4 IRIS sélectionnés**	1,1	1,1	1,1	Le quartier dispose d'une offre de services, d'équipements publics et de commerces, importante et relativement structurée. En maintenant les polarités existantes, l'objectif est de conforter l'offre, moderniser certains équipements vieillissants et réorganiser prioritairement les pôles du secteur Morvan à l'Ouest et du centre du quartier.	
Offre d'équipements dans le quartier : nombre d'équipements publics de proximité du quartier pour 1000 habitants, y. c. les équipements scolaires (source: INSEE - Base Permanente des Equipements (BPE), INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation **pour les 4 IRIS sélectionnés)**	3,8	3,8	3,8		

****

2ème étape : La formulation et la hiérarchisation des objectifs urbains du projet

3. Améliorer et moderniser le parc de logements sociaux.

Objectif incontournable du NPNRU auquel il se rapporte majoritairement : Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers

3ème étape : Le choix des indicateurs de suivi adéquats

Indicateurs de résultat	T0	T Fin de convention	T Long terme	Eléments de contexte explicatifs de la cible visée	Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée
Nombre de logements locatifs sociaux, dont le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) sont classés en catégories B ou C (échelle QPV-IRIS Argentine Est et Argentine Ouest)	5%	40%	100%	Une rénovation de 967 LLS dans le cadre de la convention (30% parc social) est envisagée prioritairement sur les secteurs relevant des IRIS Argentine Ouest et Argentine Est. A noter qu'une partie du parc de l'Opac a fait l'objet d'une requalification récente dans le cadre du PEPS (C2 - OPAC de l'Oise).	

****

4ème étape : Le calcul de la valeur initiale

2ème étape : La formulation et la hiérarchisation des objectifs urbains du projet

4.Diversifier l'habitat en vue d'attirer des populations nouvelles et conforter les copropriétés existantes, sources de mixité sociale sur le quartier.

Objectif incontournable du NPNRU auquel il se rapporte majoritairement : Augmenter la diversité de l'habitat

4ème étape : Le calcul de la valeur initiale

5ème étape : La définition des cibles recherchées et l'explication qualitative

Indicateurs de résultat	T0	T Fin de convention	T Long terme	Eléments de contexte explicatifs de la cible visée	Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée
Diversité des statuts de logement : part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier (source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)	68%	63%	58%	Les opérations de déconstruction ont pour finalité de déspécialiser l'offre de logements, notamment pour les IRIS Argentine est et Argentine ouest concentrant l'offre de logements sociaux (IRIS Résidence Argentine est majoritairement composé de copropriétés). Elles visent aussi à introduire de nouvelles formes architecturales, renforcer la mixité sociale et offrir aux ménages une offre abordable en fonction de leurs besoins et revenus. La localisation des programmes de constructions neuve prévues se situe prioritairement vers les franges, secteurs plus attractifs.	
Equilibre de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération : part des logements locatifs sociaux de l'agglomération présente sur le quartier (source : INSEE - Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), agrégation pour les IRIS sélectionnés)	27%	23%	20%		

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Annexe A6
Tableau de bord de suivi des objectifs urbains du projet NPNRU pour le quartier Saint-Lucien

La vocation du quartier à 10-15 ans dans son territoire — code quartier : QP060010

Rappel des étapes décrites dans le guide d'accompagnement :

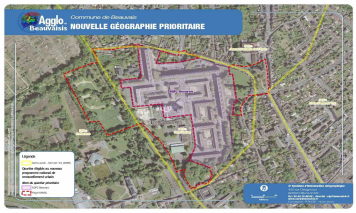
Le quartier Saint-Lucien répond plutôt à un profil de quartier de petite taille ne disposant pas de potentiel endogène. Une vocation résidentielle adossée aux secteurs environnants (actuels ou futurs) peut donc être recherchée dans ce contexte. A l'horizon 2030, le quartier Saint-Lucien se définit comme un quartier rénové, résidentiel qualitatif, à petite échelle, disposant de services de proximité et d'une véritable identité historique et paysagère qui le rend attractif.

1ère étape : Rappel de la vocation du quartier et identification du périmètre d'observation

Le périmètre sur lequel les objectifs du projet sont suivis

Il se compose des IRIS listés ci-après:

IRIS n°0301 Saint-Lucien



Les objectifs urbains recherchés par le projet et les indicateurs associés

2ème étape : La formulation et la hiérarchisation des objectifs urbains du projet

1. Désenclaver et ouvrir Saint-Lucien sur la ville pour un quartier traversant sans impasse

Objectif incontournable du NPNRU auquel il se rapporte majoritairement : Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants

Indicateurs de résultat	T0	T Fin de convention	T Long terme	Eléments de contexte explicatifs de la cible visée	Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée
3ème étape : Le choix des indicateurs de suivi adéquats Densité de logements du quartier : Nombre de logements à l'hectare dans le quartier, **à l'échelle du QPV/IRIS** (source SIG Politique de la ville)	130	96	90	L'enjeu est de dé-densifier le quartier et le désenclaver vers son environnement immédiat, via notamment la déconstruction de la barre B et des démolitions partielles (E, H, I et L), l'exploitation des aménités naturelles, le renforcement des déplacements doux et le réaménagement des berges le long de l'eau.	

****

2ème étape : La formulation et la hiérarchisation des objectifs urbains du projet

2. Mettre en valeur le patrimoine paysager et historique : un quartier incontournable dans le système de parcs du Beauvaisis et de son identité territoriale

Objectif incontournable du NPNRU auquel il se rapporte majoritairement : Favoriser la mixité fonctionnelle

Indicateurs de résultat	T0	T Fin de convention	T Long terme	Eléments de contexte explicatifs de la cible visée	Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée
2ème étape : La formulation et la hiérarchisation des objectifs urbains du projet Surface en m² des espaces paysagers aménagés (parcs, squares, aménagement de berges)	30000 m²	70000 m²	70000 m2	L'enjeu est de valoriser le patrimoine historique et paysager du quartier en faisant du parc de la Grenouillère un lieu de destination privilégié, central et répondant à toutes les classes d'âges, et en requalifiant les cœurs d'îlots résidentiels paysagers.	

****

3ème étape : Le choix des indicateurs de suivi adéquats

4ème étape : Le calcul de la valeur initiale

3.Conforter la mixité du cœur de quartier pour un rayonnement inter-quartiers

Objectif incontournable du NPNRU auquel il se rapporte majoritairement : Favoriser la mixité fonctionnelle

Indicateurs de résultat	T0	T Fin de convention	T Long terme	Eléments de contexte explicatifs de la cible visée	Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée
2ème étape : La formulation et la hiérarchisation des objectifs urbains du projet Couverture de l'offre commerciale dans le quartier : nombre de commerces dans le quartier / 100 ménages, pondéré en fonction du type de commerce (source: Epareca - Etat des lieux 2015 pour les quartiers d'intérêt national, données renseignées localement selon la méthode établie par Epareca et l'ANRU pour les quartiers d'intérêt régional et pour le suivi de l'indicateur, agrégation pour l'ensemble des polarités du territoire vécu)	1,4	1,4	1,4	Le quartier dispose d'une offre d'équipements publics et de commerces de proximité, bien installée et formant une polarité le long de la trame verte et bleue du quartier (parc et rivière). L'objectif est de conforter l'offre autour de la trame verte et bleue et de moderniser certains équipements vieillissants (pôle scolaire et périscolaire).	
3ème étape : Le choix des indicateurs de suivi adéquats Offre d'équipements dans le quartier : nombre d'équipements publics de proximité du quartier pour 1000 habitants, y. c. les équipements scolaires (source: INSEE - Base Permanente des Equipements (BPE), INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)	4,8	4,8	4,8		

****

4ème étape : Le calcul de la valeur initiale

4.Améliorer, moderniser et diversifier le parc de logements pour une architecture rénovée offrant transparences, perspectives, confort et lumière

Objectif incontournable du NPNRU auquel il se rapporte majoritairement : Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers

Indicateurs de résultat	T0	T Fin de convention	T Long terme	Eléments de contexte explicatifs de la cible visée	Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée
5ème étape : La définition des cibles recherchées et l'explication qualitative Nombre de logements locatifs sociaux dont le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) sont classés en catégories B ou C **(échelle QPV-IRIS)**	0%	100%	100%	Une rénovation de l'ensemble des logements du parc social est envisagé dont 577 LLS dans le cadre du NPNRU et 142 LLS dans le cadre du plan de relance (bât.A). Objectif visé : cible de performance énergétique HPE 2009 ou BBC RENOVATION 2009 selon les organismes HLM. Les opérations de déconstruction ont pour finalité d'introduire de nouvelles formes architecturales, de renforcer la mixité sociale et d'offrir aux ménages une offre abordable en fonction de leurs besoins et revenus. La localisation des programmes de constructions neuves, prévues post-NPNRU se situe prioritairement vers la frange Nord du quartier, seule emprise disponible une fois les déconstructions réalisées.	
Diversité des statuts de logement : part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier (source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)	95%	92%	91%		
Equilibre de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération : part des logements locatifs sociaux de l'agglomération présente sur le quartier (source : INSEE - Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), agrégation pour les IRIS sélectionnés)	10%	7%	6%		

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Annexe A7 – Quartier Argentine

Schéma de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus



DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Annexe A7 – Quartier Saint-Lucien

Schéma de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

N

E : 1/2000

A - Actions liées au désenclavement et à l'ouverture du quartier sur la ville

B- Actions liées à la mise en valeur du patrimoine paysager et architectural

C- Actions liées au confortement d'un cœur de quartier mixte

D- Actions liées à l'amélioration, la modernisation et à la diversification du parc de logements



PLAN DIRECTEUR	mars 2020
Objectifs opérationnels	Ech. 1/2 000

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

A - Actions liées au désenclavement et à l'ouverture du quartier sur la ville	B - Actions liées à la mise en valeur du patrimoine paysager et architectural du quartier
A1- Travailler le maillage viaire en proposant des alternatives à l'avenue de l'Europe, seule voie reliée au reste de la ville: conforter la rue Pierre Garbet et la connecter à la rue Louis Prache au Nord, à côté du bâtiment A. A2- Créer des voies douces continues et accessibles à tous traversant le quartier et le reliant au reste de la ville. A3- Déconstruire la barre B (permettant ainsi de supprimer l'effet barrière en entrée de quartier), et une portion des bâtiments I et L. Cet exercice permet de mettre en évidence l'impact urbain de la déconstruction sur le quartier (respiration nouvelle, dé-densification, et changement radical d'image). A3'- Déconstruire des portions des bâtiments E et H pour conforter l'avenue de l'Europe et lui créer une contre-allée. A4- Marquer les entrées et le cœur du quartier par l'aménagement spécifique des espaces publics type placettes. A5- Requalifier l'axe principal et créer une contre-allée de stationnements libérant les cœurs d'îlots de voitures et confortant l'avenue de l'Europe. A6- Créer de nouvelles places de stationnement pour les habitants. A7- Réaménager l'axe de desserte secondaire: la rue de l'Abbaye. Elle dessert l'ensemble des bâtiments côté Est du quartier. **A8-** Déconstruire à long terme (post-NPNRU) la barre A et la tour N, afin de réduire l'effet d'enclavement du quartier.	B1- Aménager la polarité verte de part et d'autre des berges du Thérain: création d'une promenade urbaine sécurisée côté quartier reliant le site au reste de la ville, travail de mise en relation visuelle entre le parc de la Grenouillère et le quartier Saint-Lucien. Proposer de nouveaux franchissements piétons et cycles de la rivière. Travail sur le foncier pour permettre un cheminement continu depuis l'Hôtel du Département jusqu'à la rue Tierce, côté quartier. Repérage des arbres remarquables. B2- Engager un aménagement paysager du belvédère naturel constitué par le grand espace paysager portant les vestiges enterrés et à découvert de l'abbaye St-Lucien. Mise en valeur des vestiges par la création d'un parc patrimonial orienté Est/Ouest initiant une liaison forte entre les berges du Thérain, l'Eglise Notre-Dame du Thil et les vestiges. Rénovation des vestiges à découvert. B3- Mettre en oeuvre une trame végétale cohérente à l'échelle du quartier et permettant de faire entrer la nature dans tout le quartier. Elaboration d'un repérage précis des arbres et sujets intéressants de la végétation sur le quartier et du rapport entretenu entre ces éléments et le patrimoine architectural bâti (rapport d'échelle, rapport entre les vides et les pleins à l'origine du quartier et aujourd'hui, lumière naturelle et logements) et les espaces publics. B4- Mettre en valeur le patrimoine bâti existant: le matériau initialement utilisé pour les façades, la pierre calcaire, sera remise en valeur (groupe scolaire) et rénovation des décors en céramique et pavés de verre (groupe scolaire). Mobilier urbain d'origine à conserver (en entrée de l'avenue de l'Europe, panneau du plan du quartier).

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

C - Actions liées au conforrnement d'un cœur de quartier mixte

C1- Remaniement des équipements et services existants (médiathèque déplacée dans MALICE, cantine scolaire démolie et déplacée dans l'enceinte du groupe scolaire pour libérer du foncier valorisable pour de la diversification de l'habitat, tennis et boulodrome déplacés dans le parc de la Grenouillère, à côté des berges du Thérain).

C2- Conforter le groupe scolaire existant (2 écoles et 1 centre de loisirs) par l'implantation du nouvelle cantine scolaire et par la réhabilitation et la restructuration interne du groupe scolaire, en lien avec les enjeux patrimoniaux architecturaux du quartier.

C3- Qualifier et réaménager le parc de la Grenouillère pour en faire un lieu de vie récréatif et sportif central du quartier (implantation des terrains de tennis, du boulodrome, de nouveaux espaces de jeux et d'un local associatif pour le stockage de matériel nécessaire aux activités).

C4- Equipement agrandi en lien avec les berges du Thérain (ancienne Maison de quartier) devenu MALICE pour accueillir la médiathèque de quartier; et équipement rénové (gymnase de quartier) grâce à la dotation politique de la ville.

C5- Implanter un nouvel équipement public orienté vers la promenade des berges du Thérain (nouvelle cantine scolaire).

C6- Maintenir et conforter la place des commerces avec un travail sur les espaces publics, et un lien avec la promenade urbaine des berges du Thérain et la requalification de l'avenue de l'Europe.

D - Actions liées à l'amélioration, la modernisation et à la diversification du parc de logements

D1- Requalifier les espaces publics extérieurs du quartier (squares résidentiels en pied d'immeuble) et permettre l'accessibilité PMR aux logements depuis l'espace extérieur lorsque cela est possible.

D2- Requalifier l'ensemble du parc social vieillissant:
- amélioration des halls d'entrée et des parties communes.
- amélioration des performances énergétiques des bâtiments (cible de rénovation HPE 2009 ou BBC 2009 selon conclusion de l'étude en cours).
- mise en valeur du patrimoine bâti existant en lien avec les enjeux patrimoniaux architecturaux du quartier (façade en pierre, étude en cours).

D3- Diversifier le parc de logements avec l'introduction d'une typologie nouvelle (maison de ville en accession sociale), au contact des quartiers limitrophes pavillonnaires, sur les secteurs déconstruits.

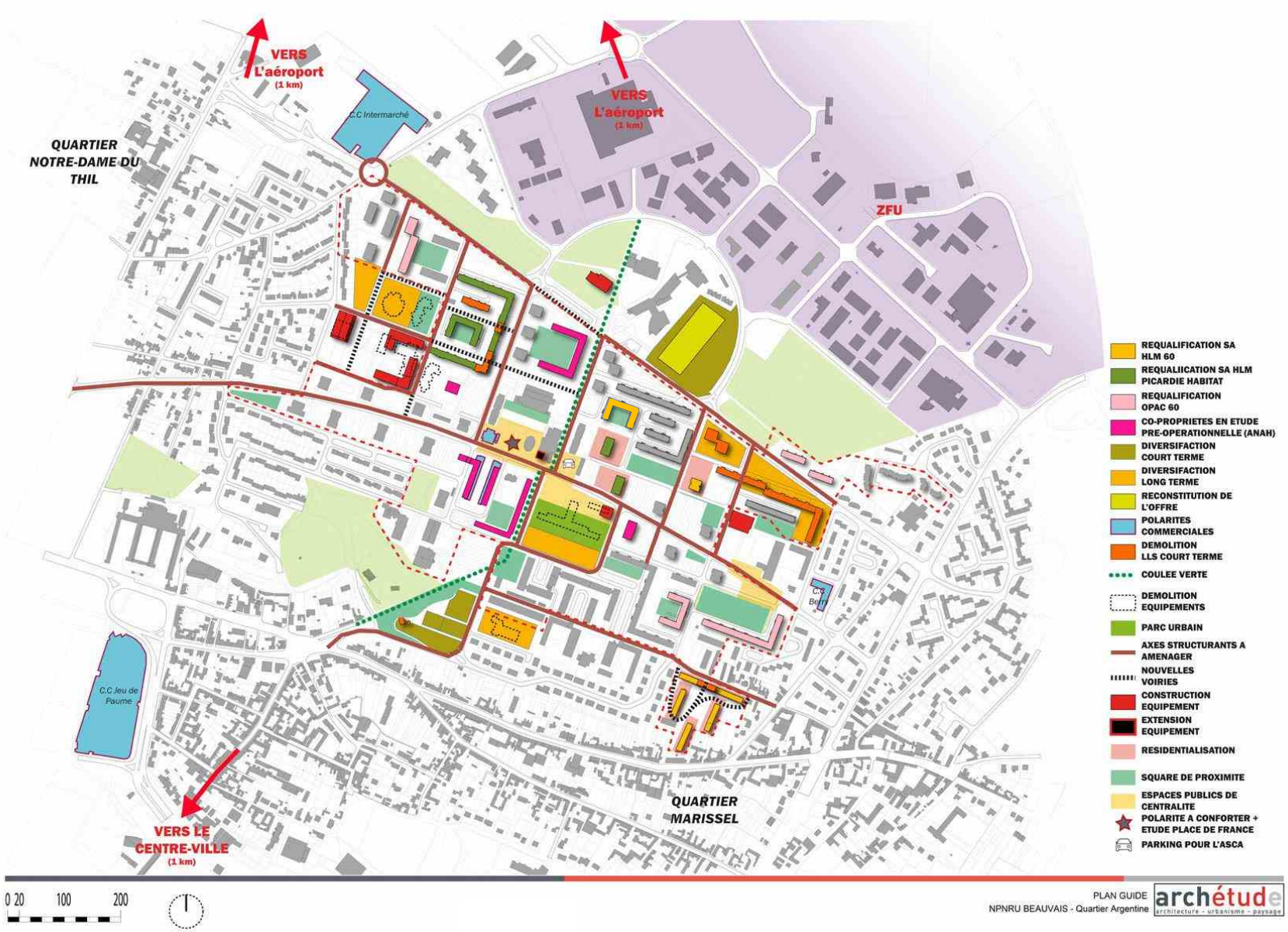
D4 – Réserve foncière en périphérie de Saint-Lucien, à vocation d'habitat pour la diversification de l'offre à long terme (post-NPNRU), au contact des quartiers limitrophes pavillonnaires et sur les secteurs déconstruits.

D5- Privatiser les espaces situés au rez-de-chaussée en les transformant en jardins privatifs (résidentialisation) sur les secteurs enclavés du quartier.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Annexe A8

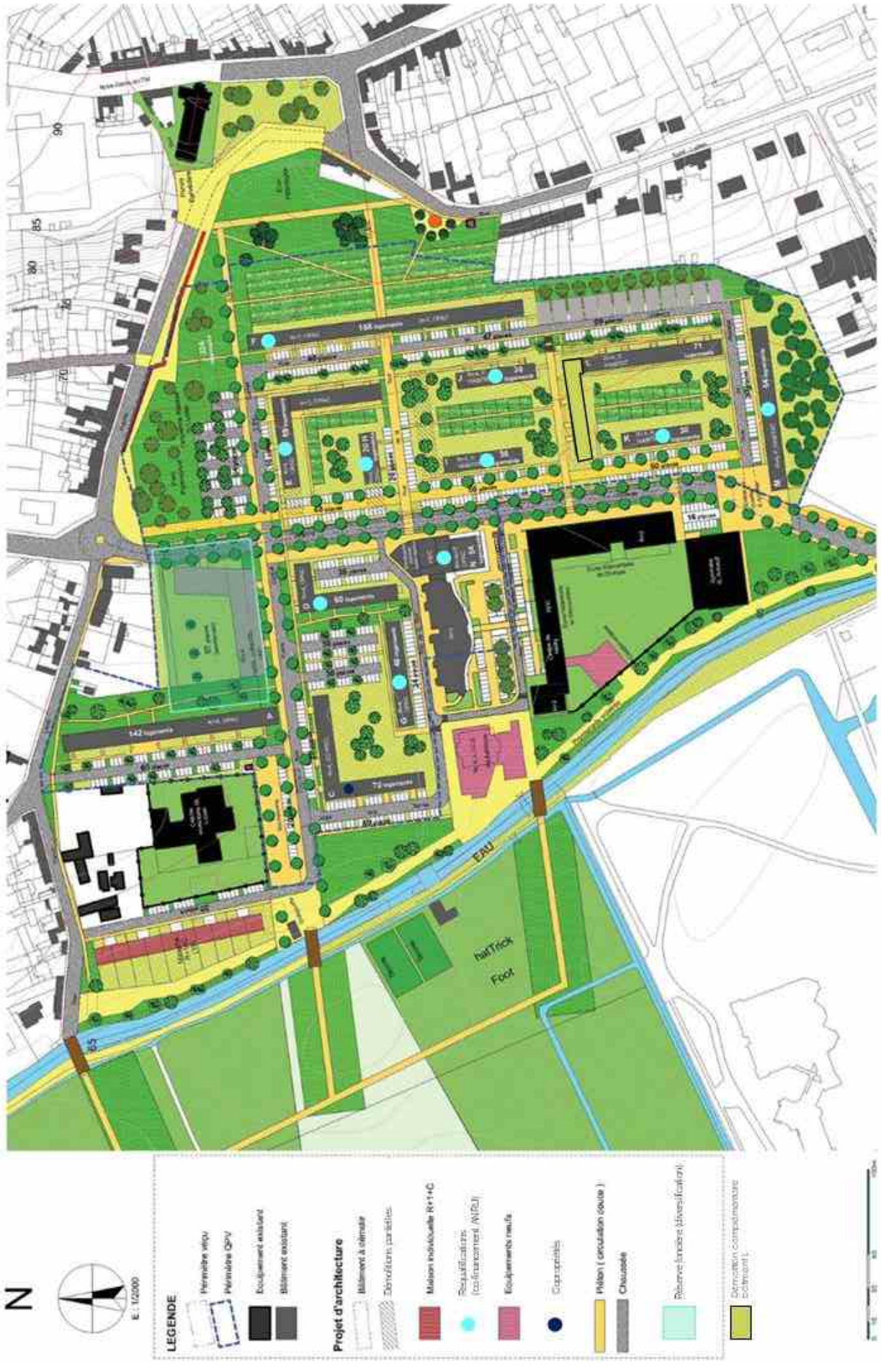
Plans guides des projets urbains



PLAN GUIDE
NPNRU BEAUVAIS - Quartier Argentine
archétude
architecture - urbanisme - paysage

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9



DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

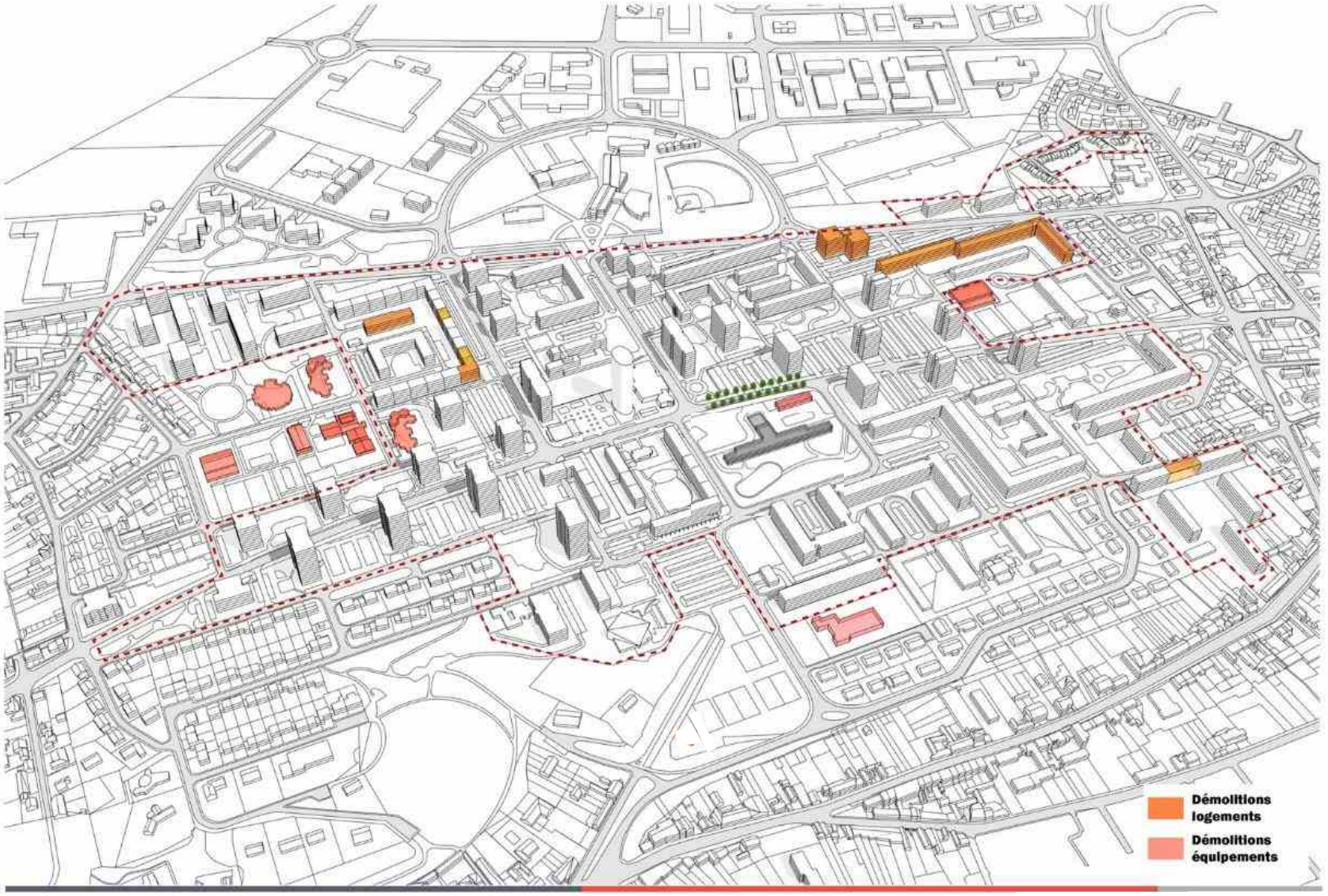
Annexe A9 - Quartier Argentine

Cartes thématiques

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

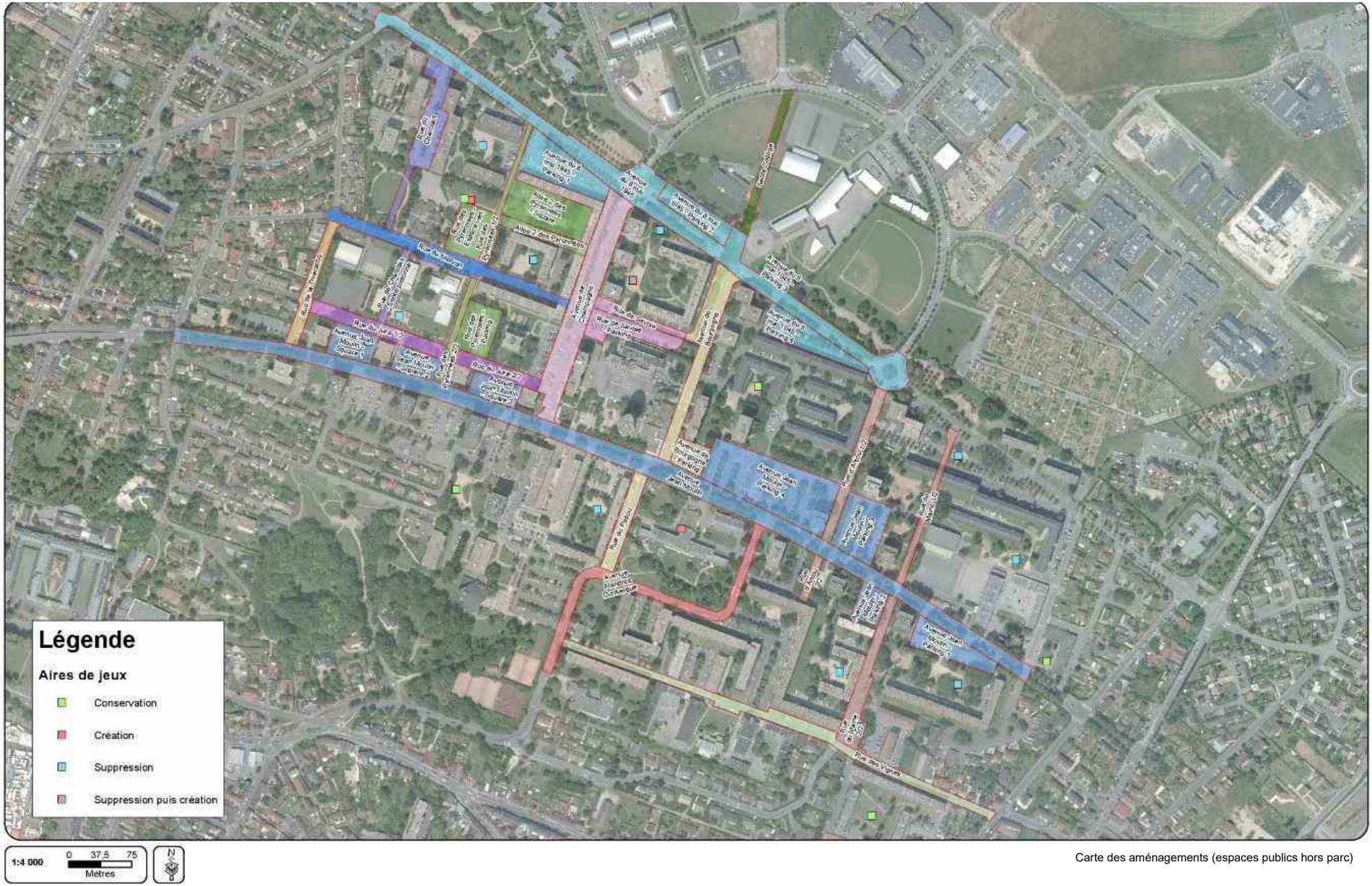


DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

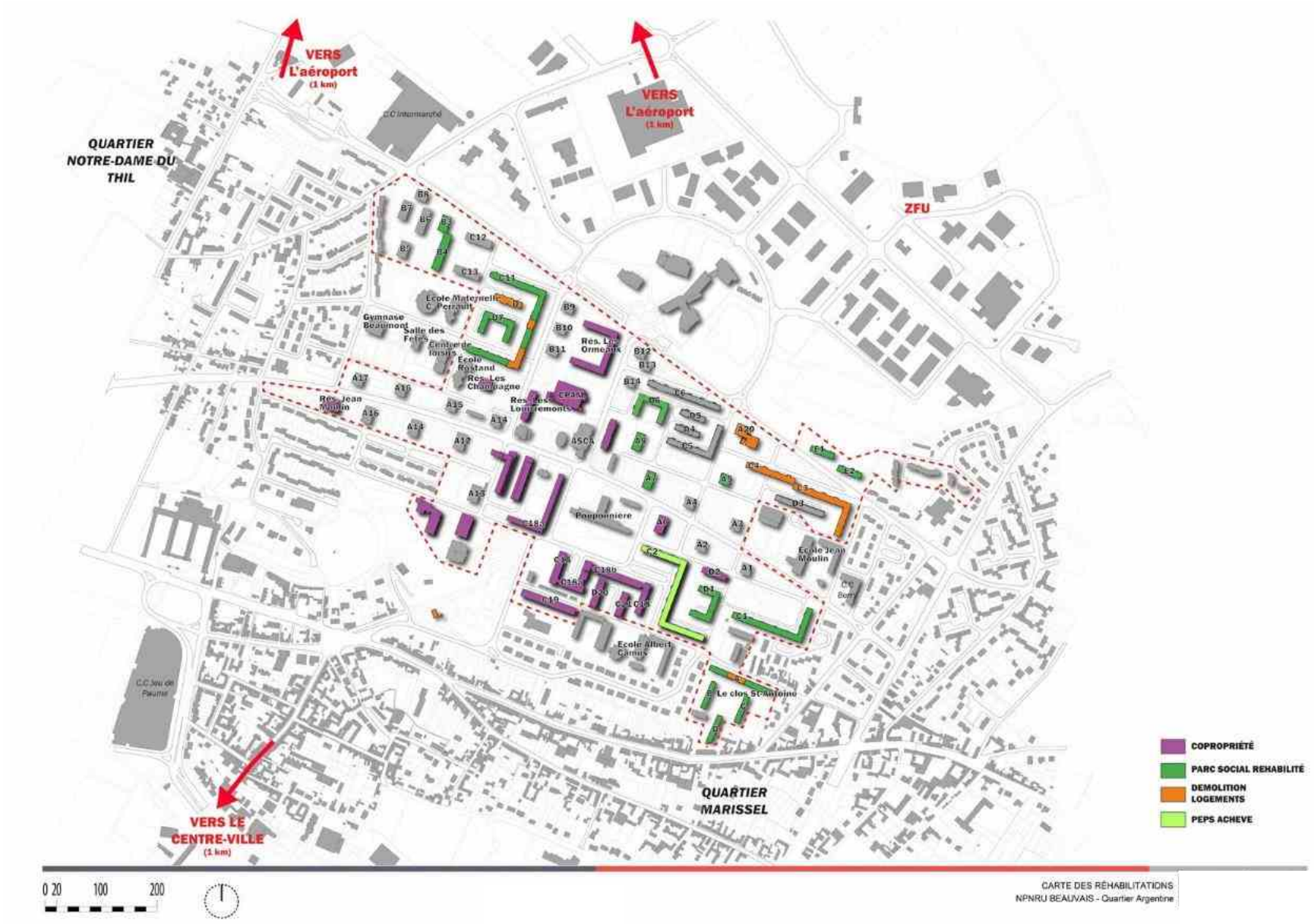


Carte des démolitions

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9



Carte des aménagements (espaces publics hors parc)



DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9



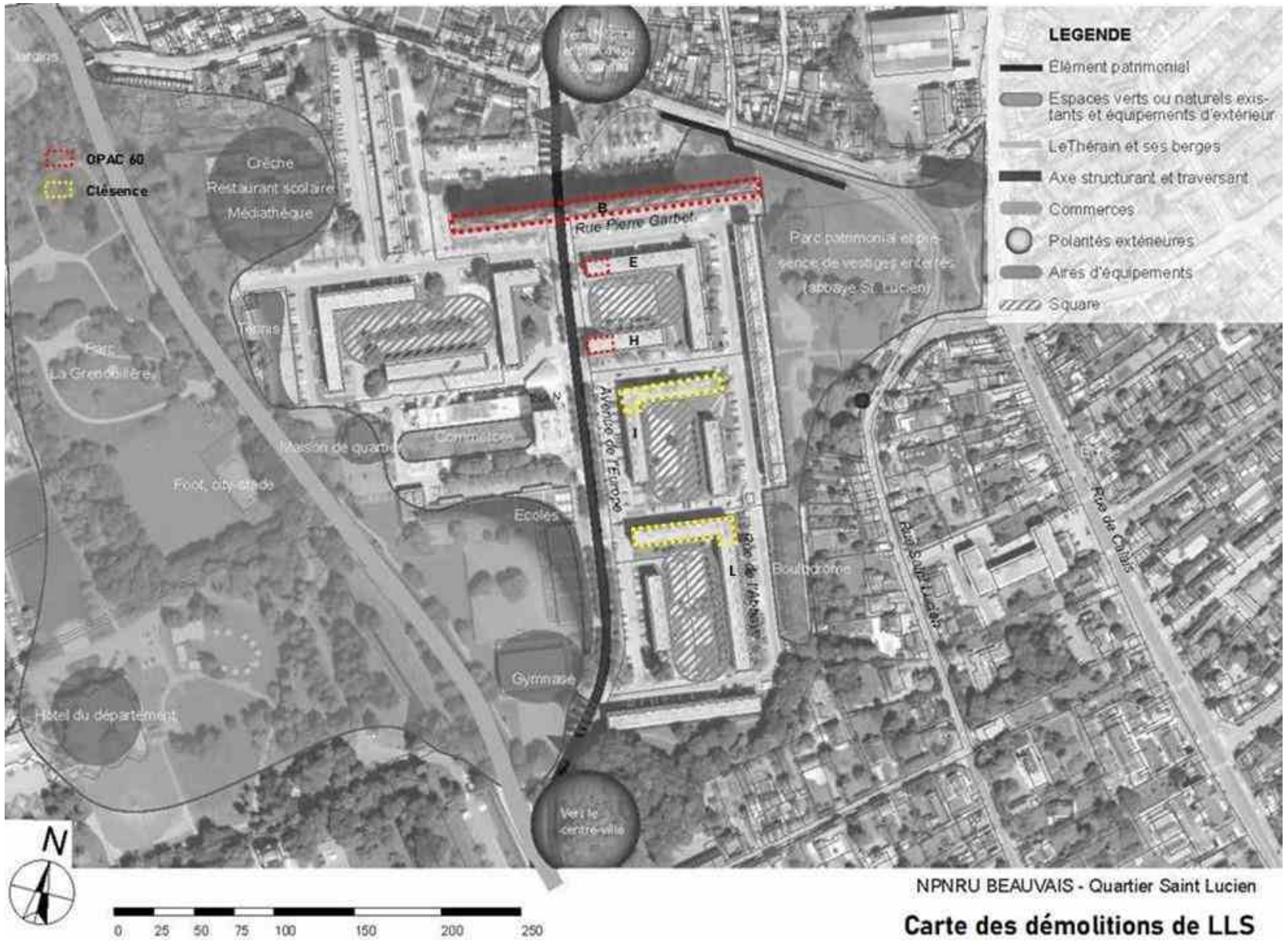
DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9



DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Annexe A9 - Quartier Saint-Lucien

Cartes thématiques

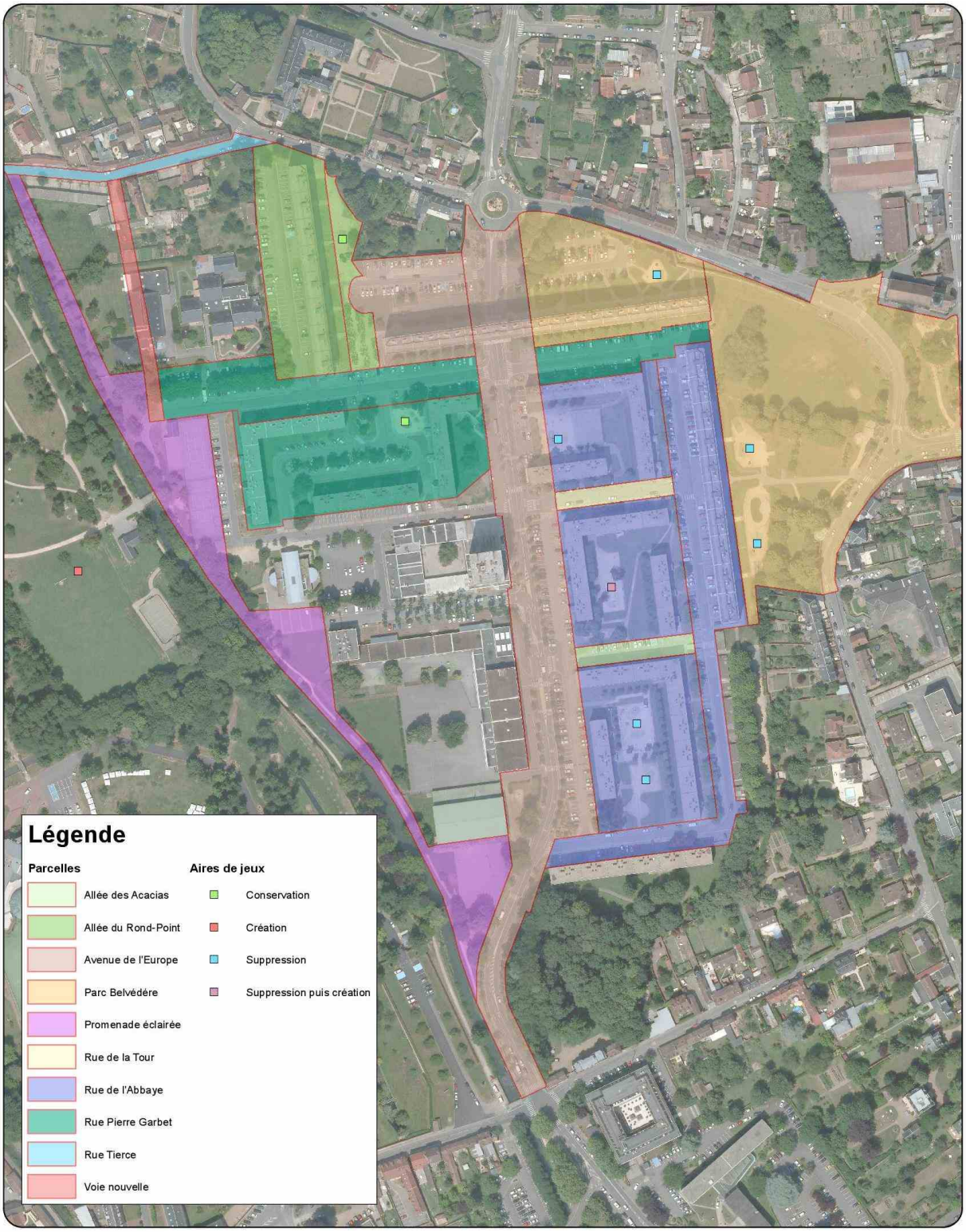


NPNRU BEAUVAIS - Quartier Saint Lucien

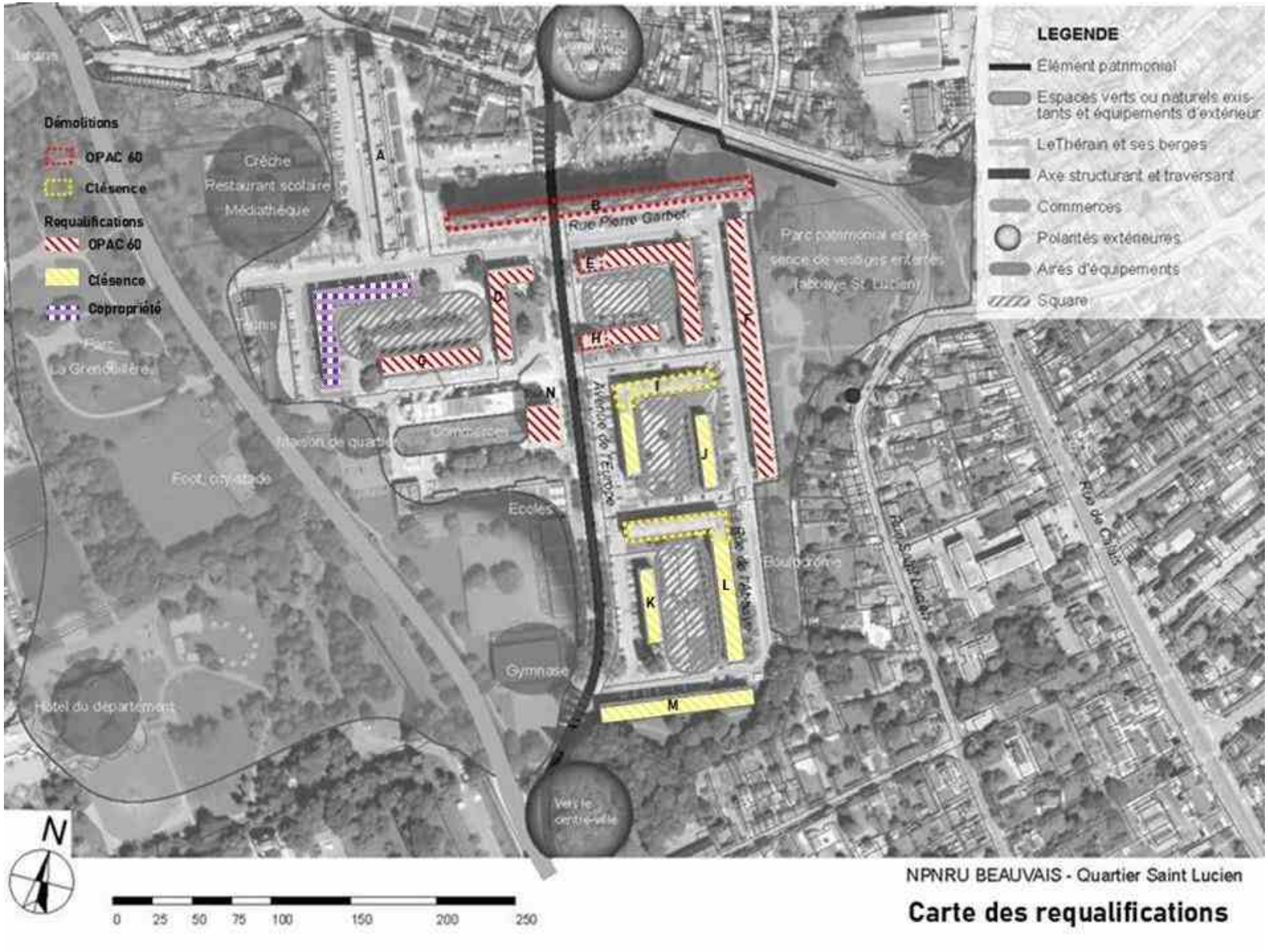
Carte des démolitions de LLS

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9



Carte des aménagements (espaces publics hors parc)



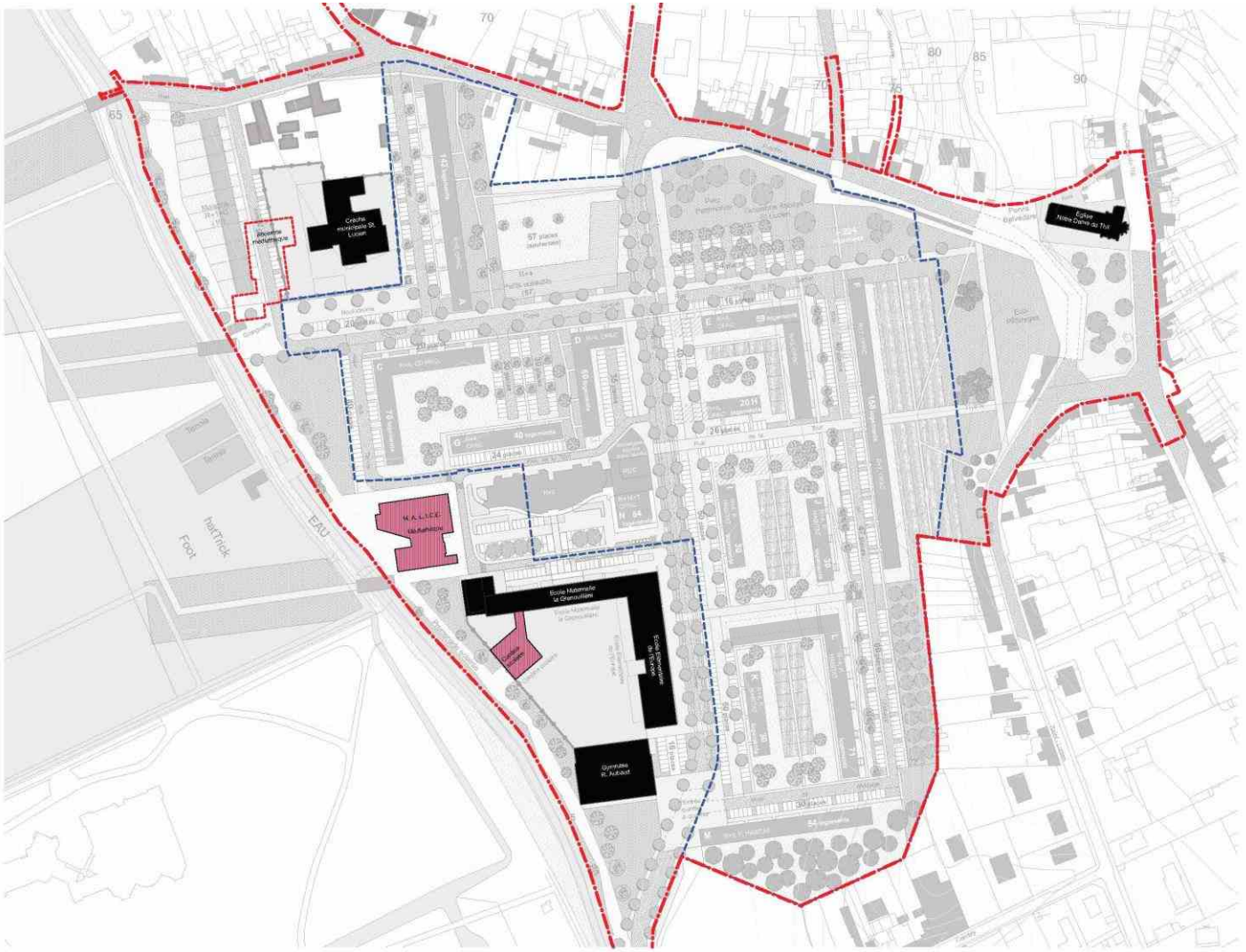
NPNRU BEAUVAIS - Quartier Saint Lucien

Carte des requalifications

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

N

E : 1/2000



LÉGENDE

- Périmètre vécu
- Périmètre QPV
- Equipement existant
- Equipements neufs
- Equipement à démolir

0 10 30 50 100m

NPNRU Quartier Saint-Lucien à Beauvais	Février 2019	
EQUIPEMENTS	Ech. 1/2 000	
	Réf : 1662	

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Annexe A10

Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l’offre

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Agglo du Beauvaisis
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Ville de Beauvais

RECONSTITUTION DE L'OFFRE NPNRU

Troissereux
Bonlier
Tillé
Fouquenies
Therdonne
Goincourt
Allonne
Frocourt
Aux Marais

Avenue Léon Blum Centre hospitalier
233 rue Notre Dame du Thil
Rue Maria Montessori
Terrain de l'aviation civile (44 lgts)
Terrain de l'ex LIDL (20 lgts)
Rue Alfred Dancourt
82 bis rue de Savignies
Terrain 69 rue de Savignies (17 lgts)
Terrain COCARDON (35 lgts)
Terrain Genton (24 lgts)
Rue Boyer A/A (2 lgts)
Terrain de base ball (15 lgts)
Ancien site SOTRAPOISE (50 lgts)
Ancien site Decamps Dubos (67 lgts)
ZAC Beauvais Vallée du Thérain (dont le terrain Kaehlin) (150 lgts)
Rue Correus
Terrain Confrère (30 lgts)
21 rue du Pont Laverdure (23 lgts)
Terrain Vinot Préfontaine (18 lgts)
1 avenue Montaigne Site de l'AFPA (129 lgts)

Légende :

Famille de propriétaire
- Maîtrisé
- Etat
- Privé
- Périmètre de la Nouvelle Géographie Prioritaire

Nombre de logements - Projet ferme
- 10
- 25
- 50
- 100

Sites complémentaires à l'étude

Sources : Admin EXPRESS© IGN Orthophotoplan 2013 - GéoPicardie - Droits réservés - Reproduction interdite // Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - Aménagement

0 310 620 930
Mètres

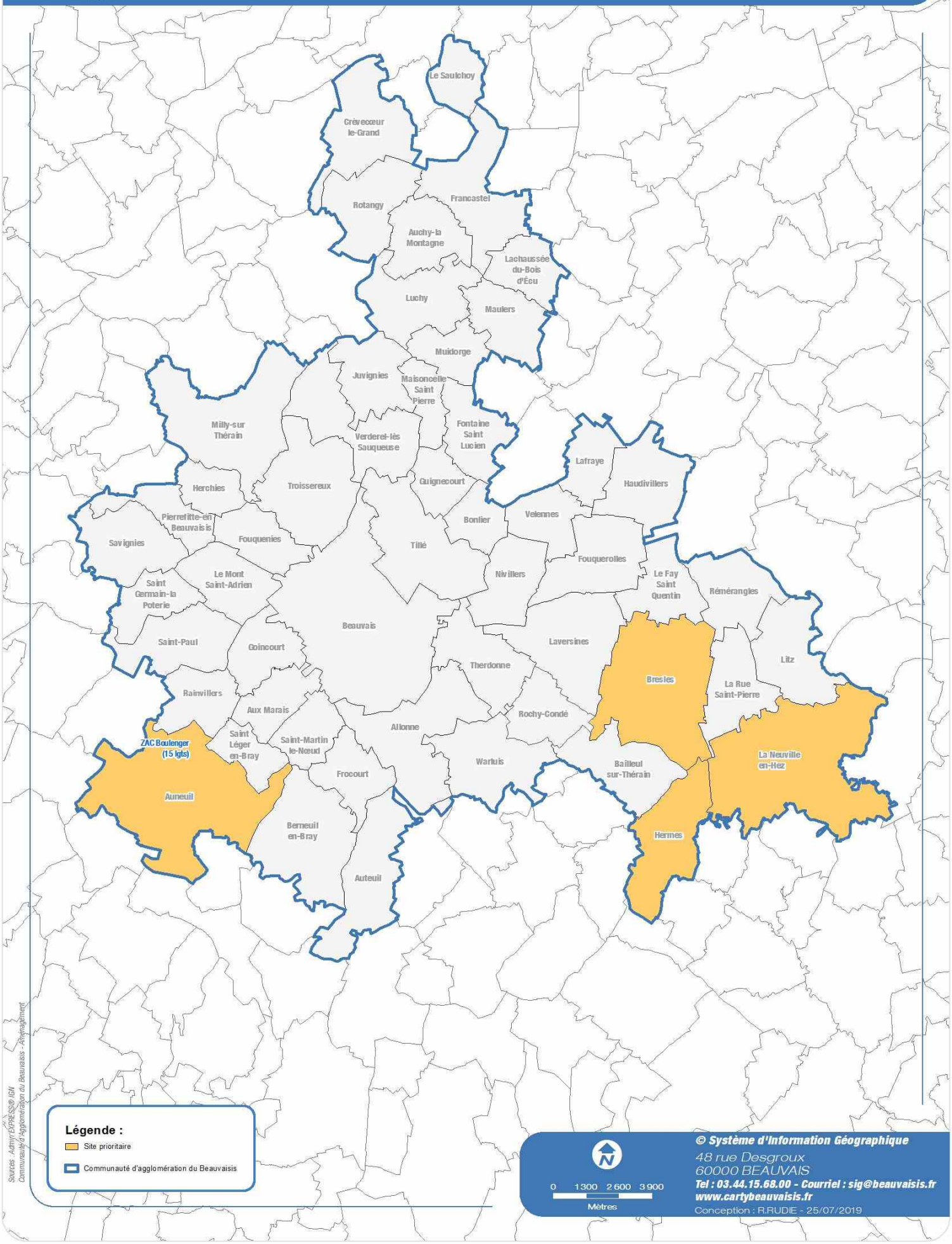
© Système d'Information Géographique
48 rue Desgroux
60000 BEAUVAIS
Tel : 03.44.15.68.00 - Courriel : sig@beauvaisis.fr
www.cartybeauvaisis.fr
Conception : R.RUDIE - 06/03/2020

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Agglo du Beauvaisis

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

RECONSTITUTION DE L'OFFRE NPNRU HORS BEAUVAIS



Légende :

- Site prioritaire
- Communauté d'agglomération du Beauvaisis

0 1300 2600 3900

Mètres

Sources : Admin EXPRESS® IGN
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - Aménagement

© Système d'Information Géographique
48 rue Desgroux
60000 BEAUVAIS
Tel : 03.44.15.68.00 - Courriel : sig@beauvaisis.fr
www.cartybeauvaisis.fr

Conception : R.RUDIE - 25/07/2019

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Annexe A11 – Quartier Argentine
Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification



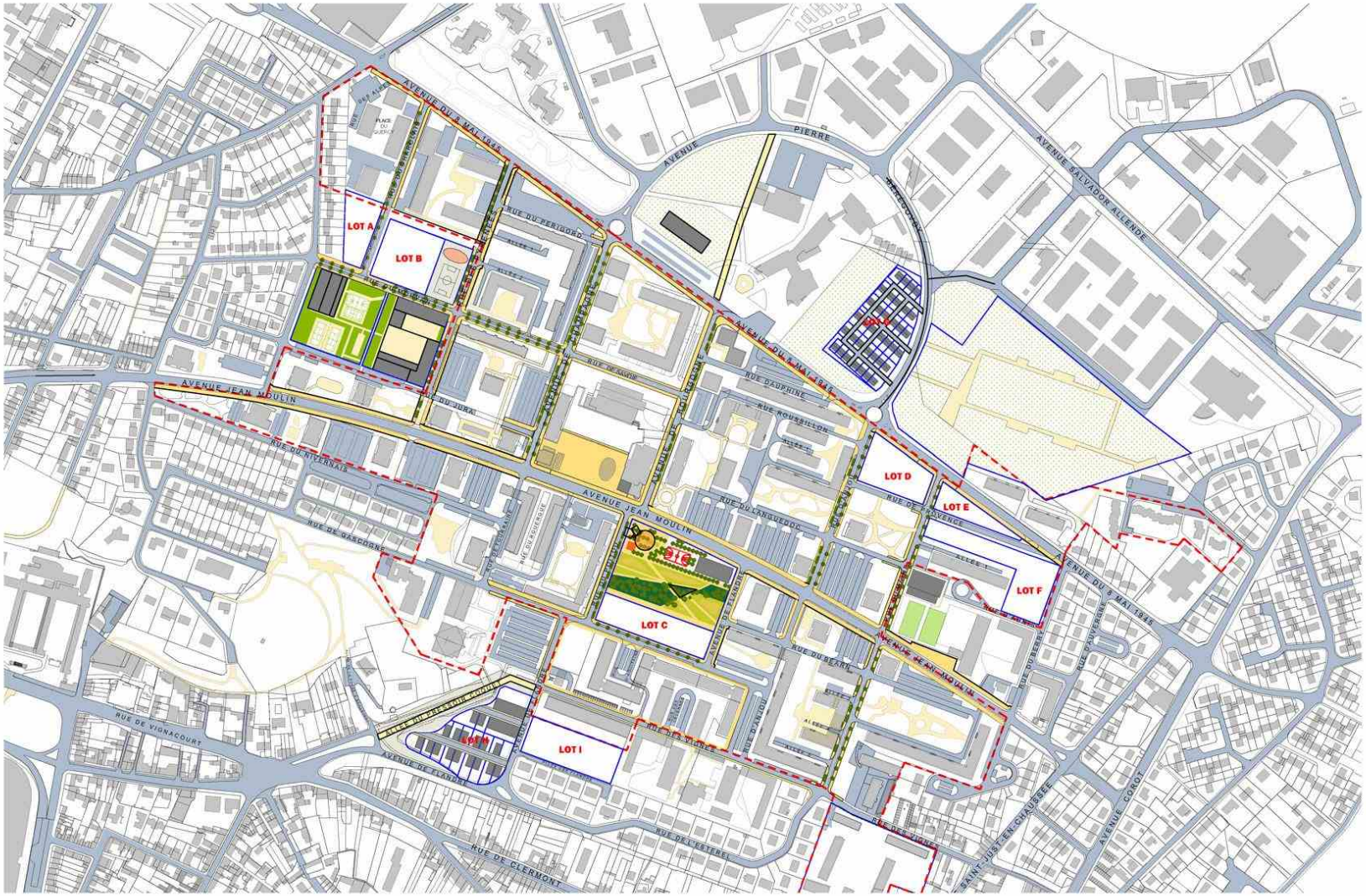
1 /4000

Fichier : O:\BEA 34 - QUARTIER ARGENTINE\2- ETUDES\6- APD\3- PRODUCTION\1- DWG\BEA34-190703_Photo aérienne + Lots.dwg

Plan masse de localisation diversification

Projet de rénovation urbaine - Quartier Argentine à Beauvais

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9



1 /4000

Fichier : O:\BEA 34 - QUARTIER ARGENTINE\2- ETUDES\6- APD\3- PRODUCTION\1- DWG\BEA34-190704_PLAN cadastre + Court terme.dwg

Plan masse des diversifications prioritaires

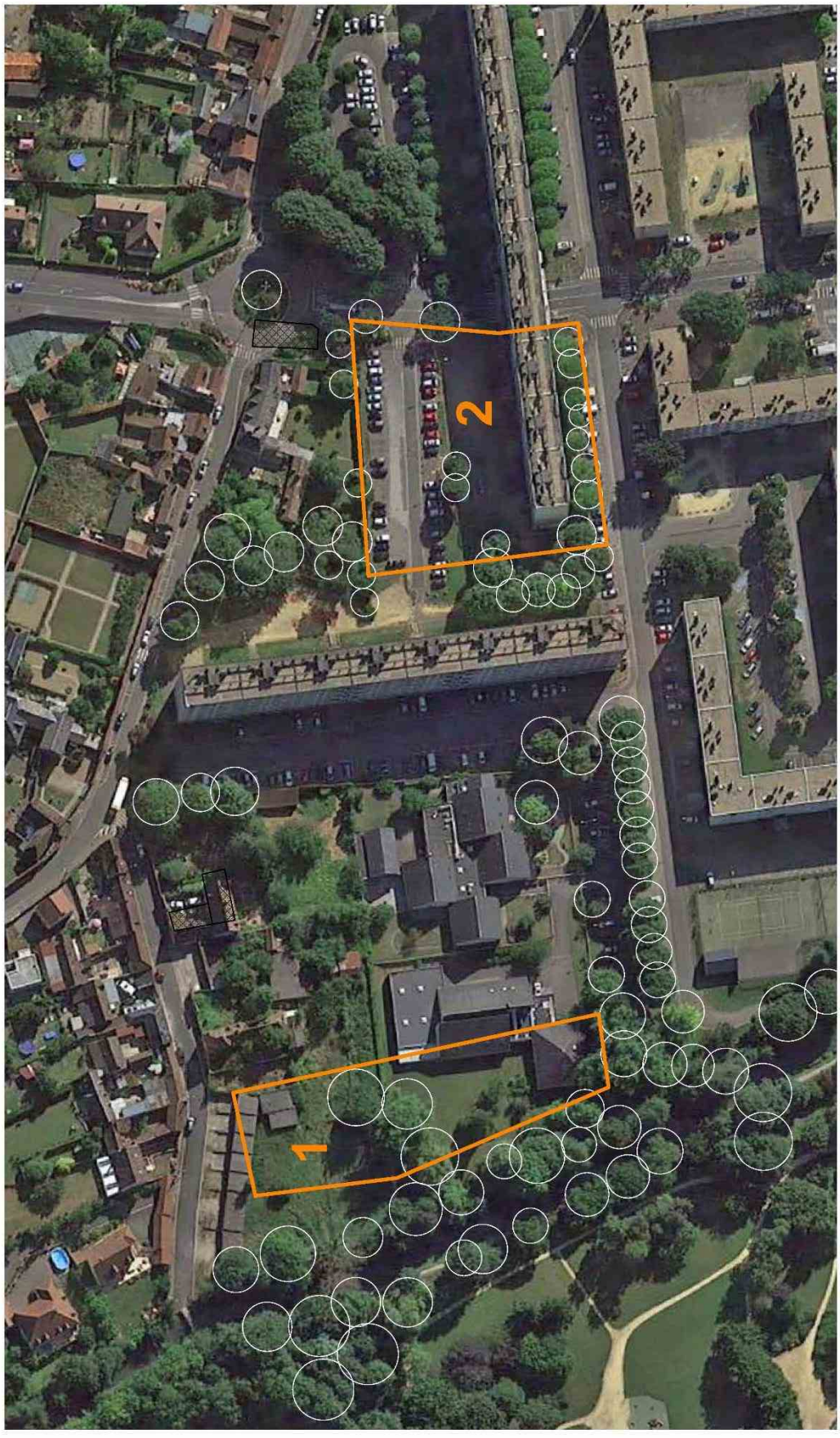
Projet de rénovation urbaine - Quartier Argentine à Beauvais

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Annexe A11 – Quartier Saint-Lucien
Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9



ILOTS 1 - 2

Ech. 1/1000

Réf : 1662

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

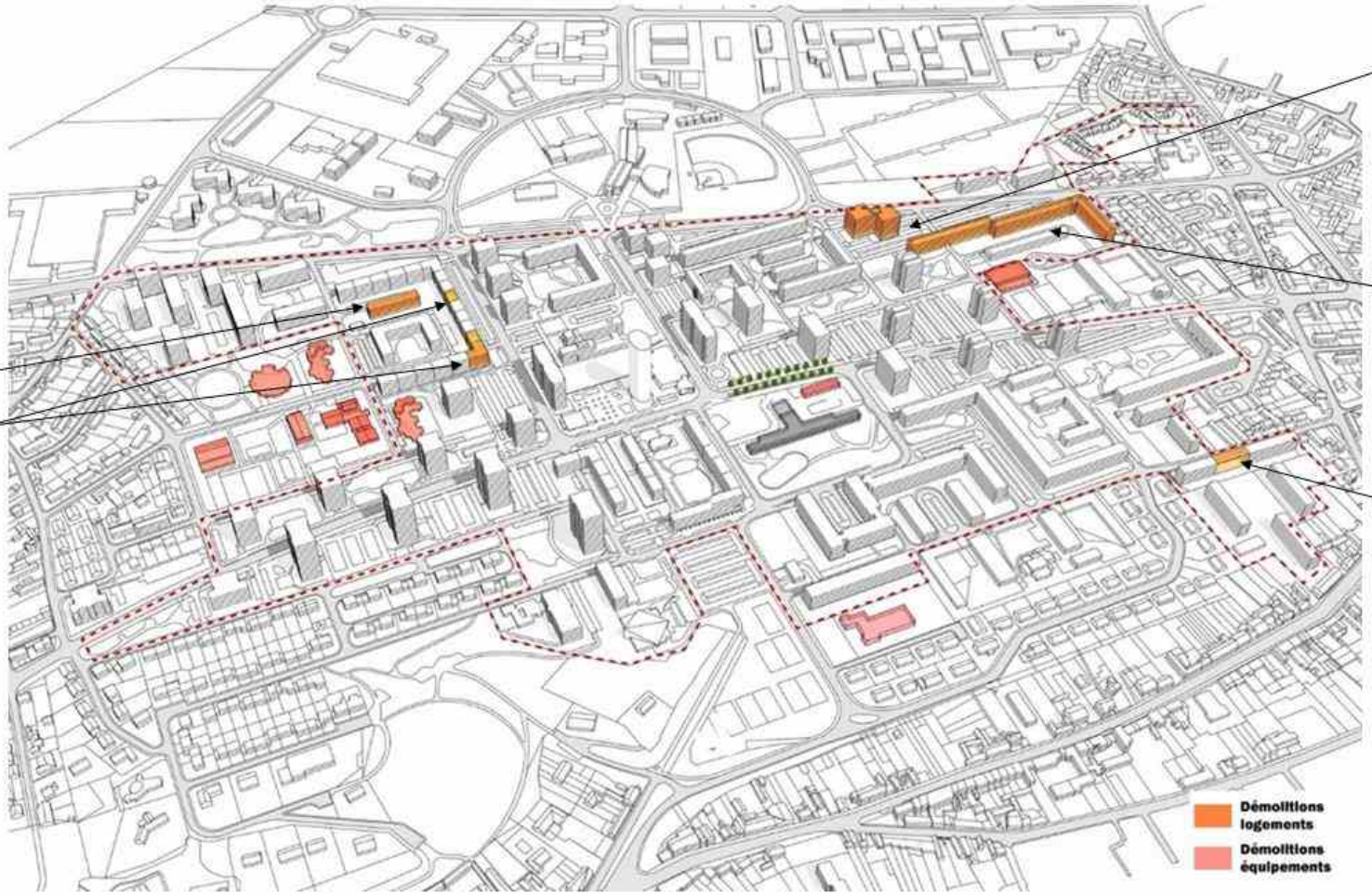


Février 2019
Ech. 1/2 000
Réf : 1662

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Annexe A12 – Quartier Argentine
Plan du foncier permettant d’identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement ou à un autre opérateur du groupe Action Logement

Argentine – carte du foncier avant / après démolitions de logements



Résidence ANJOU (Adoma)
vocation: diversification habitat (accession sociale gestion collectivité) 1173m²

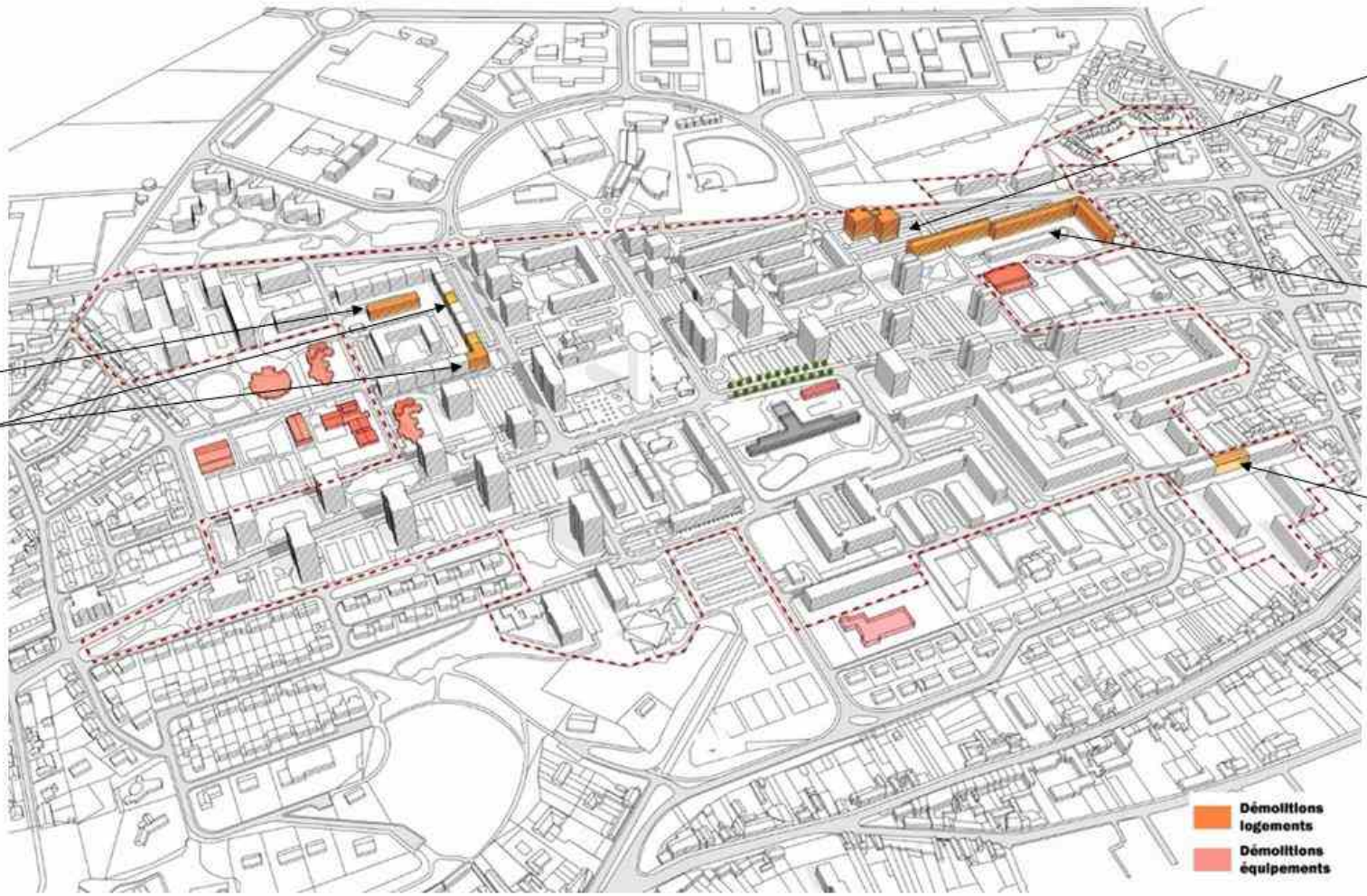
Bât C3-C4 (SA60)
vocation: diversification habitat (accession sociale gestion collectivité) 3309m²

Clos (SA60)
vocation: espaces publics (ville) La réalisation de l'aménagement n'est pas à la charge de la collectivité (gestion par la SAHLM60) 200m²

Bât C11-D (Clésence)
vocation: espaces publics (ville) 1292m²

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Argentine – carte du foncier avant / après démolitions de logements



Résidence ANJOU
(Adoma)
vocation: diversification habitat (accession sociale gestion collectivité) 1173m²

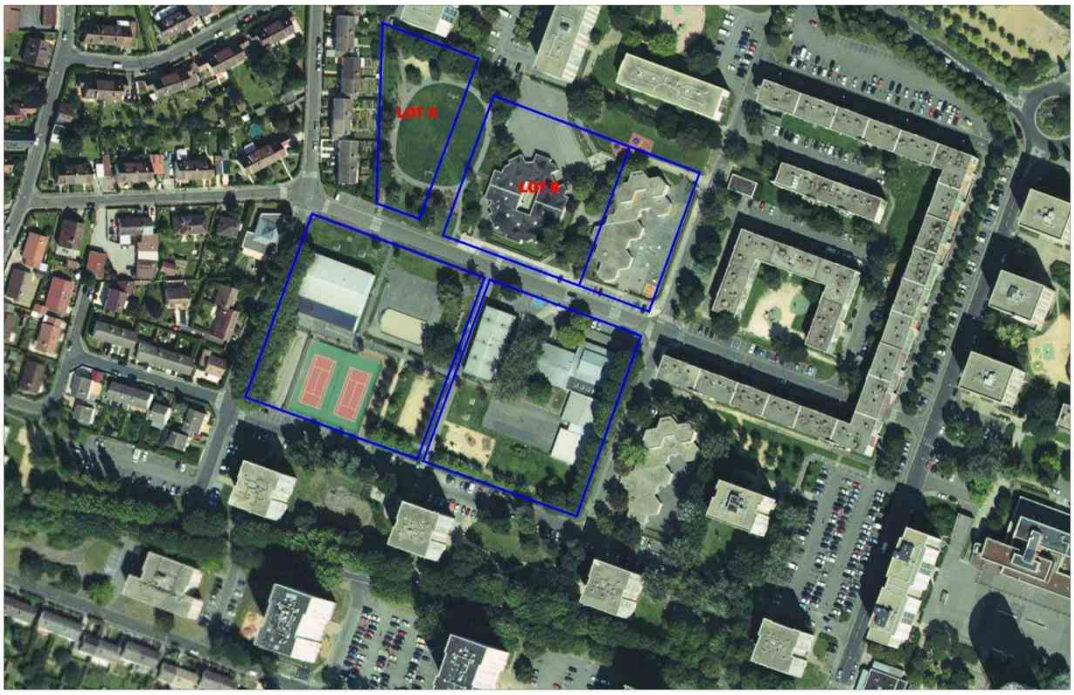
Bât C3-C4 (SA60)
vocation: diversification habitat (accession sociale gestion collectivité) 3309m²

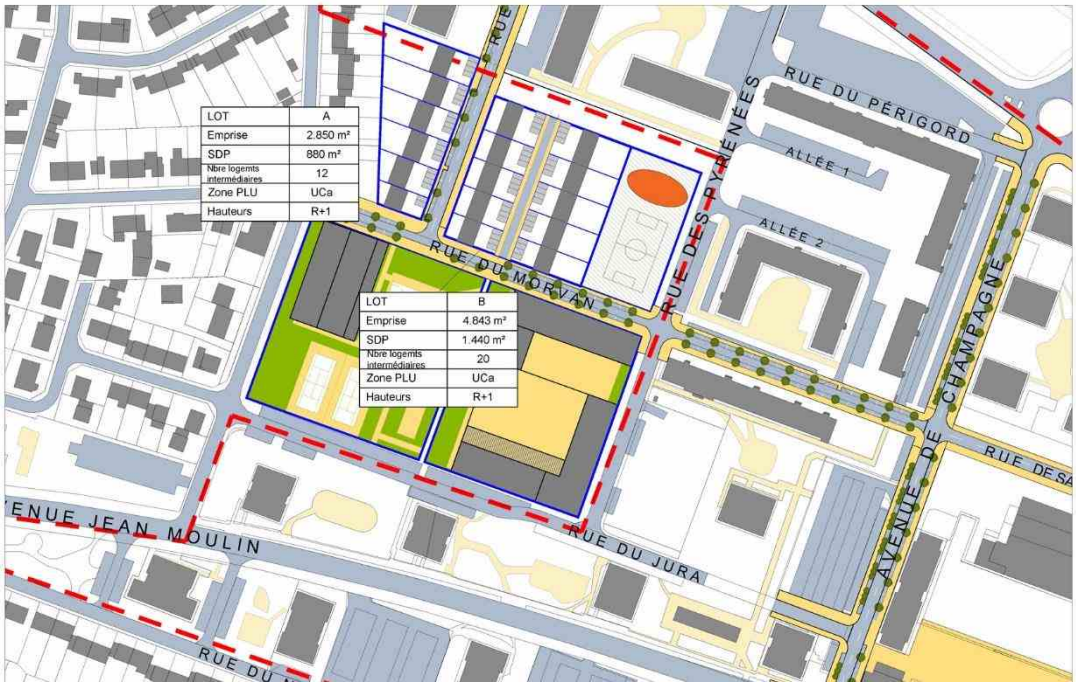
Clos (SA60)
vocation: espaces publics (ville) La réalisation de l'aménagement n'est pas à la charge de la collectivité (gestion par la SAHLM60) 200m²

Bât C11-D
(Clésence)
vocation: espaces publics (ville) 1292m²

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9





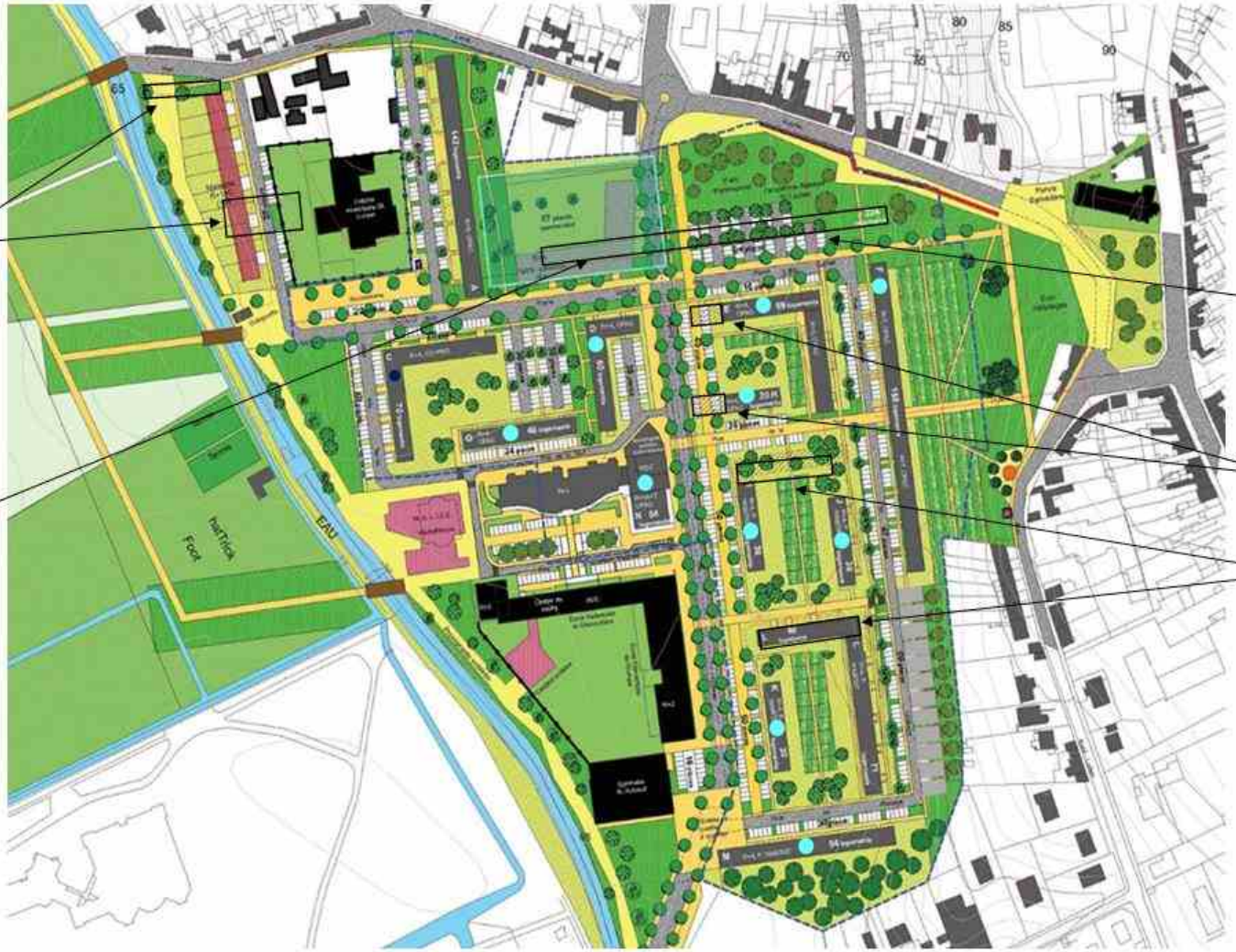
DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Annexe A12 – Quartier Saint-Lucien
Plan du foncier permettant d’identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement ou à un autre opérateur du groupe Action Logement

Saint-Lucien – carte du foncier avant / après démolitions

Equipements ex-médiathèque et cantine (ville) / garages (privés)
Vocation: Contreparties foncières AL 3091m²

Bât B (OPAC) Emprise OUEST
vocation: diversification habitat (accession sociale) 796m²



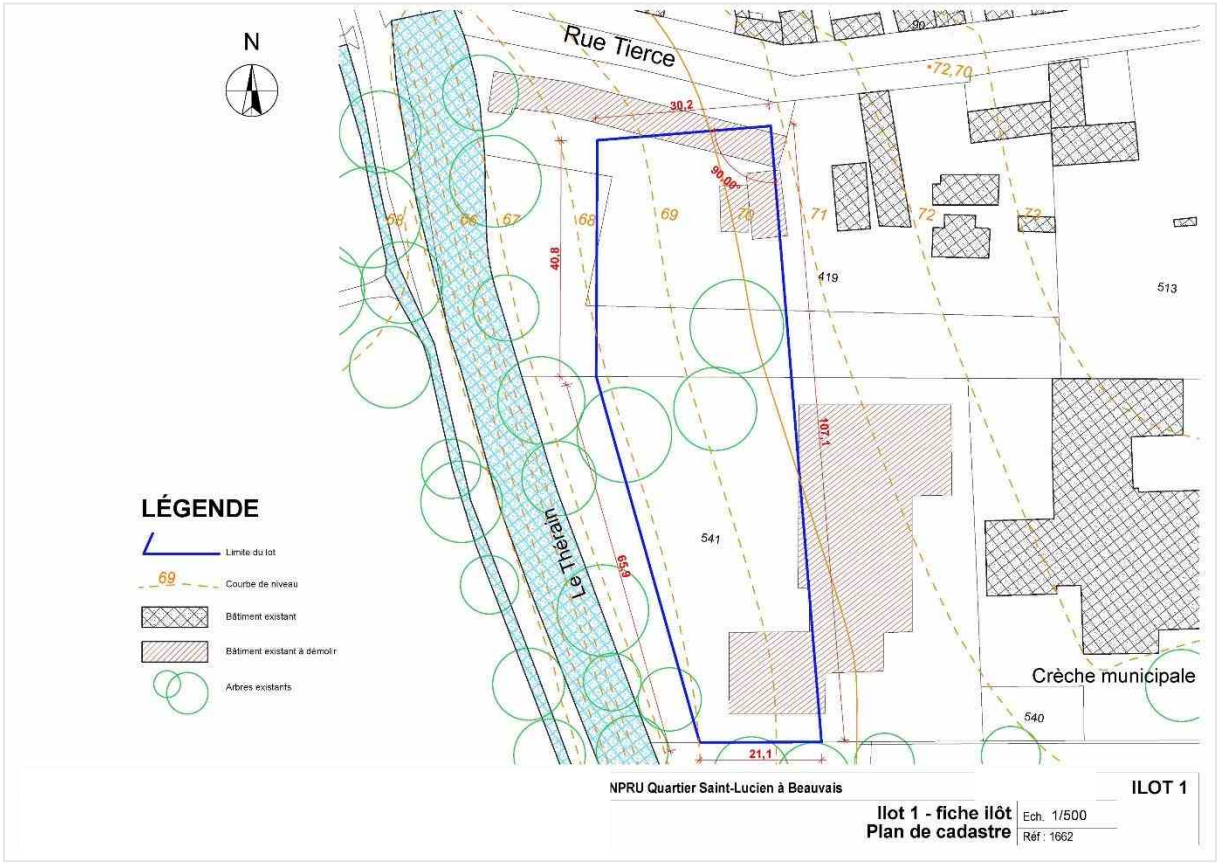
Bât B (OPAC) Emprise EST
vocation: espaces publics (ville) 1603m²

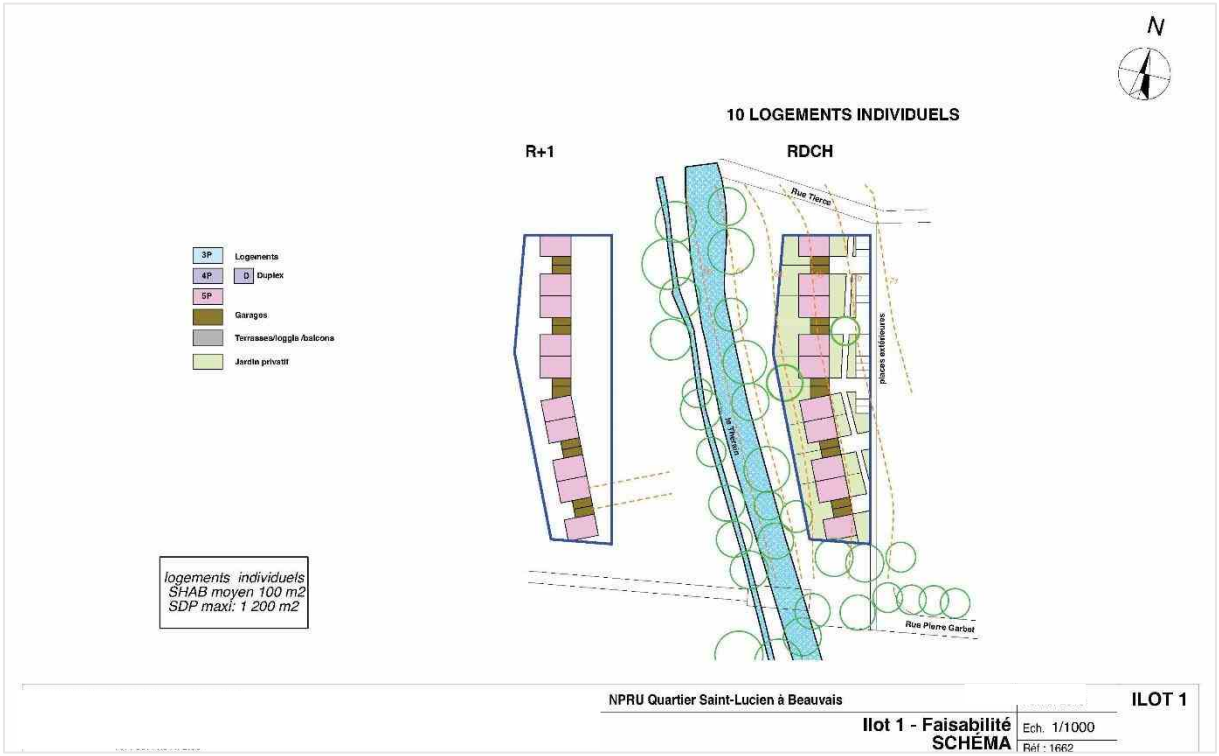
Bât E/H (OPAC)
vocation: espaces publics (ville) 414m²

Bât I/L (CLESENCE)
vocation: espaces publics (ville) 1180m²

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9





DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Annexe B1 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES FONCIÈRES POUR LE GROUPE ACTION LOGEMENT (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties foncières mises à disposition de Foncière Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes. Foncière Logement se réserve la possibilité de transférer ses droits à un autre opérateur du groupe Action Logement.

I. Attributaires des contreparties foncières

CLESENCE, filiale du Groupe Action Logement Immobilier, à laquelle Foncière Logement transfère par la présente ses droits.

II. Volume des contreparties foncières (terrains ou droits à construire)

Au total, les contreparties foncières cédées représentent : 3 520 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains localisés dans le périmètre du projet de renouvellement urbain, pouvant aller jusqu'à 300 mètres autour du quartier sur avis du comité d'engagement (décision du 04/12/2019), cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à CLESENCE, filiale du Groupe Action Logement Immobilier à laquelle par la présente Foncière Logement transfère ses droits.

Les porteurs de projet et les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties s'engagent à respecter le volume, les conditions et délais de mise à disposition des contreparties. Ils s'engagent solidairement à mettre à disposition les contreparties dans les conditions ci-après précisées.

Le porteur de projet s'engage à faire respecter la mise en œuvre des conditions de la présente convention par tout propriétaire de terrain et tout opérateur désigné pour l'aménagement des fonciers concernés et à faire rédiger un cahier des charges de cession de terrain qui soit conforme aux prescriptions de la présente.

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les propriétaires des assiettes des fonciers contreparties et les maîtres d'ouvrage retenus par l'attributaire pour réaliser les ouvrages sur les fonciers assiette des contreparties, s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet et/ou les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties, l'article 7.2 du titre III du règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le Directeur général de l'Agence. Le Directeur général pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur général d'Action Logement Services, le directeur général de Foncière Logement ou tout autre attributaire du groupe Action Logement signataire de la convention.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

III. Détail des contreparties foncières mises à disposition du Groupe Action Logement

Les contreparties foncières destinées à l'attributaire sont constituées de 3 terrains dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Site 1 - LOT 1	Site 2 - LOT A	Site 3 - LOT B
Adresse	3 rue Pierre Garbet / Rue Tierce 60000 BEAUVAIS	4 Rue du Morvan 60000 BEAUVAIS	12 Rue du Morvan 60000 BEAUVAIS
Nom du QPV (préciser national / régional)	6060010 - St-Lucien Intérêt National	6060011 - Argentine Intérêt National	6060011 - Argentine Intérêt National
Propriétaire(s) du terrain avant cession	Ville de Beauvais	Ville de Beauvais	Ville de Beauvais
Utilisation actuelle du terrain (et éventuelle opération financée par l'ANRU avant cession)	Ancien bâtiment municipal, garages privés	Terrain de jeu (football)	Bâtiments municipaux (2 écoles)
Etat de l'expertise relative à la pollution du terrain (faite ou à date prévue de réalisation)	A réaliser avant cession du terrain	A réaliser avant cession du terrain	A réaliser avant cession du terrain
Surface du terrain (m²)	3 091 m²	2 850 m²	4 843 m²
Surface de plancher développable programmée dans la présente convention (m²)	environ 1 200m²	environ 880 m²	environ 1 440 m²
Nombre de logements prévus selon ces m² de surface de plancher	10	Hypothèse de 12	Hypothèse de 20
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois / année)	juin-22	déc-25	déc-25
Références cadastrales (préciser si possible et joindre un plan au 1/1000)	BI 0541 ; BI 419 partiel	ZA 0336 partiel	ZA 0336 partiel
Eléments prévisionnels relatifs au type d'habitat* :			
- logements locatifs à loyer libre	3 logements R+1		
- logements en accession à la propriété "libre"			
- logements en accession sociale à la propriété	7 logements R+1	12 logements	20 logements

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

L'attributaire engagera une étude afin de déterminer la programmation précise et la nature de l'opération développée			
Nombre de logements individuels / collectifs *	10 individuels	Potentiel de 12 individuels	Potentiel de 20 individuels
Viabilisation du terrain *Préciser le nom du maître d'ouvrage en charge des travaux de viabilisation*	Ville de Beauvais / Agglo du Beauvaisis	Ville de Beauvais / Agglo du Beauvaisis	Ville de Beauvais / Agglo du Beauvaisis
Autres informations et contraintes spécifiques *ex : modification à apporter au PLU, transformateur à déplacer, immeuble à démolir, PPRI…*	Démolition du bâtiment municipal et des garages ; en limite de zone PPRI.	Dépose du terrain de jeu et reconstitution sur le quartier	Démolition des 2 écoles et reconstitution dans un groupe scolaire neuf à proximité de la parcelle
* Ces éléments sont donnés à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre de logements à réaliser et leur typologie. Sur ces fonciers aménagés, tous types et gamme de produit pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.			

En cas de demande d'intégration par le porteur de projet d'un rez-de-chaussée à un usage autre que du logement (commerce, activités économiques, bureaux, …) en pied de l'immeuble à construire, l'attributaire fera réaliser une étude de marché. Si celle-ci apparaît favorable et compatible avec son modèle économique, l'attributaire pourra alors réaliser l'investissement correspondant. A défaut, le porteur de projet ou l'opérateur qu'il aura désigné se portera acquéreur du local correspondant au prix de revient de l'attributaire.

IV. Modalités de mise à disposition à l'attributaire des contreparties foncières

Ces contreparties foncières, quel que soit leur propriétaire actuel, seront cédées à l'euro symbolique.

Les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties et/ou les structures, aménageurs, chargées de remembrer et équiper ces terrains, s'engagent à signer une promesse de vente à l'euro symbolique avec l'attributaire, dans les délais compatibles avec la remise du terrain (2 ans avant la libération des sites) qui comportera les conditions suspensives ou résolutoires suivantes :

1) Que le terrain soit cédé démoli en infrastructure et superstructure, dépollué et compatible avec le projet de construction.

Il est ici précisé qu'un terrain « dépollué » au sens de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain est un terrain dont l'état environnemental est compatible, sans restriction d'usage, avec le projet tel qu'il sera défini par l'attributaire ou ses ayants droits (en ce compris la possibilité de planter des arbres fruitiers, arbres à haute tige et des potagers), et n'engendre aucun coût ni surcoût dans le cadre de la réalisation dudit projet.

De même, si postérieurement à la cession du terrain il subsistait des ouvrages ou réseaux en superstructure et/ou infrastructure et/ou des terres à excaver non admissibles en installation de

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

stockage de déchets inertes (ISDI) et/ou terres polluées (terres sulfatées ou chargées en fluorure…), le coût induit par la réalisation des travaux de retrait des ouvrages et des terres impactées et de leur traitement éventuel ainsi que le coût induit par la réalisation des travaux de mise en compatibilité avec l'usage futur sera supporté intégralement par le cédant.

À défaut de dépollution du terrain et/ou de retrait des ouvrages ou réseaux en infrastructure ou superstructure, préalablement à la cession du terrain, l'attributaire ou ses ayants droits pourront procéder eux-mêmes aux travaux ou mesures nécessaires à la mise en compatibilité du terrain avec le projet de construction.

Les coûts induits par la réalisation de ces travaux et/ou par l'excavation et l'élimination des terres polluées seront intégralement pris en charge par le cédant.

2) Que le terrain soit cédé viabilisé, c'est-à-dire desservi par une ou plusieurs voies publiques existantes ou à créer par la collectivité ou son aménageur dans un calendrier compatible avec les travaux de réalisation des contreparties.

Ces voies devront être équipées des réseaux desservant le secteur (eau, assainissement EU/EP, électricité, téléphone et le cas échéant gaz, réseau de chaleur, réseau câblé, …) suffisamment dimensionnées pour assurer le bon fonctionnement du programme projeté sans qu'il soit nécessaire que l'attributaire réalise ou finance des renforcements de réseaux.

La cote des espaces publics et ou / futurs espaces publics, devra avoir été conçue pour être compatible avec celle de l'opération projetée en contrepartie, et convenue avec l'attributaire. Les voies seront configurées de telle manière qu'elles permettent des accès (entrées et sorties) en quantité suffisante pour l'opération projetée et que les attentes réseaux soient réalisées jusqu'à la limite de propriété de l'attributaire ou ses ayants droits pour chaque immeuble ou maison individuelle projetée et que seuls les travaux de branchement privatifs par maison individuelle ou immeuble restent à la charge de l'attributaire ou ses ayants droits.

3) Que le terrain ne soit grevé d'aucune servitude de nature à gêner la réalisation du programme immobilier de diversification de l'habitat projeté.

4) Que le permis de construire définitif soit obtenu, délai de recours des tiers et de retrait administratif purgés.

Les propriétaires des terrains, signataires de la présente convention, autorisent dès la signature de ladite convention l'attributaire ou ses ayants droits à faire réaliser les études géotechniques, hydrogéologiques, environnementales et toute autre étude qui lui sembleraient nécessaires, avant transfert de propriété. Dans le cas où les études des sols et des sous-sols feraient apparaître une pollution du site concerné, le coût des travaux et des études environnementales nécessaires à la réalisation des travaux de dépollution seront à la charge exclusive du cédant et les travaux de dépollution exécutés, le cas échéant, selon les modalités ci-dessus décrites au 1).

Afin de fluidifier la mise en œuvre des contreparties qui visent à favoriser la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés, les porteurs de projets et les propriétaires des fonciers s'engagent à anticiper et à mettre en œuvre les procédures administratives et d'urbanisme nécessaires à l'attributaire et, permettant de respecter les calendrier prévisionnels visés au III ci-dessus, en ce compris les demandes de dépôts de permis de construire.

Les propriétaires des terrains et/ ou aménageurs s'engagent à élaborer les éventuels cahiers de charges de cession de terrains conformément aux dispositions de la présente convention.

De même, si le terrain est situé dans un périmètre de recherche d'archéologie préventive, l'attributaire se réserve le droit, pour le cas où l'économie du projet serait remise en cause, de demander une

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

substitution du terrain. En cas de préconisation d'un éventuel diagnostic archéologique par l'autorité compétente, tous les frais liés aux surcoûts éventuels de ce diagnostic seront à la charge du cédant.

Si l'étude géotechnique fait apparaître la nécessité d'engager des coûts de confortement du sous-sol et/ou de fondations spéciales prohibitifs au regard de l'économie du programme de construction, l'attributaire se réserve le droit de demander une substitution du terrain.

Les participations financières à la réalisation des équipements publics (redevance de ZAC, PAE, PUP, PFAC…) ne seront pas prises en charge par l'attributaire ni par son mandataire pétitionnaire de la demande de permis de construire.

Dans le cas où l'une ou plusieurs des conditions suspensives s'avèreraient impossibles à lever, les cédants et l'attributaire, en lien avec le porteur de projet, pourront convenir de substituer ou de modifier les contreparties initialement prévues. Ces modifications seront portées à connaissance du directeur général de l'ANRU.

L'acte authentique de cession des terrains d'assiette des contreparties est signé dès la levée de la dernière condition suspensive.

En matière de construction, il est précisé que l'attributaire fera réaliser des études de faisabilité qui permettront notamment de définir, en concertation avec le porteur de projet et la commune, le programme à réaliser.

Dans ce cadre, les documents suivants devront être transmis par le cédant :

- un relevé périmétrique et topographique des terrains ainsi que des abords immédiats ; sur ce relevé devra figurer l'ensemble des informations nécessaires à la parfaite connaissance du site et de ses contraintes : servitudes, voiries existantes ou programmées, réseaux sous domaine public, sur site ou à proximité, implantation des constructions existantes, etc …
- le bornage du terrain (plan et procès-verbal) préalablement à l'acte authentique.

Si nécessaire, l'attributaire fournira une note relative aux modalités de remblaiement des excavations générées par les démolitions des ouvrages en infrastructure (sous-sols, fondations, cuves …) à laquelle devra se conformer le cédant.

Sur la base de ces études de faisabilité, à la fois dans le respect du cahier des charges techniques déterminé en concertation avec le porteur de projet et dans le respect de la cohérence du projet de renouvellement urbain, les logements réalisés répondront aux objectifs de l'attributaire de diversification de l'habitat, ce dernier se réserve le choix des opérateurs et des maîtres d'œuvre chargés de leur réalisation.

V. Modalités d'évolution des contreparties foncières pour le Groupe Action Logement

Concernant les modalités d'évolution des contreparties, dans la logique de construction et de mise en œuvre partenariale du projet, le porteur de projet se doit de solliciter officiellement l'attributaire sur les modifications qu'il souhaite apporter aux terrains de contreparties tels que décrits dans l'article 5.2 de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Parallèlement, l'attributaire, lorsqu'il est à l'origine de cette demande d'évolution (ou de son constat), se manifestera par écrit auprès du porteur de projet. Dans tous les cas, le délégué territorial de l'ANRU sera tenu informé de ces démarches.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Toute évolution notable des conditions de cessions de contrepartie devra faire l'objet d'une régularisation par le biais d'un avenant à la convention conformément aux modalités prévues à l'article 8.2 du titre III du règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU. Dans ce cadre, il conviendra de s'interroger de la nature des évolutions apportées aux contreparties :

- Les évolutions, non significatives, ne remettent pas en cause la localisation des contreparties ou les conditions de la diversification de l'offre de logement (exemple : modification d'une erreur matérielle -type cadastrale-, modification du schéma de cession, ajustement marginal de la surface ou de la surface de plancher développable du terrain, etc.).
  Dans cette hypothèse, la régularisation de l'article 5.2 de la présente convention pluriannuelle pourra s'opérer via la formalisation d'une actualisation technique conformément à l'article 8.2 du titre III du RGA NPNRU, dont les signataires seront le délégué territorial de l'ANRU, le ou les vendeurs du terrain, le porteur de projet et l'attributaire.

- Des évolutions significatives sont apportées aux terrains d'assiette des contreparties et donc à l'économie du projet en termes de diversification de l'offre de logement (modification de la localisation du terrain de contrepartie, modification sensible de la surface de plancher développable et/ou du volume total de logements potentiellement constructibles, modification sensible de la surface de terrain cédé, etc.).
  Dans ce cas de figure, les modifications apportées devront faire l'objet d'une instruction par le délégué territorial de l'ANRU. S'il le juge nécessaire, celui-ci pourra solliciter l'avis du comité d'engagement de l'ANRU.

Les modifications apportées aux contreparties du groupe Action Logement seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Annexe B2 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES EN DROITS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX POUR ACTION LOGEMENT SERVICES (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties mises à disposition d'Action Logement Services au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes.

Au total, les contreparties cédées représentent 348 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 16,40 % du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction et la requalification est financée par l'Agence dans le cadre de la présente convention pluriannuelle (et le cas échéant dans le cadre du protocole de préfiguration).
Ces droits se répartissent en :
- 72 droits de réservation correspondant à 12,5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits hors QPV,
- 229 droits de réservation correspondant à 17,5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits et requalifiés en QPV,
- 47 droits de réservation correspondant à 20 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV dont le coût serait supérieur à 45000 € par logement.

Dans le cas où les opérations de reconstitution et de requalification de logements locatifs sociaux du projet de renouvellement urbain sont financées par d'autres financeurs que l'ANRU (notamment FEDER et LBU), des contreparties en droits de réservation peuvent s'appliquer selon les mêmes modalités de calcul, après accord entre Action Logement Services, le porteur de projet et le titulaire du droit

Le porteur de projet, en lien avec les organismes HLM du territoire concerné, est responsable de l'identification des contreparties en faveur d'Action Logement Services en matière de droits de réservation de logements locatifs sociaux, en cohérence avec la stratégie d'attribution et de relogement décrite dans le document cadre des orientations de la CIL et la CIA.

Ces contreparties sont définies en tenant compte des orientations de la conférence intercommunale du logement prévue à l'article 97 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

Les modalités de mise à disposition de ces droits de réservation sont différentes en fonction de la localisation des logements concernés (dans ou hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville).

A – Pour les droits de réservation hors quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) :

Au titre des logements locatifs sociaux reconstitués hors-site et financés dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, 72 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur des logements situés hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de livraison des logements et mobilisés sur le contingent non réservé de l'organisme HLM.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également hors quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation hors QPV, la répartition suivante est envisagée* :

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Localisation visée**	Organisme HLM	Type de produit	Date prévision-nelle mise à disposition	Nbre de droits de réservation par contributaire	Typologie de logements visées	Commentaires qualitatifs
Reconstitution Site baseball Beauvais, 13 LLS (13 PLUS) – hors QPV – Clésence – projet Argentine	CLESENCE	PLUS	Fin S1 2022	2	A définir***	
Reconstitution site 5 rue du pont Laverdure Beauvais, 14 LLS (2 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Saint-Lucien	CLESENCE	PLAI/ PLUS	Fin S1 2022	2	A définir***	
Reconstitution site Notre-Dame du Thil Beauvais, 25 LLS (7 PLUS / 18 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Argentine	CLESENCE	PLAI/ PLUS	Fin S1 2021	3	A définir***	
Reconstitution Bailleul-sur-Thérain, 19 LLS (7 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Argentine	CLESENCE	PLAI/ PLUS	Fin S1 2022	2	A définir***	
Reconstitution La Neuville-en-Hez, 3 LLS (3 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Saint-Lucien	CLESENCE	PLAI	Fin S1 2023	1	A définir***	

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Reconstitution site Notre-Dame du Thil Beauvais (2e tranche), 10 LLS (4 PLUS / 6 PLAI) – hors QPV – Clésence - projet Saint-Lucien	CLESENCE	PLAI/ PLUS	Fin S1 2023	1	A définir***	
Reconstitution opérations complémentaires (Zone 4), 16 LLS (6 PLUS / 10 PLAI) - hors QPV - Clésence - projet Saint-Lucien	CLESENCE	PLAI/ PLUS	Fin S2 2025	2	A définir***	
Reconstitution opérations complémentaires (Zone 5), 11 LLS (4 PLUS / 7 PLAI) - hors QPV - Clésence - projet Saint-Lucien	CLESENCE	PLAI/ PLUS	Fin S2 2025	1	A définir***	
Reconstitution Opérations complémentaires zone 4, 80 LLS (33 PLUS / 47 PLAI) – hors QPV – OPAC	OPAC DE L'OISE	PLAI/ PLUS	Fin S1 2027	10	A définir***	
Reconstitution Opérations complémentaires zone 5, 20 LLS (8 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – OPAC	OPAC DE L'OISE	PLAI/ PLUS	Fin S1 2027	3	A définir***	
Reconstitution site Genton Beauvais, 18 LLS (7 PLUS / 11 PLAI) – hors QPV – OPAC	OPAC DE L'OISE	PLAI/ PLUS	Fin S1 2024	2	A définir***	

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Reconstitution site 21 rue du pont Laverdure Beauvais, 19 LLS (7 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – OPAC	OPAC DE L'OISE	PLAI/ PLUS	Fin S1 2024	2	A définir***	
Reconstitution site Vinot Préfontaine Beauvais, 15 LLS (6 PLUS / 9 PLAI) – hors QPV – OPAC	OPAC DE L'OISE	PLAI/ PLUS	Fin S1 2023	2	A définir***	
Reconstitution site Ex-Lidl Beauvais, 20 LLS (8 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – OPAC	OPAC DE L'OISE	PLAI/ PLUS	Fin S1 2023	2	A définir***	
Reconstitution site Savignies Beauvais, 14 LLS (5 PLUS / 9 PLAI) – hors QPV – OPAC	OPAC DE L'OISE	PLAI/ PLUS	Fin S1 2023	2	A définir***	
Reconstitution Hermes, 10 LLS (4 PLUS / 6 PLAI) – hors QPV – OPAC	OPAC DE L'OISE	PLAI/ PLUS	Fin S1 2024	2	A définir***	
Acquisition-amélioration rue Jean-Baptiste Boyer Beauvais, 1 LLS (1 PLUS) – hors QPV – SAHLM 60	SA HLM 60	PLUS	Fin S2 2020	1	A définir***	Droit de réservation délocalisé sur une opération à déterminer
Reconstitution Opérations complémentaires, 87 LLS (31 PLUS / 56 PLAI) – hors QPV – SAHLM 60	SA HLM 60	PLAI/ PLUS	Fin S2 2025	10	A définir***	
Reconstitution site Aviation civile Beauvais, 54 LLS (24 PLUS / 30 PLAI) – hors QPV – SAHLM 60	SA HLM 60	PLAI/ PLUS	Fin S2 2023	6	A définir***	

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Reconstitution site AFPA Beauvais, 87 LLS (87 PLAI) – hors QPV – Adoma	ADOMA	PLAI	Fin S1 2024	11	11 T1	A définir***
Acquisition-amélioration site AFPA Beauvais, 42 LLS (42 PLAI) – hors QPV – Adoma	ADOMA	PLAI	Fin S1 2024	5	A définir***	Droits de réservation délocalisés sur l'opération ci-dessus (5 logements)

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

** Adresse précise et nom de la commune dès lors que cela est possible

*** L'identification et le fléchage des droits de réservation se feront au travers d'un prochain avenant à la présente convention et/ou dans le cadre d'ajustements mineurs avec une réactualisation de l'annexe B2 en lien avec les équipes d'Action Logement Services

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

B - Pour les droits de réservation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

1. Concernant les opérations de requalification de logements locatifs sociaux

➢ Les opérations de requalification en milieu occupé

Au total 267 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux dans les immeubles dont la requalification en milieu occupé est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, en mobilisant en priorité les logements vacants. Ces droits sont répartis entre :

- 229 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût inférieur à 45000 € par logement,
- 38 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût supérieur à 45000 € par logement.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de mise à disposition des logements à Action Logement Services (au premier congé enregistré). Ils seront mobilisés prioritairement sur les contingents non réservés des organismes HLM. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les contingents publics. Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition suivante est envisagée* :

Localisation visée**	Organisme HLM	Type de produit	Date prévision-nelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation par contributaire	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatifs
Réhabilitation Bâtiment F (158 LLS) – OPAC – Saint-Lucien	OPAC DE L'OISE	PLUS	Fin S1 2026	28	9 T3 11 T4 8 T5	17,5%
Réhabilitation Bâtiments B3, B4, B4 bis (144 LLS) – OPAC – Argentine	OPAC DE L'OISE	PLUS	Fin S1 2024	25	16 T3 9 T4	17,5%
Réhabilitation Bâtiments D et G (90 LLS) – OPAC – Saint Lucien	OPAC DE L'OISE	PLUS	Fin S2 2024	16	4 T2 6 T3 6 T4	17,5%
Réhabilitation Bâtiments E et H (79 LLS) – OPAC – Saint-Lucien	OPAC DE L'OISE	PLUS	Fin S1 2026	14	3 T2 5 T3 6 T4	17,5%

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Réhabilitation Bâtiment C1 (120 LLS) – OPAC – Argentine	OPAC DE L'OISE	PLUS	Fin S1 2023	21	3 T2 3 T3 9 T4 6 T5	17,5%
Réhabilitation Bâtiments E1 et E2 (60 LLS) – OPAC – Argentine	OPAC DE L'OISE	PLUS	Fin S2 2022	10	4 T2 5 T3 1 T4	17,5%
Réhabilitation Tour N (56 LLS) – OPAC – Saint-Lucien	OPAC DE L'OISE	PLUS	Fin S2 2022	9	8 T4 1 T3	17,5%
Réhabilitation Bâtiment D1 (43 LLS) – OPAC – Argentine	OPAC DE L'OISE	PLUS	Fin S2 2021	9	6 T2 3 T3	20%
Réhabilitation Bâtiments K et M (84 LLS) – Clésence – Saint-Lucien	CLESENCE	PLAI/PLUS	Fin S1 2025	15	8 T3 3 T4 2 T5 2 à délocaliser***	17,5%
Réhabilitation Bâtiments I et J (60 LLS) – Clésence – Saint-Lucien	CLESENCE	PLAI/PLUS	Fin S2 2023	11	2 T2 2 T3 1 T4 1 T5 5 à délocaliser***	17,5%
Réhabilitation Tours A7 et A8 (134 LLS) – Clésence – Argentine	CLESENCE	PLAI/PLUS	Fin S1 2024	23	15 T2 8 T4	17,5%
Réhabilitation Bâtiments C11 et D7 (235 LLS) – Clésence – Argentine	CLESENCE	PLAI/PLUS	Fin S1 2024	41	2 T2 1 T3 1 T4 2 T5 35 à délocaliser***	17,5%
Réhabilitation Bâtiment L (50 LLS) - Clésence - Saint-Lucien	CLESENCE	PLAI/PLUS	Fin S1 2025	9	A définir	17,5%

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Réhabilitation Bâtiment D6 (40 LLS) – SAHLM 60 – Argentine	SA HLM DE L'OISE	PLUS	Fin S1 2025	7	5 T2 1 T3 1 T4	17,5% R+1 pour T3 et T4
Réhabilitation Tour A5 (44 LLS) – SAHLM 60 – Argentine	SA HLM DE L'OISE	PLUS	Fin S2 2022	9	5 T3 4 T4	20%
Argentine Clos Saint-Antoine - Réhabilitation - 147 LLS (101 LLS en site occupé)	SA HLM DE L'OISE	PLUS	Fin S1 2022	20	1 T1 2 T2 4 T3 4 T4 4 T5 (5 à délocaliser)	20% Droits de réservation de 5 logements à délocaliser sur une autre opération à déterminer

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

** Adresse précise et nom de la commune

*** L'identification et le fléchage des droits de réservation se feront au travers d'un prochain avenant à la présente convention et/ou dans le cadre d'ajustements mineurs avec une réactualisation de l'annexe B2 en lien avec les équipes d'Action Logement Services

- Les opérations de requalification ayant nécessité la libération des logements concernés

Au total 9 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux dont la requalification ayant nécessité la libération des logements concernés est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Ces droits sont répartis entre :

- 0 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût inférieur à 45000 € par logement,
- 9 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût supérieur à 45000 € par logement.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de mise à disposition des logements à Action Logement Services. Ils seront mobilisés prioritairement sur les contingents non réservés des organismes HLM. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les contingents publics.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition suivante est envisagée* :

Localisation visée**	Organisme HLM	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation par contributaire	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatifs
Argentine Clos Saint-Antoine - Réhabilitation - 147 LLS (46 LLS non occupés)	SA HLM DE L'OISE	PLUS	Fin S1 2022	9	2 T3 4 T4 3 T5	

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).
** Adresse précise et nom de la commune
*** L'identification et le fléchage des droits de réservation se feront au travers d'un prochain avenant à la présente convention et/ou dans le cadre d'ajustements mineurs avec une réactualisation de l'annexe B2 en lien avec les équipes d'Action Logement Services

2. Concernant les opérations de reconstitution en quartier prioritaire de la politique de la ville

Sans objet.

C - Dispositions communes

Chaque contributaire identifié ci-dessus s'engage, en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence, à formaliser les droits de réservation accordés par le bailleur à Action Logement Services ou rétrocédés à Action Logement Services par le titulaire initial du contingent concerné, dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

Les modalités d'exercice des droits de réservations accordés ou rétrocédés sont régies, selon le cas :

- pour les droits accordés, via une convention de réservation conclue dans les conditions prévues à l'article R. 441-5 du CCH ;
- pour les droits rétrocédés, via une convention ad hoc conclue entre Action Logement Services et le bailleur concerné. Cette convention peut renvoyer aux modalités prévues par la convention de réservation existante entre le réservataire et le bailleur. Elle doit prévoir la procédure applicable dans le cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, sachant que, pour les droits de réservation rétrocédés par l'État, le logement concerné est remis à la disposition de l'État pour un tour.

Dans tous les cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, les titulaires initiaux de ces droits de réservation désigneront des actifs non demandeurs d'emploi en vue de l'examen en commission d'attribution de l'attribution des logements concernés.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

En ce qui concerne la contribution de l'État sur son contingent de logements situé en QPV, les conventions de réservations qui lient l'État à chaque bailleur sont adaptées en tant que de besoin pour tenir compte des modalités particulières de gestion de la partie du contingent correspondant à la contribution aux contreparties accordées à Action Logement Services.

Pour les logements dont la durée de réservation consentie au réservataire initial du logement est inférieure à 30 ans, le réservataire s'engage, dans la convention ad-hoc évoquée ci-dessus le liant à Action Logement Services, à prolonger le droit de réservation au profit d'Action Logement Services jusqu'à 30 ans, le cas échéant, par la mise à disposition du droit de réservation d'un autre logement, à l'expiration du droit de réservation du premier logement rétrocédé

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les contributaires désignés ci-dessus s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet ou les maîtres d'ouvrage des engagements contractualisés au titre des contreparties en faveur d'Action Logement Services, le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le Directeur général de l'Agence. Le Directeur général pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur régional d'Action Logement Services ou tout signataire de la convention.

Le cas échéant, les modifications apportées aux contreparties Action Logement Services seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain - Communauté d'agglomération du Beauvaisis - Annexe C1

PLANIFICATION GENERALE DU PROJET RELATIF AU QUARTIER ARGENTINE

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin
1	**PLANNING DE L'ENSEMBLE DES DEMARCHES ET PROCEDURES PREALABLES AU DEMARRAGE DES TRAVAUX**			
2	**CONTRACTUALISATION ANRU**			
3	**Convention de renouvellement urbain**	**713 jours**	**Lun 01/10/18**	**Jeu 24/06/21**
4	Dépôt du dossier relatif au projet de Convention ANRU à la DTA	0 jour	Lun 01/10/18	Lun 01/10/18
5	Instruction du dossier ANRU	4 smé	Lun 01/10/18	Lun 29/10/18
6	Réunion d'examen préalable (// ex-RTP)	0 jour	Mar 18/12/18	Mar 18/12/18
7	Reprise / Instruction du dossier ANRU	7 moiséc	Mar 18/12/18	Mar 16/07/19
8	Comité d'engagement	0 jour	Jeu 19/09/19	Jeu 19/09/19
9	Rédaction de l'avis du Comité d'engagement par l'ANRU	1 moiséc	Jeu 19/09/19	Sam 19/10/19
10	Finalisation du projet de Convention ANRU	17 moiséc	Sam 19/10/19	Ven 12/03/21
11	Soumission de la Convention ANRU définitive dans les circuits validation de chaque signataire pour approbation	1 moiséc	Ven 12/03/21	Dim 11/04/21
12	Délibération du CC pour approbation de la Convention ANRU	0 jour	Lun 10/05/21	Lun 10/05/21
13	Délibération du CM pour approbation de la Convention ANRU	0 jour	Mar 18/05/21	Mar 18/05/21
14	Décisions d'approbation de la Convention ANRU des autres signataires	0 jour	Mar 25/05/21	Mar 25/05/21
15	Signature de la Convention par le DG de l'ANRU	0 jour	Jeu 24/06/21	Jeu 24/06/21
16	**DEMARCHES REGLEMENTAIRES DE DROIT COMMUN**			
60	**PRESTATIONS COMMUNES A PLUSIEURS OPERATIONS PHYSIQUES**			
61	**Aménagements VRD et espaces publics**	**289 jours**	**Mar 01/01/19**	**Dim 09/02/20**
62	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (AO)	6 moiséc	Mar 01/01/19	Dim 30/06/19
63	**Etudes de Maîtrise d'oeuvre**	**160 jours**	**Dim 30/06/19**	**Dim 09/02/20**
64	Etudes de MOE - Phase EP (dont validation)	3 moiséc	Dim 30/06/19	Sam 28/09/19
65	Etudes de MOE - Phase AVP (dont validation)	4 moiséc	Sam 12/10/19	Dim 09/02/20
66	Consultation pour le choix d'un Architecte-Urbaniste Coordinateur (AO)	6 moiséc	Mar 09/02/21	Dim 08/08/21
67	**Etudes de l'architecte-urbaniste coordinateur**	**245 jours**	**Dim 08/08/21**	**Lun 18/07/22**
68	Etudes de MOE - Phase PRO (dont validation)	3 moiséc	Dim 08/08/21	Sam 06/11/21
69	Etudes de MOE - Elaboration du DCE travaux (dont validation)	2 moiséc	Sam 20/11/21	Mer 19/01/22
70	**Dossiers réglementaires**	**150 jours**	**Dim 08/08/21**	**Dim 06/03/22**
80	Consultation pour le choix des entreprises travaux (AO)	4 moiséc	Mer 19/01/22	Jeu 19/05/22
81	Etudes EXE - Préparation de chantier	2 moiséc	Jeu 19/05/22	Lun 18/07/22
82	Démarrage effectif des premiers travaux VRD	0 jour	Lun 18/07/22	Lun 18/07/22
83	***POSSIBILITE DE DEMARRAGE DES TRAVAUX au regard de l'évaluation environnementale***	***0 jour***	***Jeu 04/02/21***	***Jeu 04/02/21***
84				
85	**PLANNING DES PRINCIPALES OPERATIONS PHYSIQUES**			
86	Travaux de VRD	60 moiséc	Lun 18/07/22	Mar 22/06/27
87	**SECTEUR EST - JEAN MOULIN**			
88	**Requalification Bâtiment D1 (MOA : OPAC de l'Oise)**	**644 jours**	**Lun 03/06/19**	**Ven 19/11/21**
89	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Lun 03/06/19	Mar 01/10/19



Jalon
Récapitulative
Etudes / Procédures
Travaux

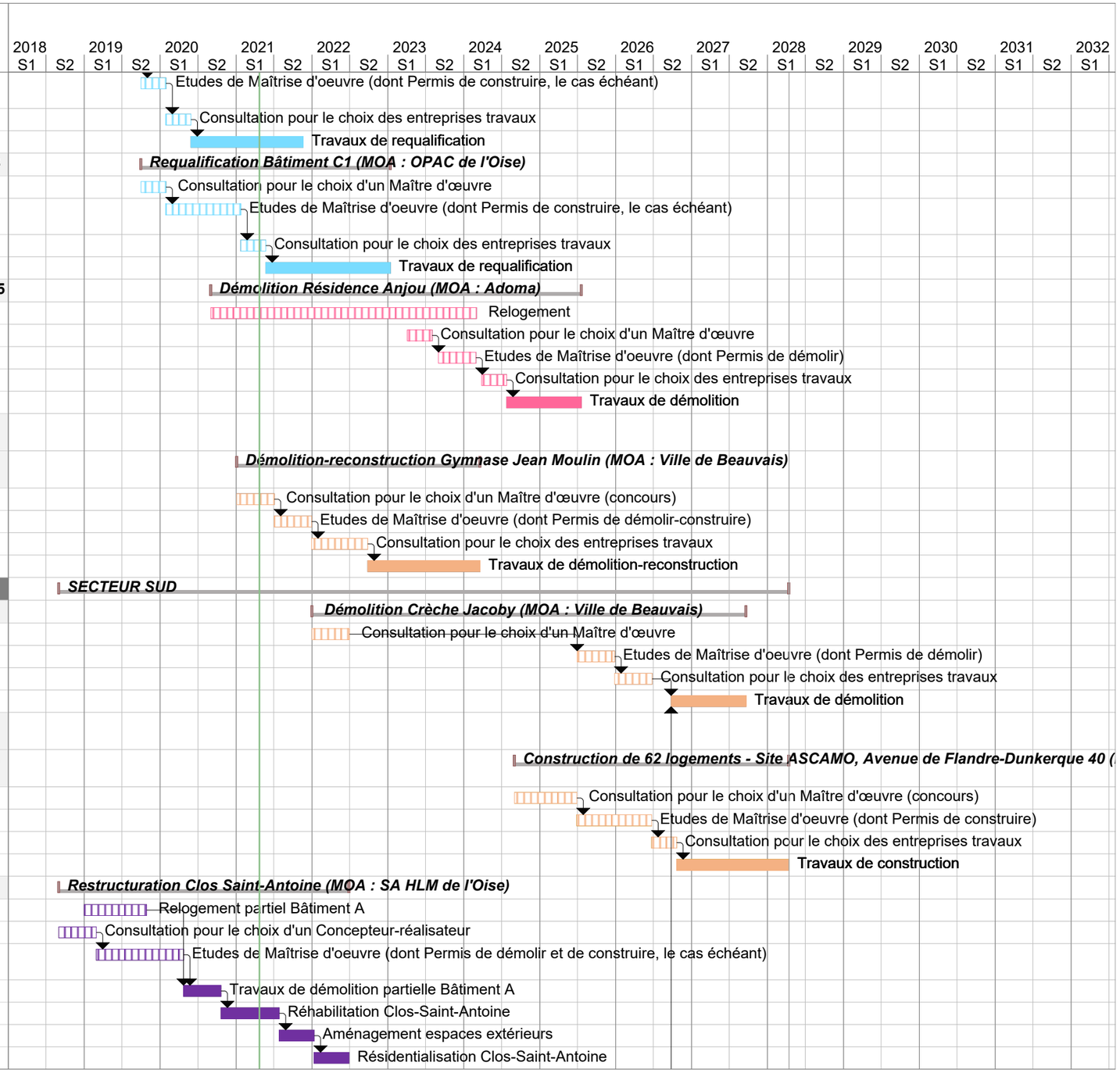
CAB / Ville - Logement
CAB / Ville - Aménagements VRD
CAB / Ville - Equipement
OPAC de l'Oise

Clésence
SA HLM de l'Oise
Adoma

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

PLANIFICATION GENERALE DU PROJET RELATIF AU QUARTIER ARGENTINE

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin
90	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire, le cas échéant)	4 moiséc	Mar 01/10/19	Mer 29/01/20
91	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Mer 29/01/20	Jeu 28/05/20
92	Travaux de requalification	18 moiséc	Jeu 28/05/20	Ven 19/11/21
93	**Requalification Bâtiment C1 (MOA : OPAC de l'Oise)**	**858 jours**	**Mar 01/10/19**	**Ven 13/01/23**
94	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Mar 01/10/19	Mer 29/01/20
95	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire, le cas échéant)	12 moiséc	Mer 29/01/20	Sam 23/01/21
96	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Sam 23/01/21	Dim 23/05/21
97	Travaux de requalification	20 moiséc	Dim 23/05/21	Ven 13/01/23
98	**Démolition Résidence Anjou (MOA : Adoma)**	**1274 jou**	**Mar 01/09/20**	**Sam 19/07/25**
99	Relogement	42,58 mois	Mar 01/09/20	Ven 01/03/24
100	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Mar 04/04/23	Mer 02/08/23
101	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de démolir)	6 moiséc	Ven 01/09/23	Mer 28/02/24
102	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Mar 26/03/24	Mer 24/07/24
103	Travaux de démolition	12 moiséc	Mer 24/07/24	Sam 19/07/25
104	**Mise à disposition de l'emprise de la Résidence d'Anjou A20 pour réserve foncière**	**836 jours**	**Lun 04/03/24**	**Lun 17/05/27**
105	**Démolition-reconstruction Gymnase Jean Moulin (MOA : Ville de Beauvais)**	**836 jours**	**Lun 04/01/21**	**Mar 19/03/24**
106	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	6 moiséc	Lun 04/01/21	Sam 03/07/21
107	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de démolir-construire)	6 moiséc	Sam 03/07/21	Jeu 30/12/21
108	Consultation pour le choix des entreprises travaux	9 moiséc	Jeu 30/12/21	Lun 26/09/22
109	Travaux de démolition-reconstruction	18 moiséc	Lun 26/09/22	Mar 19/03/24
110	**SECTEUR SUD**	**2508 jours**	**Sam 01/09/18**	**Jeu 13/04/28**
111	**Démolition Crèche Jacoby (MOA : Ville de Beauvais)**	**1490 jours**	**Sam 01/01/22**	**Lun 20/09/27**
112	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	6 moiséc	Sam 01/01/22	Jeu 30/06/22
113	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de démolir)	6 moiséc	Lun 30/06/25	Sam 27/12/25
114	Consultation pour le choix des entreprises travaux	6 moiséc	Sam 27/12/25	Jeu 25/06/26
115	Travaux de démolition	12 moiséc	Ven 25/09/26	Lun 20/09/27
116	**Mise à disposition de l'emprise de l'ex-Crèche Jacoby pour réserve foncière**	**836 jours**	**Lun 04/03/24**	**Lun 17/05/27**
117	**Construction de 62 logements - Site ASCAMO, Avenue de Flandre-Dunkerque 40 (MOA : CA du Beauvaisis)**	**943 jours**	**Dim 01/09/24**	**Jeu 13/04/28**
118	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	10 moiséc	Dim 01/09/24	Sam 28/06/25
119	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	12 moiséc	Sam 28/06/25	Mar 23/06/26
120	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Mar 23/06/26	Mer 21/10/26
121	Travaux de construction	18 moiséc	Mer 21/10/26	Jeu 13/04/28
122	**Restructuration Clos Saint-Antoine (MOA : SA HLM de l'Oise)**	**996 jours**	**Sam 01/09/18**	**Lun 27/06/22**
123	Relogement partiel Bâtiment A	10 moiséc	Mar 01/01/19	Lun 28/10/19
124	Consultation pour le choix d'un Concepteur-réalisateur	6 moiséc	Sam 01/09/18	Jeu 28/02/19
125	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de démolir et de construire, le cas échéant)	14 moiséc	Jeu 28/02/19	Jeu 23/04/20
126	Travaux de démolition partielle Bâtiment A	6 moiséc	Jeu 23/04/20	Mar 20/10/20
127	Réhabilitation Clos-Saint-Antoine	10 mois	Mar 20/10/20	Lun 26/07/21
128	Aménagement espaces extérieurs	6 mois	Mar 27/07/21	Lun 10/01/22
129	Résidentialisation Clos-Saint-Antoine	6 mois	Mar 11/01/22	Lun 27/06/22



Jalon
Récapitulative
Etudes / Procédures
Travaux

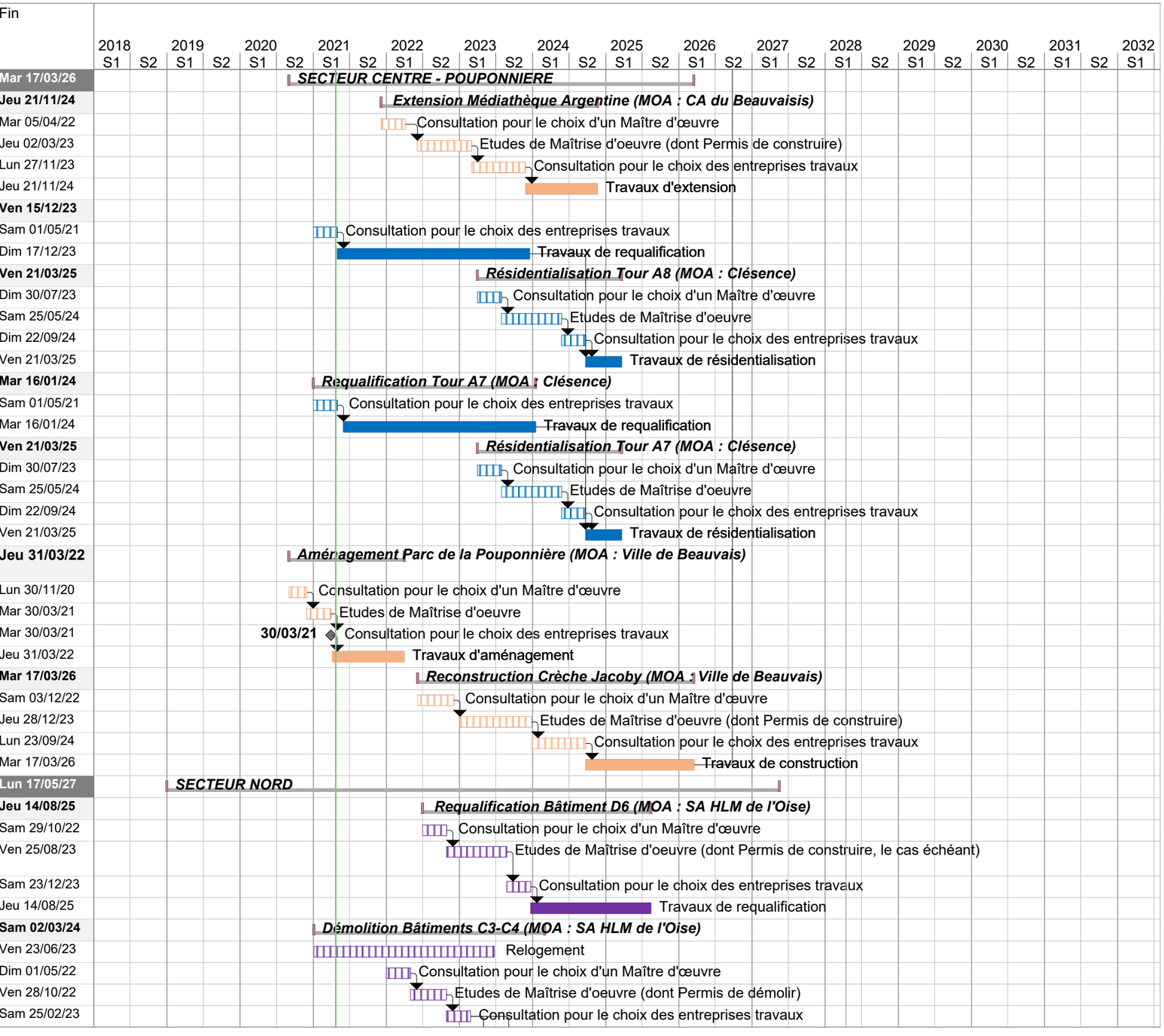
CAB / Ville - Logement
CAB / Ville - Aménagements VRD
CAB / Ville - Equipement
OPAC de l'Oise

Clésence
SA HLM de l'Oise
Adoma

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

PLANIFICATION GENERALE DU PROJET RELATIF AU QUARTIER ARGENTINE

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin
130	**SECTEUR CENTRE - POUPONNIERE**	1445 jours	Mar 01/09/20	Mar 17/03/26
131	**Extension Médiathèque Argentine (MOA : CA du Beauvaisis)**	**773 jours**	**Lun 06/12/21**	**Jeu 21/11/24**
132	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Lun 06/12/21	Mar 05/04/22
133	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	9 moiséc	Dim 05/06/22	Jeu 02/03/23
134	Consultation pour le choix des entreprises travaux	9 moiséc	Jeu 02/03/23	Lun 27/11/23
135	Travaux d'extension	12 moiséc	Lun 27/11/23	Jeu 21/11/24
136	**Requalification Tour A8 (MOA : Clésence)**	**771 jours**	**Ven 01/01/21**	**Ven 15/12/23**
137	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Ven 01/01/21	Sam 01/05/21
138	Travaux de requalification	32 moiséc	Sam 01/05/21	Dim 17/12/23
139	**Résidentialisation Tour A8 (MOA : Clésence)**	**514 jours**	**Sam 01/04/23**	**Ven 21/03/25**
140	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Sam 01/04/23	Dim 30/07/23
141	Etudes de Maîtrise d'oeuvre	10 moiséc	Dim 30/07/23	Sam 25/05/24
142	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Sam 25/05/24	Dim 22/09/24
143	Travaux de résidentialisation	6 moiséc	Dim 22/09/24	Ven 21/03/25
144	**Requalification Tour A7 (MOA : Clésence)**	**792 jours**	**Ven 01/01/21**	**Mar 16/01/24**
145	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Ven 01/01/21	Sam 01/05/21
146	Travaux de requalification	32 moiséc	Lun 31/05/21	Mar 16/01/24
147	**Résidentialisation Tour A7 (MOA : Clésence)**	**514 jours**	**Sam 01/04/23**	**Ven 21/03/25**
148	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Sam 01/04/23	Dim 30/07/23
149	Etudes de Maîtrise d'oeuvre	10 moiséc	Dim 30/07/23	Sam 25/05/24
150	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Sam 25/05/24	Dim 22/09/24
151	Travaux de résidentialisation	6 moiséc	Dim 22/09/24	Ven 21/03/25
152	**Aménagement Parc de la Pouponnière (MOA : Ville de Beauvais)**	**412 jours**	**Mar 01/09/20**	**Jeu 31/03/22**
153	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	3 moiséc	Mar 01/09/20	Lun 30/11/20
154	Etudes de Maîtrise d'oeuvre	4 moiséc	Lun 30/11/20	Mar 30/03/21
155	Consultation pour le choix des entreprises travaux	0 moiséc	Mar 30/03/21	Mar 30/03/21
156	Travaux d'aménagement	12 moiséc	Lun 05/04/21	Jeu 31/03/22
157	**Reconstruction Crèche Jacoby (MOA : Ville de Beauvais)**	**986 jours**	**Lun 06/06/22**	**Mar 17/03/26**
158	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	6 moiséc	Lun 06/06/22	Sam 03/12/22
159	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	12 moiséc	Lun 02/01/23	Jeu 28/12/23
160	Consultation pour le choix des entreprises travaux	9 moiséc	Jeu 28/12/23	Lun 23/09/24
161	Travaux de construction	18 moiséc	Lun 23/09/24	Mar 17/03/26
162	**SECTEUR NORD**	2185 jours	Mar 01/01/19	Lun 17/05/27
163	**Requalification Bâtiment D6 (MOA : SA HLM de l'Oise)**	**814 jours**	**Ven 01/07/22**	**Jeu 14/08/25**
164	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Ven 01/07/22	Sam 29/10/22
165	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire, le cas échéant)	10 moiséc	Sam 29/10/22	Ven 25/08/23
166	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Ven 25/08/23	Sam 23/12/23
167	Travaux de requalification	20 moiséc	Sam 23/12/23	Jeu 14/08/25
168	**Démolition Bâtiments C3-C4 (MOA : SA HLM de l'Oise)**	**825 jours**	**Lun 04/01/21**	**Sam 02/03/24**
169	Relogement	30 moiséc	Lun 04/01/21	Ven 23/06/23
170	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Sam 01/01/22	Dim 01/05/22
171	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de démolir)	6 moiséc	Dim 01/05/22	Ven 28/10/22
172	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Ven 28/10/22	Sam 25/02/23



Jalon
Récapitulative
Etudes / Procédures
Travaux

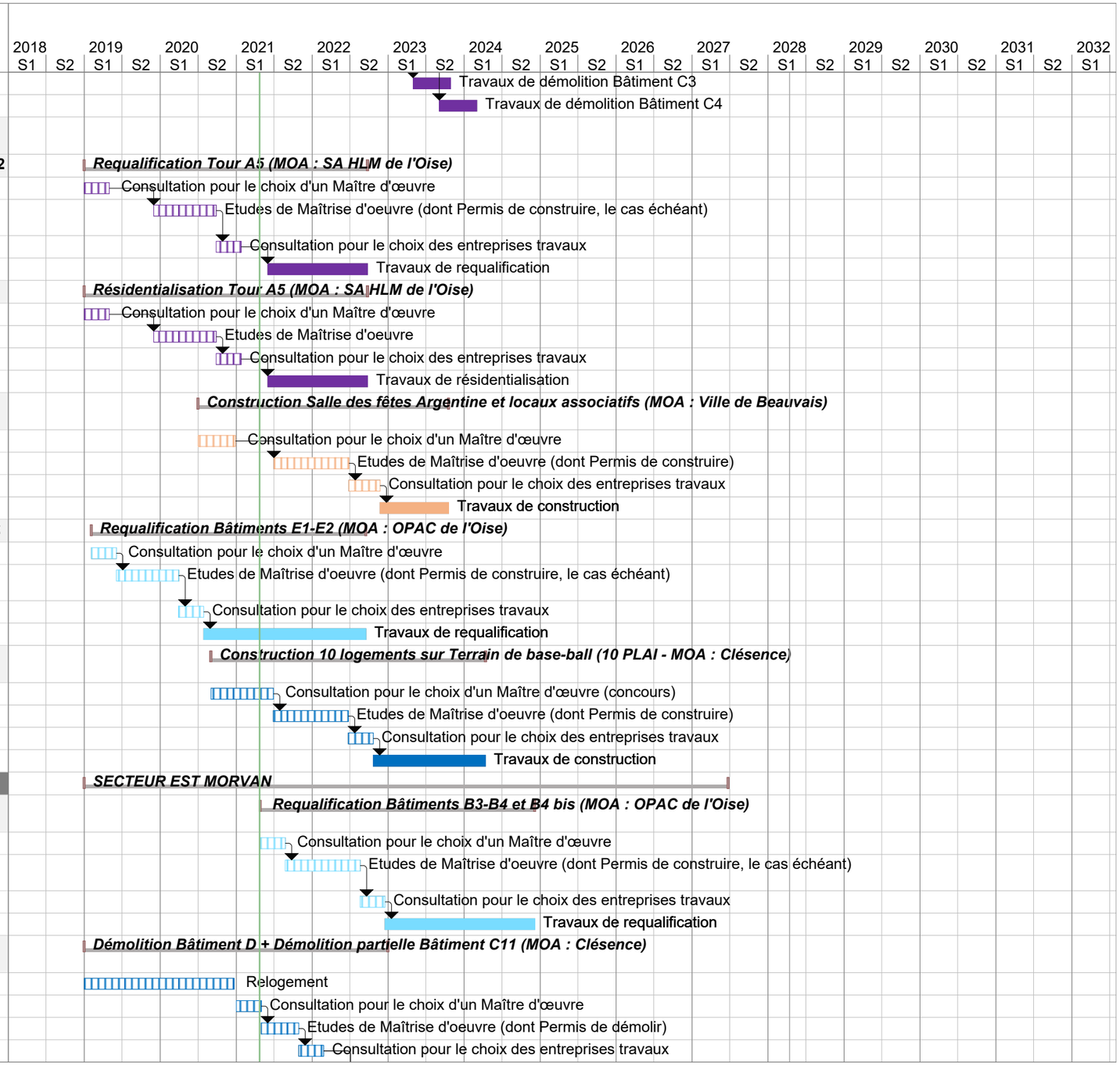
CAB / Ville - Logement
CAB / Ville - Aménagements VRD
CAB / Ville - Equipement
OPAC de l'Oise

Clésence
SA HLM de l'Oise
Adoma

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

PLANIFICATION GENERALE DU PROJET RELATIF AU QUARTIER ARGENTINE

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin
173	Travaux de démolition Bâtiment C3	6 moiséc	Lun 01/05/23	Sam 28/10/23
174	Travaux de démolition Bâtiment C4	6 moiséc	Lun 04/09/23	Sam 02/03/24
175	**Mise à disposition de l'emprise des Bâtiments C3-C4 pour réserve foncière**	**836 jours**	**Lun 04/03/24**	**Lun 17/05/27**
176	**Requalification Tour A5 (MOA : SA HLM de l'Oise)**	**974 jours**	**Mar 01/01/19**	**Sam 24/09/22**
177	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Mar 01/01/19	Mer 01/05/19
178	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire, le cas échéant)	10 moiséc	Dim 01/12/19	Sam 26/09/20
179	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Sam 26/09/20	Dim 24/01/21
180	Travaux de requalification	16 moiséc	Mar 01/06/21	Sam 24/09/22
181	**Résidentialisation Tour A5 (MOA : SA HLM de l'Oise)**	**974 jours**	**Mar 01/01/19**	**Sam 24/09/22**
182	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Mar 01/01/19	Mer 01/05/19
183	Etudes de Maîtrise d'oeuvre	10 moiséc	Dim 01/12/19	Sam 26/09/20
184	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Sam 26/09/20	Dim 24/01/21
185	Travaux de résidentialisation	16 moiséc	Mar 01/06/21	Sam 24/09/22
186	**Construction Salle des fêtes Argentine et locaux associatifs (MOA : Ville de Beauvais)**	**861 jours**	**Mer 01/07/20**	**Jeu 19/10/23**
187	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	6 moiséc	Mer 01/07/20	Lun 28/12/20
188	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	12 moiséc	Jeu 01/07/21	Dim 26/06/22
189	Consultation pour le choix des entreprises travaux	5 moiséc	Dim 26/06/22	Mer 23/11/22
190	Travaux de construction	11 moiséc	Mer 23/11/22	Jeu 19/10/23
191	**Requalification Bâtiments E1-E2 (MOA : OPAC de l'Oise)**	**944 jours**	**Lun 04/02/19**	**Ven 16/09/22**
192	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Lun 04/02/19	Mar 04/06/19
193	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire, le cas échéant)	10 moiséc	Mar 04/06/19	Lun 30/03/20
194	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Lun 30/03/20	Mar 28/07/20
195	Travaux de requalification	26 moiséc	Mar 28/07/20	Ven 16/09/22
196	**Construction 10 logements sur Terrain de base-ball (10 PLAI - MOA : Clésence)**	**944 jours**	**Mar 01/09/20**	**Sam 13/04/24**
197	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	10 moiséc	Mar 01/09/20	Lun 28/06/21
198	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	12 moiséc	Lun 28/06/21	Jeu 23/06/22
199	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Jeu 23/06/22	Ven 21/10/22
200	Travaux de construction	18 moiséc	Ven 21/10/22	Sam 13/04/24
201	SECTEUR EST MORVAN			
202	**Requalification Bâtiments B3-B4 et B4 bis (MOA : OPAC de l'Oise)**	**944 jours**	**Lun 26/04/21**	**Ven 06/12/24**
203	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Lun 26/04/21	Mar 24/08/21
204	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire, le cas échéant)	12 moiséc	Mar 24/08/21	Ven 19/08/22
205	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Ven 19/08/22	Sam 17/12/22
206	Travaux de requalification	24 moiséc	Sam 17/12/22	Ven 06/12/24
207	**Démolition Bâtiment D + Démolition partielle Bâtiment C11 (MOA : Clésence)**	**1044 jours**	**Mar 01/01/19**	**Sam 31/12/22**
208	Relogement	24 moiséc	Mar 01/01/19	Lun 21/12/20
209	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Ven 01/01/21	Sam 01/05/21
210	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de démolir)	6 moiséc	Sam 01/05/21	Jeu 28/10/21
211	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Jeu 28/10/21	Ven 25/02/22



Jalon
Récapitulative
Etudes / Procédures
Travaux

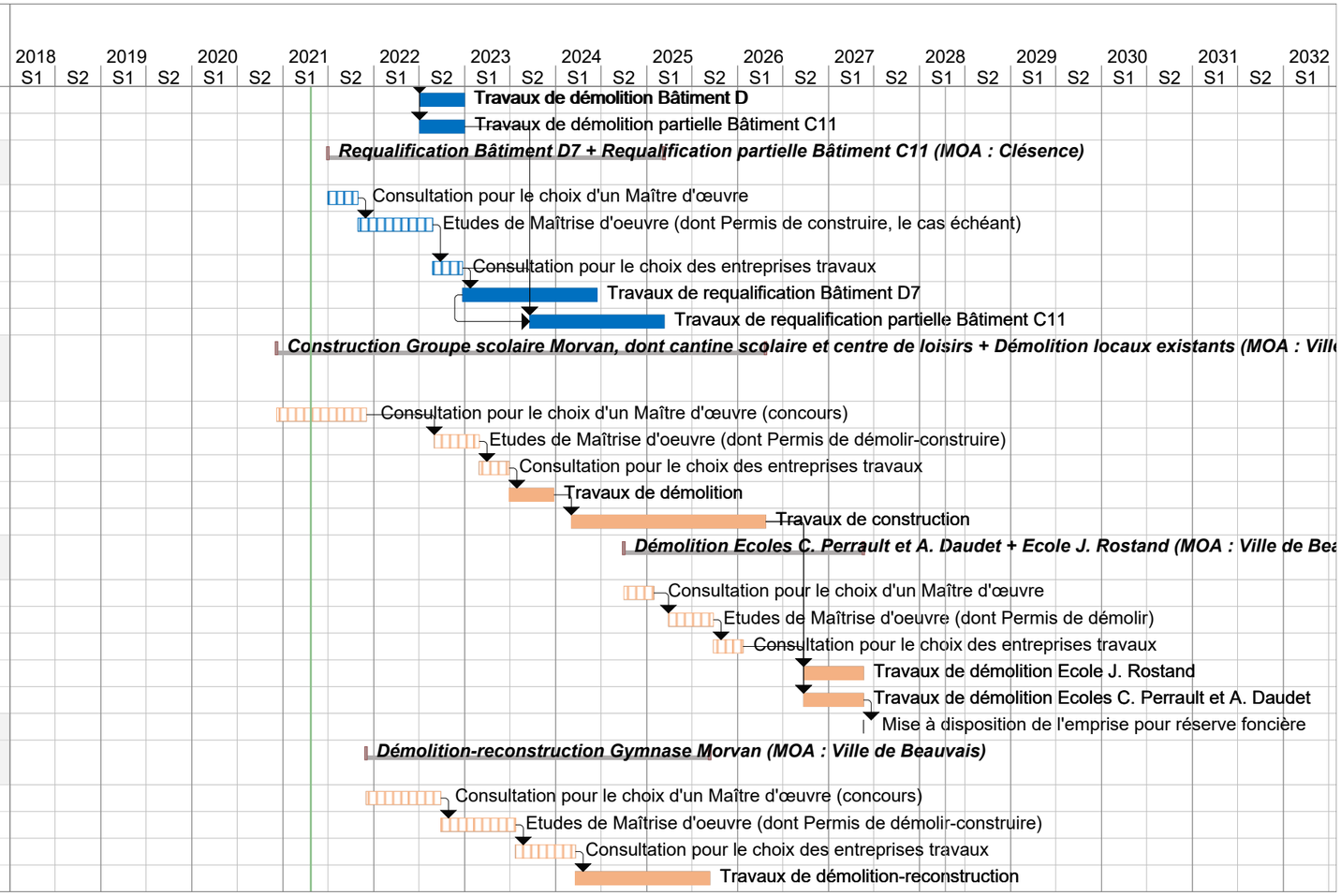
CAB / Ville - Logement
CAB / Ville - Aménagements VRD
CAB / Ville - Equipement
OPAC de l'Oise

Clésence
SA HLM de l'Oise
Adoma

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

PLANIFICATION GENERALE DU PROJET RELATIF AU QUARTIER ARGENTINE

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin
212	Travaux de démolition Bâtiment D	6 moiséc	Lun 04/07/22	Sam 31/12/22
213	Travaux de démolition partielle Bâtiment C11	6 moiséc	Lun 04/07/22	Sam 31/12/22
214	**Requalification Bâtiment D7 + Requalification partielle Bâtiment C11 (MOA : Clésence)**	**964 jours**	**Jeu 01/07/21**	**Mer 12/03/25**
215	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Jeu 01/07/21	Ven 29/10/21
216	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire, le cas échéant)	10 moiséc	Ven 29/10/21	Jeu 25/08/22
217	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Jeu 25/08/22	Ven 23/12/22
218	Travaux de requalification Bâtiment D7	18 moiséc	Ven 23/12/22	Sam 15/06/24
219	Travaux de requalification partielle Bâtiment C11	18 moiséc	Mar 19/09/23	Mer 12/03/25
220	**Construction Groupe scolaire Morvan, dont cantine scolaire et centre de loisirs + Démolition locaux existants (MOA : Ville de Beauvais)**	**1403 jours**	**Lun 07/12/20**	**Jeu 23/04/26**
221	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	12 moiséc	Lun 07/12/20	Jeu 02/12/21
222	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de démolir-construire)	6 moiséc	Jeu 01/09/22	Mar 28/02/23
223	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Mar 28/02/23	Mer 28/06/23
224	Travaux de démolition	6 moiséc	Mer 28/06/23	Lun 25/12/23
225	Travaux de construction	26 moiséc	Lun 04/03/24	Jeu 23/04/26
226	**Démolition Ecoles C. Perrault et A. Daudet + Ecole J. Rostand (MOA : Ville de Beauvais)**	**688 jours**	**Mar 01/10/24**	**Ven 21/05/27**
227	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Mar 01/10/24	Mer 29/01/25
228	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de démolir)	6 moiséc	Sam 29/03/25	Jeu 25/09/25
229	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Jeu 25/09/25	Ven 23/01/26
230	Travaux de démolition Ecole J. Rostand	8 moiséc	Mer 23/09/26	Ven 21/05/27
231	Travaux de démolition Ecoles C. Perrault et A. Daudet	8 moiséc	Mer 23/09/26	Ven 21/05/27
232	**Mise à disposition de l'emprise pour réserve foncière**	**24 jours**	**Ven 21/05/27**	**Mer 23/06/27**
233	**Démolition-reconstruction Gymnase Morvan (MOA : Ville de Beauvais)**	**986 jours**	**Mer 01/12/21**	**Jeu 11/09/25**
234	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	10 moiséc	Mer 01/12/21	Mar 27/09/22
235	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de démolir-construire)	10 moiséc	Mar 27/09/22	Lun 24/07/23
236	Consultation pour le choix des entreprises travaux	8 moiséc	Lun 24/07/23	Mer 20/03/24
237	Travaux de démolition-reconstruction	18 moiséc	Mer 20/03/24	Jeu 11/09/25



Jalon
Récapitulative
Etudes / Procédures
Travaux

CAB / Ville - Logement
CAB / Ville - Aménagements VRD
CAB / Ville - Equipement
OPAC de l'Oise

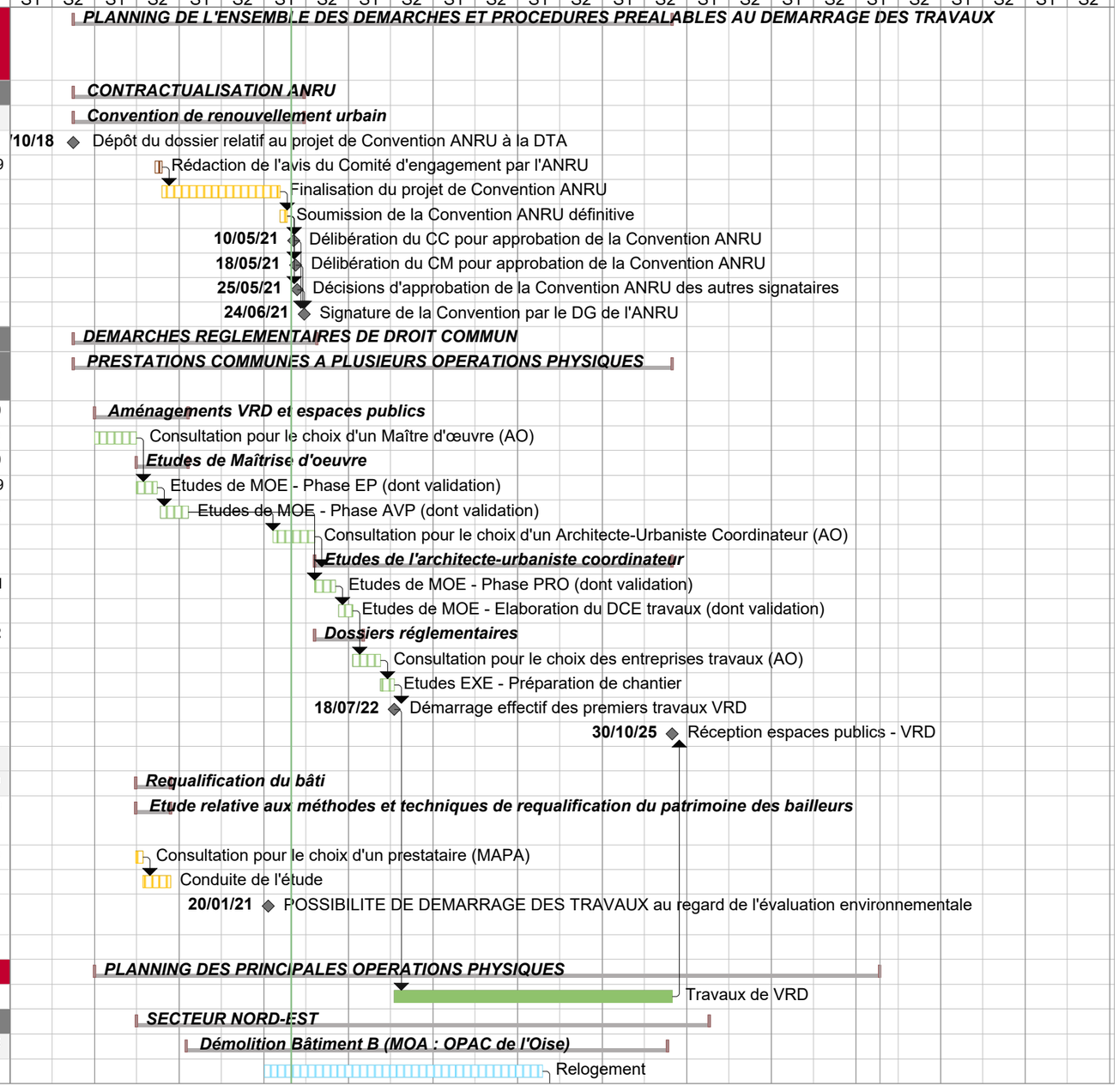
Clésence
SA HLM de l'Oise
Adoma

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain - Communauté d'agglomération du Beauvaisis - Annexe C1

PLANIFICATION GENERALE DU PROJET RELATIF AU QUARTIER SAINT-LUCIEN

N°	Mc Tâ	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin
1		**PLANNING DE L'ENSEMBLE DES DEMARCHES ET PROCEDURES PREALABLES AU DEMARRAGE DES TRAVAUX**			
2		**CONTRACTUALISATION ANRU**			
3		**Convention de renouvellement urbain**	**713 jours**	**Lun 01/10/18**	**Jeu 24/06/21**
4		Dépôt du dossier relatif au projet de Convention ANRU à la DTA	0 jour	Lun 01/10/18	Lun 01/10/18
5		Rédaction de l'avis du Comité d'engagement par l'ANRU	1 moiséc	Jeu 19/09/19	Sam 19/10/19
6		Finalisation du projet de Convention ANRU	17 moiséc	Sam 19/10/19	Ven 12/03/21
7		Soumission de la Convention ANRU définitive	1 moiséc	Ven 12/03/21	Dim 11/04/21
8		Délibération du CC pour approbation de la Convention ANRU	0 jour	Lun 10/05/21	Lun 10/05/21
9		Délibération du CM pour approbation de la Convention ANRU	0 jour	Mar 18/05/21	Mar 18/05/21
10		Décisions d'approbation de la Convention ANRU des autres signataires	0 jour	Mar 25/05/21	Mar 25/05/21
11		Signature de la Convention par le DG de l'ANRU	0 jour	Jeu 24/06/21	Jeu 24/06/21
12		**DEMARCHES REGLEMENTAIRES DE DROIT COMMUN**			
70		**PRESTATIONS COMMUNES A PLUSIEURS OPERATIONS PHYSIQUES**			
71		**Aménagements VRD et espaces publics**	**289 jours**	**Mar 01/01/19**	**Dim 09/02/20**
72		Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (AO)	6 moiséc	Mar 01/01/19	Dim 30/06/19
73		**Etudes de Maîtrise d'oeuvre**	**160 jours**	**Dim 30/06/19**	**Dim 09/02/20**
74		Etudes de MOE - Phase EP (dont validation)	3 moiséc	Dim 30/06/19	Sam 28/09/19
75		Etudes de MOE - Phase AVP (dont validation)	4 moiséc	Sam 12/10/19	Dim 09/02/20
76		Consultation pour le choix d'un Architecte-Urbaniste Coordinateur (AO)	6 moiséc	Mar 09/02/21	Dim 08/08/21
77		**Etudes de l'architecte-urbaniste coordinateur**	**1103 jours**	**Dim 08/08/21**	**Jeu 30/10/25**
78		Etudes de MOE - Phase PRO (dont validation)	3 moiséc	Dim 08/08/21	Sam 06/11/21
79		Etudes de MOE - Elaboration du DCE travaux (dont validation)	2 moiséc	Sam 20/11/21	Mer 19/01/22
80		**Dossiers réglementaires**	**150 jours**	**Dim 08/08/21**	**Dim 06/03/22**
90		Consultation pour le choix des entreprises travaux (AO)	4 moiséc	Mer 19/01/22	Jeu 19/05/22
91		Etudes EXE - Préparation de chantier	2 moiséc	Jeu 19/05/22	Lun 18/07/22
92		Démarrage effectif des premiers travaux VRD	0 jour	Lun 18/07/22	Lun 18/07/22
93		Réception espaces publics - VRD	0 jour	Jeu 30/10/25	Jeu 30/10/25
94		Aménagements VRD et espaces publics	36 moiséc	Lun 01/10/18	Mer 15/09/21
95		**Requalification du bâti**	**106 jours**	**Ven 28/06/19**	**Lun 25/11/19**
96		**Etude relative aux méthodes et techniques de requalification du patrimoine des bailleurs**	**106 jours**	**Ven 28/06/19**	**Lun 25/11/19**
97		Consultation pour le choix d'un prestataire (MAPA)	1 moiséc	Ven 28/06/19	Dim 28/07/19
98		Conduite de l'étude	4 moiséc	Dim 28/07/19	Lun 25/11/19
99		***POSSIBILITE DE DEMARRAGE DES TRAVAUX au regard de l'évaluation environnementale***	***0 jour***	***Mer 20/01/21***	***Mer 20/01/21***
100					
101		**PLANNING DES PRINCIPALES OPERATIONS PHYSIQUES**			
102		Travaux de VRD	40 moiséc	Lun 18/07/22	Jeu 30/10/25
103		**SECTEUR NORD-EST**			
104		**Démolition Bâtiment B (MOA : OPAC de l'Oise)**	**1484 jours**	**Sam 01/02/20**	**Ven 10/10/25**
105		Relogement	40 moiséc	Lun 04/01/21	Jeu 18/04/24



Jalon
Récapitulative
Etudes / Procédures
Travaux

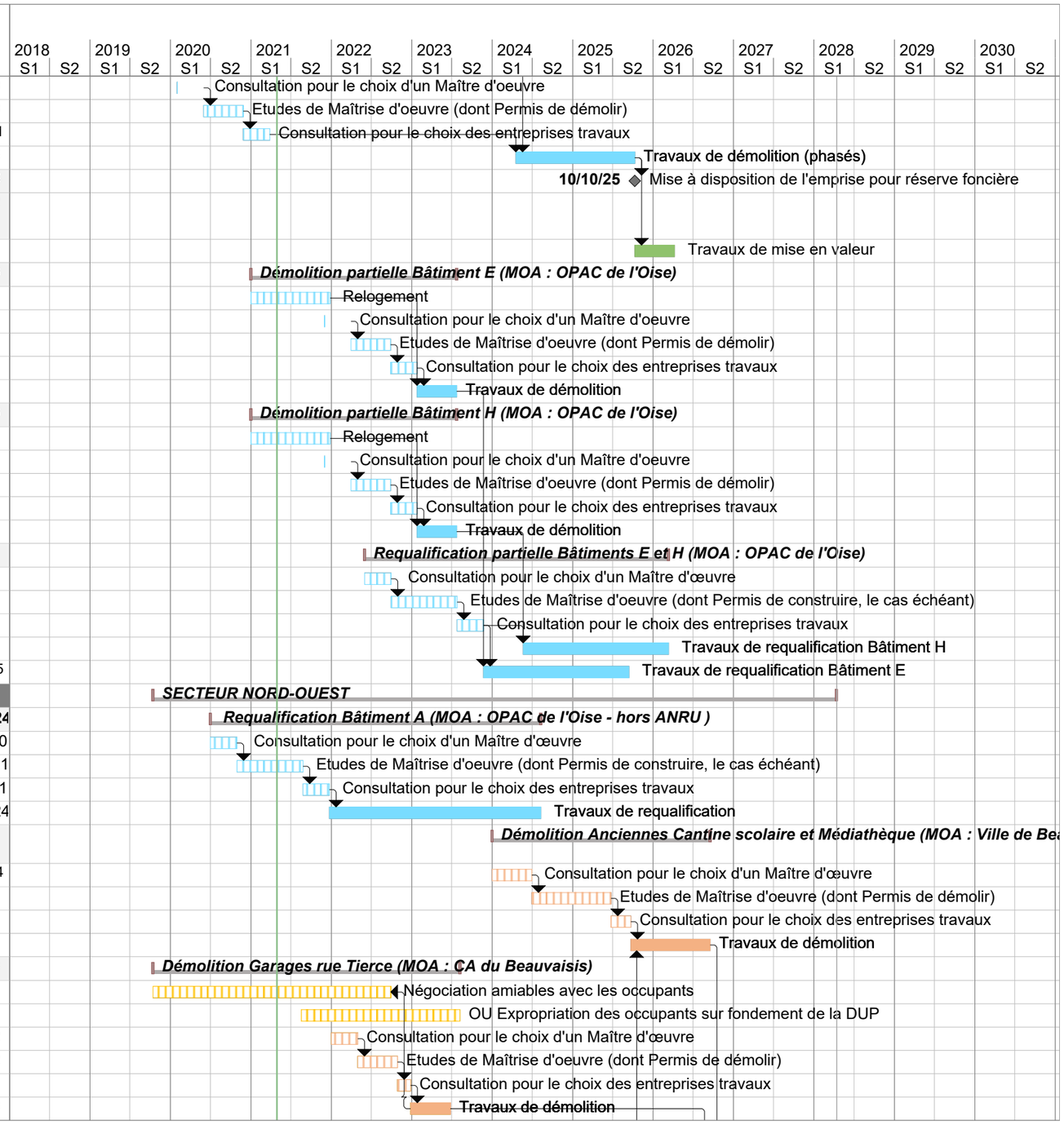
CAB / Ville
Etat
CAB / Ville - Aménagements VRD
CAB / Ville - Equipements

OPAC de l'Oise
Clésence

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

PLANIFICATION GENERALE DU PROJET RELATIF AU QUARTIER SAINT-LUCIEN

N°	Mc Tâ	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin
106		Consultation pour le choix d'un Maître d'oeuvre	4 moiséc	Sam 01/02/20	Dim 31/05/20
107		Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de démolir)	6 moiséc	Dim 31/05/20	Ven 27/11/20
108		Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Ven 27/11/20	Sam 27/03/21
109		Travaux de démolition (phasés)	18 moiséc	Jeu 18/04/24	Ven 10/10/25
110		**Mise à disposition de l'emprise pour réserve foncière**	**0 jour**	**Ven 10/10/25**	**Ven 10/10/25**
111		**Rénovation des vestiges de l'ancienne Abbaye – rue Louis Prache (MOA : Ville de Beauvais - hors ANRU)**	**837 jours**	**Lun 01/07/19**	**Mar 13/09/22**
112		Travaux de mise en valeur	6 moiséc	Ven 10/10/25	Mer 08/04/26
113		**Démolition partielle Bâtiment E (MOA : OPAC de l'Oise)**	**666 jours**	**Ven 01/01/21**	**Lun 24/07/23**
114		Relogement	12 moiséc	Ven 01/01/21	Lun 27/12/21
115		Consultation pour le choix d'un Maître d'oeuvre	4 moiséc	Mer 01/12/21	Jeu 31/03/22
116		Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de démolir)	6 moiséc	Jeu 31/03/22	Mar 27/09/22
117		Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Mar 27/09/22	Mer 25/01/23
118		Travaux de démolition	6 moiséc	Mer 25/01/23	Lun 24/07/23
119		**Démolition partielle Bâtiment H (MOA : OPAC de l'Oise)**	**666 jours**	**Ven 01/01/21**	**Lun 24/07/23**
120		Relogement	12 moiséc	Ven 01/01/21	Lun 27/12/21
121		Consultation pour le choix d'un Maître d'oeuvre	4 moiséc	Mer 01/12/21	Jeu 31/03/22
122		Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de démolir)	6 moiséc	Jeu 31/03/22	Mar 27/09/22
123		Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Mar 27/09/22	Mer 25/01/23
124		Travaux de démolition	6 moiséc	Mer 25/01/23	Lun 24/07/23
125		**Requalification partielle Bâtiments E et H (MOA : OPAC de l'Oise)**	**986 jours**	**Mer 01/06/22**	**Jeu 12/03/26**
126		Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Mer 01/06/22	Jeu 29/09/22
127		Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire, le cas échéan	10 moiséc	Jeu 29/09/22	Mer 26/07/23
128		Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Mer 26/07/23	Jeu 23/11/23
129		Travaux de requalification Bâtiment H	22 moiséc	Mar 21/05/24	Jeu 12/03/26
130		Travaux de requalification Bâtiment E	22 moiséc	Jeu 23/11/23	Sam 13/09/25
131		**SECTEUR NORD-OUEST**			
132		**Requalification Bâtiment A (MOA : OPAC de l'Oise - hors ANRU)**	**1072 jou**	**Mer 01/07/20**	**Ven 09/08/24**
133		Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Mer 01/07/20	Jeu 29/10/20
134		Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire, le cas échéan	10 moisé	Jeu 29/10/20	Mer 25/08/21
135		Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Mer 25/08/21	Jeu 23/12/21
136		Travaux de requalification	32 moisé	Jeu 23/12/21	Ven 09/08/24
137		**Démolition Anciennes Cantine scolaire et Médiathèque (MOA : Ville de Beauvais)**	**708 jours**	**Lun 01/01/24**	**Jeu 17/09/26**
138		Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	6 moiséc	Lun 01/01/24	Sam 29/06/24
139		Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de démolir)	12 moiséc	Sam 29/06/24	Mar 24/06/25
140		Consultation pour le choix des entreprises travaux	3 moiséc	Mar 24/06/25	Lun 22/09/25
141		Travaux de démolition	12 moiséc	Lun 22/09/25	Jeu 17/09/26
142		**Démolition Garages rue Tierce (MOA : CA du Beauvaisis)**	**996 jours**	**Lun 14/10/19**	**Mar 08/08/23**
143		*Négociation amiables avec les occupants*	36 moiséc	Lun 14/10/19	Mer 28/09/22
144		*OU Expropriation des occupants sur fondement de la DUP*	24 moiséc	Mer 18/08/21	Mar 08/08/23
145		Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Sam 01/01/22	Dim 01/05/22
146		Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de démolir)	6 moiséc	Dim 01/05/22	Ven 28/10/22
147		Consultation pour le choix des entreprises travaux	2 moiséc	Ven 28/10/22	Mar 27/12/22
148		Travaux de démolition	6 moiséc	Mar 27/12/22	Dim 25/06/23



Jalon
Récapitulative
Etudes / Procédures
Travaux

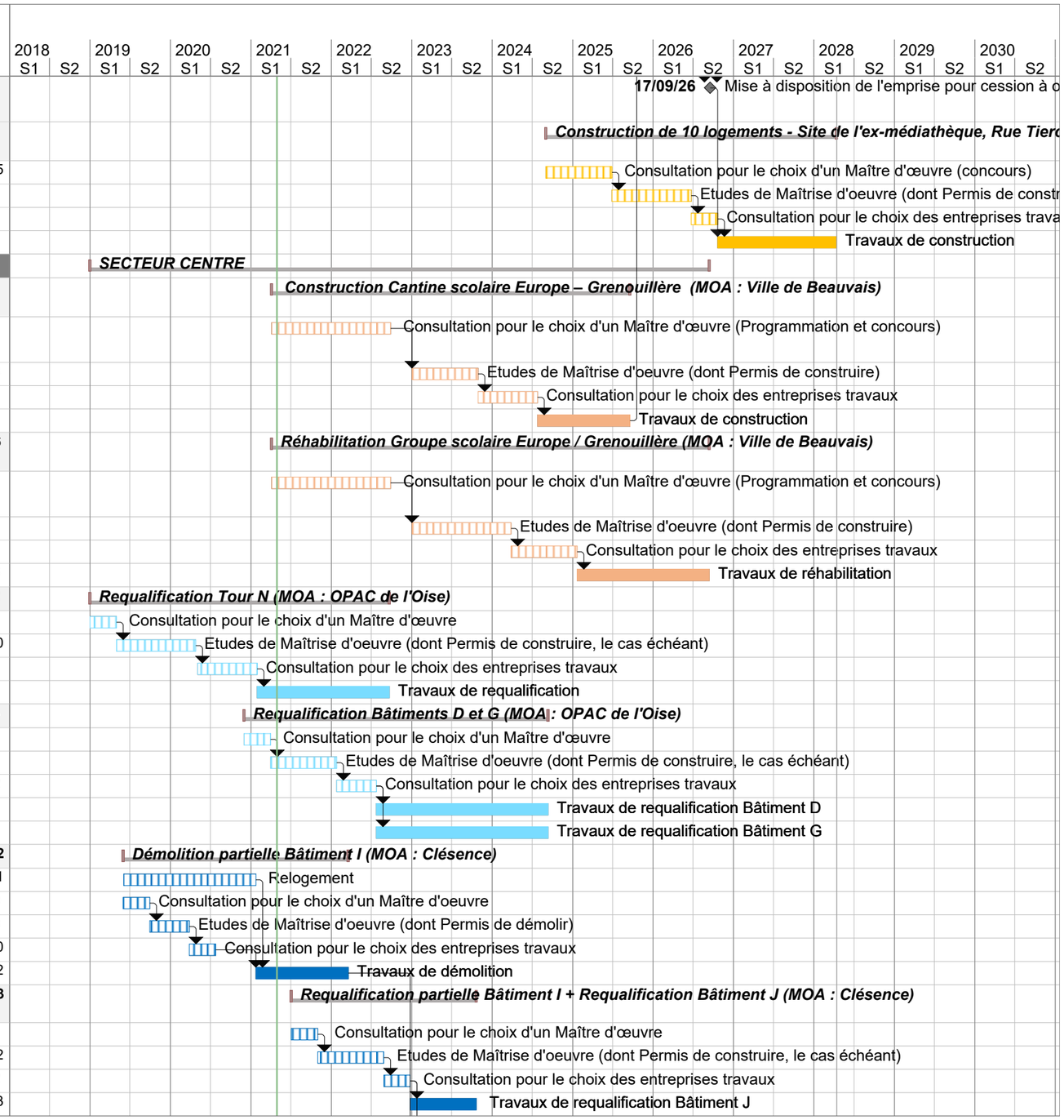
CAB / Ville
Etat
CAB / Ville - Aménagements VRD
CAB / Ville - Equipements

OPAC de l'Oise
Clésence

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

PLANIFICATION GENERALE DU PROJET RELATIF AU QUARTIER SAINT-LUCIEN

N°	Mc Tâ	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin
149		**Mise à disposition de l'emprise pour cession à opérateur -> Construction Lgts en diversification**	**0 jour**	**Jeu 17/09/26**	**Jeu 17/09/26**
150		**Construction de 10 logements - Site de l'ex-médiathèque, Rue Tierce (MOA : CA du Beauvaisis)**	**943 jours**	**Dim 01/09/24**	**Jeu 13/04/28**
151		Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	10 moiséc	Dim 01/09/24	Sam 28/06/25
152		Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	12 moiséc	Sam 28/06/25	Mar 23/06/26
153		Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Mar 23/06/26	Mer 21/10/26
154		Travaux de construction	18 moiséc	Mer 21/10/26	Jeu 13/04/28
155		**SECTEUR CENTRE**			
156		**Construction Cantine scolaire Europe – Grenouillère (MOA : Ville de Beauvais)**	**1163 jours**	**Lun 05/04/21**	**Jeu 18/09/25**
157		Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (Programmation et concours)	18 moiséc	Lun 05/04/21	Mar 27/09/22
158		Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	10 moiséc	Lun 02/01/23	Dim 29/10/23
159		Consultation pour le choix des entreprises travaux	9 moiséc	Dim 29/10/23	Jeu 25/07/24
160		Travaux de construction	14 moiséc	Jeu 25/07/24	Jeu 18/09/25
161		**Réhabilitation Groupe scolaire Europe / Grenouillère (MOA : Ville de Beauvais)**	**1420 jours**	**Lun 05/04/21**	**Dim 13/09/26**
162		Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (Programmation et concours)	18 moiséc	Lun 05/04/21	Mar 27/09/22
163		Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	15 moiséc	Lun 02/01/23	Mer 27/03/24
164		Consultation pour le choix des entreprises travaux	10 moiséc	Mer 27/03/24	Mar 21/01/25
165		Travaux de réhabilitation	20 moiséc	Mar 21/01/25	Dim 13/09/26
166		**Requalification Tour N (MOA : OPAC de l'Oise)**	**971 jours**	**Mar 01/01/19**	**Mer 21/09/22**
167		Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Mar 01/01/19	Mer 01/05/19
168		Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire, le cas échéant	12 moiséc	Mer 01/05/19	Sam 25/04/20
169		Consultation pour le choix des entreprises travaux	9 moiséc	Lun 04/05/20	Ven 29/01/21
170		Travaux de requalification	20 moiséc	Ven 29/01/21	Mer 21/09/22
171		**Requalification Bâtiments D et G (MOA : OPAC de l'Oise)**	**986 jours**	**Mar 01/12/20**	**Mer 11/09/24**
172		Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Mar 01/12/20	Mer 31/03/21
173		Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire, le cas échéant	10 moiséc	Mer 31/03/21	Mar 25/01/22
174		Consultation pour le choix des entreprises travaux	6 moiséc	Mar 25/01/22	Dim 24/07/22
175		Travaux de requalification Bâtiment D	26 moiséc	Dim 24/07/22	Mer 11/09/24
176		Travaux de requalification Bâtiment G	26 moiséc	Dim 24/07/22	Mer 11/09/24
177		**Démolition partielle Bâtiment I (MOA : Clésence)**	**730 jours**	**Sam 01/06/19**	**Sam 19/03/22**
178		Relogement	20 moiséc	Lun 03/06/19	Sam 23/01/21
179		Consultation pour le choix d'un Maître d'oeuvre	4 moiséc	Sam 01/06/19	Dim 29/09/19
180		Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de démolir)	6 moiséc	Dim 29/09/19	Ven 27/03/20
181		Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Ven 27/03/20	Sam 25/07/20
182		Travaux de démolition	14 moiséc	Sam 23/01/21	Sam 19/03/22
183		**Requalification partielle Bâtiment I + Requalification Bâtiment J (MOA : Clésence)**	**600 jours**	**Sam 03/07/21**	**Sam 21/10/23**
184		Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Sam 03/07/21	Dim 31/10/21
185		Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire, le cas échéan	10 moiséc	Dim 31/10/21	Sam 27/08/22
186		Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Sam 27/08/22	Dim 25/12/22
187		Travaux de requalification Bâtiment J	10 moiséc	Dim 25/12/22	Sam 21/10/23



Jalon
Récapitulative
Etudes / Procédures
Travaux

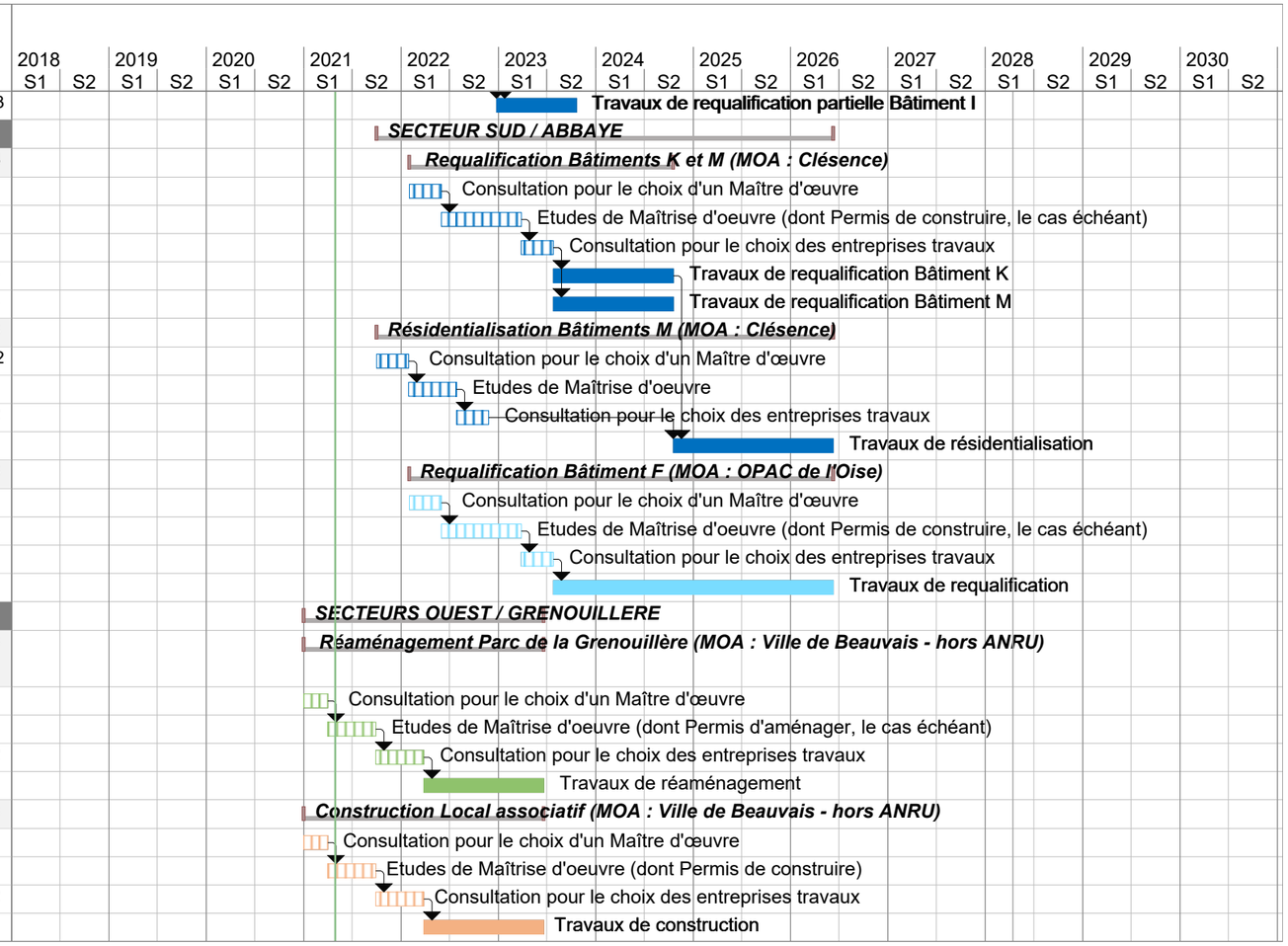
CAB / Ville
Etat
CAB / Ville - Aménagements VRD
CAB / Ville - Equipements

OPAC de l'Oise
Clésence

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

PLANIFICATION GENERALE DU PROJET RELATIF AU QUARTIER SAINT-LUCIEN

N°	Mc	Tâ	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin
188			Travaux de requalification partielle Bâtiment I	10 moiséc	Dim 25/12/22	Sam 21/10/23
189			**SECTEUR SUD / ABBAYE**			
190			**Requalification Bâtiments K et M (MOA : Clésence)**	**708 jours**	**Mar 01/02/22**	**Ven 18/10/24**
191			Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Mar 01/02/22	Mer 01/06/22
192			Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire, le cas échéan	10 moiséc	Mer 01/06/22	Mar 28/03/23
193			Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Mar 28/03/23	Mer 26/07/23
194			Travaux de requalification Bâtiment K	15 moiséc	Mer 26/07/23	Ven 18/10/24
195			Travaux de requalification Bâtiment M	15 moiséc	Mer 26/07/23	Ven 18/10/24
196			**Résidentialisation Bâtiments M (MOA : Clésence)**	**1223 jours**	**Ven 01/10/21**	**Mer 10/06/26**
197			Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Ven 01/10/21	Sam 29/01/22
198			Etudes de Maîtrise d'oeuvre	6 moiséc	Sam 29/01/22	Jeu 28/07/22
199			Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Jeu 28/07/22	Ven 25/11/22
200			Travaux de résidentialisation	20 moiséc	Ven 18/10/24	Mer 10/06/26
201			**Requalification Bâtiment F (MOA : OPAC de l'Oise)**	**1136 jours**	**Mar 01/02/22**	**Mer 10/06/26**
202			Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Mar 01/02/22	Mer 01/06/22
203			Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire, le cas échéan	10 moiséc	Mer 01/06/22	Mar 28/03/23
204			Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Mar 28/03/23	Mer 26/07/23
205			Travaux de requalification	35 moiséc	Mer 26/07/23	Mer 10/06/26
206			**SECTEURS OUEST / GRENOUILLERE**			
207			**Réaménagement Parc de la Grenouillère (MOA : Ville de Beauvais - hors ANRU)**	**642 jours**	**Ven 01/01/21**	**Mar 20/06/23**
208			Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	3 moiséc	Ven 01/01/21	Jeu 01/04/21
209			Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis d'aménager, le cas échéant)	6 moiséc	Jeu 01/04/21	Mar 28/09/21
210			Consultation pour le choix des entreprises travaux	6 moiséc	Mar 28/09/21	Dim 27/03/22
211			Travaux de réaménagement	15 moiséc	Dim 27/03/22	Mar 20/06/23
212			**Construction Local associatif (MOA : Ville de Beauvais - hors ANRU)**	**642 jours**	**Ven 01/01/21**	**Mar 20/06/23**
213			Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	3 moiséc	Ven 01/01/21	Jeu 01/04/21
214			Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	6 moiséc	Jeu 01/04/21	Mar 28/09/21
215			Consultation pour le choix des entreprises travaux	6 moiséc	Mar 28/09/21	Dim 27/03/22
216			Travaux de construction	15 moiséc	Dim 27/03/22	Mar 20/06/23



Jalon
Récapitulative
Etudes / Procédures
Travaux

CAB / Ville
Etat
CAB / Ville - Aménagements VRD
CAB / Ville - Equipements

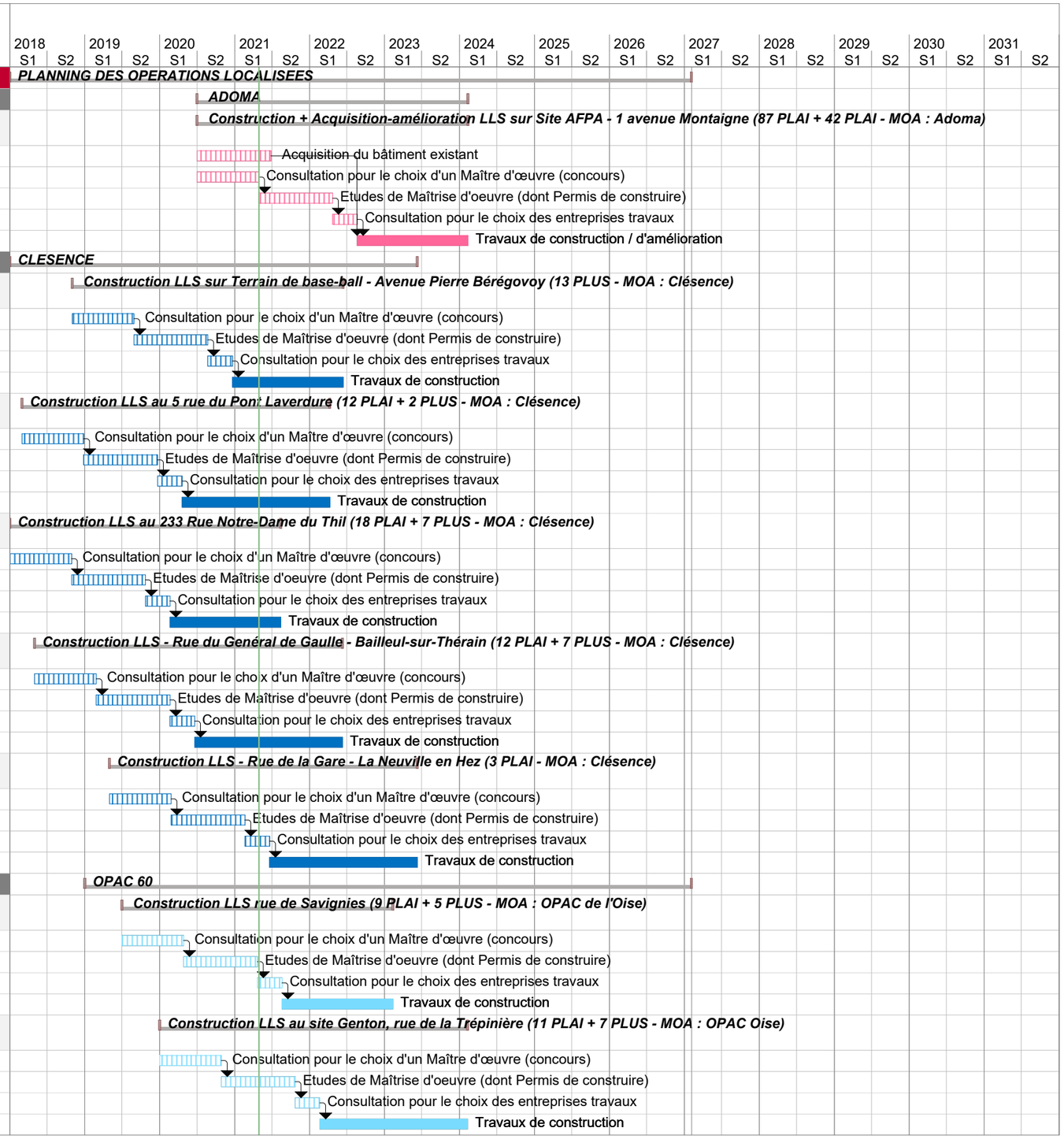
OPAC de l'Oise
Clésence

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain - Communauté d'agglomération du Beauvaisis - Annexe C1

PLANIFICATION GENERALE DU PROJET RELATIF AUX OPERATIONS DE RECONSTITUTION

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin
1	**PLANNING DES OPERATIONS LOCALISEES**			
2	**ADOMA**	**943 jours**	**Mer 01/07/20**	**Dim 11/02/24**
3	**Construction + Acquisition-amélioration LLS sur Site AFPA - 1 avenue Montaigne (87 PLAI + 42 PLAI - MOA : Adoma)**	**943 jours**	**Mer 01/07/20**	**Dim 11/02/24**
4	Acquisition du bâtiment existant	12 moiséc	Mer 01/07/20	Sam 26/06/21
5	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	10 moiséc	Mer 01/07/20	Mar 27/04/21
6	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	12 moiséc	Mar 27/04/21	Ven 22/04/22
7	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Ven 22/04/22	Sam 20/08/22
8	Travaux de construction / d'amélioration	18 moiséc	Sam 20/08/22	Dim 11/02/24
9	**CLESENCE**	**1419 jours**	**Lun 01/01/18**	**Ven 09/06/23**
10	**Construction LLS sur Terrain de base-ball - Avenue Pierre Bérégovoy (13 PLUS - MOA : Clésence)**	**942 jours**	**Jeu 01/11/18**	**Lun 13/06/22**
11	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	10 moiséc	Jeu 01/11/18	Mer 28/08/19
12	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	12 moiséc	Mer 28/08/19	Sam 22/08/20
13	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Sam 22/08/20	Dim 20/12/20
14	Travaux de construction	18 moiséc	Dim 20/12/20	Lun 13/06/22
15	**Construction LLS au 5 rue du Pont Laverdure (12 PLAI + 2 PLUS - MOA : Clésence)**	**1072 jours**	**Jeu 01/03/18**	**Sam 09/04/22**
16	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	10 moiséc	Jeu 01/03/18	Mer 26/12/18
17	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	12 moiséc	Mer 26/12/18	Sam 21/12/19
18	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Sam 21/12/19	Dim 19/04/20
19	Travaux de construction	24 moiséc	Dim 19/04/20	Sam 09/04/22
20	**Construction LLS au 233 Rue Notre-Dame du Thil (18 PLAI + 7 PLUS - MOA : Clésence)**	**944 jours**	**Lun 01/01/18**	**Ven 13/08/21**
21	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	10 moiséc	Lun 01/01/18	Dim 28/10/18
22	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	12 moiséc	Dim 28/10/18	Mer 23/10/19
23	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Mer 23/10/19	Jeu 20/02/20
24	Travaux de construction	18 moiséc	Jeu 20/02/20	Ven 13/08/21
25	**Construction LLS - Rue du Général de Gaulle - Bailleul-sur-Thérain (12 PLAI + 7 PLUS - MOA : Clésence)**	**1072 jours**	**Mar 01/05/18**	**Jeu 09/06/22**
26	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	10 moiséc	Mar 01/05/18	Lun 25/02/19
27	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	12 moiséc	Lun 25/02/19	Jeu 20/02/20
28	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Jeu 20/02/20	Ven 19/06/20
29	Travaux de construction	24 moiséc	Ven 19/06/20	Jeu 09/06/22
30	**Construction LLS - Rue de la Gare - La Neuville en Hez (3 PLAI - MOA : Clésence)**	**1072 jours**	**Mer 01/05/19**	**Ven 09/06/23**
31	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	10 moiséc	Mer 01/05/19	Mar 25/02/20
32	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	12 moiséc	Mar 25/02/20	Ven 19/02/21
33	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Ven 19/02/21	Sam 19/06/21
34	Travaux de construction	24 moiséc	Sam 19/06/21	Ven 09/06/23
35	**OPAC 60**	**2112 jours**	**Mar 01/01/19**	**Jeu 04/02/27**
36	**Construction LLS rue de Savignies (9 PLAI + 5 PLUS - MOA : OPAC de l'Oise)**	**944 jours**	**Lun 01/07/19**	**Ven 10/02/23**
37	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	10 moiséc	Lun 01/07/19	Dim 26/04/20
38	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	12 moiséc	Dim 26/04/20	Mer 21/04/21
39	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Mer 21/04/21	Jeu 19/08/21
40	Travaux de construction	18 moiséc	Jeu 19/08/21	Ven 10/02/23
41	**Construction LLS au site Genton, rue de la Trépinière (11 PLAI + 7 PLUS - MOA : OPAC Oise)**	**1072 jours**	**Mer 01/01/20**	**Ven 09/02/24**
42	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	10 moiséc	Mer 01/01/20	Mar 27/10/20
43	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	12 moiséc	Mar 27/10/20	Ven 22/10/21
44	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Ven 22/10/21	Sam 19/02/22
45	Travaux de construction	24 moiséc	Sam 19/02/22	Ven 09/02/24



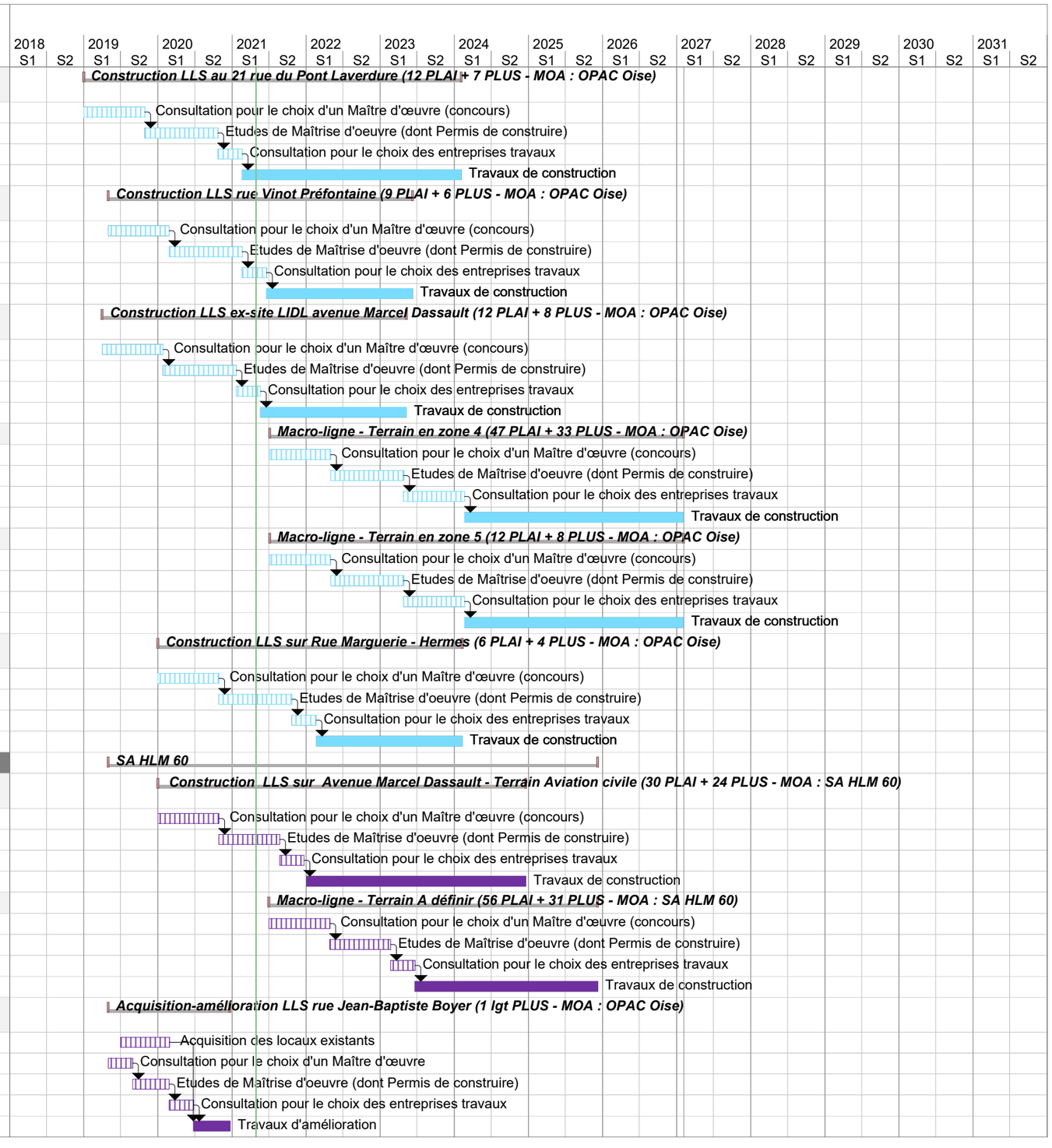
Etudes / Procédures — OPAC de l'Oise — Adoma

Travaux — Clésence — SA HLM de l'Oise

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

PLANIFICATION GENERALE DU PROJET RELATIF AUX OPERATIONS DE RECONSTITUTION

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin
46	**Construction LLS au 21 rue du Pont Laverdure (12 PLAI + 7 PLUS - MOA : OPAC Oise)**	**1329 jours**	**Mar 01/01/19**	**Dim 04/02/24**
47	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	10 moiséc	Mar 01/01/19	Lun 28/10/19
48	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	12 moiséc	Lun 28/10/19	Jeu 22/10/20
49	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Jeu 22/10/20	Ven 19/02/21
50	Travaux de construction	36 moiséc	Ven 19/02/21	Dim 04/02/24
51	**Construction LLS rue Vinot Préfontaine (9 PLAI + 6 PLUS - MOA : OPAC Oise)**	**1072 jours**	**Mer 01/05/19**	**Ven 09/06/23**
52	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	10 moiséc	Mer 01/05/19	Mar 25/02/20
53	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	12 moiséc	Mar 25/02/20	Ven 19/02/21
54	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Ven 19/02/21	Sam 19/06/21
55	Travaux de construction	24 moiséc	Sam 19/06/21	Ven 09/06/23
56	**Construction LLS ex-site LIDL avenue Marcel Dassault (12 PLAI + 8 PLUS - MOA : OPAC Oise)**	**1072 jours**	**Lun 01/04/19**	**Mer 10/05/23**
57	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	10 moiséc	Lun 01/04/19	Dim 26/01/20
58	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	12 moiséc	Dim 26/01/20	Mer 20/01/21
59	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Mer 20/01/21	Jeu 20/05/21
60	Travaux de construction	24 moiséc	Jeu 20/05/21	Mer 10/05/23
61	**Macro-ligne - Terrain en zone 4 (47 PLAI + 33 PLUS - MOA : OPAC Oise)**	**1458 jours**	**Lun 05/07/21**	**Jeu 04/02/27**
62	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	10 moiséc	Lun 05/07/21	Dim 01/05/22
63	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	12 moiséc	Dim 01/05/22	Mer 26/04/23
64	Consultation pour le choix des entreprises travaux	10 moiséc	Mer 26/04/23	Mar 20/02/24
65	Travaux de construction	36 moiséc	Mar 20/02/24	Jeu 04/02/27
66	**Macro-ligne - Terrain en zone 5 (12 PLAI + 8 PLUS - MOA : OPAC Oise)**	**1458 jours**	**Lun 05/07/21**	**Jeu 04/02/27**
67	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	10 moiséc	Lun 05/07/21	Dim 01/05/22
68	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	12 moiséc	Dim 01/05/22	Mer 26/04/23
69	Consultation pour le choix des entreprises travaux	10 moiséc	Mer 26/04/23	Mar 20/02/24
70	Travaux de construction	36 moiséc	Mar 20/02/24	Jeu 04/02/27
71	**Construction LLS sur Rue Marguerie - Hermes (6 PLAI + 4 PLUS - MOA : OPAC Oise)**	**1072 jours**	**Mer 01/01/20**	**Ven 09/02/24**
72	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	10 moiséc	Mer 01/01/20	Mar 27/10/20
73	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	12 moiséc	Mar 27/10/20	Ven 22/10/21
74	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Ven 22/10/21	Sam 19/02/22
75	Travaux de construction	24 moiséc	Sam 19/02/22	Ven 09/02/24
76	**SA HLM 60**	**1723 jours**	**Mer 01/05/19**	**Dim 07/12/25**
77	**Construction LLS sur Avenue Marcel Dassault - Terrain Aviation civile (30 PLAI + 24 PLUS - MOA : SA HLM 60)**	**1295 jours**	**Mer 01/01/20**	**Mer 18/12/24**
78	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	10 moiséc	Mer 01/01/20	Mar 27/10/20
79	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	10 moiséc	Mar 27/10/20	Lun 23/08/21
80	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Lun 23/08/21	Mar 21/12/21
81	Travaux de construction	36 moiséc	Lun 03/01/22	Mer 18/12/24
82	**Macro-ligne - Terrain A définir (56 PLAI + 31 PLUS - MOA : SA HLM 60)**	**1157 jours**	**Jeu 01/07/21**	**Dim 07/12/25**
83	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre (concours)	10 moiséc	Jeu 01/07/21	Mer 27/04/22
84	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	10 moiséc	Mer 27/04/22	Mar 21/02/23
85	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Mar 21/02/23	Mer 21/06/23
86	Travaux de construction	30 moiséc	Mer 21/06/23	Dim 07/12/25
87	**Acquisition-amélioration LLS rue Jean-Baptiste Boyer (1 lgt PLUS - MOA : OPAC Oise)**	**428 jours**	**Mer 01/05/19**	**Lun 21/12/20**
88	Acquisition des locaux existants	8 moiséc	Lun 01/07/19	Mer 26/02/20
89	Consultation pour le choix d'un Maître d'œuvre	4 moiséc	Mer 01/05/19	Jeu 29/08/19
90	Etudes de Maîtrise d'oeuvre (dont Permis de construire)	6 moiséc	Jeu 29/08/19	Mar 25/02/20
91	Consultation pour le choix des entreprises travaux	4 moiséc	Mar 25/02/20	Mer 24/06/20
92	Travaux d'amélioration	6 moiséc	Mer 24/06/20	Lun 21/12/20



Etudes / Procédures — OPAC de l'Oise — Adoma

Travaux — Clésence — SA HLM de l'Oise

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain - Communauté d'agglomération du Beauvaisis - Annexe C1

PLANIFICATION COMPLEMENTAIRE DU PROJET RELATIF AU QUARTIER SAINT-LUCIEN

OPERATION RELATIVE AU BÂTIMENT L

Nom de l'opération	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
PLANNING DES PRINCIPALES OPERATIONS PHYSIQUES	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
SECTEUR SUD / ABBAYE																						
Démolition partielle Bâtiment I (MOA : Clésence)																						
Requalification Bâtiment L (MOA : Clésence)																						
PLANIFICATION RELATIVE AUX OPERATIONS DE RECONSTITUTION																						
Construction LLS au 233 Rue Notre-Dame du Thil (6 PLAI + 4 PLUS - MOA : Clésence)																						
Macro-ligne - Terrain en zone 4 (10 PLAI + 6 PLUS - MOA : Clésence)																						
Macro-ligne - Terrain en zone 5 (7 PLAI + 4 PLUS - MOA : Clésence)																						

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

TABLEAU FINANCIER - Boite d'instruction Signature nationale-Signature Convention

10/12/2021 12:17:41

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis

Porteur de projet : 2003 CA DU BEAUVAISIS

QPV : QP060011 Argentine, QP060010 Saint Lucien, QP999100 Quartier multisite National

Localisation : BEAUVAIS 60057, HERMES 60313, AUNEUIL 60029, BAILLEUL SUR THERAIN 60041, LA NEUVILLE EN HEZ 60454, , ALLONNE 60009

Numéro	Libellé opération	Enveloppe de financement	Localisation (QPV, commune de réalisation)	Logements (nombre, PLAI, PLUS)			Maitre d'ouvrage SIRET MO	Dépenses à financer Coûts HT	Dépenses à financer Coûts TTC	RESSOURCES FINANCIERES DONT PRETS ET RESTE A CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE										Détail ANRU	Dont détail des prêts et reste à charge du maitre d'ouvrage					Calendrier	
										Subv ANRU %	Etat %	Commune %	EPCI %	Département %	Région %	Bailleur social %	CDC %	Europe %	ANAH %	Subv ANRU PIA %	Autres contributeurs - Maitre d'ouvrage %	Valorisation foncière et autres recettes %	Assiette subv ANRU %	Prêts %	Dont prêt CDC %	Dont total prêt bonifié AL NPNRU %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLAI %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLUS %	Lancement (année, semestre	Durée en semestre
14	Etudes et conduite de projet																												
C0707-14-0008	Poste Chargé de mission Renouvellement	NPN	QP999100 BEAUVAIS 60057	0	0	0	CA DU BEAUVAISIS 20006799900017	760 000,00 €	760 000,00 €	380 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	380 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	760 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S1 /	16
C0707-14-0011	Saint-Lucien - Etude Méthodes et	NPN	QP060010 BEAUVAIS 60057	0	0	0	CA DU BEAUVAISIS 20006799900017	22 300,00 €	26 760,00 €	11 150,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	15 610,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	22 300,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2 /	2
C0707-14-0013	Expertise conditionnant la mise en œuvre du	NPN	QP999100 BEAUVAIS 60057	0	0	0	CA DU BEAUVAISIS 20006799900017	50 000,00 €	60 000,00 €	25 000,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	35 000,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	50 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2 /	4
C0707-14-0014	Mission d'AMO Architecte-urbaniste	NPN	QP060011 BEAUVAIS 60057	0	0	0	CA DU BEAUVAISIS 20006799900017	210 000,00 €	252 000,00 €	105 000,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	147 000,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	210 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2 /	13
C0707-14-0015	Mission d'AMO Architecte-urbaniste	NPN	QP060010 BEAUVAIS 60057	0	0	0	CA DU BEAUVAISIS 20006799900017	75 000,00 €	90 000,00 €	37 500,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	52 500,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	75 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2 /	13
C0707-14-0016	Etude stratégique de communication	NPN	QP999100 BEAUVAIS 60057	0	0	0	CA DU BEAUVAISIS 20006799900017	150 000,00 €	180 000,00 €	50 000,00 € 27,78 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	110 000,00 € 61,11 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	20 000,00 € 11,11 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	150 000,00 € 33,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2 /	2
C0707-14-0017	Mission d'évaluation des projets à	NPN	QP999100 BEAUVAIS 60057	0	0	0	CA DU BEAUVAISIS 20006799900017	70 000,00 €	84 000,00 €	35 000,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	49 000,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	70 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2023 S1 /	12
C0707-14-0023	Etude conditionnant la mise en œuvre du	NPN	QP999100 BEAUVAIS 60057	0	0	0	CA DU BEAUVAISIS 20006799900017	70 000,00 €	84 000,00 €	35 000,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	49 000,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	70 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2 /	2
C0707-14-0040	Etude de programmation urbaine Place de	NPN	QP060011 BEAUVAIS 60057	0	0	0	COMMUNE DE BEAUVAIS 21600056200019	26 000,00 €	31 200,00 €	13 000,00 € 41,67 %	0,00 € 0,00 %	18 200,00 € 58,33 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	26 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2 /	1
C0707-14-0061	Conduite de projet - Chef de projet	NPN	QP999100 BEAUVAIS 60057	0	0	0	CA DU BEAUVAISIS 20006799900017	805 000,00 €	805 000,00 €	402 500,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	402 500,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	805 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2 /	14
Sous total				0	0	0		2 238 300,00 €	2 372 960,00 €	1 094 150,00 € 46,11 %	0,00 € 0,00 %	18 200,00 € 0,77 %	1 240 610,00 € 52,28 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	20 000,00 € 0,84 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
15	Relogement des ménages avec minoration de loyer																												
C0707-15-0009	Argentine - Relogement à loyer minoré -	NPN	QP060011 BEAUVAIS 60057	0	0	0	SOCIETE ANONYME D HABITAT 52592031000030	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S1 /	7
C0707-15-0010	Relogement de 14 ménages avec minoration	NPN	QP060010 BEAUVAIS 60057	0	0	0	CLESENCE 58598002200016	108 000,00 €	108 000,00 €	108 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S1 /	5
C0707-15-0045	Relogement 73 ménages avec minoration de	NPN	QP060010 BEAUVAIS 60057	0	0	0	OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - 78050391800044	494 000,00 €	494 000,00 €	494 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	494 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2 /	7
C0707-15-0059	Relogement 30 ménages avec minoration de	NPN	QP060011 BEAUVAIS 60057	0	0	0	SOCIETE ANONYME D HABITAT 52592031000030	180 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	180 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S1 /	8
C0707-15-0063	Relogement 17 ménages avec minoration de	NPN	QP060011 BEAUVAIS 60057	0	0	0	CLESENCE 58598002200016	106 000,00 €	106 000,00 €	106 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	106 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2 /	5
Sous total				0	0	0		930 000,00 €	930 000,00 €	930 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
21	Démolition de logements locatifs sociaux																												
C0707-21-0001	Argentine Clos Saint-Antoine - Démolition	NPN	QP060011 BEAUVAIS 60057	14	0	0	SOCIETE ANONYME D HABITAT 52592031000030	991 850,75 €	1 050 934,65 €	908 200,13 € 86,42 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	142 734,52 € 13,58 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 009 111,25 € 90,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S1 /	7
C0707-21-0005	Saint-Lucien - Démolition partielle - Bâtiment	NPN	QP060010 BEAUVAIS 60057	35	0	0	CLESENCE 58598002200016	2 305 752,28 €	2 629 109,08 €	1 739 236,00 € 66,15 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	878 073,08 € 33,40 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	11 800,00 € 0,45 %	2 174 045,00 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S1 /	6
C0707-21-0032	Démolition totale Bâtiments C3-C4 (163	NPN	QP060011 BEAUVAIS 60057	163	0	0	SOCIETE ANONYME D HABITAT 52592031000030	8 145 067,68 €	8 446 084,18 €	7 151 874,91 € 84,68 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 095 669,00 € 12,97 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,27 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	198 540,00 € 2,35 %	7 946 527,68 € 90,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2020 S2 /	10
C0707-21-0037	Démolition totale Bâtiment B (224 LLS) –	NPN	QP060010 BEAUVAIS 60057	224	0	0	OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - 78050391800044	11 175 333,31 €	11 691 185,80 €	8 897 617,76 € 76,11 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 222 564,44 € 19,01 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	517 692,49 € 4,43 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	53 311,11 € 0,46 %	11 122 022,20 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	14
C0707-21-0038	Démolition partielle Bâtiment E (11 LLS) –	NPN	QP060010 BEAUVAIS 60057	11	0	0	OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - 78050391800044	660 000,00 €	692 414,90 €	524 124,45 € 75,70 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	132 000,00 € 19,06 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	31 446,01 € 4,54 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	4 844,44 € 0,70 %	655 155,56 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	8
C0707-21-0039	Démolition partielle Bâtiment H (10 LLS) –	NPN	QP060010 BEAUVAIS 60057	10	0	0	OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - 78050391800044	600 000,00 €	628 648,99 €	476 515,55 € 75,80 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	120 000,00 € 19,09 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	27 777,88 € 4,42 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	4 355,56 € 0,69 %	595 644,44 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	8
C0707-21-0053	Démolition totale résidence sociale et FTM	NPN	QP060011 BEAUVAIS 60057	235	0	0	ADOMA 78805803009579	5 997 996,28 €	6 131 653,66 €	4 685 789,02 € 76,42 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 305 104,64 € 21,28 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	140 760,00 € 2,30 %	5 857 236,28 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S2 /	11
C0707-21-0064	Démolitions partielle Bâtiment C11 et totale	NPN	QP060011 BEAUVAIS 60057	58	0	0	CLESENCE 58598002200016	3 456 969,82 €	3 889 195,89 €	2 633 621,67 € 67,72 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 178 054,22 € 30,29 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	77 520,00 € 1,99 %	3 292 027,09 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S1 /	11
C0707-21-0082	Démolition partielle Bâtiment L (46 LLS) -	NPN	QP060010 BEAUVAIS 60057	46	0	0	CLESENCE 58598002200016	2 623 245,68 €	2 844 047,80 €	2 096 652,06 € 73,72 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	735 595,74 € 25,86 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	11 800,00 € 0,41 %	2 620 815,08 € 80,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S1 /	8
Sous total				796	0	0		35 956 215,80 €	38 003 274,95 €	29 113 631,55 € 76,61 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 570 233,44 € 9,39 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	4 816 478,85 € 12,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	502 931,11 € 1,32 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
22	Recyclage de copropriétés dégradées																												
Sous total																													
23	Recyclage de l'habitat ancien dégradé																												
Sous total																													
24	Aménagement d'ensemble																												
C0707-24-0003	Argentine Clos Saint-Antoine -	NPN	QP060011 BEAUVAIS 60057	0	0	0	SOCIETE ANONYME D HABITAT 52592031000030	924 264,00 €	1 014 830,10 €	318 850,00 € 31,42 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	653 473,10 € 64,39 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	42 507,00 € 4,19 %	911 000,01 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S1 /	7
C0707-24-0041	Aménagement quartier Saint-Lucien	NPN	QP060010 BEAUVAIS 60057	0	0	0	COMMUNE DE BEAUVAIS 21600056200019	11 394 997,64 €	13 644 410,94 €	4 389 709,32 € 32,17 %	0,00 € 0,00 %	8 628 423,70 € 63,24 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	539 100,00 € 3,95 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	87 177,92 € 0,64 %	12 542 026,63 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2 /	13
C0707-24-0042	Aménagement quartier Argentine	NPN	QP060011 BEAUVAIS 60057	0	0	0	COMMUNE DE BEAUVAIS 21600056200019	25 282 995,98 €	29 880 079,46 €	9 067 962,90 € 30,35 %	0,00 € 0,00 %	19 018 461,36 € 63,65 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	433 635,20 € 1,45 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 360 020,00 € 4,55 %	25 908 465,42 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2 /	12
C0707-24-0060	Aménagement quartier Saint-Lucien –	NPN	QP060010 BEAUVAIS 60057	0	0	0	CA DU BEAUVAISIS 20006799900017	324 220,00 €	389 064,00 €	91 840,00 € 23,61 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	235 404,00 € 60,51 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	61 820,00 € 15,89 %	262 400,00 € 35,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S2 /	3
Sous total				0	0	0		37 926 477,62 €	44 928 384,50 €	13 868 362,22 € 30,87 %	0,00 € 0,00 %	27 646 885,06 € 61,54 %	235 404,00 € 0,52 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	972 735,20 € 2,17 %	653 473,10 € 1,45 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 551 524,92 € 3,45 %		0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		
31	Reconstitution de l'offre de logements locatif sociaux																												
C0707-31-0043	Acquisition-amélioration rue Jean-Baptiste	NPN	QP060011 BEAUVAIS 60057	1	0	1	SOCIETE ANONYME D HABITAT 52592031000030	40 132,00 €	48 156,00 €	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	48 156,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	39 600,00 € 82,23 %	15 000,00 € 31,15 %	24 600,00 € 51,08 %	0,00 € 0,00 %	24 600,00 € 51,08 %	2021 S2 /	1
C0707-31-0046	Reconstitution site Genton Beauvais, 18 LLS	NPN	QP060010 BEAUVAIS 60057	18	11	7	OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - 78050391800044	3 707 720,75 €	3 910 933,11 €	85 800,00 € 2,19 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	56 000,00 € 1,43 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 769 133,11 € 96,37 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 468 848,00 € 63,13 %	2 274 948,00 € 58,17 %	193 900,00 € 4,96 %	107 800,00 € 2,76 %	86 100,00 € 2,20 %	2022 S1 /	5
C0707-31-0047	Reconstitution site 21 rue du pont Laverdure	NPN	QP060010 BEAUVAIS 60057	19	12	7	OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - 78050391800044	3 680 624,07 €	3 883 058,40 €	93 600,00 € 2,41 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	38 000,00 € 0,98 %	59 500,00 € 1,53 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 691 958,40 € 95,08 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 438 075,00 € 62,79 %	2 234 375,00 € 57,54 %	203 700,00 € 5,25 %	117 600,00 € 3,03 %	86 100,00 € 2,22 %	2021 S2 /	6
C0707-31-0048	Reconstitution Opérations complémentaires	NPN	QP060010 BEAUVAIS 60057	80	47	33	OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - 78050391800044	14 503 219,64 €	15 300 896,72 €	366 600,00 € 2,40 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	192 500,00 € 1,26 %	247 000,00 € 1,61 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	14 494 796,72 € 94,73 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	6 131 910,72 € 40,08 %	5 265 410,72 € 34,41 %	866 500,00 € 5,66 %	460 600,00 € 3,01 %	405 900,00 € 2,65 %	2021 S2 /	12
C0707-31-0049	Reconstitution site Vinot Préfontaine	NPN	QP060010 BEAUVAIS 60057	15	9	6	OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - 78050391800044	3 357 382,88 €	3 542 038,92 €	70 200,00 € 1,98 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	277 500,00 € 7,83 %	46 500,00 € 1,31 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 147 838,92 € 88,87 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

| | | |

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

	Dépenses à financer		RESSOUCES FINANCIERES DONT PRETS ET RESTE A CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE													DONT DETAIL DES PRETS ET RESTE A CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE				
	Coûts HT	Coût TTC	Subv ANRU	Etat	Commune	EPCI	Département	Région	Bailleur social	CDC	Europe	ANAH	Subv ANRU PIA	Autres contributeurs - Maitre d'ouvrage	Valorisation foncière et autres recettes	Prêts %	Dont prêt CDC %	Dont total prêt bonifié AL NPNRU %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLAI %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLUS %
TOTAL HORS NPNRU	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
													0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
TOTAL NPNRU	250 458 526,93 €	274 635 327,17 €	67 737 873,35 €	0,00 €	47 059 386,25 €	10 243 707,65 €	3 647 500,00 €	7 500 000,00 €	136 372 403,89 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 054 456,03 €	81 919 427,29 €	53 999 580,86 €	27 786 063,94 €	4 265 400,00 €	2 060 600,00 €
													0,00 %	0,00 %	0,75 %	29,83 %	19,66 %	10,12 %	1,55 %	0,75 %
DONT NATIONALE	250 458 526,93 €	274 635 327,17 €	67 737 873,35 €	0,00 €	47 059 386,25 €	10 243 707,65 €	3 647 500,00 €	7 500 000,00 €	136 372 403,89 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 054 456,03 €	81 919 427,29 €	53 999 580,86 €	27 786 063,94 €	4 265 400,00 €	2 060 600,00 €
													0,00 %		0,75 %	29,83 %	19,66 %	10,12 %	1,55 %	0,75 %
DONT REGIONALE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
													0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
TOTAL QUARTIER FERTILE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
													0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DONT PLAN DE RELANCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
													0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DONT PIA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
													0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Annexe C2
Tableau financier prévisionnel global de l'ensemble des opérations des projets

OPERATIONS	QPV DE RATTACHEMENT	MAITRE D'OUVRAGE	COUT HT	COUT TTC	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONEL	VILLE	EPCI	CONSEIL DEPARTEMENTAL	CONSEIL REGIONAL	BAILLEUR yc prêts	CDC	ANAH	ANRU	PRETS	
														PRET CDC	PRET BONIFIE Action Logement
14.ETUDES ET CONDUITE DE PROJET															
Poste Chargé de mission Renouvellement urbain	Multisite	CA DU BEAUVAISIS	760 000,00 €	760 000,00 €	760 000,00 €		380 000,00 €						380 000,00 €		
Saint-Lucien - Etude Méthodes et techniques de requalification	Saint-Lucien	CA DU BEAUVAISIS	22 300,00 €	26 760,00 €	22 300,00 €		15 610,00 €						11 150,00 €		
Mission d'AMO Architecte-urbaniste coordinateur Argentine	Argentine	CA DU BEAUVAISIS	210 000,00 €	252 000,00 €	210 000,00 €		147 000,00 €						105 000,00 €		
Mission d'AMO Architecte-urbaniste coordinateur Saint-Lucien	Saint-Lucien	CA DU BEAUVAISIS	75 000,00 €	90 000,00 €	75 000,00 €		52 500,00 €						37 500,00 €		
Etude stratégique de communication	Multisite	CA DU BEAUVAISIS	150 000,00 €	180 000,00 €	150 000,00 €		110 000,00 €				20 000,00 €		50 000,00 €		
Mission d'évaluation des projets à mi-parcours et à la clôture de la convention	Multisite	CA DU BEAUVAISIS	70 000,00 €	84 000,00 €	70 000,00 €		49 000,00 €						35 000,00 €		
Etude conditionnant la mise en œuvre du projet - études d'impacts et potentiel énergies renouvelables	Multisite	CA DU BEAUVAISIS	70 000,00 €	84 000,00 €	70 000,00 €		49 000,00 €						35 000,00 €		
Mission d'appui juridique pour la négociation des acquisitions privées (diversification)	Multisite	CA DU BEAUVAISIS	50 000,00 €	60 000,00 €	50 000,00 €		35 000,00 €						25 000,00 €		
Conduite de projet - Chef de projet	Multisite	CA DU BEAUVAISIS	805 000,00 €	805 000,00 €	805 000,00 €		402 500,00 €						402 500,00 €		
Etude de programmation urbaine Place de France Argentine	Argentine	BEAUVAIS	26 000,00 €	31 200,00 €	26 000,00 €	18 200,00 €							13 000,00 €		
Mission d'OPC urbain et financier	Multisite	CA DU BEAUVAISIS	288 000,00 €	345 600,00 €	288 000,00 €		201 600,00 €				144 000,00 €				
Argentine - Etude pré-opérationnelle sur 4 copropriétés - Champagne, Champs Dolent, A6, Ormeaux	Argentine	CA DU BEAUVAISIS	80 000,00 €	96 000,00 €	80 000,00 €		56 000,00 €					40 000,00 €			
Mission stratégique Economie circulaire	Multisite	CA DU BEAUVAISIS	41 666,66 €	50 000,00 €	41 666,66 €		50 000,00 €								
SOUS TOTAL			2 647 966,66 €	2 864 560,00 €	2 647 966,66 €	18 200,00 €	1 548 210,00 €				164 000,00 €	40 000,00 €	1 094 150,00 €		
15. RELOGEMENT DES MENAGES AVEC MINORATION DE LOYER															
Clos Saint-Antoine	Argentine	SAHLM DPT DE L OISE	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €								42 000,00 €		
Relogement 30 ménages avec minoration de loyers – Bâtiments C3 et C4	Argentine	SAHLM DPT DE L OISE	180 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €								180 000,00 €		
Relogement de 14 ménages avec minoration de loyers - Bâtiment L	Saint-Lucien	CLESENCE	108 000,00 €	108 000,00 €	108 000,00 €								108 000,00 €		
Relogement 73 ménages avec minoration de loyers – Bâtiments B, E et H	Saint-Lucien	OPAC DE L OISE	494 000,00 €	494 000,00 €	494 000,00 €								494 000,00 €		
Relogement 17 ménages avec minoration de loyers – Bâtiments C11 et D	Argentine	CLESENCE	106 000,00 €	106 000,00 €	106 000,00 €								106 000,00 €		
SOUS TOTAL			930 000,00 €	930 000,00 €	930 000,00 €								930 000,00 €		

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

OPERATIONS	QPV DE RATTACHEMENT	MAITRE D'OUVRAGE	COUT HT	COUT TTC	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONEL	VILLE	EPCI	CONSEIL DEPARTEMENTAL	CONSEIL REGIONAL	BAILLEUR yc prêts	CDC	ANAH	ANRU	PRETS	
														PRET CDC	PRET BONIFIE Action Logement
21. DEMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX															
Clos Saint-Antoine - Démolition partielle - A	Argentine	SAHLM DPT DE L OISE	991 850,75 €	1 050 934,650 €	1 009 111,17 €					142 734,52 €			908 200,13 €		
Démolition totale Bâtiments C3-C4 (163 LLS) – SAHLM 60 – Argentine	Argentine	SAHLM DPT DE L OISE	8 145 067,68 €	8 446 084,18 €	7 946 527,68 €		1 095 669,00 €			198 540,27 €			7 151 874,91 €		
Démolition partielle - Bâtiment I - 35 logements - Rue de la Tour	Saint-Lucien	CLESENCE	2 305 752,28 €	2 629 109,08 €	2 174 045,00 €					889 873,08 €			1 739 236,00 €		
Démolition totale Bâtiment B (224 LLS) – OPAC – Saint-Lucien	Saint-Lucien	OPAC DE L OISE	11 175 333,31 €	11 691 185,80 €	11 122 022,20 €		2 222 564,44 €			571 003,60 €			8 897 617,76 €		
Démolition partielle Bâtiment E (11 LLS) – OPAC – Saint-Lucien	Saint-Lucien	OPAC DE L OISE	660 000,00 €	692 414,90 €	655 155,56 €		132 000,00 €			36 290,45 €			524 124,45 €		
Démolition partielle Bâtiment H (10 LLS) – OPAC – Saint-Lucien	Saint-Lucien	OPAC DE L OISE	600 000,00 €	628 648,99 €	595 644,44 €		120 000,00 €			32 133,44 €			476 515,55 €		
Démolition totale résidence sociale et FTM Anjou (235 LLS) – Adoma – Argentine	Argentine	ADOMA	5 997 996,28 €	6 131 653,66 €	5 857 236,28 €					1 445 864,64 €			4 685 789,02 €		
Démolition partielle Bâtiment L (46 LLS) - Clésence - Saint-Lucien	Saint-Lucien	CLESENCE	2 623 254,68 €	2 844 047,80 €	2 620 815,08 €					747 395,74 €			2 096 652,06 €		
Démolitions partielle Bâtiment C11 et totale Bâtiment D (58 LLS) – Clésence – Argentine	Argentine	CLESENCE	3 456 969,82 €	3 889 195,89 €	3 379 449,82 €					1 255 574,22 €			2 633 621,67 €		
SOUS TOTAL			35 956 224,80 €	38 003 274,95 €	35 360 007,23 €		3 570 233,44 €			5 319 409,96 €			29 113 631,55 €		
24. AMENAGEMENT D'ENSEMBLE															
Clos Saint-Antoine	Argentine	SAHLM DPT DE L OISE	924 264,00 €	1 014 830,10 €	881 757,00 €					695 980,10 €			318 850,00 €		
Aménagement quartier Saint-Lucien	Saint-Lucien	BEAUVAIS	11 394 997,64 €	13 644 410,94 €	11 307 819,72 €	8 715 601,62 €							4 389 709,32 €		
dont coulée verte – berges du Thérain					*2 722 096,80 €*				*539 100,00 €*						
Aménagement quartier Argentine	Argentine	BEAUVAIS	25 282 995,98 €	29 880 079,46 €	25 908 465,42 €	20 378 481,36 €							9 067 962,90 €		
dont Parc Pouponnière					*1 121 449,52 €*				*233 635,20 €*						
dont coulée verte - coulée verte					*970 401,60 €*				*200 000,00 €*						
Aménagement quartier Saint-Lucien – Démolition garages rue Tierce	Saint-Lucien	CA DU BEAUVAISIS	324 220,00 €	389 064,00 €	262 400,00 €		297 224,00 €						91 840,00 €		
Parc Grenouillère	Saint-Lucien	BEAUVAIS	3 699 750,60 €	4 439 700,72 €	3 699 750,60 €	3 539 700,72 €			900 000,00 €						
Saint-Lucien - rénovation des vestiges et parc patrimonial	Saint-Lucien	BEAUVAIS	227 137,50 €	272 565,00 €	227 137,50 €	272 565,00 €									
SOUS TOTAL			41 853 365,72 €	49 640 650,22 €	42 287 330,24 €	32 906 348,70 €	297 224,00 €		1 872 735,20 €	695 980,10 €			13 868 362,22 €		

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

OPERATIONS	QPV DE RATTACHEMENT	MAITRE D'OUVRAGE	COUT HT	COUT TTC	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONEL	VILLE	EPCI	CONSEIL DEPARTEMENTAL	CONSEIL REGIONAL	BAILLEUR yc prêts	CDC	ANAH	ANRU	PRETS	
														PRET CDC	PRET BONIFIE Action Logement
31. RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX															
Reconstitution Opérations complémentaires zone 4, 80 LLS (33 PLUS / 47 PLAI) – hors QPV – OPAC	Saint-Lucien	OPAC DE L OISE	14 503 219,64 €	15 300 896,72 €	14 503 219,64 €		192 500,00 €	247 000,00 €		14 494 796,72 €			366 600,00 €	5 265 410,72 €	866 500,00 €
Reconstitution site Genton Beauvais, 18 LLS (7 PLUS / 11 PLAI) – hors QPV – OPAC	Saint-Lucien	OPAC DE L OISE	3 707 720,75 €	3 910 933,11 €	3 707 720,75 €			56 000,00 €		3 769 133,11 €			85 800,00 €	2 274 948,00 €	193 900,00 €
Reconstitution site 21 rue du pont Laverdure Beauvais, 19 LLS (7 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – OPAC	Saint-Lucien	OPAC DE L OISE	3 680 624,07 €	3 883 058,40 €	3 680 624,07 €		38 000,00 €	59 500,00 €		3 691 958,40 €			93 600,00 €	2 234 375,00 €	203 700,00 €
Reconstitution site Vinot Préfontaine Beauvais, 15 LLS (6 PLUS / 9 PLAI) – hors QPV – OPAC	Saint-Lucien	OPAC DE L OISE	3 357 382,88 €	3 542 038,92 €	3 357 382,88 €		277 500,00 €	46 500,00 €		3 147 838,92 €			70 200,00 €	1 702 492,00 €	162 000,00 €
Reconstitution site Ex-Lidl Beauvais, 20 LLS (8 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – OPAC	Saint-Lucien	OPAC DE L OISE	2 803 821,30 €	2 958 031,47 €	2 803 821,30 €		440 000,00 €	62 000,00 €		2 362 431,47 €			93 600,00 €	1 646 005,00 €	216 000,00 €
Reconstitution site Savignies Beauvais, 14 LLS (5 PLUS / 9 PLAI) – hors QPV – OPAC	Saint-Lucien	OPAC DE L OISE	2 874 552,17 €	3 032 652,53 €	2 874 552,17 €		245 000,00 €	44 000,00 €		2 673 452,53 €			70 200,00 €	1 792 730,00 €	149 700,00 €
Reconstitution Hermes, 10 LLS (4 PLUS / 6 PLAI) – hors QPV – OPAC	Saint-Lucien	OPAC DE L OISE	1 093 728,40 €	1 153 883,46 €	1 093 728,40 €		340 000,00 €	111 000,00 €		665 083,46 €			37 800,00 €	425 269,00 €	74 200,00 €
Reconstitution Opérations complémentaires zone 5, 20 LLS (8 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – OPAC	Saint-Lucien	OPAC DE L OISE	3 790 483,16 €	3 998 959,72 €	3 790 483,16 €			62 000,00 €		3 861 359,72 €			75 600,00 €	1 528 854,73 €	148 400,00 €
Acquisition-amélioration rue Jean-Baptiste Boyer Beauvais, 1 LLS (1 PLUS) – hors QPV – SAHLM 60	Argentine	SAHLM DPT DE L OISE	40 132,00 €	48 156,00 €	40 132,00 €					48 156,00 €			0,00 €	15 000,00 €	24 600,00 €
Reconstitution site Aviation civile Beauvais, 54 LLS (24 PLUS / 30 PLAI) – hors QPV – SAHLM 60	Argentine	SAHLM DPT DE L OISE	8 966 000,00 €	9 470 129,00 €	8 966 000,00 €					9 236 129,00 €			234 000,00 €	4 601 943,79 €	589 200,00 €
Reconstitution Opérations complémentaires, 87 LLS (31 PLUS / 56 PLAI) – hors QPV – SAHLM 60	Argentine	SAHLM DPT DE L OISE	10 800 000,00 €	11 394 000,00 €	10 800 000,00 €			273 500,00 €		10 683 700,00 €			436 800,00 €	7 502 060,00 €	930 100,00 €
Reconstitution Site baseball Beauvais, 13 LLS (13 PLUS) - hors QPV – Clésence – projet Argentine	Multisite	CLESENCE	2 165 749,43 €	2 284 865,65 €	2 165 749,43 €		39 000,00 €	17 500,00 €		2 228 365,65 €			0,00 €	1 949 349,43 €	159 900,00 €
Reconstitution site 5 rue du pont Laverdure Beauvais, 14 LLS (2 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Saint-Lucien	Saint-Lucien	CLESENCE	2 011 194,55 €	2 121 810,25 €	2 011 194,55 €		37 000,00 €	82 000,00 €		1 909 210,25 €			93 600,00 €	1 656 394,55 €	142 200,00 €
Reconstitution site Notre-Dame du Thil Beauvais, 25 LLS (7 PLUS / 18 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Argentine	Argentine	CLESENCE	2 309 622,03 €	2 436 651,24 €	2 309 622,03 €		100 000,00 €	105 500,00 €		2 090 751,24 €			140 400,00 €	1 701 222,03 €	262 500,00 €
Reconstitution Bailleul-sur-Thérain, 19 LLS (7 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Argentine	Argentine	CLESENCE	1 882 139,58 €	1 985 657,27 €	1 882 139,58 €		54 000,00 €	24 000,00 €		1 832 057,27 €			75 600,00 €	1 586 839,58 €	141 700,00 €
Reconstitution site Notre-Dame du Thil Beauvais (2e tranche), 10 LLS (4 PLUS / 6 PLAI) – hors QPV – Clésence - projet Saint-Lucien	Saint-Lucien	CLESENCE	1 333 181,61 €	1 406 506,59 €	1 333 181,61 €			41 000,00 €		1 318 706,59 €			46 800,00 €	1 107 730,60 €	108 000,00 €
Reconstitution opérations complémentaires (Zone 4), 16 LLS (6 PLUS / 10 PLAI) - hors QPV - Clésence - projet Saint-Lucien	Saint-Lucien	CLESENCE	1 628 325,55 €	1 717 883,46 €	1 628 325,55 €			66 000,00 €		1 573 883,46 €			78 000,00 €	1 312 525,55 €	171 800,00 €
Reconstitution opérations complémentaires (Zone 5), 11 LLS (4 PLUS / 7 PLAI) - hors QPV - Clésence - projet Saint-Lucien	Saint-Lucien	CLESENCE	2 409 348,20 €	2 541 862,36 €	2 409 348,20 €			45 500,00 €		2 452 262,36 €			44 100,00 €	2 070 983,01 €	82 100,00 €
Reconstitution La Neuville-en-Hez, 3 LLS (3 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Saint-Lucien	Multisite	CLESENCE	321 659,22 €	339 350,47 €	321 659,22 €		6 000,00 €	13 500,00 €		300 950,47 €			18 900,00 €	259 559,22 €	23 700,00 €
Reconstitution site AFPA Beauvais, 87 LLS (87 PLAI) – hors QPV – Adoma	Argentine	ADOMA	5 123 778,00 €	5 405 585,80 €	5 123 778,00 €		87 000,00 €			4 639 985,80 €			678 600,00 €	3 137 995,00 €	852 600,00 €
Acquisition-amélioration site AFPA Beauvais, 42 LLS (42 PLAI) – hors QPV – Adoma	Argentine	ADOMA	2 927 137,00 €	3 088 129,54 €	2 927 137,00 €		42 000,00 €			2 390 929,54 €			655 200,00 €	1 183 924,00 €	823 200,00 €
SOUS TOTAL			77 729 799,54 €	82 021 041,96 €	77 729 799,54 €		1 898 000,00 €	1 356 500,00 €		75 371 141,96 €			3 395 400,00 €	44 955 611,21 €	6 326 000,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

OPERATIONS	QPV DE RATTACHEMENT	MAITRE D'OUVRAGE	COUT HT	COUT TTC	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONEL	VILLE	EPCI	CONSEIL DEPARTEMENTAL	CONSEIL REGIONAL	BAILLEUR yc prêts	CDC	ANAH	ANRU	PRETS	
														PRET CDC	PRET BONIFIE Action Logement
33. REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX															
Clos Saint-Antoine - Réhabilitation	Argentine	SAHLM DPT DE L OISE	7 026 657,90 €	7 752 869,00 €	5 900 875,70 €		994 650,00 €			5 578 043,86 €			1 180 175,14 €		3 035 819,60 €
Réhabilitation Tour A5 (44 LLS) – SAHLM 60 – Argentine	Argentine	SAHLM DPT DE L OISE	3 346 757,96 €	3 581 905,10 €	2 906 757,96 €		110 000,00 €			2 890 553,51 €			581 351,59 €		1 426 703,19 €
Réhabilitation Bâtiment D6 (40 LLS) – SAHLM 60 – Argentine	Argentine	SAHLM DPT DE L OISE	1 578 242,00 €	1 692 176,00 €	1 178 241,90 €					1 574 351,81 €			117 824,19 €		829 121,01 €
Requalification Bâtiments D3, C5, D4, D5, C6 (252 LLS)	Argentine	SA HLM DPT DE L OISE	10 080 000,00 €	10 634 400,00 €	10 634 400,00 €					10 634 000,00 €					
Construction de l'Agence de proximité - Bâtiment Tour A5	Argentine	SAHLM DPT DE L OISE	732 333,00 €	772 611,00 €	772 611,00 €					772 611,00 €					
Réhabilitation Bâtiments C11 et D7 (235 LLS) – Clésence – Argentine	Argentine	CLESENCE	9 959 652,19 €	10 507 433,06 €	7 351 566,21 €			940 000,00 €		8 934 977,82 €			632 455,24 €	5 412 545,85 €	2 974 651,10 €
Réhabilitation Tours A7 et A8 (134 LLS) – Clésence – Argentine	Argentine	CLESENCE	4 759 662,53 €	5 021 443,97 €	3 161 677,60 €			536 000,00 €		4 063 612,94 €			421 831,03 €	1 367 865,00 €	2 433 966,49 €
Réhabilitation Bâtiments I et J (60 LLS) – Clésence – Saint-Lucien	Saint-Lucien	CLESENCE	2 023 980,00 €	2 135 298,90 €	1 243 800,00 €			180 000,00 €		1 706 538,90 €			248 760,00 €	629 592,00 €	965 628,00 €
Réhabilitation Bâtiments K et M (84 LLS) – Clésence – Saint-Lucien	Saint-Lucien	CLESENCE	2 822 217,00 €	2 977 438,94 €	1 729 470,00 €			252 000,00 €		2 379 544,94 €			345 894,00 €	876 886,80 €	1 347 436,20 €
Réhabilitation Bâtiments B3, B4, B4 bis (144 LLS) – OPAC – Argentine	Argentine	OPAC DE L OISE	5 253 984,00 €	5 627 480,80 €	4 076 484,00 €		150 000,00 €	180 000,00 €		4 482 184,00 €			815 296,80 €		1 334 059,95 €
Réhabilitation Bâtiment C1 (120 LLS) – OPAC – Argentine	Argentine	OPAC DE L OISE	3 288 720,00 €	3 524 130,40 €	2 232 092,00 €		300 000,00 €			2 777 712,00 €			446 418,40 €		1 526 813,60 €
Réhabilitation Bâtiments D et G (90 LLS) – OPAC – Saint Lucien	Saint-Lucien	OPAC DE L OISE	3 916 400,00 €	4 139 255,00 €	3 199 400,00 €					3 819 315,00 €			319 940,00 €		639 880,00 €
Réhabilitation Bâtiment D1 (43 LLS) – OPAC – Argentine	Argentine	OPAC DE L OISE	1 964 625,55 €	2 105 897,37 €	1 620 405,01 €		107 500,00 €	129 000,00 €		1 545 316,37 €			324 081,00 €		398 365,12 €
Réhabilitation Bâtiments E et H (79 LLS) – OPAC – Saint-Lucien	Saint-Lucien	OPAC DE L OISE	3 434 069,00 €	3 630 057,80 €	2 812 069,00 €					3 067 644,00 €			562 413,80 €		818 026,80 €
Réhabilitation Bâtiments E1 et E2 (60 LLS) – OPAC – Argentine	Argentine	OPAC DE L OISE	2 491 020,00 €	2 668 774,00 €	2 011 020,00 €		150 000,00 €			2 116 570,00 €			402 204,00 €		584 761,31 €
Réhabilitation Bâtiment F (158 LLS) – OPAC – Saint-Lucien	Saint-Lucien	OPAC DE L OISE	6 030 860,00 €	6 375 912,00 €	4 810 460,00 €					5 894 866,00 €			481 046,00 €		1 088 406,26 €
Réhabilitation Tour N (56 LLS) – OPAC – Saint-Lucien	Saint-Lucien	OPAC DE L OISE	2 520 000,00 €	2 702 250,00 €	2 059 000,00 €		140 000,00 €	168 000,00 €		1 982 450,00 €			411 800,00 €		1 100 200,00 €
Réhabilitation Bâtiment L (50 LLS) - Clésence - Saint-Lucien	Saint-Lucien	CLESENCE	2 181 454,71 €	2 409 725,05 €	1 681 454,71 €			180 000,00 €		1 877 077,73 €			352 647,32 €	540 000,00 €	956 225,51 €
Réhabilitation Bâtiment A (142 LLS)	Saint-Lucien	OPAC DE L OISE	5 245 314,00 €	5 533 806,00 €	5 533 806,00 €					5 533 806,00 €					
SOUS TOTAL			78 655 949,84 €	83 792 864,39 €	64 915 591,09 €		1 952 150,00 €	2 565 000,00 €		71 631 175,88 €			7 644 138,51 €	8 826 889,65 €	21 460 063,94 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

OPERATIONS	QPV DE RATTACHEMENT	MAITRE D'OUVRAGE	COUT HT	COUT TTC	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONEL	VILLE	EPCI	CONSEIL DEPARTEMENTAL	CONSEIL REGIONAL	BAILLEUR yc prêts	CDC	ANAH	ANRU	PRETS	
														PRET CDC	PRET BONIFIE Action Logement
34. RESIDENTIALISATION DE LOGEMENTS															
Clos Saint-Antoine - Résidentialisation	Argentine	SAHLM DPT DE L OISE	167 003,00 €	198 703,30 €	172 500,00 €					129 703,30 €			69 000,00 €		
Résidentialisation Tour A5 (44 LLS) – SAHLM 60 – Argentine	Argentine	SAHLM DPT DE L OISE	34 378,10 €	37 666,44 €	34 378,10 €					23 915,20 €			13 751,24 €		
Résidentialisation Tours A7 et A8 (134 LLS) – Clésence	Argentine	CLESENCE	454 260,00 €	479 244,30 €	462 300,00 €					294 324,30 €			184 920,00 €	108 540,00 €	
Résidentialisation Bâtiment M (54 LLS) – Clésence – Saint -Lucien	Saint-Lucien	CLESENCE	183 060,00 €	193 128,30 €	186 300,00 €					118 608,30 €			74 520,00 €	108 540,00 €	
SOUS TOTAL			838 701,10 €	908 742,34 €	855 478,10 €					566 551,10 €			342 191,24 €	217 080,00 €	
36. ACCESSION A LA PROPRIETE															
Saint-Lucien – 7 logts en accession sociale à la propriété	Saint-Lucien	CA DU BEAUVAISIS	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €								70 000,00 €		
Argentine – 10 logts en accession à la propriété (PSLA)	Argentine	CLESENCE	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €								100 000,00 €		
Argentine – 18 logts en accession sociale à la propriété	Argentine	CA DU BEAUVAISIS	180 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €								180 000,00 €		
SOUS TOTAL			350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €								350 000,00 €		

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

OPERATIONS	QPV DE RATTACHEMENT	MAITRE D'OUVRAGE	COUT HT	COUT TTC	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONEL	VILLE	EPCI	CONSEIL DEPARTEMENTAL	CONSEIL REGIONAL	BAILLEUR yc prêts	CDC	ANAH	ANRU	PRETS	
														PRET CDC	PRET BONIFIE Action Logement
37. EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITE															
Démolition-reconstruction Salle des fêtes Argentine	Argentine	BEAUVAIS	1 085 714,84 €	1 302 857,80 €	1 085 714,84 €	598 188,73 €			400 668,91 €				304 000,16 €		
Rénovation Groupe scolaire Saint Lucien	Saint-Lucien	BEAUVAIS	7 754 037,00 €	9 304 844,39 €	7 568 160,05 €	3 989 625,53 €			2 666 362,84 €				2 648 856,02 €		
Construction Cantine scolaire Saint-Lucien	Saint-Lucien	BEAUVAIS	883 083,00 €	1 059 699,60 €	883 083,00 €	438 687,10 €			311 933,45 €				309 079,05 €		
Démolition-reconstruction Crèche Jacoby Argentine	Argentine	BEAUVAIS	2 943 053,90 €	3 531 664,68 €	2 892 617,48 €	2 519 248,56 €							1 012 416,12 €		
Démolition-reconstruction Groupe scolaire et périscolaire Morvan Argentine	Argentine	BEAUVAIS	10 494 331,90 €	12 593 198,29 €	10 500 629,15 €	5 769 678,49 €			3 148 299,60 €				3 675 220,20 €		
Démolition-reconstruction Gymnase Morvan Argentine	Argentine	BEAUVAIS	5 438 737,07 €	6 526 484,48 €	5 413 737,07 €	4 631 676,51 €							1 894 807,97 €		
Démolition-reconstruction Gymnase Moulin Argentine	Argentine	BEAUVAIS	1 706 701,49 €	2 048 041,79 €	1 716 701,49 €	1 447 196,27 €							600 845,52 €		
Extension Médiathèque Argentine	Argentine	CA DU BEAUVAISIS	1 585 070,83 €	1 902 085,00 €	1 585 070,83 €		1 347 310,21 €						554 774,79 €		
SOUS TOTAL			31 890 730,03 €	38 268 876,03 €	31 645 713,91 €	19 394 301,19 €	1 347 310,21 €		6 527 264,80 €				10 999 999,83 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL			270 852 737,69 €	296 780 009,89 €	256 721 886,77 €	52 318 849,89 €	10 613 127,65 €	3 921 500,00 €	8 400 000,00 €	153 584 259,00 €	164 000,00 €	40 000,00 €	67 737 873,35 €	53 999 580,86 €	27 786 063,94 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Annexe C3

Fiches descriptives des opérations programmées

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CA DU BEAUVAISIS.	Poste Chargé de mission Renouvellement Urbain
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	707-6060010-14-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La CAB sollicite une chargée de mission renouvellement urbain Argentine et St-Lucien (1 ETP CAB temps plein affecté à 100% aux NPNRU).

Rôle et missions:
- Anime le processus de coordination et de suivi des projets de renouvellement urbain en lien avec les partenaires financiers, opérateurs et A.M.O désignés,
- Coordonne en interne à la collectivité (mode projet) en lien avec le second chargé de mission renouvellement urbain, les chargés de mission opérationnels Architecture et Espaces publics désignés,
- Organise et anime les comités techniques, prépare les différentes revues de projet et réunions de comité de pilotage,
- Suit le dispositif de concertation des projets urbains.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
QPV	Quartier Argentine et quartier Saint-Lucien
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
1 Chargé de mission Renouvellement urbain	95 000,00 €	100%	16 semestres	
Nombre d'ETP moyen par an	1,00			

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	25/04/19	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	16 semestre(s)	

Commentaires
Validation OPPC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	760 000,00 €	50,00%	380 000,00 €
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :	**760 000,00 €**	**50,00%**	**380 000,00 €**
TOTAL SUBVENTION :			**380 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	760 000,00 €	montant TTC :	760 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	380 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	380 000,00 €		
	Total des co-financements :	760 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

16/11/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-14-0011 Saint-Lucien - Etude Méthodes et techniques de requalification

Numéro de la version : 3 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-14-0011	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-14-0001-002
Maitre d'ouvrage (MO)	20006799900017 CA DU BEAUVAISIS	**Intitulé de l'opération**	Saint-Lucien - Etude Méthodes et techniques de requalification
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le quartier Saint-Lucien présente une particularité, celle de compter plusieurs barres et tours construites en pierre de taille. Cette pierre est le témoin de l'époque de la reconstruction du cœur de ville de Beauvais. Ces barres sont principalement conservées dans le projet avec quelques démolitions partielles sur des retours d'angles : E, H, I, à l'exception de la barre B pour laquelle un permis de démolir, sur avis favorable du DRAC des Hauts-de-France a été délivré le 26 février 2019.

La tour N, seul bâtiment du parc ancien qui n'est pas en pierre de taille, est concernée par un programme de rénovation de performance énergétique (sur la base d'une ITE). Cette mission répond à la demande de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) : suite au dépôt d'un premier dossier de présentation de convention pluriannuelle de renouvellement urbain en fin d'année 2018, l'Agence dans un avis rendu début 2019 précise les éléments suivants en pages 6 et 7 :

« Un volume important de logements est prévu en réhabilitation [...]. Toutefois, le parti pris de réhabilitation est aujourd'hui peu détaillé : s'il porte sur un niveau BBC, aucun élément de diagnostic et de travaux n'a été spécifié. La situation du quartier en zone ABF, contraignant la nature des travaux, justifie la réalisation d'une étude spécifique (« méthodes et techniques de requalification du patrimoine de logements ») pour définir les priorités, les programmes de travaux et en mesurer les impacts financiers. Aussi, les partenaires souhaitent que l'étude soit menée au plus vite, sans attendre le comité

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	QPV St-Lucien - parc ancien de logements sociaux 60000 BEAUVAIS

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Date de prise en compte anticipée des dépenses	**date de prise en compte des dépenses au 17/12/2018 accordée en CE du 19/09/2019**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2019	2

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	22 300,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	11 150,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-14-0013 Expertise conditionnant la mise en œuvre du projet - appui juridique

Numéro de la version : 21128 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-14-0013	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-14-0001-008
Maitre d'ouvrage (MO)	20006799900017 CA DU BEAUVAISIS	**Intitulé de l'opération**	Expertise conditionnant la mise en œuvre du projet - appui juridique
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Les projets de renouvellement urbain des quartiers Argentine et de Saint-Lucien intègrent des orientations programmatiques sur du foncier privé pour des opérations de diversification à court terme (durée du NPNRU), comprenant notamment la démolition de garages privés rue Octave Tierce pour Saint-Lucien ; et les terrains "ASCAMO", le long de l'Allée du Pressoir-Coquet pour Argentine, au Sud du quartier.

En préalable à la sollicitation de Déclaration d'Utilité Publique, un appui juridique sera sollicité pour accompagner la Communauté d'agglomération du Beauvaisis dans l'estimation des biens, l'identification des points durs et la conduite des négociations amiables auprès des propriétaires.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	60000 - BEAUVAIS	Quartiers Argentine ou Saint-Lucien

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	4

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	50 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	25 000,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-14-0014 Mission d'AMO Architecte-urbaniste coordinateur Argentine

Numéro de la version : 21129 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-14-0014	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-14-0001-003
Maitre d'ouvrage (MO)	20006799900017 CA DU BEAUVAISIS	**Intitulé de l'opération**	Mission d'AMO Architecte-urbaniste coordinateur Argentine
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Dans le cadre de la conception des opérations constitutives du projet de renouvellement urbain Argentine, une prestation d'architecte-urbaniste coordinateur à l'échelle du périmètre de projet du quartier Argentine sera mobilisée.

Cette prestation visera à accompagner à l'approfondissement et à la mise en œuvre des cahiers de recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales ; ainsi que des fiches de lots pré-définies dans le cadre de l'étude urbaine conduite au titre du protocole de préfiguration pour assurer la cohérence urbaine, architecturale et paysagère des opérations de bâtiments (y/c de requalification) et d'aménagement d'espaces publics.

Cette mission sera une des missions pilotes pour le suivi opérationnel du NPNRU et elle sera très fortement articulée avec la mission d'OPCU.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	Quartier Argentine

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	13

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	210 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	105 000,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-14-0015 Mission d'AMO Architecte-urbaniste coordinateur Saint-Lucien

Numéro de la version : 21130 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-14-0015	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-14-0001-004
Maitre d'ouvrage (MO)	20006799900017 CA DU BEAUVAISIS	**Intitulé de l'opération**	Mission d'AMO Architecte-urbaniste coordinateur Saint-Lucien
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Dans le cadre de la conception des opérations constitutives du projet de renouvellement urbain Saint-Lucien, une prestation d'architecte-urbaniste coordinateur à l'échelle du périmètre de projet du quartier Saint-Lucien sera mobilisée.

Cette prestation visera à accompagner à l'approfondissement et à la mise en œuvre des cahiers de recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales ; ainsi que des fiches de lots pré-définies dans le cadre de l'étude urbaine conduite au titre du protocole de préfiguration pour assurer la cohérence urbaine, architecturale et paysagère des opérations de bâtiments (y/c de requalification) et d'aménagement d'espaces publics.

Cette mission sera une des missions pilotes pour le suivi opérationnel du NPNRU et elle sera étroitement liée à la mission d'OPCU.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	Quartier Saint-Lucien

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	13

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	75 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	37 500,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-14-0016 Etude stratégique de communication

Numéro de la version : 21131 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-14-0016	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-14-0001-005
Maitre d'ouvrage (MO)	20006799900017 CA DU BEAUVAISIS	**Intitulé de l'opération**	Etude stratégique de communication
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Mission de stratégie de communication, réalisation-conception de supports de communication (films 3D, maquettes et sites web des projets).

Afin de proposer des supports de communication adaptés, pédagogiques et efficaces lors des instances de co-construction/concertation des habitants, la participation et l'information aux habitants s'appuiera sur des maquettes physiques et des films 3D de chacun des deux projets urbains Argentine et Saint-Lucien, permettant une meilleure compréhension des évolutions des quartiers. Ces films 3D et maquettes physiques des projets seront valorisés au sein des maisons du projet installées dans chacun des deux centres sociaux des quartiers Argentine et Saint-Lucien (MAJI à Argentine et MALICE à Saint-Lucien).

Pour aller plus loin, le prestataire proposera également au maître d'ouvrage / porteur de projet une proposition de plan de communication autour du projet NPNRU des 2 quartiers Argentine et Saint-Lucien, ainsi que la réalisation d'un site web.

La mission est plafonnée à hauteur de 50.000 € pour le financement de l'ANRU. Un co-financement par la Caisse des dépôts et consignations viendra en appui de la participation de l'ANRU.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	60000 - BEAUVAIS	Quartiers Argentine et Saint-Lucien

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	2

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	150 000,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	50 000,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

28/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-14-0017 Mission d'évaluation des projets à mi-parcours et à la clôture de la convention

Numéro de la version : 21132 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-14-0017	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-14-0001-006
Maitre d'ouvrage (MO)	20006799900017 CA DU BEAUVAISIS.	**Intitulé de l'opération**	Mission d'évaluation des projets à mi-parcours et à la clôture de la convention
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Pour répondre aux enjeux d'évaluation et de questionnement sur l'efficience et la réussite des projets de renouvellement urbain, le porteur de projet fera appel à un prestataire pour conduire l'évaluation de la convention de renouvellement urbain à mi-parcours, puis préalablement à sa clôture. Cette mission concerne le NPNRU Argentine tout comme le NPNRU Saint-Lucien.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP999100 - Quartier multisite National	60000 - BEAUVAIS	Quartiers Argentine et Saint-Lucien

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	12

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	70 000,00 €
Taux max NPNRU	50.00 %
Subvention ANRU NPNRU	35 000,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-14-0023 Etude conditionnant la mise en œuvre du projet - études d'impacts et potentiel énergies renouvelables

Numéro de la version : 21884 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-14-0023	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-14-0001-007
Maitre d'ouvrage (MO)	20006799900017 CA DU BEAUVAISIS	**Intitulé de l'opération**	Etude conditionnant la mise en œuvre du projet - études d'impacts et potentiel énergies renouvelables
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Au regard des périmètres des deux projets de renouvellement urbain concernés par:
- potentiellement un nombre de m² créé situé entre 10.000 m² et 40.000m² voire plus de surface de plancher,
- ou potentiellement un terrain d'assiette allant de 5 ha à 10 ha, voire plus,
une étude d'impact environnemental serait potentiellement requise pour chacun d'eux, en application du Code l'Environnement.

Si la DREAL venait à le confirmer, et le cas échéant, un bureau d'étude spécialisé serait sollicité pour l'élaboration des deux études, à l'échelle de chacun des deux projets d'Argentine et de Saint-Lucien. Conformément à la réglementation, celles-ci seront complétées par des études de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables.

Cette étude sera portée par l'agglomération du Beauvaisis pour les deux quartiers.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	60000 - BEAUVAIS	Quartiers Argentine et Saint-Lucien

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	2

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	70 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	35 000,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-14-0040 Etude de programmation urbaine Place de France Argentine

Numéro de la version : 21981 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-14-0040	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-14-0002-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21600056200019 COMMUNE DE BEAUVAIS	**Intitulé de l'opération**	Etude de programmation urbaine Place de France Argentine
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le quartier Argentine comprend dans le secteur de la centralité une "place", appelée place de France.
Il s'agit à la fois d'un espace public minéral, de 4 commerces (coiffeur, bar-tabac, 2 fast-food) dont le bar-tabac est d'ailleurs déjà préempté par la collectivité, et d'une dalle (parking souterrain des copropriétaires de la copropriété Les Louvremonts et de la Caisse primaire d'assurance maladie - CPAM). Elle est donc à la fois propriété de la Ville et propriété privée. La place de France accueille également le lundi matin, sur la partie propriété de la Ville de Beauvais, le marché d'Argentine qui s'étale à présent sur cet espace, mais qui n'est pas suffisant pour l'accueillir entièrement.
Pour rappel, voici ce qu'avait conclu Urbitat+ sur la centralité d'Argentine et les éléments repris pour le projet urbain de ce quartier, dans la stratégie, les leviers d'action identifiés pour la mise en avant de la transformation du cœur de quartier : parc de la pouponnière, nouvelle crèche, extension de la médiathèque, réaménagement de l'avenue J. Moulin dans sa partie centrale pour mieux accueillir le marché. Le réaménagement de la centralité devra donc se faire par étapes (court, moyen et long termes).
Sur le court terme, la Ville de Beauvais souhaite s'engager dans une démarche d'agriculture urbaine. Ainsi, en s'appuyant sur le secteur de la centralité de la Place de France, il sera possible de travailler en épaisseur le quartier Argentine. De cette façon, les transformations engagées dans le cadre du NPNRU seront renforcées et l'occupation des délaissés permettra de sécuriser et de pacifier le quartier. Le point de départ consiste à établir un diagnostic de la dalle, par une étude structurelle, pour savoir ce qu'elle serait en mesure de "supporter" en termes d'aménagement pour un espace dédié à l'agriculture urbaine. Il s'agit d'identifier si la dalle peut supporter une surcharge liée au projet d'agriculture urbaine (implantation de potagers). Le principal objectif de ce projet est de promouvoir la culture nourricière, de créer du lien social, de créer une dynamique autour des enjeux de la santé publique, de promouvoir la culture locale, de sensibiliser les publics, de s'inscrire dans des démarches pédagogiques.
Ensuite, une étude de programmation permettra de proposer différents scénarios puis un scénario final de réaménagement pour le moyen et long termes, en tenant compte des divers volets présents sur cet espace :
- un volet commercial : quel devenir pour les commerces identifiés au départ dans les premiers scénarios de projet en démolition ? Quelle place pour le marché ?
- un volet fonctionnel : liens entre le parc, la CPAM et ses bureaux qui donnent directement sur la place de France, la copropriété Louvremonts dont les entrées se font par la dalle, et les projets dédiés à l'agriculture urbaine.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	Place de France / Avenue Jean Moulin - 60000 Beauvais (parcelles ZA0763, ZA0644, ZA0669)

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	1

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	26 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	13 000,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-14-0061 Conduite de projet - Chef de projet

Numéro de la version : 27399 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-14-0061	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-14-0001-009
Maitre d'ouvrage (MO)	20006799900017 CA DU BEAUVAISIS	**Intitulé de l'opération**	Conduite de projet - Chef de projet
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le poste de chef de projet sera sous portage de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, porteur de projet.

Le poste de chef de projet (1 ETP affecté à 100% aux NPNRU) aura les missions suivantes:
- il anime le processus de coordination des projets de renouvellement urbain Argentine et Saint-Lucien en lien avec l'ANRU, les services de l'Etat, les partenaires financiers (Action Logement, Caisse des dépôts, Anah, Région, Département, CAF…), les bailleurs et prestataires extérieurs désignés pour accompagner la stratégie des projets (bureaux d'études désignés tels que stratégie de communication, évaluation des projets,...).
- il supervisera la mission d'OPC urbain et financier en lien avec le chargé de mission renouvellement urbain.
- il supervisera la mission d'OPC urbain et financier en lien avec le chargé de mission renouvellement urbain.
- il organise et anime les réunions de travail, les comités techniques, les comités de pilotage et prépare les différentes revues de projet.
- il suit le dispositif de concertation des projets.
- il encadre une équipe dédiée au NPNRU (chargé de mission renouvellement urbain, assistants financier).

Le chef de projet travaillera en lien étroit avec les directions opérationnelles (services techniques) et les services de l'aménagement (services urbanisme, foncier, habitat). Le chef de projet dépend de la direction politique de la ville, située dans l'agence de l'urbanisme où sont également implantés les services de l'aménagement et de l'habitat.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	60000 - BEAUVAIS	Quartiers Argentine et Saint-Lucien

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	14

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	805 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	402 500,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération de relogement avec minoration de loyer du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SA HLM DEPARTEMENT DE L'OISE	Argentine - Relogement à loyer minoré - Clos Saint-Antoine
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	707-6060011-15-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'opération de démolition du Clos Saint Antoine va nécéssiter le relogement :
- définitif de 14 ménages,
En tenant compte des données sociales disponibles le nombre de décohabitants est estimé à 6 ménages.

L'opération de requalification du Clos Saint Antoine va nécéssiter le relogement :
- temporaire de 27 ménages,
En tenant compte des données sociales disponibles le nombre de décohabitants est estimé à 10 ménages. Ces 37 ménages sont susceptibles d'être relogés définitivement en raison de leur souhait et/ou de la réduction typologique de leur logement.

L'ensemble de ces ménages sont susceptibles d'être éligibles au relogement avec minoration de loyer.
Cette opération vise à favoriser leur relogement dans des logements neufs ou conventionnés depuis moins de 5 ans.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (Si nécessaire, annexer un document cartographique)
Communauté d'agglomération du Beauvaisis	
Commune Beauvais	
Quartier de rattachement de l'opération 60057 Beauvais 6060011 Argentine	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projets

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Identification des opérations à l'origine du relogement des ménages :

Nature d'opération	Libellé précis de l'opération	Idtop	Nombre de ménages total à reloger	Dont nombre de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer
Démolition de logements locatifs sociaux	Argentine Clos St Antoine - Démolition partielle - A (14 logements)	707-6060011-21-0001-001	20	4
Requalification de logement sociaux	Argentine Clos Saint-Antoine - Réhabilitation	707-6060011-33-0001-001	37	3
		Total	**57**	**7**

Pourcentage de ménages concernés par l'indemnité à l'échelle des opérations à l'origine du relogement :	12%	Pour mémoire,le cas échéant, pourcentage de ménages relogés dans le neuf ou moins de 5 ans dans le PNRU :	
Objectif cible de relogement dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans à l'échelle du projet de renouvellement urbain	30%		
Organismes HLM potentiellement identifiés pour accueillir les ménages dans le parc de logement locatif social neuf ou conventionné APL depuis moins de 5 ans à la date du relogement (et par conséquent bénéficiaire in fine de l'indemnité pour relogement avec minoration de loyer):	SA HLM de l'Oise OPAC de l'Oise Clésence		

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	25/04/19	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	7 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Nombre de ménages relogés	**Montant de subvention forfaitaire**
T1/T2	1 ménage(s)	2 000,00 €
T3	4 ménage(s)	24 000,00 €
T4/T5 et +	2 ménage(s)	16 000,00 €
Total	**7 ménage(s)**	**42 000,00 €**
Majoration pour Excellence :		
Montant de subvention retenu		**42 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : *Correspondant à la somme des aides pour minoration de loyer*	montant HT :	42 000,00 €	montant TTC :	42 000,00 €
Co-financements: *Uniquement pour les aides pour minoration de loyer (hors fonds-propres)*	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	42 000,00 €		
	Total des co-financements :	42 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

28/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-15-0010 Relogement de 14 ménages avec minoration de loyers - Bâtiment L

Numéro de la version : 19529 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-15-0010	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-15-0002-001
Maitre d'ouvrage (MO)	58598002200016 CLESENCE	**Intitulé de l'opération**	Relogement de 14 ménages avec minoration de loyers - Bâtiment L
Nature de l'opération :	15 - Relogement des ménages avec minoration de loyer		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le nombre de relogements dans le parc neuf étant fixé à 30% dans la CIA et la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, le nombre de minorations de loyer sollicité est à hauteur de 30% des logements démolis du bâtiment L, soit environ 14 ménages.
Les grands principes du protocole de relogement sont notamment les suivants: la qualité de l'information et de la concertation avec les ménages et leurs représentants ; la qualité liée à la concertation menée avec les ménages concernés ou leurs représentants. L'information, la transparence sur les modalités sont indispensables pour maintenir une relation de confiance et instaurer un dialogue constructif avec le ménage autour de son projet de logement. Les principes du protocole de relogement seront déclinés dans un document contractuel entre le bailleur et chaque locataire qui détaillera les garanties apportées par le bailleur et les engagements des locataires (visite des logements proposés, justification d'un éventuel refus, etc.).

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	Bâtiment L - 46 logements démolis - 2 à 8 Allée des Acacias Parcelle cadastrale BI-01465 PARTIELLE

Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de ménages relogés	14		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Subvention ANRU NPNRU	108 000,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

23/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-15-0045 Relogement 73 ménages avec minoration de loyers – Bâtiments B, E et H

Numéro de la version : 22058 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-15-0045	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-15-0003-001
Maitre d'ouvrage (MO)	78050391800044 OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Relogement 73 ménages avec minoration de loyers – Bâtiments B, E et H
Nature de l'opération :	15 - Relogement des ménages avec minoration de loyer		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Opération de relogement des familles issuent des démolitions des immeubles B , E et H du Quartier St-Lucien à Beauvais soit un total de 245 logements.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	Allée des Tilleuls, Rue Pierre Garbet, Square Bellot

Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de ménages relogés	73		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	7

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Subvention ANRU NPNRU	494 000,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

30/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-15-0059 Relogement 30 ménages avec minoration de loyers – Bâtiments C3 et C4

Numéro de la version : 23674 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-15-0059	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-15-0001-002
Maitre d'ouvrage (MO)	52592031000030 SA HLM DEPARTEMENT DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Relogement 30 ménages avec minoration de loyers – Bâtiments C3 et C4
Nature de l'opération :	15 - Relogement des ménages avec minoration de loyer		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'opération de démolition des bâtiments C3 et C4 va nécéssiter le relogement définitif de 160 ménages titulaires de baux (en tenant compte des données sociales disponibles, le nombre de décohabitants est estimé à 48 ménages).

L'ensemble de ces ménages sont susceptibles d'être éligibles au relogement avec minoration de loyer.
Cette opération vise à favoriser leur relogement dans des logements neufs ou conventionnés depuis moins de 5 ans.

La présente FAT permet de pratiquer des minorations de loyer pour 30 ménages.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	Rue de Provence, Rue de Berry

Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de ménages relogés	30		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	8

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Subvention ANRU NPNRU	180 000,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

30/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-15-0063 Relogement 17 ménages avec minoration de loyers – Bâtiments C11 et D

Numéro de la version : 27516 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-15-0063	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-15-0002-002
Maitre d'ouvrage (MO)	58598002200016 CLESENCE	**Intitulé de l'opération**	Relogement 17 ménages avec minoration de loyers – Bâtiments C11 et D
Nature de l'opération :	15 - Relogement des ménages avec minoration de loyer		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Nombre de ménages total à reloger : 58, dont nombre de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer : 17. Conformément à l'avis du comité d'engagement du 19/09/2019, le pourcentage de relogement avec minoration de loyer est le suivant: 30%.
Les modalités de concertation et du plan de relogement sont les suivantes:
- l'objectif d'un parcours résidentiel positif pour les ménages en prenant en compte leurs besoins et leurs capacités financières, et en respectant les engagements des relogements issus du protocole de relogement,
- l'objectif d'une meilleure diversité urbaine et sociale, en recherchant toutes les solutions de mixité et en veillant aux équilibres de peuplement et aux impacts sur les quartiers d'accueil et de départ.
- l'objectif de réinscrire les ménages en difficultés sociales dans une dynamique d'insertion: les entretiens nécessaires à la définition du projet de relogement qui débuteront à compter du premier semestre 2021 durant 3 mois constituent l'occasion de repérer des difficultés particulières et d'orienter les personnes vers les dispositifs d'insertion adéquats.
Les principes du plan de relogement reposent sur la qualité de l'information et de la concertation avec les ménages et leurs représentants ; sur la concertation menée avec les ménages concernés ou leurs représentants ; sur l'information et la transparence sur les modalités qui sont indispensables pour maintenir une relation de confiance. Une concertation avec les représentants des locataires sera notamment menée dans le cadre des conseils de concertation afin d'aborder les conditions de relogement et les garanties apportées aux locataires. Les principes affirmés dans le protocole de relogement seront déclinés dans un document contractuel entre le bailleur et chaque locataire qui détaille les garanties apportées par Clésence et les engagements des locataires (visite des logements proposés, justification d'un éventuel refus…).

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	N°2 au n°18 avenue de Champagne et n°1, 2 rue des Pyrénées

Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de ménages relogés	17		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Subvention ANRU NPNRU	106 000,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

27/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-21-0001 Argentine Clos Saint-Antoine - Démolition partielle - A

Numéro de la version : 18394 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-21-0001	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-21-0001-001
Maitre d'ouvrage (MO)	52592031000030 SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE DU DEPARTEMENT DE L OISE	**Intitulé de l'opération**	Argentine Clos Saint-Antoine - Démolition partielle - A
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La requalification de l'ensemble du Clos Saint-Antoine situé rue des Vignes à l'entrée Sud-Est du quartier Argentine a vocation à changer l'image d'un secteur longtemps stigmatisé par son enclavement et par des espaces extérieurs et un bâti déqualifiés. La résidence comprend actuellement 161 logements, répartis dans 4 bâtiments :
Bâtiment A : 70 logements
Bâtiment B : 31 logements
Bâtiment C : 30 logements
Bâtiment D : 30 logements

Dans cet objectif de désenclavement de l'îlot, l'opération comprend :
- la démolition totale d'une cage d'escalier du bâtiment A (10 logements).
- l'écrétage des deux derniers étages de l'entrée n°23 (4 logements).
- la création de brèches dans les deux derniers étages du bâtiment A (réduction de surface de 8 logements).

Ces interventions concourent aux objectifs poursuivis par le projet ANRU par le désenclavement de l'îlot (création d'un nouvel accès, suppression de l'impasse, transformation d'une voie privée en une voie publique) rendu possible par la démolition partielle du bâtiment A.
Ces interventions contribuent également au changement d'image de la résidence et de la volonté de la SA HLM de l'Oise de casser l'effet barre par une évolution de l'architecture du volume du bâtiment A (suppression de deux étages de la cage n°23, création de brèches aux deux derniers étages en deux points du bâtiment).

Cette opération concourt à la stratégie du projet urbain visant à traiter les entrées de quartier et à en faire des secteurs de renouvellement urbain générant une nouvelle perception du quartier Argentine par des formes urbaines renouvelées. Le terrain d'assiette de l'opération de démolition est destinée à la

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	Rue des Vignes à Beauvais

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	**Majoration à 90 % du taux de subvention des opérations de démolition de la SA HLM de l'Oise validée en CE du 25/04/2019**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Date de prise en compte anticipée des dépenses	Prise en compte des dépenses au 01/01/2019 validée en CE du 25/04/2019

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2019	7

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 009 111,25 €
Taux max NPNRU	90,00 %
Subvention ANRU NPNRU	908 200,13 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

11/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-21-0005 Saint-Lucien - Démolition partielle - Bâtiment I - 35 logements - Rue de la Tour

Numéro de la version : 18401 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-21-0005	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-21-0002-001
Maitre d'ouvrage (MO)	58598002200016 CLESENCE	**Intitulé de l'opération**	Saint-Lucien - Démolition partielle - Bâtiment I - 35 logements - Rue de la Tour
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Il s'agit de démolir 35 logements pour permettre d'ouvrir les espaces et de faciliter la circulation, conformément au plan guide du porteur de projet. Une réunion publique a été organisée le 13 mai 2019, conjointement avec la Ville de Beauvais, afin de présenter le projet de démolition et les travaux prévus pour le bâtiment, suivant l'analyse technique, urbaine et sociale validée en comité de pilotage. Aucune reconstruction (équipement publique ou logement) ne sera à prévoir sur l'assiette foncière résiduelle. Le projet s'inscrit dans une démarche de dé-densification du quartier. L'assiette foncière suite aux démolitions sera cédée à l'euro symbolique à la Ville de Beauvais pour y prévoir les aménagements futurs d'espace public (accord de principe entre Clésence ex-Picardie Habitat et la Ville de Beauvais).
Concernant le relogement, les grands principes du protocole de relogement sont notamment les suivants: la qualité de l'information et de la concertation avec les ménages et leurs représentants ; la qualité liée à la concertation menée avec les ménages concernés ou leurs représentants. L'information, la transparence sur les modalités sont indispensables pour maintenir une relation de confiance et instaurer un dialogue constructif avec le ménage autour de son projet de logement (réunion publique du 13 mai 2019 prochain et permanences à MALICE). Les principes du protocole de relogement seront déclinés dans un document contractuel entre le bailleur et chaque locataire qui détaillera les garanties apportées par le bailleur et les engagements des locataires (visite des logements proposés, justification d'un éventuel refus, etc.).

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	6/8/10/12 rue de La Tour - 60000 BEAUVAIS parcelle cadastrale BI-01-457 PARTIEL

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2019	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 174 045,00 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 739 236,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-21-0032 Démolition totale Bâtiments C3-C4 (163 LLS) – SAHLM 60 – Argentine

Numéro de la version : 21903 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-21-0032	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-21-0001-002
Maitre d'ouvrage (MO)	52592031000030 SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE DU DEPARTEMENT DE L OISE	**Intitulé de l'opération**	Démolition totale Bâtiments C3-C4 (163 LLS) – SAHLM 60 – Argentine
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La démolition des bâtiments C3 et C4 s'inscrit dans la volonté de créer un site propice à la diversification de l'habitat en entrée Nord-Est du quartier, en périmètre QPV du quartier Argentine.

En effet, le projet urbain s'organise à court terme autour de 2 opérations en franges, au Nord et au Sud du quartier (72 logements)

A long terme, le projet s'organisera autour d'un potentiel de 7 opérations de constructions nouvelles sur les franges du quartier ou en QPV pour une création totale et complémentaire de près de 142 constructions nouvelles en diversification. Sur l'emprise des bâtiments C3-C4, un potentiel de 39 logements individuels a été identifié. Les opérateurs ne sont pas identifiés et le programme n'est pas arrêté à ce jour. Le projet pourrait se développer en accession sociale ou un mixte accession sociale/accession libre.

Les emprises des bâtiments C3 et C4 ne sont pas concernées par une valorisation foncière même partielle en espaces publics puisque l'ensemble des emprises seront cédés à la ville de Beauvais pour la conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble en vue de la réalisation d'opérations en diversification (cf. supra)

Le bâtiment C3 compte 104 logements et le bâtiment C4 en compte 59 soit un total de 163 logements démolis.
Il s'agit de deux immeubles contigus de 4 étages. Les typologies sont les suivantes : T1bis : 40 logements ; T2 : 14 logements ; T3 : 60 logements ; T4 : 9 logements ; T5 : 40 logements.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	Du n°1 au n°17 Rue de Provence, et du n°2 au n°4 Rue du Berry

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	**Majoration à 90% du taux de subvention des opérations de démolition de LLS de la SA HLM de l'Oise (liste 2) validée en CE du 19/09/2019**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2020	10

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	7 946 527,68 €
Taux max NPNRU	90,00 %
Subvention ANRU NPNRU	7 151 874,91 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

28/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-21-0037 Démolition totale Bâtiment B (224 LLS) – OPAC – Saint-Lucien

Numéro de la version : 21978 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-21-0037	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-21-0003-001
Maitre d'ouvrage (MO)	78050391800044 OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Démolition totale Bâtiment B (224 LLS) – OPAC – Saint-Lucien
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Opération de démolition d'un immeuble (bâtiment B) de 224 logements construit en 1962, immeuble de R+7 à R+9 constitué à la construction de 1 Type II, 102 Types III et 112 Types IV et 9 Types V. Cette démolition vise surtout à désenclaver le quartier (front urbain Nord) et à déconcentrer la part de LLS au sein de ce petit quartier quasi-exclusivement constitué de logement locatif social. Le bâtiment B comprend par ailleurs 9 locaux induisant une éviction de ces locaux de nature associative ou économique: en conséquence, l'avis de l'ANRU a validé la prise en compte des coûts d'éviction des commerces dans les coûts de démolition.

Concernant la destination foncière, il existe deux destinations distinctes: une réserve foncière à vocation d'habitat en accession pour la partie Ouest ; et un espace public pour la partie Est (aménagement de stationnements et d'un parc patrimonial - opération hors conventionnement étant donné qu'elle n'est pas co-financée par l'ANRU) : ce secteur est contraint avec la présence de vestiges empêchant la construction de logements sur cette partie du site.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	2 à 24 allée des Tilleuls

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Autres recettes ou autres dépenses sur avis CE/ décision DG ou dépenses d'achat d'immeubles	**CE du 19/09/2019 ayant validé la prise en compte des dépenses d'éviction des commerces pour cette opération.**
Forfaits relogements-date de prise en compte retenue par le CE ou le DG	**CE du 21/06/2021 ayant validé une prise en compte des forfaits relogements à la date du CE de validation du projet du 19/09/2019.**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

IPE- calcul des loyers moyens quittancés sur une autre date que celle de la PCDID	**CE du 21/06/2021 ayant validé le calcul des loyers moyens quittancés à partir du 19/09/2019**
IPE- calcul du taux de vacance moyen strucurel : date autre que 1er jour du mois de la PCDID	**CE du 21/06/2021 ayant validé le calcul du taux de vacance moyen structurel à une date de référence au 1 er septembre 2019 (mois du CE de validation du projet)**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	14

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	11 122 022,20 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	8 897 617,76 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

28/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-21-0038 Démolition partielle Bâtiment E (11 LLS) – OPAC – Saint-Lucien

Numéro de la version : 21979 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-21-0038	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-21-0003-002
Maitre d'ouvrage (MO)	78050391800044 OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Démolition partielle Bâtiment E (11 LLS) – OPAC – Saint-Lucien
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Opération de démolition partielle (11 logements) d'un immeuble de 69 logements construit en 1962, immeuble de R+4.

La partie à démolir est constituée de 1 type Ibis, 4 types III et 6 types IV. Cette démolition permettra de réaménager l'axe principal du quartier, l'avenue de l'Europe, dans une seule et même continuité urbaine, pour réorganiser les stationnements, fluidifier les cheminements piétons et créer une perspective Nord-Sud assurant le désenclavement interne du quartier. Il est à noter qu'une famille supplémentaire doit faire l'objet d'un démenagement car son logement se situe à cheval sur les cages 14 et 16 rue Pierre Garbet. Après démolition ce logement fera l'objet d'une requalification complète (en conséquence 11 logements à démolir mais 59 logements à requalifier et non pas 58 logements).

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	14 rue Pierre Garbet

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Forfaits relogements-date de prise en compte retenue par le CE ou le DG	**CE du 21/06/2021 ayant validé une prise en compte des forfaits relogements à la date du CE de validation du projet du 19/09/2019.**
IPE- calcul du taux de vacance moyen strucurel : date autre que 1er jour du mois de la PCDID	**CE du 21/06/2021 ayant validé un calcul du taux de vacance moyen structurel en prenant comme date de référence le 01/09/2019**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

IPE- calcul des loyers moyens quittancés sur une autre date que celle de la PCDID	**CE du 21/06/2021 ayant validé le calcul des loyers moyens quittancés à la date du 19/09/2019**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	8

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	655 155,56 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	524 124,45 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

28/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-21-0039 Démolition partielle Bâtiment H (10 LLS) – OPAC – Saint-Lucien

Numéro de la version : 21980 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-21-0039	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-21-0003-003
Maitre d'ouvrage (MO)	78050391800044 OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Démolition partielle Bâtiment H (10 LLS) – OPAC – Saint-Lucien
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Opération de démolition partielle (10 logements) d'un immeuble de 30 logements construit en 1963, immeuble de R+4.

La partie à démolir est constituée de 1 type Ibis, 4 types III et 5 types IV. Cette démolition permettra de réaménager l'axe principal du quartier, l'avenue de l'Europe, dans une seule et même continuité urbaine, pour réorganiser les stationnements, fluidifier les cheminements piétons et créer une perspective Nord-Sud assurant le désenclavement interne du quartier.

L'assiette foncière suite à la démolition sera cédée à l'euro symbolique à la Ville de Beauvais pour y prévoir les aménagements futurs d'espace public (accord de principe entre OPAC de l'Oise et la Ville de Beauvais).

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	2 square Bellot

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Forfaits relogements-date de prise en compte retenue par le CE ou le DG	**CE du 21/06/2021 ayant validé une prise en compte des forfaits relogements à la date du CE de validation du projet du 19/09/2019.**
IPE- calcul des loyers moyens quittancés sur une autre date que celle de la PCDID	**CE du 21/06/2021 ayant validé un calcul des loyers moyens quittancés en prenant comme référence la date du 19/09/2019**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

IPE- calcul du taux de vacance moyen strucurel : date autre que 1er jour du mois de la PCDID	**CE du 21/06/2021 ayant validé un calcul du taux de vacance moyen structurel en prenant comme référence le 01/09/2019**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	8

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	595 644,44 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	476 515,55 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

11/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-21-0053 Démolition totale résidence sociale et FTM Anjou (235 LLS) – Adoma – Argentine

Numéro de la version : 22181 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-21-0053	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-21-0004-001
Maitre d'ouvrage (MO)	78805803009579 ADOMA	**Intitulé de l'opération**	Démolition totale résidence sociale et FTM Anjou (235 LLS) – Adoma – Argentine
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Démolition de la résidence et foyer Anjou situés au 3 rue d'Anjou au quartier Argentine (161 logements et équivalents-logements sociaux) à Beauvais.

Cette démolition a été abordée en mai 2019, en lien avec les conclusions de la mission d'appui de l'ANRU conduite par le cabinet Urbitat+. Elle fait consensus entre l'ensemble des partenaires et le porteur de projet qu'est la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. La démolition de ce bâtiment permettra de céder le terrain à la ville de Beauvais pour la conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble en vue de développer un programme en diversification à plus long terme.

Cette démolition fera l'objet d'une reconstitution de l'offre pour Adoma à hauteur de 80% ; soit 129 logements hors QPV à 100% en PLAI, sur la commune de Beauvais (Cf. FAT 31).

Les données indiquées sont les données au 31/12/2018.

Les modalités de rétrocession foncières devront faire l'objet d'un accord de principe entre Adoma, le porteur de projet et la Ville de Beauvais.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	3 rue d'Anjou

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	11

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	5 857 236,28 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	4 685 789,02 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

28/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-21-0064 Démolitions partielle Bâtiment C11 et totale Bâtiment D (58 LLS) – Clésence – Argentine

Numéro de la version : 27517 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-21-0064	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-21-0002-002
Maitre d'ouvrage (MO)	58598002200016 CLESENCE	**Intitulé de l'opération**	Démolitions partielle Bâtiment C11 et totale Bâtiment D (58 LLS) – Clésence – Argentine
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet consiste à la démolition d'un total de 58 logements locatifs sociaux:
- Bâtiment C11 partiellement pour 33 logements (immeuble collectif de logements sociaux),
- Bâtiment D totalement pour 25 logements (immeuble collectif de logements sociaux).
Il s'agit de démolir 58 logements pour permettre d'ouvrir les espaces sur le secteur Ouest du quartier, et de faciliter la circulation, conformément au plan guide du projet urbain. La démolition vise aussi à ouvrir la résidence et à la dé-densifier, pour la rendre plus qualitative. Elle permettra de fluidifier les cheminements piétons à proximité des écoles et en particulier du nouveau groupe scolaire. Cette montée en gamme sera un atout pour les terrains connexes en réserves foncières qui font l'objet de contreparties foncières pour le Groupe Action Logement (diversification sur le secteur Morvan, lots A et B). Aucune reconstruction (équipement public ou logement) n'est prévue sur l'assiette foncière résiduelle. Le projet s'inscrit dans une démarche de dé-densification du quartier. Le bâtiment D héberge en son sous-sol un transformateur électrique destiné à l'ensemble des bâtiments voisins. Cela implique une intervention particulière et une charge financière supplémentaire pour ces postes sensibles. Le projet ne prévoit pas la démolition de la chaufferie (parcelle ZA 764) mitoyenne au bâtiment D mais une adaptation sera nécessaire pour le conduit d'évacuation des fumées de grande hauteur fixé sur ce dernier.
Précisions complémentaires sur les parcelles: ZA-0268 (692 m²) ; ZA-0238 partielle (soit 4 383 m² en surface totale, emprise concernée: 600 m²). Les terrains libérés sont cédés à la ville de Beauvais pour la conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	N°2 au n°18 avenue de Champagne et N° 1, 2 rue des Pyrénées (parcelles ZA 0268 ; ZA 0238)

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
IPE- calcul des loyers moyens quittancés sur une autre date que celle de la PCDID	**Calcul des loyers moyens quittancés à partir de la date du 19/09/2019 validée en CE du 21/06/2021**
IPE- calcul du taux de vacance moyen strucurel : date autre que 1er jour du mois de la PCDID	**CE du 21/06/2021 ayant validé un calcul du taux de vacance moyen structurel à une date de référence au 1er septembre 2019 (mois du CE de validation du projet)**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

mois de la PCDID	**moyen structurel à une date de référence au 1er septembre 2019 (mois du CE de validation du projet)**
Forfaits relogements-date de prise en compte retenue par le CE ou le DG	**CE du 21/06/2021 ayant validé une date de prise en compte des forfaits relogement au 19 septembre 2019**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2021	11

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	3 292 027,09 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	2 633 621,67 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

28/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-21-0082 Démolition partielle Bâtiment L (46 LLS) - Clésence - Saint-Lucien

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-21-0082	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	58598002200016 CLESENCE	**Intitulé de l'opération**	Démolition partielle Bâtiment L (46 LLS) - Clésence - Saint-Lucien
Nature de l'opération :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Ce projet vient en complémentarité du NPNRU Saint-Lucien. Il s'agit de démolir 46 logements pour permettre d'ouvrir les espaces et de faciliter la circulation, conformément au plan guide du porteur de projet et en corrélation avec les ouvertures d'îlot déjà prévues sur le quartier (bâtiments E, H, et I). Avec ce projet, le nombre de démolitions sur le quartier passent de 280 LLS à 296 LLS ; soit environ 28% du parc de LLS actuel.
Aucune reconstruction (équipement public ou logement) ne sera à prévoir sur l'assiette foncière résiduelle, l'emprise sera réaménagée en espace public (aménagement paysager). Le projet s'inscrit dans une démarche de dédensification du quartier.
Concernant le relogement, les grands principes du protocole de relogement sont notamment les suivants: la qualité de l'information et de la concertation avec les ménages et leurs représentants ; la qualité liée à la concertation menée avec les ménages concernés ou leurs représentants. L'information, la transparence sur les modalités sont indispensables pour maintenir une relation de confiance et instaurer un dialogue constructif avec le ménage autour de son projet de logement. Les principes du protocole de relogement seront déclinés dans un document contractuel entre le bailleur et chaque locataire qui détaillera les garanties apportées par le bailleur et les engagements des locataires (visite des logements proposés, justification d'un éventuel refus, etc.).
Une réunion de concertation avec les locataires devra être mise en place.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	2 à 8 allée des Acacias - Parcelle cadastrale BI-01465 PARTIELLE

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	8

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 620 815,08 €
Taux max NPNRU	80,00 %
Subvention ANRU NPNRU	2 096 652,06 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

27/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-24-0003 Argentine Clos Saint-Antoine - Aménagements des espaces extérieurs

Numéro de la version : 18398 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-24-0003	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-24-0001-001
Maitre d'ouvrage (MO)	52592031000030 SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE DU DEPARTEMENT DE L OISE	**Intitulé de l'opération**	Argentine Clos Saint-Antoine - Aménagements des espaces extérieurs
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La requalification de l'ensemble du Clos Saint-Antoine situé rue des Vignes à l'entrée Sud-Est du quartier Argentine a vocation à changer l'image d'un secteur longtemps stigmatisé par son enclavement et par des espaces extérieurs et un bâti déqualifiés. La résidence comprend actuellement 161 logements, répartis dans 4 bâtiments :
Bâtiment A : 70 logements
Bâtiment B : 31 logements
Bâtiment C : 30 logements
Bâtiment D : 30 logements

Outre les démolitions (14 logements) et la réhabilitation, le projet repose également sur un réaménagement complet des espaces extérieurs.
Le réaménagement des espaces extérieurs est conçu en partenariat étroit avec la Ville de Beauvais, future gestionnaire de ces espaces. Les aménagements ont donc été conçus de manière à remettre cet îlot dans le fonctionnement classique de voie publiques (suppression des impasses, dimensionnement, etc.) tout en apportant une forte qualité paysagère au site.

Le projet prévoit la création d'une aire de jeux, de jardins potagers dont les modalités de gestion restent à définir.
Afin d'améliorer la gestion des déchets, la pose de conteneurs enterrés est intégrée au projet.
Afin d'améliorer la desserte et l'accesibilité du site, le site comptera 1,03 place de stationnement par logement, dont 4 places PMR (contre 0,5 avant projet). L'ensemble des garages existants sur le site seront démolis. Deux locaux deux-roues sont intégrés.

Une résidentialisation clairement marquée délimitera les espaces paysagers en pieds d'immeuble gérés par la SA HLM 60 et le domaine public.
Cette opération d'aménagement marque un premier pas vers la connexion, à plus long terme, à la rue de Clermont afin de connecter le site à une des voies principales de la Ville Beauvais.

L'ensemble de ces actions doit permettre de repositionner la résidence sur le marché de l'habitat et faire évoluer son peuplement. Cette opération concourt à la stratégie du projet urbain visant à traiter les entrées de quartier et à en faire des secteurs de renouvellement urbain générant une nouvelle perception du quartier Argentine par des formes urbaines renouvelées et une requalification ambitieuse de l'habitat.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	23 au 35 rue des vignes, 1, 2, 3 rue des vignes Beauvais

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2019	7

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	911 000,01 €
Taux max NPNRU	35,00 %
Subvention ANRU NPNRU	318 850,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-24-0041 Aménagement quartier Saint-Lucien

Numéro de la version : 21982 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-24-0041	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-24-0002-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21600056200019 COMMUNE DE BEAUVAIS	**Intitulé de l'opération**	Aménagement quartier Saint-Lucien
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le quartier Saint-Lucien est concerné par un réaménagement global du schéma viaire (8 opérations) et par une opération de démolition d'équipements publics de proximité, soit 9 opérations d'aménagement portées par la Ville de Beauvais. Des demandes de dérogation ont été nécessaires pour 4 opérations situées en dehors du QPV (berges du Thérain, rue Tierce, création de voie et démolition des équipements publics), validées par l'ANRU suite au CE du 19/09/2019.
1) Création d'une voie nouvelle au Nord-Ouest qui sera située entre les rues Garbet à Tierce afin de créer de l'accès aux nouveaux logements en diversification de l'offre de l'habitat. Cette opération, hors QPV, rend aussi nécessaire le réaménagement de la rue Tierce, située hors du QPV. / 2) Réaménagement de la rue Pierre Garbet afin de connecter l'église Notre-Dame du Thil au parc de la Grenouillère en réaffirmant les voies douces au cœur du quartier. Cette opération est la plus importante à l'échelle du quartier : elle est possible grâce à la démolition totale du bâtiment B de l'OPAC de l'Oise. / 3) Le renforcement de l'avenue de l'Europe comme axe structurant du quartier : le projet vise au réaménagement de cette voie pour réorganiser les cheminements piétons et les stationnements du côté Est de la voie, compte tenu de la démolition partielle des bâtiments E et H de l'OPAC de l'Oise. / 4) La création d'une coulée verte sur le quartier par le réaménagement des berges du Thérain (hors QPV) pour améliorer les connexions avec le parc Grenouillère et le centre-ville. / 5) Création d'un mail piéton sur l'allée des Acacias. L'objectif est de sécuriser cette allée qui se trouve dans le prolongement des accès vers le groupe scolaire et le centre commercial. / 6) La requalification d'un axe de desserte secondaire mais dysfonctionnant : la rue de l'Abbaye. Elle dessert l'ensemble des bâtiments côté Est : bâtiment F, bâtiments M-L-J, bâtiment E (Clésence et OPAC de l'Oise). / 7) Le réaménagement de voie liée à une opération de démolition : la rue de la Tour est un axe de desserte secondaire qui, avec la démolition du bâtiment I de Clésence, va devenir plus central et important dans la circulation interne du quartier, tout en améliorant l'accessibilité et la visibilité du centre commercial. / 8) Le réaménagement des voies attenantes au bâtiment A et de ses squares, afin de désenclaver ce bâtiment. Avec la démolition du bâtiment B de l'OPAC de l'Oise, ces espaces vont prendre une autre "dimension" et seront décloisonnés vers les zones pavillonnaires. / 9) Le quartier est visé par une opération de démolition d'équipements (une ancienne médiathèque et la future ex-cantine scolaire qui sera implantée dans le groupe scolaire existant). Cette intervention conditionne l'opération de créations nouvelles de logements compte tenu du manque d'opportunités foncières sur le secteur (quartier petit et très dense).
Les emprises des bâtiments I et L (Clésence) et des bâtiments E, H et B (OPAC de l'Oise) ont été prises en compte dans l'opération d'aménagement. L'emprise du bâtiment I sera réaménagée dans le prolongement du square existant (parcs et jardins), les emprises des bâtiments L, E, H et B côté Est seront réaménagées en voies publiques et parkings, et l'emprise du bâtiment B côté Ouest sera destinée à accueillir un programme immobilier d'accession à moyen terme (post-convention), ce terrain restera en réserve foncière dans l'attente.
En synthèse, le foncier à aménager est de 92 098 m² dont 3 291 m² bâti qui correspondent aux équipements démolis (médiathèque/cantine). En synthèse, le foncier aménagé est de 92 098 m² soit:
- Terrains ou droits à construire destinés à Action Logement : 3 091 m² (parcelles BI 419, BI 541)
- Aménagement de voies ou d'espaces publics (parcs, parkings...): 88 211 m² (dont emprises bâtiments I, L, E, H et le B partiellement).
- Terrain destiné à une réserve foncière ("lot 2") : 796 m² (parcelles BI 424, BI 566 - emprise partielle du bâtiment B).

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	Rue de la Tour, rue Tierce, allée des Acacias, rue Pierre Garbet, allée du Rond-Point, berges du Thérain, rue de l'Abbaye, avenue de l'Europe, création d'une nouvelle voie sur la parcelle BI 0541, squares résidentiels de quartier

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Localisation hors QPV	**CE du 19/09/2019 ayant validé la localisation hors du QPV.**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	13

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	12 542 026,63 €
Taux max NPNRU	35,00 %
Subvention ANRU NPNRU	4 389 709,32 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-24-0042 Aménagement quartier Argentine

Numéro de la version : 21983 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-24-0042	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-24-0002-002
Maitre d'ouvrage (MO)	21600056200019 COMMUNE DE BEAUVAIS	**Intitulé de l'opération**	Aménagement quartier Argentine
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le quartier Argentine est concerné par un réaménagement global du schéma viaire (16 opérations), par une opération d'aménagement d'un parc urbain (site de l'ex-pouponnière) et par 5 opérations de démolition d'équipements publics de proximité (pour 8 bâtiments à démolir), soit 22 opérations d'aménagement portées par la Ville de Beauvais. Les espaces publics du quartier Argentine, vieillissants, peu lisibles, seront réaménagés afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants : un parc est prévu au cœur du quartier ; les circulations seront repensées pour désenclaver le quartier ; une coulée verte est prévue, elle reliera les principaux pôles de vie du quartier ; des itinéraires cyclables seront prévus sur les axes structurants ; les parkings seront rationalisés ou réorganisés en lien avec l'arrivée de nouveaux équipements (nouvelle crèche Jacoby, nouveau groupe) ; les aires de jeux vieillissantes et trop nombreuses seront rationalisées et rénovées, et 8 opérations de démolition d'équipements publics seront réalisées. Le détail des opérations de voiries et de démolitions d'équipements est le suivant. Les voiries concernées: av. du 8 mai 45, av. de Champagne, rue des Pyrénées et allée 2 des Pyrénées, rue du Morvan, rue du Jura, rue de la Thiérache, rue du Charolais et création d'un prolongement, av. de Bourgogne et la rue du Poitou, av. de Flandres-Dunkerque 40, rue de Savoie, av. J. Moulin, rue du Maine, rue d'Anjou, rue des Vignes, création d'une coulée verte. Les démolitions d'équipements publics concernées sont : démolition des 2 écoles Daudet et Perrault et la dépose du terrain de football voisin, démolition de l'école Rostand, démolition de l'espace Morvan ainsi que de l'ALSH La Salamandre et de la cantine scolaire, en vue de former le nouveau groupe scolaire Morvan, la démolition des 2 gymnases Morvan et Moulin en vue de leur reconstitution en équipements neufs, et la démolition de la crèche Jacoby (reconstitution sur le site de l'ancienne pouponnière en lien avec le nouveau parc urbain). A noter, l'emprise du bâtiment D et une partie de celle laissée par la démolition du bâtiment C11 (Clésence) sont incluses ici, elles seront réaménagées en lien avec l'allée des Pyrénées en tant que voie publique et en tant que square/aires de jeux, et l'emprise du bâtiment C11 sera réaménagée en lien avec de la rue du Morvan en tant que voie publique. Les emprises libérées par la démolition des bâtiments C3-C4 (SA HLM 60) et Adoma sont inclus dans l'aménagement et destinés à la réalisation d'opérations de diversification (accession à la propriété). Le terrain ASCAMO situé à proximité de la rue des Flandres Dunkerques est inclus dans le bilan d'aménagement. Le foncier à aménager comprend 41 130 m² de bâti qui correspondent aux équipements à démolir. Total aménagement: 211770 m² dont voies publiques (16 opérations) = 84 318 m² / Places, espaces publics (8 mai 45, Champagne Bourgogne, Savoie, J. Moulin, rue et allée Pyrénées, Morvan, Charolais) = 55 636 m² / Parcs, aires de jeux (parc pouponnière, J. Moulin, rue Pyrénées) = 20 443,50 m² / Equipements pub. = 21 012,50 m² / Réserve foncière (pouponnière et Jacoby) = 8 875 m² / Contrepartie A. Logement (lots A et B) = 7 693 m²/ Accession à la propriété (Terrain d'assiette C3- C4 , Adoma et pour partie le terrain ASCAMO)=9137 m² / LLI : 4655 m² (ASCAMO)

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	Voiries du quartier Argentine, coeur de quartier (site de l'ex-pouponnière), parkings et squares résidentiels de quartier et équipements publics visés par une démolition

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Localisation hors QPV	CE du 19/09/2019 ayant validé la localisation hors du QPV.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Localisation hors QPV	**CE du 19/09/2019 ayant validé la localisation hors du QPV.**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	12

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	25 908 465,42 €
Taux max NPNRU	35,00 %
Subvention ANRU NPNRU	9 067 962,90 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

28/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-24-0060 Aménagement quartier Saint-Lucien – Démolition garages rue Tierce

Numéro de la version : 26078 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-24-0060	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-24-0003-001
Maitre d'ouvrage (MO)	20006799900017 CA DU BEAUVAISIS	**Intitulé de l'opération**	Aménagement quartier Saint-Lucien – Démolition garages rue Tierce
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La démolition des garages privés Rue Octave Tierce (environ 21 garages) hors QPV permettra de développer la seule opération en diversification du projet de Saint-Lucien ; en corrélation avec la démolition du bâtiment municipal médiathèque-cantine scolaire, situé sur la parcelle en-dessous. Cette opération est liée à 2 autres opérations d'aménagement: la requalification des berges du Thérain et la création d'une nouvelle voie pour desservir l'opération de diversification (10 nouveaux logements individuels). Le foncier aménagé de 3 091 m² est cédé à la ville pour la conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble (C0707-24-0041)
Le montage retenu est le suivant: site acquis et démoli par un opérateur à désigner, terrain nu cédé intégralement à la Ville de Beauvais qui aménage dans le cadre de l'opération d'aménagement d'ensemble (FAT 24) puis cession par la Ville d'une partie du foncier à Action Logement, le reste demeurant dans le domaine public.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	Rue Octave Tierce - Parcelle BI 419 (partielle)

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Localisation hors QPV	**CE du 19/09/2019 ayant validé la localisation de cette opération hors du QPV.**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	3

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	262 400,00 €
Taux max NPNRU	35,00 %
Subvention ANRU NPNRU	91 840,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

23/08/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-31-0043 Acquisition-amélioration rue Jean-Baptiste Boyer Beauvais, 1 LLS (1 PLUS) – hors QPV – SAHLM 60

Numéro de la version : 21986 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-31-0043	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-31-0001-004
Maitre d'ouvrage (MO)	52592031000030 SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE DU DEPARTEMENT DE L OISE	**Intitulé de l'opération**	Acquisition-amélioration rue Jean-Baptiste Boyer Beauvais, 1 LLS (1 PLUS) – hors QPV – SAHLM 60
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Cette opération concerne 1 logement situé au n°6 rue Jean-Baptiste Boyer à Beauvais.
Elle consiste à transformer les locaux anciennement occupés par l'Union des Maires de l'Oise en logement locatif social (LLS).
Ces locaux sont à conventionner en LLS.
Le site est maîtrisé par la SA HLM 60 (propriétaire).
Il s'agit d'une opération à très court terme pouvant servir à satisfaire des souhaits de relogement en centre-ville de Beauvais.
A noter qu'au 3ème étage du bâtiment concerné, un logement social existe déjà.
Opération non concernée pour les contreparties identifiées en droit de réservation pour Action Logement.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	6 rue Jean-Baptiste Boyer (Parcelle M179)

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Acquisition amélioration	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	1
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	1	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	0

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Acquisition amélioration - Majoration du montant forfaitaire de l'aide principale	**CE du 19/09/2019 ayant validé la majoration des forfaits de reconstitution des logements pour les opérations d'acquisition-amélioration.**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Acquisition amélioration - Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire	**CE du 19/09/2019 ayant validé la majoration des forfaits de reconstitution des logements pour les opérations d'acquisition-amélioration.**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	1

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	24 600,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

23/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-31-0046 Reconstitution site Genton Beauvais, 18 LLS (7 PLUS / 11 PLAI) – hors QPV – OPAC

Numéro de la version : 22065 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-31-0046	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-31-0002-001
Maitre d'ouvrage (MO)	78050391800044 OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Reconstitution site Genton Beauvais, 18 LLS (7 PLUS / 11 PLAI) – hors QPV – OPAC
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Construction de 22 logements individuels rue de la Trépinière à Beauvais dont 18 logements au titre de la reconstitution de l'offre du NPNRU St-Lucien.
Il est prévu 11 PLAI, 7 PLUS et 4 PLS en T4 et T5. Les surfaces habitables des T4 sont d'environ 80 m² et d'environ 95 m² pour les T5.
Le terrain appartient à l'Etablissement Public foncier Local de l'Oise. La convention de portage a été transférée à l'OPAC de l'Oise.
Le site est hors QPV.
Site intégré dans un tissu résidentiel existant. Il est à proximité d'axes routiers importants et d'équipements publics.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	Rue de la Trépinière - Parcelle AY n°724

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	18
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	7	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	11

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	86 100,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	107 800,00 €
Subvention ANRU NPNRU	85 800,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

23/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-31-0047 Reconstitution site 21 rue du pont Laverdure Beauvais, 19 LLS (7 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – OPAC

Numéro de la version : 22066 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-31-0047	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-31-0002-002
Maitre d'ouvrage (MO)	78050391800044 OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Reconstitution site 21 rue du pont Laverdure Beauvais, 19 LLS (7 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – OPAC
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Construction à Beauvais de 23 logements neufs en individuels groupés avec jardins dont 19 logements compris dans le cadre de la reconstitution de l'offre du NPNRU St-Lucien.
Il est prévu 12 PLAI, 7 PLUS et 4 PLS en T3, T4 et T5. La surface habitable du T3 est d'environ 63 m², celles des T4 sont d'environ 77 m² et d'environ 89 m² pour le T5.
Le projet participe à la requalification d'un ancien site d'activités industrielles.
Le terrain est propriété de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis qui a donné son accord de principe auprès de l'OPAC de l'Oise afin qu'un projet de reconstitution de l'offre locative y soit développé. L'OPAC de l'Oise a sollicité l'intervention de l'EPFLO afin qu'il en assure l'acquisition et le portage foncier pour son compte.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	21 rue du Pont Laverdure - Parcelles Q n°983 et 986

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	19
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	7	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	12

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	86 100,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	117 600,00 €
Subvention ANRU NPNRU	93 600,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-31-0048 Reconstitution Opérations complémentaires zone 4, 80 LLS (33 PLUS / 47 PLAI) – hors QPV – OPAC

Numéro de la version : 22067 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-31-0048	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-31-0002-003
Maitre d'ouvrage (MO)	78050391800044 OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Reconstitution Opérations complémentaires zone 4, 80 LLS (33 PLUS / 47 PLAI) – hors QPV – OPAC
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Opérations complémentaires en zone de reconstitution 4 non identifiées à ce jour.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	Non déterminé

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	80
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	33	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	47

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	12

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	405 900,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	460 600,00 €
Subvention ANRU NPNRU	366 600,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

20/08/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-31-0049 Reconstitution site Vinot Préfontaine Beauvais, 15 LLS (6 PLUS / 9 PLAI) – hors QPV – OPAC

Numéro de la version : 22068 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-31-0049	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-31-0002-004
Maitre d'ouvrage (MO)	78050391800044 OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Reconstitution site Vinot Préfontaine Beauvais, 15 LLS (6 PLUS / 9 PLAI) – hors QPV – OPAC
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Construction de 17 logements individuels rue Vinot Préfontaine à Beauvais dont 15 logements en reconstitution de l'offre du NPNRU St-Lucien.
Il est prévu 9 PLAI, 6 PLUS et 2 PLS en T4 et T5. Les surfaces habitables des T4 sont d'environ 79 m² et d'environ 91 m² pour les T5.
Le site est hors QPV. Le projet participe à la requalification du site dont l'intégralité était imperméabilisé par l'aménagement d'un parking.
Le terrain est actuellement sous promesse unilatérale de vente entre le vendeur, l' "EURL de la rue d'Allonne", et l'OPAC de l'Oise.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	18 rue Vinot Préfontaine - Parcelle AE n°471

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	15
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	6	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	9

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	4

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	73 800,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	88 200,00 €
Subvention ANRU NPNRU	70 200,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

23/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-31-0050 Reconstitution site Ex-Lidl Beauvais, 20 LLS (8 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – OPAC

Numéro de la version : 22069 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-31-0050	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-31-0002-005
Maitre d'ouvrage (MO)	78050391800044 OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Reconstitution site Ex-Lidl Beauvais, 20 LLS (8 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – OPAC
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Construction de 20 logements locatifs comprenant 12 PLAI (11 collectifs et 1 individuel) et 8 PLUS (7 collectifs et 1 individuel) dans le cadre de la reconstitution de l'offre du NPNRU St-Lucien.
Sur l'opération il est prévu 12 PLAI, 8 PLUS et 5 PLS en T3, T4 et T5. La surface habitable du T3 est d'environ 57 m², celles des T4 sont d'environ 78 m² et d'environ 89 m² pour le T5.
Le site est hors QPV. Le projet participe à la requalification du site qui était occupé par un centre commercial et son parking. La création des jardins privatifs et des espaces verts commun permet de désimperméabiliser le terrain. La construction nécessitera également de dépolluer une partie du terrain qui était occupé antérieurement par une station services.
Le terrain est actuellement sous promesse synallagmatique de vente entre le vendeur, la société LIDL, et l'OPAC de l'Oise.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	140 avenue Marcel Dassault - Parcelle B n° 491

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	20
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	8	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	12

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	4

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	98 400,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	117 600,00 €
Subvention ANRU NPNRU	93 600,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

23/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-31-0051 Reconstitution site Savignies Beauvais, 14 LLS (5 PLUS / 9 PLAI) – hors QPV – OPAC

Numéro de la version : 22070 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-31-0051	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-31-0002-006
Maitre d'ouvrage (MO)	78050391800044 OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Reconstitution site Savignies Beauvais, 14 LLS (5 PLUS / 9 PLAI) – hors QPV – OPAC
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Construction de 14 logements individuels avec jardins dans le cadre de la reconstitution de l'offre du NPNRU St-Lucien, dont 9 PLAI et 5 PLUS.
Il est prévu 9 PLAI, 5 PLUS et 3 PLS en T3, T4 et T5. La surface habitable du T3 est d'environ 68 m², celles des T4 sont d'environ 76 m² et d'environ 94 m² pour le T5.
Le site est hors QPV. Le projet participe à la requalification de cette ancienne friche industrielle (ancienne scierie) avec notamment la notion de désimperméabilisation du sol grâce à la création de jardins privatifs.
Le terrain est actuellement sous promesse unilatérale de vente entre le vendeur, la SCCV LOTICALM, et l'OPAC de l'Oise.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	69 rue de Savignies - Parcelle AY n°765p

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	14
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	5	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	9

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	4

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	61 500,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	88 200,00 €
Subvention ANRU NPNRU	70 200,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-31-0054 Reconstitution site AFPA Beauvais, 87 LLS (87 PLAI) – hors QPV – Adoma

Numéro de la version : 22182 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-31-0054	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-31-0003-001
Maitre d'ouvrage (MO)	78805803009579 ADOMA	**Intitulé de l'opération**	Reconstitution site AFPA Beauvais, 87 LLS (87 PLAI) – hors QPV – Adoma
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet de reconstitution de 87 logements neufs en résidence sociale est l'une des 2 opérations du projet de reconstruction du foyer Anjou à BEAUVAIS (trois FAT réalisées en comprenant le volet des démolitions).

En effet, l'opération globale consiste à :
- construire 87 logements en résidence sociale,
- créer 42 logements en acquisition-amélioration (sur la même emprise foncière que le bâtiment neuf) pour l'hébergement dans un bâtiment existant à R+4 qui fait l'objet d'une FAT à part,
- démolir le foyer Anjou consitué de 235 lots (87 lots en résidence sociale et 148 lots en FTM).

Au total, le projet reconstitue 129 logements pour 235 lots démolis (ou 161 equivalent-logements démolis) soit un taux de reconstitution de 0,8/1 cohérent avec la stratégie portée par le porteur de projet, la Communauté d'agglomération du Beauvaisis pour l'ensemble des organismes bailleurs-démolisseurs du NPNRU Argentine et Saint-Lucien.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	Avenue Montaigne - Beauvais / Parcelles: ZH 326, 327, 328, 329, 330 et 331

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	87
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	87

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	4

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	852 600,00 €
Subvention ANRU NPNRU	678 600,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-31-0055 Acquisition-amélioration site AFPA Beauvais, 42 LLS (42 PLAI) – hors QPV – Adoma

Numéro de la version : 22183 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-31-0055	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-31-0003-002
Maitre d'ouvrage (MO)	78805803009579 ADOMA	**Intitulé de l'opération**	Acquisition-amélioration site AFPA Beauvais, 42 LLS (42 PLAI) – hors QPV – Adoma
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet de reconstitution de 42 logements PLAI Hébergement en acquisition-amélioration est l'une des trois opérations du projet de démolition-reconstruction du foyer Anjou à BEAUVAIS (trois FAT réalisées).

En effet, l'opération globale consiste à :
- construire 87 logements en résidence sociale,
- créer 42 logements en acquisition-amélioration (sur la même emprise foncière que le bâtiment neuf) pour l'hébergement dans un bâtiment existant à R+4 qui fait l'objet d'une FAT à part,
- démolir le foyer Anjou consitué de 235 lots (87 lots en résidence sociale et 148 lots en FTM).

Au total, le projet reconstitue 129 logements pour 235 lots démolis (ou 161 equivalent-logements démolis) soit un taux de reconstitution de 0,8/1 cohérent avec la stratégie portée par le porteur de projet, la Communauté d'agglomération du Beauvaisis pour l'ensemble des organismes bailleurs-démolisseurs du NPNRU Argentine et Saint-Lucien.

Compte tenu des besoins spécifiques des publics accueillis, le site retenu en reconstitution est situé à 100% sur la commune de Beauvais (Site de l'AFPA).

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	Avenue Montaigne - Beauvais / Parcelles: ZH 326, 327, 328, 329, 330 et 331

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Acquisition amélioration	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	42
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	42

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Acquisition amélioration - Majoration du montant forfaitaire de l'aide principale	**CE du 19/09/2019 ayant validé la majoration des forfaits de reconstitution des logements pour les opérations d'acquisition-amélioration.**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Acquisition amélioration - Majoration du montant forfaitaire de l'aide principale	**reconstitution des logements pour les opérations d'acquisition-amélioration.**
Acquisition amélioration - Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire	**CE du 19/09/2019 ayant validé la majoration des forfaits de reconstitution des logements pour les opérations d'acquisition-amélioration.**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2022	4

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	823 200,00 €
Subvention ANRU NPNRU	655 200,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-31-0065 Reconstitution Site baseball Beauvais, 13 LLS (13 PLUS) – hors QPV – Clésence – projet Argentine

Numéro de la version : 27518 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-31-0065	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-31-0004-001
Maitre d'ouvrage (MO)	58598002200016 CLESENCE	**Intitulé de l'opération**	Reconstitution Site baseball Beauvais, 13 LLS (13 PLUS) – hors QPV – Clésence – projet Argentine
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Opération globale de 35 logements individuels dont 13 logements qui participent à la reconstitution de l'offre des démolitions des quartiers Argentine et Saint-Lucien.
L'opération est localisée sur l'ancien terrain de Baseball d'une surface totale de 12 400 m² environ.

Cette opération est connexe à la réalisation en arrière de sites de 10 logements individuels en PSLA pour la diversification de l'offre: ce choix est assumé par le porteur du projet. L'opération permettra de constituer sur l'ensemble du terrain de baseball une poche mixte qui évitera, dans le cadre de la reconstitution de l'offre, de recréer sur la ville des poches de fragilité exclusivement sociales.
L'opération sera labellisée en biosourcé.
A noter sur la maîtrise foncière: acquisition foncière validée le 03/07/2020 par la Ville de Beauvais.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	60000 - BEAUVAIS	Avenue Pierre Bérégovoy (parcelle BW 29 partielle, BW 161 partielle)

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	13
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	13	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	0

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	2

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	159 900,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

23/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-31-0074 Reconstitution Hermes, 10 LLS (4 PLUS / 6 PLAI) – hors QPV – OPAC

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-31-0074	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	78050391800044 OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Reconstitution Hermes, 10 LLS (4 PLUS / 6 PLAI) – hors QPV – OPAC
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Construction de 10 logements locatifs collectifs comprenant 6 PLAI et 4 PLUS dans le cadre de la reconstitution de l'offre NPNRU St-Lucien.
Sur l'opération il est prévu 6 PLAI, 4 PLUS et 5 PLS en T2 et T3. La surface habitable du T2 est d'environ 42 m² et d'environ 60 m² pour les T3.
Le site est hors QPV. Le projet permettra de densifier ce foncier disponible à proximité du centre-bourg.
Le terrain est actuellement la propriété de l'EPFLO qui en a fait l'acquisition le 21 février 2021. L'OPAC de l'Oise est bénéficiaire d'une convention de portage avec l'EPFLO, rendue exécutoire le 20 novembre 2020.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60370 - HERMES	3 rue de Marguerie - Parcelle AD n° 141

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	10
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	4	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	6

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	26 800,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	47 400,00 €
Subvention ANRU NPNRU	37 800,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-31-0075 Reconstitution Opérations complémentaires zone 5, 20 LLS (8 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – OPAC

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-31-0075	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	78050391800044 OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Reconstitution Opérations complémentaires zone 5, 20 LLS (8 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – OPAC
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Opérations complémentaires en zone de reconstitution 5 soit des terrains en zone B2 ou C. Terrains non identifiés à ce jour. Les opérations comporteront des logements de type 2, 3 et 4.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP060010 - Saint Lucien	60390 - AUNEUIL	Non déterminée

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	20
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	8	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	12

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	12

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	53 600,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	94 800,00 €
Subvention ANRU NPNRU	75 600,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-31-0076 Reconstitution Bailleul-sur-Thérain, 19 LLS (7 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Argentine

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-31-0076	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	58598002200016 CLESENCE	**Intitulé de l'opération**	Reconstitution Bailleul-sur-Thérain, 19 LLS (7 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Argentine
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'opération en objet de la présente FAT est une VEFA de deux bâtiments collectifs de 38 logements dont 19 logements (12 PLAI, 7 PLUS) qui participent à la reconstitution de l'offre des démolitions des quartiers Argentine et Saint-Lucien.
Les logements sont majoritairement de grandes tailles (T3, T4) et mixés avec quelques T2.
La signature de l'acte de VEFA est prévue pour fin février 2021 et la durée prévisionnelle des travaux est de 20 mois. Tous les logements au RDC seront adaptés pour des PMR.
Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité : la population de la commune est relativement jeune et 67,30% de la population est active. Les secteurs d'activités présents sont diversifiés : location et exploitation de biens, commerces de détails, activités juridiques, installation de machines et d'équipements industriels, etc.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60930 - BAILLEUL SUR THERAIN	Rue du Général De Gaulle (parcelles AK11, AK145)

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	19
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	7	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	12

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	2

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	46 900,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	94 800,00 €
Subvention ANRU NPNRU	75 600,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-31-0077 Reconstitution La Neuville-en-Hez, 3 LLS (3 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Saint-Lucien

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-31-0077	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	58598002200016 CLESENCE	**Intitulé de l'opération**	Reconstitution La Neuville-en-Hez, 3 LLS (3 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Saint-Lucien
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'opération d'ensemble comprendra 33 logements dont 7 collectifs, 10 maisons individuelles familliales et 13 logements en béguinage et un jardin partagé.
3 logements en PLAI sont identifiés dans le cadre de la reconstitution de l'offre.
Les financements visés sont 5 logements PLUS, 8 logements PLAI et 17 logements PLS. Les stationnements seront tous aériens, sauf pour les maisons disposant de garage fermé.
Le projet global répond à une commande publique de logements en béguinage et familiaux. La mixité des occupants permettra un échange intergénérationnel, adossé au LCR et au jardin partagé mis à disposition sur le programme.
Concernant la maîtrise foncière: promesses de vente du terrain signées en mai 2020.
Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité : commune de Bresles à 5 min (bourg structurant de 4 200 habitants avec plusieurs équipements : collège, piscine, équipements publics divers…) ; Beauvais à 20 km (soit 25 min par la N31) et situé à 15 minutes de l'aéroport international Beauvais/Tillé ; Clermont à 8 km - 10 min (Gare SNCF avec liaison pour Paris Nord en 40 min) ; Creil à 25 km (25 min en train grâce à la Gare SNCF).

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	60510 - LA NEUVILLE EN HEZ	Rue de la Gare (Parcelle AA 19)

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	3
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	3

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	4

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	23 700,00 €
Subvention ANRU NPNRU	18 900,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

30/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-31-0078 Reconstitution site 5 rue du pont Laverdure Beauvais, 14 LLS (2 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Saint-Lucien

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-31-0078	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	58598002200016 CLESENCE	**Intitulé de l'opération**	Reconstitution site 5 rue du pont Laverdure Beauvais, 14 LLS (2 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Saint-Lucien
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le projet est composé de 30 logements : 20 collectifs dans un bâtiment en R+1 et 10 maisons de ville: soit 12 PLAI et 2 PLUS qui participent à la reconstitution de l'offre des démolitions des quartiers Argentine et Saint-Lucien.
Le projet total de 30 logements est réparti de la façon suivante: 5 logements T2 ; 15 logements T3 ; et 10 logements T4.
L'acte de VEFA sera signé en avril 2021.
Le site se trouve dans un secteur attractif, à proximité du centre-ville (1,5 km), dans une zone pavillonnaire, avec grande surface et transports en commun à proximité directe.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	5 rue du Pont Laverdure (parcelle Q 1415)

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	14
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	2	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	12

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	2

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	24 600,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	117 600,00 €
Subvention ANRU NPNRU	93 600,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

23/08/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-31-0079 Reconstitution site Notre-Dame du Thil Beauvais, 25 LLS (7 PLUS / 18 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Argentine

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-31-0079	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	58598002200016 CLESENCE	**Intitulé de l'opération**	Reconstitution site Notre-Dame du Thil Beauvais, 25 LLS (7 PLUS / 18 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Argentine
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le terrain est desservi par la rue Notre-Dame du Thil au Nord-ouest de la ville de Beauvais. Il correspond à la parcelle BG 411 d'une superficie de 5 109 m². Le projet sera constitué de 2 bâtiments d'un total de 35 logements répartis du T2 au T4 dont 25 logements qui participent à la reconstitution de l'offre des démolitions des quartiers Argentine et Saint-Lucien. Le premier bâtiment côté rue comprendra 20 logements et le second, à l'arrière, en comptera 15.
Les bâtiments se développeront sur 3 niveaux : rez-de-chaussée, un étage et un attique.
L'acte de VEFA sera signé le 31 juillet 2021.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	N° 233 rue Notre-Dame du Thil (parcelle BG 411)

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	25
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	7	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	18

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	1

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	86 100,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	176 400,00 €
Subvention ANRU NPNRU	140 400,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

30/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-31-0080 Reconstitution site Aviation civile Beauvais, 54 LLS (24 PLUS / 30 PLAI) – hors QPV – SAHLM 60

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-31-0080	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	52592031000030 SA HLM DEPARTEMENT DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Reconstitution site Aviation civile Beauvais, 54 LLS (24 PLUS / 30 PLAI) – hors QPV – SAHLM 60
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'opération consiste en la construction de 35 maisons individuelles et de 35 logements collectifs sur une parcelle occupée initialement uniquement par des logements de fonction de la DGAC. Sur les 4 logements de la DGAC, 2 seront conservés, 2 seront démolis et reconstruits sur le site.

Sur ces 70 logements, 54 logements seront voués à la reconstitution de l'offre dans le cadre du NPNRU: 33 logements individuels sont financés en ANRU (18 PLAI, 15 PLUS), 21 logements collectifs sont financés en ANRU (12 PLAI, 9 PLUS).

16 logements sont financés hors ANRU en PLS (2 logements individuels, 14 logements collectifs).

Une voie publique sera créée afin de desservir l'ensemble du site.
Le site a une superficie de 21 719 m². L'opération va concerner la totalité du site.

Cette opération permet une reconstruction de l'offre dans un site qualitatif et bien placé géographiquement dans la ville de Beauvais.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	Avenue Marcel Dassault - Parcelles : A 215 ; A 244 ; BV 123

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	54
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	24	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	30

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	295 200,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	294 000,00 €
Subvention ANRU NPNRU	234 000,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-31-0081 Reconstitution Opérations complémentaires, 87 LLS (31 PLUS / 56 PLAI) – hors QPV – SAHLM 60

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-31-0081	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	52592031000030 SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE DU DEPARTEMENT DE L OISE	**Intitulé de l'opération**	Reconstitution Opérations complémentaires, 87 LLS (31 PLUS / 56 PLAI) – hors QPV – SAHLM 60
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Opérations de reconstitution non identifiées ou stabilisées à ce jour, soit 87 logements dont 56 PLAI et 31 PLUS. Au total, la SA HLM 60 est concernée par une reconstitution à hauteur de 0,8/1 soit 142 logements à reconstituer.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	Non déterminé

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	87
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	31	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	56

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	381 300,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	548 800,00 €
Subvention ANRU NPNRU	436 800,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

28/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-31-0084 Reconstitution opérations complémentaires (Zone 4), 16 LLS (6 PLUS / 10 PLAI) - hors QPV - Clésence - projet Saint-Lucien

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-31-0084	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	58598002200016 CLESENCE	**Intitulé de l'opération**	Reconstitution opérations complémentaires (Zone 4), 16 LLS (6 PLUS / 10 PLAI) - hors QPV - Clésence - projet Saint-Lucien
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Cette opération n'est pas identifiée à ce stade (MOD ou VEFA), située dans Beauvais ou à l'exterieur (Zone 4). Il s'agira de logements collectifs au sein d'une opération potentiellement mixte NPNRU/Droit Commun/Libre. Elle pourra le cas échéant être phasée ou divisée en différents programmes.
L'opération sera identifiée sur la programmation 2022 de Clésence: 10 logements financés en PLAI dont la typologie est donnée à titre indicative et restera à affiner et 6 logements financés en PLUS dont la typologie est donnée à titre indicative et restera à affiner.
Cette opération fera l'objet d'une certification NF HABITAT HQE, RT 2012 -20%.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien		

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	16
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	6	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	10

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	73 800,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	98 000,00 €
Subvention ANRU NPNRU	78 000,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

13/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-31-0085 Reconstitution opérations complémentaires (Zone 5), 11 LLS (4 PLUS / 7 PLAI) - hors QPV - Clésence - projet Saint-Lucien

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-31-0085	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	58598002200016 CLESENCE	**Intitulé de l'opération**	Reconstitution opérations complémentaires (Zone 5), 11 LLS (4 PLUS / 7 PLAI) - hors QPV - Clésence - projet Saint-Lucien
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Cette opération n'est pas identifiée à ce stade (MOD ou VEFA) mais sera située dans la CA du Beauvaisis (Zone 5) afin de tenir les objectifs de répartition territoriale de la reconstitution de l'offre. Il s'agira certainement de logements collectifs au sein d'une opération potentiellement mixte NPNRU/Droit Commun/Libre. Elle pourra le cas échéant être phasée ou divisée en différents programmes.
L'opération sera identifiée sur la programmation 2022 de Clésence : 7 logements financés en PLAI dont la typologie est donnée à titre indicative et restera à affiner et 4 logements financés en PLUS dont la typologie est donnée à titre indicative et restera à affiner.
Cette opération fera l'objet d'une certification NF HABITAT HQE, RT 2012 -20%.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - ALLONNE	Non identifiée - CA Beauvaisis Zone 5

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	11
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	4	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	7

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	26 800,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	55 300,00 €
Subvention ANRU NPNRU	44 100,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-31-0086 Reconstitution site Notre-Dame du Thil Beauvais (2e tranche), 10 LLS (4 PLUS / 6 PLAI) – hors QPV – Clésence - projet Saint-Lucien

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-31-0086	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	58598002200016 CLESENCE	**Intitulé de l'opération**	Reconstitution site Notre-Dame du Thil Beauvais (2e tranche), 10 LLS (4 PLUS / 6 PLAI) – hors QPV – Clésence - projet Saint-Lucien
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Cette opération se réalise dans le cadre d'un montage VEFA, et elle est située au 233 rue Notre-Dame du Thil à Beauvais.
Une première tranche (contrat de réservation signée en 2020) comprenait 35 logements collectifs, dont 25 pour la reconstitution du NPNRU (18 PLAi et 7 PLUS) et 10 en droit commun (programmation des aides à la pierre 2020). Cette première tranche se situe sur la parcelle BG 411 d'une superficie d'environ 5 100m². La parcelle adjacente (BG 410), d'environ 2 200m², est en cours de négociation par le promoteur. Cette parcelle permettrait la réalisation d'une seconde tranche, avec un batiment collectif de 15 logements, dont 10 fléchés pour la reconstitution du NPNRU (6 PLAI et 4 PLUS) et 5 PLS en droit commun.
Les 6 logements financés en PLAI sont répartis en 5 T2 et 1 T3.
Les 4 logements financés en PLUS seront composés de 2 T3 et 2 T4.
Cette opération fera l'objet d'une certification NF HABITAT HQE, RT 2012 -20%.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	233 rue Notre-Dame du Thil à Beauvais BG 410

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	**Nombre prévisionnel de logements concernés**	10
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	4	**Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI**	6

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	49 200,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	58 800,00 €
Subvention ANRU NPNRU	46 800,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SA HLM DEPARTEMENT DE L'OISE	Argentine Clos Saint-Antoine - Réhabilitation
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	707-6060011-33-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La requalification de l'ensemble du Clos Saint-Antoine situé rue des Vignes à l'entrée Sud-Est du quartier Argentine a vocation à changer l'image d'un secteur longtemps stigmatisé par son enclavement et par des espaces extérieurs et un bâti déqualifiés. La résidence comprend actuellement 161 logements, répartis dans 4 bâtiments :
Bâtiment A : 70 logements
Bâtiment B : 31 logements
Bâtiment C : 30 logements
Bâtiment D : 30 logements

Outre les démolitions (14 logements) et les aménagements d'espaces extérieurs, le projet repose également sur une requalification importante des 147 logements locatifs sociaux.

L'opération vise à atteindre le niveau de performance BBC rénovation ainsi que la certification NF Habitat - Rénovation Logement. Les prestations apporteront aux locataires un confort thermique, acoustique, ainsi qu'un renouvellement des équipements dans les pièces humides. Les parties communes constituent un élément important de l'attractivité résidentielle, elles seront rénovées. Pour améliorer l'accessibilité de la résidence, deux cages d'escalier (une sur le bâtiment A, une sur le bâtiment B) seront équipées d'ascenceurs.

Les actions d'écrétage (démolition de logements, réduction de surface de logements) vont permettre d'aménager des terrasses privatives pour cinq logements, venant ainsi diversifier les produits proposés dans l'objectif de faire évoluer le peuplement de la résidence.

La loge du gardien sera déplacée en entrée de site et aménagée pour en faire un lieu de référence dans la vie de la résidence.
Une résidentialisation clairement marquée délimitera les espaces paysagers en pieds d'immeuble gérés par la SA HLM 60 et le domaine public.

L'ensemble de ces actions doit permettre de repositionner la résidence sur le marché de l'habitat et de faire évoluer son peuplement. Cette opération concourt à la stratégie du projet urbain visant à traiter les entrées de quartier et à en faire des secteurs de renouvellement urbain générant une nouvelle perception du quartier Argentine par des formes urbaines renouvelées et une requalification ambitieuse de l'habitat.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue des Vignes	N°23 au 35 rue des Vignes ; N° 1, 2, 3 rue des vignes L'opération est située en zone ABF (site classé).
Commune de réalisation Zone 4 : autres grands pôles	La requalification du Clos Saint-Antoine est menée par le moyen d'une procédure en conception-réalisation, les 4 opérations ANRU (démolition, réhabilitation, aménagement d'ensemble et résidentialisation) sont regroupées dans un seul marché pour la maîtrise d'ouvrage.
Quartier de rattachement de l'opération 60057 Beauvais 6060011 Argentine	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	147
Nombre de bâtiments :	4		
Nombre d'étages par bâtiment :	R+4 ou R+5	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	37
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Livraison de la dernière réhabilitation : 2016, environ 11 700 € par logement	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	25%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Réunions publiques en lien avec le porteur de projet et la Ville de Beauvais (CSM).
Evolution des typologies :	T2 : 2 => 9 T3 : 43 => 53 T4 : 72 => 58 T5 : 30 => 27	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Un pilotage social de l'opération est intégré à l'offre de l'entreprise. Une personne chargée du relogement pour la SA HLM 60 accompagnera les ménages relogés.
Programme de travaux :	Espaces en pieds d'immeuble Parties communes Isolation par l'extérieur Colonnes Menuiseries Pièces humides Chauffage, etc.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Le DPE passera de D à B (67.66 kWhep/m² estimé). Le gain économique pour les locataires peut être estimé à 40% sur les charges individuelles de chauffage.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	25/04/19	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	7 semestre(s)	

Commentaires

Cette opération est menée via une procédure de conception-réalisation. La phase concurentielle, durant laquelle trois groupements ont proposé un projet, s'est achevée le 18 octobre 2018 avec la remise des offres finales des trois groupements. La commision d'appel d'offres de SA HLM 60 a retenu une offre le 18 décembre 2018. Le marché a été notifié au groupement le 18 avril 2019.
Le pré-conventionnement de l'opération permettra à la SA HLM 60 de délivrer l'OS qui engagera la phase opérationnelle. Cette phase opérationnelle va débuter par une séquence de mise au point de l'offre et de préparation de chantier préalable au début des travaux.

Droits de réservation pour le Groupe Action Logement: soit 20 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV dont le coût serait supérieur à 45 000 € par logement

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	OPPC

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**5 900 875,70 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**1 180 175,14 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		7 026 657,90 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**3 035 819,60 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**4 215 994,74 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	7 026 657,90 €	montant TTC :	7 752 869,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	994 650,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	4 851 832,76 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 180 175,14 €		
	Total des co-financements :	7 026 657,90 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	3 035 819,60 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	3 035 819,60 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

23/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-33-0024 Réhabilitation Bâtiments B3, B4, B4 bis (144 LLS) – OPAC – Argentine

Numéro de la version : 21887 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-33-0024	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-33-0003-001
Maitre d'ouvrage (MO)	78050391800044 OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Réhabilitation Bâtiments B3, B4, B4 bis (144 LLS) – OPAC – Argentine
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
L'opération de rénovation énergétique de ces immeubles du quartier Argentine contribue à un objectif de réduction des charges pour l'ensemble des locataires. Pour les 144 logements, l'opération sera menée en 2 phases : la première concernera les travaux d'enveloppe du bâtiment (ITE, menuiseries extérieures, ventilation et étanchéité des terasses) sur 2021/2022, la seconde concernera les travaux intérieurs et la labellisation HSS (sur 2023/2024).

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	5 à 9 rue de Sologne - parcelle ZA 275

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	4 076 484,00 €
Taux max NPNRU	20.00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	1 334 059,95 €
Subvention ANRU NPNRU	815 296,80 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

23/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-33-0025 Réhabilitation Bâtiment C1 (120 LLS) – OPAC – Argentine

Numéro de la version : 21888 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-33-0025	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-33-0003-002
Maitre d'ouvrage (MO)	78050391800044 OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Réhabilitation Bâtiment C1 (120 LLS) – OPAC – Argentine
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'opération de rénovation énergétique BBC 2009 de cet immeuble du quartier Argentine contribue à un objectif de réduction des charges pour l'ensemble des locataires.
Le maître d'ouvrage est actuellement en phase de projet, et sous réserve de fructuosité lors de la consultation des entreprises, l'ordre de service pourra être délivré à la fin du premier semestre 2021. Le programme de travaux comprend l'isolation thermique par l'extérieur et l'isolation de la toiture terrasse, l'amélioration de la ventilation, le remplacement des équipements sanitaires et la labellisation HSS de 48 logements.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	2 à 16 rue du Maine

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	4

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 232 092,00 €
Taux max NPNRU	20.00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	1 526 813,60 €
Subvention ANRU NPNRU	446 418,40 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

23/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-33-0026 Réhabilitation Bâtiments D et G (90 LLS) – OPAC – Saint Lucien

Numéro de la version : 21889 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-33-0026	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-33-0003-003
Maitre d'ouvrage (MO)	78050391800044 OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Réhabilitation Bâtiments D et G (90 LLS) – OPAC – Saint Lucien
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Cette opération de rénovation énergétique de cet immeuble du quartier St-Lucien contribue à un objectif de réduction des charges pour l'ensemble des locataires.
Le programme de travaux est le suivant:
- travaux d'isolation thermique par l'extérieur des façades (totale ou partielle, pourcentage à définir pour le label HPE), de remplacement des menuiseries extérieures PVC et des occultations PVC motorisées pour le label HSS,
- modernisation des installations électriques des logements et des parties communes, des équipements sanitaires et le remplacement des sols des pièces humides,
- modification de la production d'eau chaude sanitaire.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	1 à 13 Square Philéas Lebesgue et 10 et 12 rue Pierre Garbet - Parcelles: BI 0439 ; BI 0425.

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	3 199 400,00 €
Taux max NPNRU	10.00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	639 880,00 €
Subvention ANRU NPNRU	319 940,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

20/08/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-33-0027 Réhabilitation Bâtiment D1 (43 LLS) – OPAC – Argentine

Numéro de la version : 21890 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-33-0027	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-33-0003-004
Maitre d'ouvrage (MO)	78050391800044 OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Réhabilitation Bâtiment D1 (43 LLS) – OPAC – Argentine
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
L'opération de rénovation énergétique BBC Rénovation 2009 de cet immeuble du quartier Argentine contribue à un objectif de réduction des charges pour l'ensemble des résidents. L'ordre de service a été délivré à la fin du second semestre 2020.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	1 et 3 Rue du Maine 2ème et 4ème allée et 2 rue du Maine - Parcelle J0813

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	2

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 620 405,01 €
Taux max NPNRU	20,00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	398 365,12 €
Subvention ANRU NPNRU	324 081,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-33-0028 Réhabilitation Bâtiments E et H (79 LLS) – OPAC – Saint-Lucien

Numéro de la version : 21891 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-33-0028	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-33-0003-005
Maitre d'ouvrage (MO)	78050391800044 OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Réhabilitation Bâtiments E et H (79 LLS) – OPAC – Saint-Lucien
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Cette opération de rénovation énergétique de ces immeubles E-H représentant 79 logements du quartier St-Lucien contribue à un objectif de réduction des charges pour l'ensemble des locataires.
Le programme de travaux est le suivant:
- travaux d'isolation thermique, par l'extérieur des façades label BBC 2009, de remplacement des menuiseries extérieures PVC et occultations PVC motorisées pour le label HSS,
- modernisation des installations électriques des logements et parties communes, des équipements sanitaires et remplacement des sols des pièces humides,
- modification de la production d'eau chaude sanitaire.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	Rue Pierre Garbet, rue de l'Abbaye et square Bellot - Parcelles BI 430 (Bât E) et BI 431 (Bât H)

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2023	8

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 812 069,00 €
Taux max NPNRU	20,00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	818 026,60 €
Subvention ANRU NPNRU	562 413,80 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

23/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-33-0029 Réhabilitation Bâtiments E1 et E2 (60 LLS) – OPAC – Argentine

Numéro de la version : 21892 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-33-0029	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-33-0003-006
Maitre d'ouvrage (MO)	78050391800044 OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Réhabilitation Bâtiments E1 et E2 (60 LLS) – OPAC – Argentine
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'opération de rénovation énergétique de cet immeuble du quartier Argentine contribue à un objectif de réduction des charges pour l'ensemble des locataires.
Pour les 60 logements, l'opération sera menée en 2 phases : la première concernera les travaux d'enveloppe du bâtiment (ITE, menuiseries extérieures, ventilation et étanchéité des terrasses) sur 2021/2022, la seconde concernera les travaux intérieurs et la labellisation HSS (sur 2023).

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	20 à 30 avenue du 8 mai 1945 - Parcelles: BX 0056 ; BX 0054.

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	4

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 011 020,00 €
Taux max NPNRU	20.00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	584 761,31 €
Subvention ANRU NPNRU	402 204,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-33-0030 Réhabilitation Bâtiment F (158 LLS) – OPAC – Saint-Lucien

Numéro de la version : 21893 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-33-0030	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-33-0003-007
Maitre d'ouvrage (MO)	78050391800044 OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Réhabilitation Bâtiment F (158 LLS) – OPAC – Saint-Lucien
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Cette opération de rénovation énergétique de cet immeuble du quartier St-Lucien contribue à un objectif de réduction des charges pour l'ensemble des locataires.
Le programme de travaux est le suivant:
- travaux d'isolation thermique par l'extérieure des façades , de remplacement des menuiseries extérieures PVC et occultations PVC motorisées pour les logements HSS,
- modernisation des installations électriques des logements et parties communes, des équipements sanitaires et remplacement des sols des pièces humides,
- modification de la production d'eau chaude sanitaire.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	10-12 Rue de l'Abbaye et 1 à 15 Allée des Pins Parcelles BI 0433 ; BI 0469.

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2023	8

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	4 810 460,00 €
Taux max NPNRU	10,00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	1 088 406,26 €
Subvention ANRU NPNRU	481 046,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-33-0031 Réhabilitation Tour N (56 LLS) – OPAC – Saint-Lucien

Numéro de la version : 21894 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-33-0031	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-33-0003-008
Maitre d'ouvrage (MO)	78050391800044 OFFICE PUBLIC DE L 'HABITAT - OPAC DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Réhabilitation Tour N (56 LLS) – OPAC – Saint-Lucien
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'opération de rénovation énergétique de cet immeuble du quartier St-Lucien contribue à un objectif de réduction des charges pour l'ensemble des locataires.
L'ordre de service a été délivré fin 2019.

Cette opération constitue le démarrage du NPNRU du quartier St-Lucien. Cette opération permettra de répondre aux attentes importantes des locataires qui ont été concertés, et d'offrir des logements réhabilités dans le cadre des relogements pour partie. De plus, d'importants travaux d'amélioration de l'accessibilité sont prévus avec la création d'un véritable hall en rez-de-chaussée qui sera desservi par l'ascenseur. Cette mise en accessibilité sera un point fort pour les locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment de la Tour N.

La façade de ce bâtiment n'étant pas en pierre (seul bâtiment du quartier à avoir cette particularité), l'isolation thermique se fera par l'extérieur.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	2 rue du Docteur Magnier - Parcelle: BI 0567

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	3

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 059 000,00 €
Taux max NPNRU	20,00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	1 100 200,00 €
Subvention ANRU NPNRU	411 800,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-33-0033 Réhabilitation Tour A5 (44 LLS) – SAHLM 60 – Argentine

Numéro de la version : 21904 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-33-0033	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-33-0001-002
Maitre d'ouvrage (MO)	52592031000030 SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE DU DEPARTEMENT DE L OISE	**Intitulé de l'opération**	Réhabilitation Tour A5 (44 LLS) – SAHLM 60 – Argentine
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La SA HLM de l'Oise en concertation avec la Ville de Beauvais a choisi de proposer une opération de réhabilitation ambitieuse de ce patrimoine (tour A5). La réhabilitation vise à donner une image totalement renouvelée à cette tour par un traitement architectural marqué et par l'ajout de balcons apportant une qualité de services aux locataires de la SA HLM de l'Oise et habitants du quartier Argentine, tout en participant au renouvellement d'image de ce patrimoine et plus largement du quartier. Cette tour possède des qualités d'accessibilité (deux ascenseurs) qui permettent de pérenniser cette résidence dans l'offre d'habitat social du quartier notamment à destination des séniors. A ce titre, une dizaine de logements occupés par des personnes âgées feront l'objet d'aménagements spécifiques élaborés en concertation avec les locataires concernés et l'association A domicile 60. Le programme de réhabilitation de la tour A5 comprend :
Dans les logements :
- une isolation thermique par l'extérieur, le remplacement de toutes les fenêtres, la pose d'une VMC, la réfection et le renouvellement des équipements des cuisines et salles de bain, la réfection de l'électricité, la réfection du chauffage (réseau + radiateurs), une légère restructuration des logements (suppression des fausses typologies, suppression des doubles accès aux salles de bain).

Dans les parties communes :
- restructuration et rénovation du hall (création d'un local vélo, d'un local poussette distinct et création d'un sas), externalisation du local des encombrants.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	2 rue du Languedoc, Parcelle : ZA 213

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	3

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 906 757,96 €
Taux max NPNRU	20,00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	1 426 703,19 €
Subvention ANRU NPNRU	581 351,59 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

30/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-33-0062 Réhabilitation Bâtiment D6 (40 LLS) – SAHLM 60 – Argentine

Numéro de la version : 27515 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-33-0062	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-33-0001-003
Maitre d'ouvrage (MO)	52592031000030 SA HLM DEPARTEMENT DE L'OISE	**Intitulé de l'opération**	Réhabilitation Bâtiment D6 (40 LLS) – SAHLM 60 – Argentine
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Rénovation du bâtiment D6 (40 LLS).
Pas de réhabilitation depuis la construction de ce bâtiment en 1967.
Cette opération vise à requalifier le patrimoine social par :
- la remise à niveau des équipements,
- une isolation thermique par l'extérieur,
- la réfection de l'électricté.

Cette opération vise à redonner de la qualité à ce patrimoine et à le projeter sur une période de moyen terme (10-15 ans).

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	5, 7, 9 Rue du Roussillon, 2 Rue des Vosges, Parcelle : ZA 216

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 178 241,90 €
Taux max NPNRU	10.00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	829 121,01 €
Subvention ANRU NPNRU	117 824,19 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-33-0067 Réhabilitation Bâtiments C11 et D7 (235 LLS) – Clésence – Argentine

Numéro de la version : 27520 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-33-0067	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-33-0002-001
Maitre d'ouvrage (MO)	58598002200016 CLESENCE	**Intitulé de l'opération**	Réhabilitation Bâtiments C11 et D7 (235 LLS) – Clésence – Argentine
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Ces immeubles de 235 logements locatifs sociaux ont déjà fait l'objet de travaux par Clésence. Aussi, le programme des travaux comprend trois volets et est le suivant:
- Thermique : ITE, VMC, menuiseries extérieures (partielles), toitures terrasses,
- Confort : réfection des sanitaires (partielle),
- Sécurité : vidéosurveillance, contrôle d'accès, réfection électrique.

Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) : environ 25% des charges de chauffage. Immeubles classés D actuellement.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	Rue du Morvan, av. de Champagne, rue du Périgord (parcelle ZA 238) / N°1, 2 allée des Pyrénées (parcelle ZA 267)

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	7 351 566,21 €
Taux max NPNRU	8,60 %
Prêt bonifié AL NPNRU	2 974 651,10 €
Subvention ANRU NPNRU	632 455,24 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-33-0068 Réhabilitation Tours A7 et A8 (134 LLS) – Clésence – Argentine

Numéro de la version : 27521 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-33-0068	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-33-0002-002
Maitre d'ouvrage (MO)	58598002200016 CLESENCE	**Intitulé de l'opération**	Réhabilitation Tours A7 et A8 (134 LLS) – Clésence – Argentine
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Ces immeubles de 134 logements locatifs sociaux ont déjà fait l'objet de travaux par Clésence. Aussi, le programme des travaux comprend trois volets et est le suivant:
- Thermique : ITE, VMC, menuiseries extérieures (partielles), toitures terrasses,
- Confort : réfection des sanitaires (partielle),
- Sécurité : vidéosurveillance, contrôle d'accès, réfection électrique.

Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) : environ 25% des charges de chauffage. Immeubles classés D actuellement.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	n°8 avenue Jean Moulin parcelle (ZA 0280) / N°4 rue du Languedoc (parcelle ZA 0279)

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	3 161 677,60 €
Taux max NPNRU	13,34 %
Prêt bonifié AL NPNRU	2 433 966,49 €
Subvention ANRU NPNRU	421 831,03 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

13/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-33-0069 Réhabilitation Bâtiments I et J (60 LLS) – Clésence – Saint-Lucien

Numéro de la version : 27522 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-33-0069	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-33-0002-003
Maitre d'ouvrage (MO)	58598002200016 CLESENCE	**Intitulé de l'opération**	Réhabilitation Bâtiments I et J (60 LLS) – Clésence – Saint-Lucien
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Ces 2 immeubles de 60 logements locatifs ont déjà fait l'objet de travaux par Clésence, aussi, le programme des travaux comprend trois volets:
- Thermique
  - ITE
  - VMC
  - menuiseries extérieures (partielles)
  - toitures terrasses
- Confort
  - réfection des sanitaires
  - réfection des parties communes
- Sécurité
  - vidéosurveillance
  - contrôle d'accès
  - réfection électrique

Concertation effectuée en lien avec la Ville de Beauvais et le porteur de projet (Réunions CSM) le 14/10/2019.
Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) : environ 25% des charges de chauffage. Immeubles classés E actuellement.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	N° 16, 18, 20 avenue de l'Europe (parcelle BI 0457) / N° 11, 13, 15 rue de l'Abbaye (parcelle BI 0458)

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 243 800,00 €
Taux max NPNRU	20,00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	965 628,00 €
Subvention ANRU NPNRU	248 760,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-33-0070 Réhabilitation Bâtiments K et M (84 LLS) – Clésence – Saint-Lucien

Numéro de la version : 27523 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-33-0070	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-33-0002-004
Maitre d'ouvrage (MO)	58598002200016 CLESENCE	**Intitulé de l'opération**	Réhabilitation Bâtiments K et M (84 LLS) – Clésence – Saint-Lucien
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Ces 2 immeubles de 84 logements ont déjà fait l'objet de travaux par Clésence, aussi le programme de travaux comprend 3 volets:
- Thermique
  -ITE
  -VMC
  -menuiseries extérieures (partielles)
  -toitures terrasses
-Confort
  - réfection des sanitaires
  - réfection des parties communes
- Sécurité
  - vidéosurveillance
  - contrôle d'accès
  - réfection électrique

Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) : environ 25% des charges de chauffage. Immeubles classés E actuellement.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	N° 1, 3, 5 Square Vauban (parcelle BI 463) et N°2, 4, 6, 8, 10, 12, rue de l'Abbaye (parcelle BI 466)

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2023	4

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 729 470,00 €
Taux max NPNRU	20,00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	1 347 436,20 €
Subvention ANRU NPNRU	345 894,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

28/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-33-0083 Réhabilitation Bâtiment L (50 LLS) - Clésence - Saint-Lucien

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-33-0083	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	58598002200016 CLESENCE	**Intitulé de l'opération**	Réhabilitation Bâtiment L (50 LLS) - Clésence - Saint-Lucien
Nature de l'opération :	33 - Requalification de logements locatifs sociaux		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Cet immeuble de 50 logements locatifs a déjà fait l'objet de travaux par Clésence, aussi, le programme des travaux comprend trois volets:
- Thermique : ITE, VMC, menuiseries extérieures, toitures terrasses
- Confort : réfection des sanitaires, réfection des parties communes,
- Sécurité : vidésurveillance, contrôle d'accès, réfection électrique

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	1,3,5,7,9 rue de l'Abbaye - Parcelle BI-01-465

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	7

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 763 236,60 €
Taux max NPNRU	20,00 %
Prêt bonifié AL NPNRU	956 225,51 €
Subvention ANRU NPNRU	352 647,32 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

17/11/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-34-0012 Argentine Clos Saint-Antoine - Résidentialisation

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-34-0012	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-34-0001-001
Maitre d'ouvrage (MO)	52592031000030 SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE DU DEPARTEMENT DE L OISE	**Intitulé de l'opération**	Argentine Clos Saint-Antoine - Résidentialisation
Nature de l'opération :	34 - Résidentialisation de logements		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
La résidentialisation visera à une délimitation des espaces gérés par la SA HLM 60 de ceux gérés par la Ville de Beauvais. Elle visera également à apporter une qualité paysagère au pied des résidences afin d'en favoriser le respect, l'appropriation par les locataires. Une cohérence paysagère dans l'aménagement du site (palette végétale) sera mise en oeuvre.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	**Commune de réalisation**	**Adresse / périmètre**
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	

Caractéristiques de l'opération			
Nature des logements résidentialisés	Logement locatifs sociaux	**Cadre d'intervention**	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2019	7

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	172 500,00 €
Taux max NPNRU	40,00 %
Subvention ANRU NPNRU	69 000,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-34-0044 Résidentialisation Tour A5 (44 LLS) – SAHLM 60 – Argentine

Numéro de la version : 22057 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-34-0044	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-34-0001-002
Maitre d'ouvrage (MO)	52592031000030 SOCIETE ANONYME D HABITATION A LOYER MODERE DU DEPARTEMENT DE L OISE	**Intitulé de l'opération**	Résidentialisation Tour A5 (44 LLS) – SAHLM 60 – Argentine
Nature de l'opération :	34 - Résidentialisation de logements		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La SA HLM de l'Oise en concertation avec la Ville de Beauvais a choisi de proposer une opération de réhabilitation ambitieuse de ce patrimoine intégrant également une résidentialisation.

La réhabilitation vise à donner une image totalement renouvelée à cette tour par un traitement architectural marqué participant au renouvellement d'image de ce patrimoine et plus largement du quartier alentour. La résidentialisation s'inscrit dans cette ambition, elle vise à sécuriser le bâtiment, le rendant plus attractif au niveau du peuplement, et faisant monter en gamme ce bâtiment. La tour A5 sera le bâtiment voisin le plus proche des réserves foncières au Nord-Est du quartier, destinées à de la diversification de l'habitat à plus long terme, par conséquent le renouvellement de l'image de la tour est important et conditionne en partie la réussite des opérations futures de constructions nouvelles en diversification.

Par ailleurs cette opération permettra de mieux intégrer la tour A5 au paysage urbain et à clarifier la domanialité.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	2 rue du Languedoc

Caractéristiques de l'opération			
Nature des logements résidentialisés	Logement locatifs sociaux	**Cadre d'intervention**	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	3

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	34 378,10 €
Taux max NPNRU	40,00 %
Subvention ANRU NPNRU	13 751,24 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

30/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-34-0071 Résidentialisation Tours A7 et A8 (134 LLS) – Clésence – Argentine

Numéro de la version : 27524 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-34-0071	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-34-0002-001
Maitre d'ouvrage (MO)	58598002200016 CLESENCE	**Intitulé de l'opération**	Résidentialisation Tours A7 et A8 (134 LLS) – Clésence – Argentine
Nature de l'opération :	34 - Résidentialisation de logements		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Travaux de résidentialisation des tours A7 et A8 de 134 logements locatifs sociaux.
Ces bâtiments sont prioritaires pour une résidentialisation afin de répondre à des enjeux sécuritaires (trafics et troubles de voisinage), mais également dans le but de renforcer l'attractivité de ces deux tours qui se trouvent dans un secteur voué à une mutation importante dans le quartier: elles sont situées face au futur parc de la pouponnière, en plein cœur de quartier.
La délimitation foncière de la résidentialisation n'est pas encore stabilisée avec l'organisme bailleur Clésence, elle est à l'étude en lien avec les réseaux existants sur l'emprise et l'étude de réaménagement des abords du parc de la pouponnière.
A noter aussi l'estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) : les charges seront inchangées car un équilibre sera trouvé entre les réductions liées à la rénovation énergétique et l'entretien lié à la résidentialisation.
A ce jour le bailleur est propriétaire uniquement du tour d'échelle.
Les travaux de résidentialisation interviennent à la fin des travaux de requalification. Le programme comprend: un muret de 40cm ; une clôture barreaudage ; un Portillon d'accès et un contrôle d'accès.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	N° 8 avenue Jean Moulin (parcelle ZA 0280) / N°4 rue du Languedoc (parcelle ZA 0279)

Caractéristiques de l'opération			
Nature des logements résidentialisés	Logement locatifs sociaux	**Cadre d'intervention**	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2024	3

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	462 300,00 €
Taux max NPNRU	40.00 %
Subvention ANRU NPNRU	184 920,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

28/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-34-0072 Résidentialisation Bâtiment M (54 LLS) – Clésence – Saint -Lucien

Numéro de la version : 27525 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-34-0072	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-34-0002-002
Maitre d'ouvrage (MO)	58598002200016 CLESENCE	**Intitulé de l'opération**	Résidentialisation Bâtiment M (54 LLS) – Clésence – Saint -Lucien
Nature de l'opération :	34 - Résidentialisation de logements		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Travaux de résidentialisation du bâtiment M de 54 logements locatifs sociaux.
Le secteur Sud est prioritaire dans les enjeux de résidentialisation. Ce secteur du quartier concerne exclusivement le patrimoine de Clésence : il est enclavé compte tenu de la topographie très marquée et de la présence d'un bois privé en entrée de quartier (problématique d'insécurité et de trafics). La délimitation foncière de la résidentialisation n'est pas encore stabilisée avec l'organisme bailleur Clésence, elle est à l'étude en lien avec les réseaux existants sur l'emprise.
A ce jour le bailleur est propriétaire uniquement du tour d'échelle.
Le programme de travaux comprend: un muret 40cm, une clôture barreaudage, un portillon d'accès et un contrôle d'accès.
A noter: charges inchangées (équilibre à trouver entre les réductions liées à la rénovation énergétique et l'entretien lié à la résidentialisation)

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	N°2 au n°12 rue de l'Abbaye (parcelle BI 0466)

Caractéristiques de l'opération			
Nature des logements résidentialisés	Logement locatifs sociaux	**Cadre d'intervention**	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2024	3

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	186 300,00 €
Taux max NPNRU	40,00 %
Subvention ANRU NPNRU	74 520,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-36-0056 Saint-Lucien – 7 logts en accession sociale à la propriété

Numéro de la version : 22428 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-36-0056	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-36-0001-001
Maitre d'ouvrage (MO)	20006799900017 CA DU BEAUVAISIS	**Intitulé de l'opération**	Saint-Lucien – 7 logts en accession sociale à la propriété
Nature de l'opération :	36 - Accession à la propriété		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Réalisation d'une opération de 10 logements individuels : 3 en accession libre et 7 en accession sociale avec R+1, jardins et garages privatifs.

Il s'agit de l'unique opération en diversification projetée sur le quartier Saint-Lucien, elle est située en dehors du QPV mais en prise et en limite directe avec le QPV via la Rue Pierre Garbet, et cette opération est comprise dans la bande des 300m.
L'opération est réalisée en dehors du QPV en raison du manque d'opportunité foncière sur le quartier (sol protégé ABF, forte densité du quartier...). Cette opération est connexe à la réalisation de 3 autres aménagements inscrits dans le programme du NPNRU Saint-Lucien: la coulée verte des berges du Thérain, la création d'une voie nouvelle pour desservir les futures constructions et raccrocher le quartier à la rue Tierce (soit une façon de désenclaver le quartier et de le retourner vers les zones pavillonnaires des secteurs Bois Brûlet et Notre-Dame du Thil) et le réaménagement de la Rue Tierce qui doit être réaménagée en raison de la nouvelle percée qui est créée pour desservir les futurs logements.

Ce secteur est compris dans l'un des secteurs les plus qualitatifs du quartier:
- en frange Nord-ouest, en retrait par rapport au reste du parc social du quartier,
- proximité d'une crèche,
- cadre paysager très qualitatif: présence du cours d'eau Le Thérain et de l'ensemble paysager du parc de la Grenouillère,
- la réalisation d'aménagements dans le cadre du NPNRU Saint-Lucien qui vont conforter le potentiel attractif du site ; comme le réaménagement du parc de la Grenouillère, avec des espaces dédiés aux familles et aux enfants (aires de jeux, terrains de sport type tennis, futsal, city-stade...) et l'aménagement d'une promenade le long des berges du Thérain de type coulée verte.

Le site est une des contreparties foncières (droits à construire) pour le groupe Action Logement (apports en faveur de la mixité) ou autre opérateur du groupe Action Logement (filiale).

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	Rue Tierce - 60000 BEAUVAIS / Parcelles BI 0541 ; BI 419

Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de logements concernés	7		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Localisation hors QPV	**CE du 19/09/2019 ayant validé la localisation hors du QPV.**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Localisation hors QPV	**CE du 19/09/2019 ayant validé la localisation hors du QPV.**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2024	8

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Subvention ANRU NPNRU	70 000,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

28/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-36-0058 Argentine – 18 logts en accession sociale à la propriété

Numéro de la version : 22462 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-36-0058	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-36-0001-003
Maitre d'ouvrage (MO)	20006799900017 CA DU BEAUVAISIS.	**Intitulé de l'opération**	Argentine – 18 logts en accession sociale à la propriété
Nature de l'opération :	36 - Accession à la propriété		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Réalisation d'une opération de 18 logements individuels en accession sociale, avec R+C, jardins et garages privatifs ; et 44 collectifs (2 bâtiments R+1, R+2+a) en locatif intermédiaire. Il s'agit d'une des 2 opérations en diversification projetée sur le quartier Argentine, en dehors du QPV mais en limite directe avec le QPV via l'avenue de Flandres-Dunkerque, le site est donc compris dans la bande des 300m. L'opération est réalisée en dehors du QPV en raison du manque d'opportunité foncière sur le quartier suffisamment attractive dans le temps du NPNRU: la stratégie de changement d'image du quartier souhaitée par le porteur de projet prendra appui d'abord sur les franges Nord et Sud, plus attractives sur le marché, afin de laisser se dérouler les transformations sur le parc social existant (réhabilitations, démolitions...). Le principal atout de cette opération réside dans le fait qu'une partie soit maîtrisée foncièrement par la Ville de Beauvais. Ce secteur est compris dans un secteur attractif pour les raisons suivantes:
- en frange Sud, en retrait par rapport au reste du parc social et à proximité des copropriétés les plus attractives du quartier Argentine (Les Rayes),
- à proximité directe avec le centre-ville,
- position belvédère sur le reste de la ville de Beauvais, vue sur la cathédrale,
- proximité du lycée Felix Faure, de l'église Vianney, des services municipaux (centre social MAJI), du centre commercial Champs Dolent, des écoles du pôle scolaire Sud Argentine,
- cadre paysager qualitatif: situé dans le prolongement du site se trouvent les espaces naturels du parc de la Fosse à Baille-Vent et du Mont Capron,
- la réalisation des transformations dans le cadre du NPNRU Argentine vont conforter le potentiel attractif du site ; comme le réaménagement de l'avenue de Flandres-Dunkerque pour améliorer les connexions vers le centre-ville, la sécurisation de la rue des Vignes aux abords du pôle scolaire Sud, la création d'une coulée verte qui devrait longer le terrain concerné, et dans le prolongement de l'avenue de Flandres-Dunkerque, la création du parc urbain sur le site de la pouponnière, avec des espaces dédiés aux familles (aire de jeux), mais aussi l'implantation d'une crèche de quartier (crèche Jacoby).
Il est visé prioritairement par cette opération les ménages "solvables" et endogènes issus du QPV du quartier Argentine afin de favoriser les parcours résidentiels positifs, en particulier pour la partie accession sociale. Sur la partie intermédiaire, et compte tenu du fort potentiel du site et de sa proximité avec le centre-ville, un public cible extérieur au quartier Argentine est en parallèle visé. A ce jour, il n'est pas identifié d'opérateur pour le portage de cette opération.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	Avenue Flandre-Dunkerque 40 / Parcelles: K 1006, K 1371, K 1360, K 1337, K 1339, K 1254, K 1253, K 1256

Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de logements concernés	18		

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**
Localisation hors QPV	**CE du 19/09/2019 ayant validé la localisation hors du QPV**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2024	11

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Subvention ANRU NPNRU	180 000,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-36-0073 Argentine – 10 logts en accession à la propriété (PSLA)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-36-0073	**N° IDTOP (AGORA)**	
Maitre d'ouvrage (MO)	58598002200016 CLESENCE	**Intitulé de l'opération**	Argentine – 10 logts en accession à la propriété (PSLA)
Nature de l'opération :	36 - Accession à la propriété		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Réalisation d'une opération de 10 logements individuels en PSLA. Le financement de cette opération hors du QPV a été validée par le CE de l'ANRU le 19/09/2019. Il s'agit d'une des 2 opérations en diversification projetée sur le quartier Argentine, en dehors du QPV mais en limite directe, le site est donc compris dans la bande des 300m. L'opération est réalisée en dehors du QPV en raison du manque d'opportunité foncière suffisamment attractive dans le temps du NPNRU : la stratégie de changement d'image du quartier souhaitée par le porteur de projet prendra appui d'abord sur les franges Nord et Sud, plus attractives sur le marché, afin de laisser se dérouler les transformations sur le parc social existant dans le temps du NPNRU (réhabilitations, démolitions...).
Le terrain est maîtrisé par Clésence.
Ce secteur est compris dans un secteur attractif pour les raisons suivantes : il est situé à proximité directe de la zone d'emplois, d'activités et entreprises, ainsi que des services médicaux (ZFU) ; il est situé à proximité du collège H. Baumont et des écoles du pôle scolaire Est d'Argentine, comprenant cantine scolaire et centre de loisirs ; cadre paysager qualitatif : présence des jardins familiaux en face du site ; la réalisation de transformations dans le cadre du NPNRU Argentine qui vont conforter le potentiel attractif du site comme la réhabilitation des bâtiments E1-E2 (cible BBC Rénovation 2009) de l'OPAC 60, le lancement courant 2023-2024 de la démolition des barres C3-C4 et de la résidence/foyer Anjou d'Adoma, et la création d'une salle des fêtes à proximité qui accueillera des évènements et des associations de quartier.
Le réaménagement de l'avenue du 8 mai 45 permettra également de fluidifier la circulation et de proposer un accès plus rapide vers le centre-ville.
Il est visé prioritairement par cette opération les ménages "solvables" issus du QPV Argentine afin de favoriser les parcours résidentiels positifs.
Cette opération est connexe à la réalisation en arrière du site de 13 logements sociaux de type PLUS, en individuels : ce choix est assumé par le porteur de projet. Le bailleur Clésence est aussi le maître d'ouvrage pour l'opération de reconstitution de l'offre des 13 logements sociaux de type PLUS.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	Avenue du 8 mai 45 et avenue Pierre Bérégovoy (parcelles BW 29, BW 161)

Caractéristiques de l'opération			
Nombre prévisionnel de logements concernés	10		

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	**Commentaires**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Localisation hors QPV	**CE du 19/09/2019 ayant validé cette opération hors QPV**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Subvention ANRU NPNRU	100 000,00 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

29/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-37-0004 Démolition-reconstruction Salle des fêtes Argentine

Numéro de la version : 18399 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-37-0004	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-37-0001-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21600056200019 COMMUNE DE BEAUVAIS	**Intitulé de l'opération**	Démolition-reconstruction Salle des fêtes Argentine
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

OPERATION DE RECONSTITUTION-CREATION D'EQUIPEMENT SALLE DES FETES ET LOCAUX ASSOCIATIFS: Demande de dérogation validée en CE de l'ANRU.
Cette opération s'inscrit dans un contexte de transformation et de requalification du quartier Argentine qui prévoit notamment la destruction de la salle des fêtes Morvan dans le cadre des interventions majeures sur la recomposition du groupe scolaire Morvan. La salle Morvan, obsolète, ne répond plus aux besoins actuels. Certains espaces (office) ne sont plus aux normes. Par ailleurs, son positionnement génère également des nuisances pour les riverains (nuisances sonores). Enfin, les locaux associatifs sont répartis actuellement dans un bâtiment de type "pailleron" ne répondant plus aux normes. Le projet porté par la collectivité intègre donc deux dimensions complémentaires :
• la construction d'une nouvelle salle des fêtes de quartier à vocation festive qui s'inscrit dans une dynamique d'offre de services de proximité conforme aux attentes des habitants du quartier;
• la construction d'un lieu à vocation associative dans le quartier, contribuant à offrir des services de proximité, espace qui sera mis aux bénéfices des associations du quartier Argentine ou œuvrant sur/pour ce quartier.
Lieu de proximité et de mixité sociale, ce nouvel outil vise un public intergénérationnel.
Le nouvel équipement se situera au sein du quartier Argentine au Nord-Ouest ; terrain de l'ex-piscine Marcel Dassault, à côté du collège Henri Baumont, maîtrisé par la collectivité. Le site du projet se trouve dans le périmètre vécu du quartier. Cette localisation offrira l'avantage de réduire les nuisances sonores vis-à-vis des habitants ainsi que les problèmes liés aux flux de circulation et au stationnement induits par le fonctionnement du lieu. Le schéma fonctionnel s'articule autour de salles d'activités mutualisables permettant de répondre à plusieurs usages. Il comprend plusieurs salles :
- une salle à vocation conviviale et festive (150 convives assis) ouverte à la location pour l'organisation de thés dansants, d'événements privés (mariages…), de réunions associatives, conférences, présentation des travaux de fin d'année des associations. La salle pourra être également utilisée par les associations pour des pratiques collectives nécessitant un plus grand espace.
-Des espaces pour les associations de quartier (bureaux, espaces mutualisés, stockage).
Globalement, ce projet, très attendu par les habitants du quartier et le tissu associatif, répond à la volonté de la collectivité d'offrir des services de proximité sur le quartier afin d'en améliorer le cadre de vie et de favoriser son dynamisme et les synergies entre structures.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	Avenue du 8 mai 1945 - 60000 BEAUVAIS (Parcelles BW 29, BW 18)

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Localisation hors QPV	**CE du 19/09/2019 ayant validé la localisation hors du QPV.**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Localisation hors QPV	**CE du 19/09/2019 ayant validé la localisation hors du QPV.**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 085 714,84 €
Taux max NPNRU	28.00 %
Subvention ANRU NPNRU	304 000,16 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-37-0006 Rénovation Groupe scolaire Saint Lucien

Numéro de la version : 18402 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-37-0006	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-37-0001-002
Maitre d'ouvrage (MO)	21600056200019 COMMUNE DE BEAUVAIS	**Intitulé de l'opération**	Rénovation Groupe scolaire Saint Lucien
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DE SAINT-LUCIEN: Demande de dérogation validée par l'ANRU en CE.
Pour mémoire, le groupe scolaire Grenouillère-Europe comprend 2 écoles, une maternelle (avec une petite restauration sur place) et une élémentaire (restauration à l'extérieur sur le site de la médiathèque Saint-Lucien, impliquant des déplacements à pied), ainsi qu'un ALSH (centre de loisirs). Bien qu'en dehors du QPV, l'école constitue l'équipement éducatif central du quartier, le seul groupe scolaire de Saint-Lucien, et accueille des activités extra et périscolaires assurées soit par la Ville de Beauvais, soit par des associations, des équipes de suivi éducatif de type RASED, et compte parmi ses classes une ULIS et une classe extériorisée assurée par un IME.
L'école compte pour la partie élémentaire 250 enfants, répartis en 10 classes, accueille une ULIS, une classe extériorisée, des cours de langue, et une équipe du RASED. Pour la maternelle, 150 enfants sont répartis en 9 classes dont une classe TPS limitée à 20 enfants, et une équipe de 9 enseignantes, 1 AVS, 5 ATSEM et 1 agent d'entretien.
Bien que l'école ne soit pas comprise dans le périmètre règlementaire, la collectivité a sollicité son inscription dans la maquette financière du NPNRU au titre du quartier vécu, l'école profitant prioritairement aux habitants du QPV et s'agissant de la seule grande opération relative à un équipement sollicitée, le gymnase ayant été réhabilité récemment et la maison de quartier devenue centre social ayant fait l'objet d'un programme de reconstruction grâce à une dotation DDU (équipement MALICE).
Dans le cadre de la réhabilitation, un audit précis du bâti existant devra être conduit, néanmoins, il est d'ores et déjà possible de relever que les volets réglementaires sont à traiter (incendie, qualité de l'air intérieure et l'accessibilité qui ne peut être traitée autrement que par la pose d'ascenseurs et la reprise de la structure existante). Ils impactent une grande surface et impliquent la réfection des sols, des murs, des corps d'états secondaires de manière générale. Une réhabilitation sera par ailleurs l'occasion d'optimiser la fonctionnalité des espaces et de fluidifier les circulations entre les niveaux (écoles sur étages). Les principales actions pour améliorer la performance énergétique sont : renforcer l'isolation du bâti au contact avec l'extérieur, remplacer les menuiseries fuyantes ou obsolètes, remplacer les verrières, VMC à améliorer, remplacer les radiateurs et améliorer les calorifugeages.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	Avenue de l'Europe - Rue du Docteur Magnier à BEAUVAIS (parcelle BI 572)

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Localisation hors QPV	**CE du 19/09/2019 ayant validé la localisation hors du QPV.**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	7 568 160,05 €
Taux max NPNRU	35,00 %
Subvention ANRU NPNRU	2 648 856,02 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-37-0007 Construction Cantine scolaire Saint-Lucien

Numéro de la version : 18403 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-37-0007	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060010-37-0001-003
Maitre d'ouvrage (MO)	21600056200019 COMMUNE DE BEAUVAIS	**Intitulé de l'opération**	Construction Cantine scolaire Saint-Lucien
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

CONSTRUCTION NOUVELLE CANTINE SCOLAIRE DE SAINT-LUCIEN: demande de dérogation validée en CE de l'ANRU.
Cette opération est concomitante à la réhabilitation du groupe scolaire, le démarrage opérationnel est prévu en 2023 (livraison prévisionnelle en 2025). Cette nouvelle cantine permettra de constituer un pôle scolaire complet, rassemblant les maternelles et les élémentaires du groupe scolaire Europe-Grenouillère sur un site unique. Elle permettra également d'apporter plus de confort aux personnels éducatifs et aux élèves en supprimant les déplacements pour les élémentaires dans le but de d'assurer une meilleure qualité des temps de pause et d'accroître la sécurité des enfants scolarisés sur ce site. Cette opération, bien que située en dehors du QPV mais en périmètre vécu, conditionne la seule opération de diversification du quartier Saint-Lucien: en effet, cette construction d'une nouvelle cantine permettra de déconstruire le bâtiment actuel cantine/médiathèque au Nord-Ouest du quartier (entre la rue Tierce et la rue Garbet) pour libérer du foncier en vue d'une opération de diversification de l'habitat. Il s'agit du seul espace possible et surtout propice au développement d'une offre nouvelle d'habitat sur le quartier Saint-Lucien, au regard des contraintes évoquées telles que la forte densité du quartier, le manque d'opportunités foncières et la conjoncture en zonage ABF (sols protégés sur le flanc Nord-Est du quartier). Cette extension respectera les contraintes d'hygiène et de sécurité liées à l'activité de restauration en liaison froide, et permettra l'accueil d'enfants d'âge maternel et d'enfants d'âge élémentaire. Actuellement 80 enfants de classes maternelles fréquentent la restauration, et 120 enfants d'élémentaires, l'encadrement nécessite 16 adultes, le service 3 agents, les locaux pourront partiellement être mutualisés avec l'accueil de loisirs.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060010 - Saint Lucien	60000 - BEAUVAIS	Avenue de l'Europe - Rue du Docteur Magnier à BEAUVAIS (parcelle BI 572)

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Localisation hors QPV	**CE du 19/09/2019 ayant validé la localisation hors du QPV.**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	883 083,00 €
Taux max NPNRU	35,00 %
Subvention ANRU NPNRU	309 079,05 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

30/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-37-0018 Démolition-reconstruction Crèche Jacoby Argentine

Numéro de la version : 21260 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-37-0018	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-37-0001-004
Maitre d'ouvrage (MO)	21600056200019 COMMUNE DE BEAUVAIS	**Intitulé de l'opération**	Démolition-reconstruction Crèche Jacoby Argentine
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

OPERATION DE RECONSTITUTION-CREATION D'EQUIPEMENT DE TYPE CRECHE DU QUARTIER ARGENTINE (en QPV)

Dans le cadre de l'étude urbaine Flash conduite par le cabinet Urbitat+ sur le quartier Argentine (mission d'appui de l'ANRU), le cabinet a mis en avant la nécessité de repenser le projet initial du site de la pouponnière en coeur de quartier Argentine. Il a orienté le porteur de projet vers une programmation à privilégier d'équipements publics, dans le but de pacifier l'espace de la centralité.

Voici les éléments présentés par Urbitat+ afin de mettre en avant cette hypothèse de travail (rendu final, page 16): "Le parc de la Pouponnière, identifié comme potentiel espace fédérateur dans le quartier, pourrait accueillir la crèche P. Jacoby, qui doit faire l'objet d'une réhabilitation prochaine. Plutôt qu'une réhabilitation, une reconstruction en centre de quartier permettrait de faire coup double, proposer un équipement neuf et valorisant dans le quartier et libérer une emprise foncière intéressante en frange de quartier pour permettre une couture entre le quartier et son environnement."

Ainsi, le porteur de projet a retenu les préconisations formulées et a donc intégré la démolition et reconstruction de la crèche Jacoby, vétuste sur le plan constructif et pour laquelle la collectivité envisageait en effet un plan urgent de rénovation. La crèche associative Pierre Jacoby est locataire d'un batiment muncipal qui n'a pas bénéficié d'interventions conséquentes depuis son ouverture. Les familles sont issues principalement du quartier Argentine (près de 220 familles différentes fréquentent la crèche). Les locaux sont vétustes et peu fonctionnels. C'est une structure de 80 places en accueil collectif et 40 places en accueil famllial (les assistantes maternelle viennent in situ et sont accompagnées par l'équipe en place). L'accueil est excentré et la sécurisation du site mérite d'etre renforcé. Le site a besoin d'une réorganisation interne et externe complète : mise aux normes des locaux sanitaires et cuisine, circulations adaptées, espaces peu adaptés à la vie des groupes de bébé, espaces verts à retravailler (terrasses, espaces de jeu, répartition des surfaces...). La question de la dépose des enfants est également source de conflits et engendre des problèmes de sécurité devant le batiment.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	Avenue Jean Moulin - 60000 BEAUVAIS (parcelles K 1447, K 1446)

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2024	5

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 892 617,48 €
Taux max NPNRU	35.00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 012 416,12 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-37-0019 Démolition-reconstruction Groupe scolaire et périscolaire Morvan Argentine

Numéro de la version : 21261 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-37-0019	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-37-0001-005
Maitre d'ouvrage (MO)	21600056200019 COMMUNE DE BEAUVAIS	**Intitulé de l'opération**	Démolition-reconstruction Groupe scolaire et périscolaire Morvan Argentine
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

OPERATION DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE MORVAN D'ARGENTINE: Demande de dérogation validée en CE de l'ANRU.
La construction d'un nouveau groupe scolaire doit permettre de réunir les équipements suivants pour constituer un pôle scolaire complet :
- Ecole maternelle Charles Perrault ; Ecole élémentaire Alphonse Daudet ; Ecole élémentaire Jean Rostand ; ALSH La Salamandre (centre de loisirs) ; Cantine scolaire Morvan.

Cette opération répond à la situation d'éclatement scolaire en trois établissements, traduisant par ailleurs une absence d'optimisation du foncier, et au manque de clarté dans la distribution des fonctionnalités. Les bâtiments existants (structures alvéolaires) sont vétustes, inadaptées pour l'accueil et parfois éclatées sur plusieurs sites non adaptés (ex : classes maternelles implantées en élémentaire et classe maternelle dans un appartement d'une tour de l'avenue J. Moulin). Au regard de l'occupation actuelle, l'établissement futur doit permettre d'identifier d'une part la partie maternelle : pour environ 180 enfants de la TPS à la GS ; et d'autre part la partie élémentaire regroupant les deux établissements de même nature pouvant accueillir environ 280 élèves.
Ce groupe scolaire devra répondre aux contraintes pédagogiques de l'école et du dédoublement de classes de CP et CE1 depuis septembre 2018 ainsi que le dédoublement des GS à compter de la rentrée 2020. Ce qui tend à nécessiter 9 classes en maternelle, et 10 classes à effectif réduit et 7 classes à effectif standard en élémentaire et les espaces communs (dortoirs et salle de motricité en maternelle, BCD, salles de décloisonnement, en élémentaire).
Le site de reconstruction est localisé à la croisée des trois établissements existants, sur l'îlot actuellement occupé par :
- l'Espace Argentine (locaux associatifs) et salle des fêtes, qui seront reconstitués ailleurs dans le quartier ; l'ALSH La Salamandre et une cantine scolaire d'une capacité de 180 enfants, un encadrement de 15 adultes et 2 agents de service, à intégrer au futur groupe scolaire.

La démolition des trois écoles suite à la création du futur groupe scolaire permet de dégager un tènement foncier destiné à la diversification de l'offre de logements, à moyen terme, post-NPNRU (contreparties foncières pour le Groupe Action Logement). L'arrivée de ce groupe scolaire représente une belle opportunité d'attractivité pour cette réserve foncière.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	Rue du Morvan - 60000 BEAUVAIS (parcelles ZA 0750, ZA 0336, ZA 0645, ZA 0646)

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Localisation hors QPV	**CE du 19/09/2019 ayant validé la localisation hors du QPV.**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2023	10

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	10 500 629,15 €
Taux max NPNRU	35,00 %
Subvention ANRU NPNRU	3 675 220,20 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

30/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-37-0020 Démolition-reconstruction Gymnase Morvan Argentine

Numéro de la version : 21262 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-37-0020	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-37-0001-006
Maitre d'ouvrage (MO)	21600056200019 COMMUNE DE BEAUVAIS	**Intitulé de l'opération**	Démolition-reconstruction Gymnase Morvan Argentine
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

OPERATION DE RECONSTITUTION-CREATION D'UN GYMNASE D'ARGENTINE : Demande de dérogation validée.
Les usages du gymnase actuel et des terrains sportifs attenants (terrains de tennis, boulodrome, citystades) sont les suivants :
- Scolaire : pour les écoles A. Daudet, J. Rostand, Lanfranchi, Marissel, J. Ferry
- 8 associations : Retraite sportive, Basket, Tennis, Danse, Twirling, 2 associations de Futsal, Tir à l'arc
- Autres : IME, Service Jeunesse, ALSH

Le gymnase Morvan, dont la construction date des années 1960, présente un état de vétusté avancé. Une remise aux normes énergétiques et en termes d'accessibilité est nécessaire. Cette modernisation profitera avant tout aux scolaires (Morvan et le pôle Sud Lanfranchi-Camus), ce qui lie cette opération à la construction du nouveau groupe scolaire Morvan pour lequel les aides de l'ANRU sont sollicitées. Par ailleurs, une modernisation des espaces de pratiques doit également être envisagée afin de répondre au mieux aux pratiques sportives actuelles et à venir, en particulier pour le public scolaire de proximité. Outre l'utilisation de cet équipement par les établissements scolaires de proximité, cette opération vise également à localiser au sein du quartier Argentine un club sportif de basket-ball destiné à améliorer l'attractivité du quartier par le sport. Cette opération, destinée à inscrire un nouveau pôle sportif au cœur du quartier Argentine, vise à rendre attractif ce secteur pour tous les habitants du territoire. Pour ce faire, la démolition et la reconstruction de l'équipement, sur le même emplacement, est nécessaire. Le gymnase ou plutôt le "complexe" Morvan, lequel sera agrandi par rapport à l'actuel gymnase, pourra notamment se composer d'une grande salle destinée à la pratique compétitive avec un petit gradin et d'une salle annexe pouvant accueillir dans le quartier une association susceptible d'accueillir de nombreux licenciés de proximité (tennis de table). Par ailleurs, l'assiette foncière du projet sera optimisée et organisée pour constituer avec les terrains extérieurs attenants au gymnase un véritable pôle sportif et scolaire, en lien avec la création d'un nouveau groupe scolaire sur le secteur de Morvan.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	4 rue du Morvan - 60000 BEAUVAIS (Parcelles: ZA 749, ZA 750)

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Localisation hors QPV	**CE du 19/09/2019 ayant validé la localisation hors du QPV.**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2024	8

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	5 413 737,07 €
Taux max NPNRU	35.00 %
Subvention ANRU NPNRU	1 894 807,97 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

30/06/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-37-0021 Démolition-reconstruction Gymnase Moulin Argentine

Numéro de la version : 21263 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-37-0021	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-37-0001-007
Maitre d'ouvrage (MO)	21600056200019 COMMUNE DE BEAUVAIS	**Intitulé de l'opération**	Démolition-reconstruction Gymnase Moulin Argentine
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

OPERATION DE RECONSTITUTION-CREATION D'UN GYMNASE D'ARGENTINE : Demande de dérogation validée en CE de l'ANRU.
Le gymnase J. Moulin est situé hors du QPV Argentine comme la quasi-totalité des équipements du quartier, pour autant, ce gymnase n'a pas connu de rénovation depuis sa construction et n'est plus adapté aux pratiques à la fois sportives et scolaires. Il est situé à côté du pôle scolaire Est Jean Moulin. Le pôle scolaire J. Moulin n'étant pas projeté en rénovation dans le temps du NPNRU, il s'agira de la seule opération en direction du secteur Est pour les scolaires et les familles du QPV Argentine-Est.
Les usages du gymnase actuel et des deux plateaux sportifs attenants (terrains de futsal extérieur et de basket-ball) sont les suivants :
- Scolaire : écoles J. Moulin, Lanfranchi, A. Camus, Marissel, V. Duruy
- 8 associations : Retraite sportive, Tennis, Sport au tambourin, Hockey, Taekwondo, Futsal
- Autres : Service Jeunesse, ALSH

Le gymnase Moulin, dont la construction date des années 1970, présente un état de vétusté avancé. Une remise aux normes énergétiques et en termes d'accessibilité sont nécessaires. Par ailleurs, une modernisation des espaces de pratique doit également être envisagée afin de répondre au mieux aux pratiques sportives actuelles et à venir, en particulier pour le public scolaire de proximité. Outre l'utilisation de cet équipement par les établissements scolaires et associations de proximité, cette opération vise également à relocaliser au sein du quartier Argentine la pratique de la boxe, particulièrement attractive pour le public jeune et adolescent. Pour ce faire, la démolition et la reconstruction de l'équipement, sur le même emplacement, est nécessaire.
Le gymnase Jean Moulin, qui sera agrandi par rapport à l'actuel gymnase, se composera d'un plateau polyvalent destiné à la pratique sportive scolaire et associative et d'une salle de boxe pouvant accueillir dans le quartier une association susceptible d'accueillir de nombreux licenciés du QPV Argentine (la relocalisation de l'association actuellement installée au pôle sportif B. Metsu pourrait être envisagée). D'une manière générale, ce gymnase sera d'une grande polyvalence (utilisation scolaire, sports collectifs…). L'utilisation du gymnase pour des manifestations extra-sportives par des associations du quartier Argentine (lotos, projections cinémas en pieds d'immeubles, etc.) sera également prévue. Par ailleurs, l'assiette foncière du projet sera optimisée pour constituer avec les terrains extérieurs attenants au gymnase un pôle sportif de proximité.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	Avenue Jean Moulin - 60000 BEAUVAIS (Parcelle: J 1130)

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Localisation hors QPV	**CE du 19/09/2019 ayant validation la localisation hors du QPV.**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Localisation hors QPV	**CE du 19/09/2019 ayant validation la localisation hors du QPV.**

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S2	2021	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 716 701,49 €
Taux max NPNRU	35.00 %
Subvention ANRU NPNRU	600 845,52 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

FICHE OPERATION

12/10/2021

Contrat : C0707 Convention CA Du Beauvaisis
Opération : C0707-37-0022 Extension Médiathèque Argentine

Numéro de la version : 21264 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0707-37-0022	**N° IDTOP (AGORA)**	707-6060011-37-0002-001
Maitre d'ouvrage (MO)	20006799900017 CA DU BEAUVAISIS	**Intitulé de l'opération**	Extension Médiathèque Argentine
Nature de l'opération :	37 - Equipement public de proximité		

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

OPERATION D'EXTENSION D'EQUIPEMENT EN QPV: Extension de la médiathèque Argentine avec création d'une entrée avenue Jean Moulin.

Cet équipement, dans sa configuration actuelle, présente divers problèmes de fonctionnement :
- absence de lisibilité, l'accès se faisant uniquement via les locaux de l'ASCA, ce qui contraint les horaires d'ouverture, et le château d'eau masquant la médiathèque depuis l'avenue Jean Moulin ;
- la configuration interne en plateau ouvert qui provoque des gênes occasionnelles entre les différents usages.

L'extension du bâtiment est nécessaire pour permettre la restructuration de la médiathèque sans en perturber le fonctionnement. Cet aménagement présente l'avantage d'offrir la possibilité d'un adressage de la médiathèque sur l'avenue Jean Moulin, axe structurant du quartier et le plus emprunté, pour donner plus de visibilité à cet équipement et aux associations de quartier.

La création d'un parking à l'angle de l'avenue de Bourgogne / avenue Jean Moulin intégré dans les aménagements du NPNRU Argentine afin de desservir l'ASCA et la médiathèque permettra de faciliter l'accès à ce futur équipement.

Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP060011 - Argentine	60000 - BEAUVAIS	Avenue Jean Moulin / 8 avenue de Bourgogne - 60000 BEAUVAIS / Parcelle: ZA 0763

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel	**Année de lancement opérationnel**	**Durée en semestre**
S1	2022	6

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 585 070,83 €
Taux max NPNRU	35,00 %
Subvention ANRU NPNRU	554 774,79 €

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Annexe C5
Tableau des aides de la Caisse des Dépôts

Prêts

Libellé précis	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Prêt CDC	Taux de prêt CDC (en % du coût de l'opération)	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération en semestres
Reconstitution site AFPA Beauvais, 87 LLS (87 PLAI) – hors QPV – Adoma	60057 Beauvais 6060011 Argentine	381 - ADOMA	3 137 995,00 €	58,05 %	S2 2022	4 semestres
Acquisition-amélioration site AFPA Beauvais, 42 LLS (42 PLAI) – hors QPV – Adoma	60057 Beauvais 6060011 Argentine	381 - ADOMA	1 183 924,00 €	38,24 %	S2 2022	4 semestres
Reconstitution Site baseball Beauvais, 13 LLS (13 PLUS) – hors QPV – Clésence – projet Argentine	Quartier Multisite	513 - CLESENCE	1 949 349,43 €	85,32 %	S2 2021	2 semestres
Reconstitution site 5 rue du pont Laverdure Beauvais, 14 LLS (2 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Saint-Lucien	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	513 - CLESENCE	1 656 394,55 €	78,07 %	S2 2021	2 semestres

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Libellé précis	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Prêt CDC	Taux de prêt CDC (en % du coût de l'opération)	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération en semestres
Reconstitution site Notre-Dame du Thil Beauvais, 25 LLS (7 PLUS / 18 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Argentine	60057 Beauvais 6060011 Argentine	513 - CLESENCE	1 701 222,03 €	69,82 %	S2 2021	1 semestre
Reconstitution Bailleul-sur-Thérain, 19 LLS (7 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Argentine	60057 Beauvais 6060011 Argentine	513 - CLESENCE	1 586 839,58 €	79,92 %	S2 2021	2 semestres
Reconstitution La Neuville-en-Hez, 3 LLS (3 PLAI) – hors QPV – Clésence – projet Saint-Lucien	Quartier Multisite	513 - CLESENCE	259 559,22 €	76,49 %	S2 2021	4 semestres
Réhabilitation Bâtiments C11 et D7 (235 LLS) – Clésence – Argentine	60057 Beauvais 6060011 Argentine	513 - CLESENCE	5 412 545,85 €	51,51 %	S2 2021	6 semestres
Réhabilitation Tours A7 et A8 (134 LLS) – Clésence – Argentine	60057 Beauvais 6060011 Argentine	513 - CLESENCE	1 367 865,00 €	27,24 %	S2 2021	6 semestres
Réhabilitation Bâtiments I et J (60 LLS) – Clésence – Saint-Lucien	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	513 - CLESENCE	629 592,00 €	29,48 %	S2 2021	5 semestres

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Libellé précis	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Prêt CDC	Taux de prêt CDC (en % du coût de l'opération)	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération en semestres
Réhabilitation Bâtiments K et M (84 LLS) – Clésence – Saint-Lucien	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	513 - CLESENCE	876 886,80 €	29,45 %	S2 2023	4 semestres
Résidentialisation Bâtiment M (54 LLS) – Clésence – Saint -Lucien	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	513 - CLESENCE	108 540,00 €	56,20 %	S2 2024	3 semestres
Résidentialisation Tours A7 et A8 (134 LLS) – Clésence – Argentine	60057 Beauvais 6060011 Argentine	513 - CLESENCE	108 540,00 €	22,65 %	S1 2024	3 semestres
Reconstitution opérations complémentaires (Zone 4), 16 LLS (6 PLUS / 10 PLAI) - hors QPV - Clésence - projet Saint-Lucien	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	513 - CLESENCE	1 312 525,55 €	76,40 %	S1 2023	6 semestres
Reconstitution opérations complémentaires (Zone 5), 11 LLS (4 PLUS / 7 PLAI) - hors QPV - Clésence - projet Saint-Lucien	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	513 - CLESENCE	2 070 983,01 €	81,48 %	S1 2023	6 semestres

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Libellé précis	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Prêt CDC	Taux de prêt CDC (en % du coût de l'opération)	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération en semestres
Reconstitution site Notre-Dame du Thil Beauvais (2e tranche), 10 LLS (4 PLUS / 6 PLAI) – hors QPV – Clésence - projet Saint-Lucien	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	513 - CLESENCE	1 107 730,60 €	78,76 %	S2 2021	6 semestres
Réhabilitation Bâtiment L (50 LLS) - Clésence - Saint-Lucien	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	513 - CLESENCE	540 000,00 €	22,41 %	S1 2022	7 semestres
Reconstitution site Vinot Préfontaine Beauvais, 15 LLS (6 PLUS / 9 PLAI) – hors QPV – OPAC	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 - OPAC DE L OISE	1 702 492,00 €	48,07 %	S2 2021	4 semestres
Reconstitution site Genton Beauvais, 18 LLS (7 PLUS / 11 PLAI) – hors QPV – OPAC	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 - OPAC DE L OISE	2 274 948,00 €	58,17 %	S1 2022	5 semestres
Reconstitution site 21 rue du pont Laverdure Beauvais, 19 LLS (7 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – OPAC	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 - OPAC DE L OISE	2 234 375,00 €	57,54 %	S2 2021	6 semestres
Reconstitution site Savignies Beauvais, 14 LLS (5 PLUS / 9 PLAI) – hors QPV – OPAC	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 - OPAC DE L OISE	1 792 730,00 €	59,11 %	S2 2021	4 semestres

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Libellé précis	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Prêt CDC	Taux de prêt CDC (en % du coût de l'opération)	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération en semestres
Reconstitution site Ex-Lidl Beauvais, 20 LLS (8 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – OPAC	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 - OPAC DE L OISE	1 646 005,00 €	55,65 %	S2 2021	4 semestres
Reconstitution Hermes, 10 LLS (4 PLUS / 6 PLAI) – hors QPV – OPAC	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 - OPAC DE L OISE	425 269,00 €	36,86 %	S1 2022	5 semestres
Reconstitution Opérations complémentaires zone 4, 80 LLS (33 PLUS / 47 PLAI) – hors QPV – OPAC	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 - OPAC DE L OISE	5 265 410,72 €	34,41 %	S2 2021	12 semestres
Reconstitution Opérations complémentaires zone 5, 20 LLS (8 PLUS / 12 PLAI) – hors QPV – OPAC	60057 Beauvais 6060010 Saint Lucien	213 - OPAC DE L OISE	1 528 854,73 €	38,23 %	S2 2021	12 semestres
Reconstitution Opérations complémentaires, 87 LLS (31 PLUS / 56 PLAI) – hors QPV – SAHLM 60	60057 Beauvais 6060011 Argentine	233 - SAHLM DPT OISE	7 502 060,00 €	65,84 %	S1 2023	6 semestres
Acquisition-amélioration rue Jean-Baptiste Boyer Beauvais, 1 LLS (1 PLUS) – hors QPV – SAHLM 60	60057 Beauvais 6060011 Argentine	233 - SAHLM DPT OISE	15 000,00 €	31,15 %	S2 2021	1 semestre

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Libellé précis	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Prêt CDC	Taux de prêt CDC (en % du coût de l'opération)	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération en semestres
Reconstitution site Aviation civile Beauvais, 54 LLS (24 PLUS / 30 PLAI) – hors QPV – SAHLM 60	60057 Beauvais 6060011 Argentine	233 - SAHLM DPT OISE	4 601 943,79 €	48,59 %	S1 2022	6 semestres

Ingénierie

Libellé précis	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Participation CDC	Taux de participation CDC	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération en semestres
Mission d'OPC urbain, financier et interchantiers	CA DU BEAUVAISIS (Quartiers Argentine et Saint-Lucien)	2003 - CA DU BEAUVAISIS	288 000,00 €	144 000,00 €	50,00 %	S2 2021	12 semestres
Etude stratégique de communication	CA DU BEAUVAISIS (Quartiers Argentine et Saint-Lucien)	2003 - CA DU BEAUVAISIS	150 000,00 €	20 000,00 €	13,33 %	S2 2021	2 semestres

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Annexe C7

Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle (tableau extrait d'Agora à la date d'examen du projet)

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS PHYSIQUES (extrait du système d'information le : 22/04/2021 à 17:44)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° PROJET : 314		LOCALISATION												CONTRIBUTIONS																				PRETS				ECHEANCIER			
ZONE INTERVENTION		INSEE ZONE	INSEE COMNE																																						
60057/Beauvais/QPV national/Saint Lucien 60057/Beauvais/QPV national/Argentine N° de projet(3 caractères) ou de convention + N°INSEE(ZUS ou zone article 6 sur 7c +N° de famille d'opération(+N° chrono=identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maitrise d'ouvrage et une unité de temps) N° chrono=opérations physiques ou élémentaires(objet d'une attribution de subvention)		6060010 6060011	60057 60057																																						
	COMMENTAIRE	LOCALISATION		IMMEUBLES		LOGEMENTS		COUT PAR		MAITRE D OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE	VILLE		EPCI		CONSEIL DEPARTEMENTAI		CONSEL REGIONAL		BAILLEUR SOCIAL		CDC		EUROPE		ANAH		AUTRES		ANRU		PRETS		Pour mémoire	Pour mémoire	Demarrage		Durée en	vérif
		QPV DE RATTACHEMENT(ou assimilé)	LIEU DE REALISAT° (N° ZUS ou commune	NBRE	TYPE (MI,R+)	NBRE	SDP	LOGT	M2					FINANCEMENT PREVISIONNEL									y compris les prêts														Prêt PRU ou pas	Prêt CIL ou pas	Année	semestre	semestre	
																%		%		%		%		%		%		%		%		%		%							
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																									
314 6060011 14 0001 001 chargé de mission RU	NPN	6060011					0,00	0,00	0,00	60/CA DU BEAUVAISIS./200067	41 748,00	0,00%	41 748,00	41 748,00	0,00	0,00%	20 874,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 874,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	2	V
314 6060011 14 0001 002 Etude de maîtrise d'oeuvre urbaine (Argen	NPN	6060011	60057				0,00	0,00	0,00	60/CA DU BEAUVAISIS./200067	165 612,50	20,00%	198 735,00	165 612,50	0,00	0,00%	90 612,50	54,71%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	75 000,00	45,29%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	5	V
314 6060011 14 0001 003 Etudes équipements, commerces et dévelo	NPN	6060011					0,00	0,00	0,00	60/CA DU BEAUVAISIS./200067	150 000,00	20,00%	180 000,00	150 000,00	0,00	0,00%	75 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	75 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	1	V
314 6060011 14 0001 004 Animation d'ateliers urbains (Argentine e	NPN	6060011	60057				0,00	0,00	0,00	60/CA DU BEAUVAISIS./200067	38 075,00	20,00%	45 690,00	38 075,00	0,00	0,00%	21 408,00	56,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	16 667,00	43,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
314 6060011 14 0001 005 Mission AMO - volets stratégies patrimoni	NPN	6060011	60057				0,00	0,00	0,00	60/CA DU BEAUVAISIS./200067	112 050,00	20,00%	134 460,00	112 050,00	0,00	0,00%	56 025,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	56 025,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
314 6060011 14 0001 006 Mission d'AMO - volet copropriétés	NPN	6060011					0,00	0,00	0,00	60/CA DU BEAUVAISIS./200067	20 000,00	20,00%	24 000,00	20 000,00	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	1	V
314 6060011 14 0001 007 mission AMO - PRU Argentine et Saint-Luc	NPN	6060011					0,00	0,00	0,00	60/CA DU BEAUVAISIS./200067	70 350,00	20,00%	84 420,00	70 350,00	0,00	0,00%	49 245,00	70,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	21 105,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2015	2	8	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET											597 835,50		709 053,00	597 835,50	0,00	0,00%	323 164,50	54,06%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	96 105,00	16,08%	0,00	0,00%	10 000,00	1,67%	0,00	0,00%	168 566,00	28,20%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
TOTAL											597 835,50		709 053,00	597 835,50	0,00	0,00%	323 164,50	54,06%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	96 105,00	16,08%	0,00	0,00%	10 000,00	1,67%	0,00	0,00%	168 566,00	28,20%	0,00	0,00%	0,00	0,00				

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS FINANCIERES (extrait du système d'information le 22/04/2021 à 17:44)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° PROJET : 314	LOCALISATION												CONTRIBUTIONS																				PRETS				ECHEANCIER			
ZONE INTERVENTION	INSEE ZONE	INSEE COMNE																																					
60057/Beauvais/QPV national/Saint Lucien 60057/Beauvais/QPV national/Argentine	6060010 6060011	60057 60057																																					
N° de projet(3 caractères) ou de convention + N°INSEE(ZUS ou zone article 6 sur 7c +N° de famille d'opération(+N° chrono=identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maitrise d'ouvrage et une unité de temps) N° chrono=opérations physiques ou élémentaires(objet d'une attribution de subvention)																																						
COMMENTAIRE	LOCALISATION		IMMEUBLES		LOGEMENTS		COUT PAR			MAITRE D OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE	VILLE		EPCI		CONSEIL DEPARTEMENTAI		CONSEL REGIONAL		BAILLEUR SOCIAL		CDC		EUROPE		ANAH		AUTRES		ANRU		PRETS		Pour mémoire	Pour mémoire	Demarrage		Durée en	vérif
	OPV DE RATTACHEMENT(ou assimilé)	LIEU DE REALISAT° (N° ZUS ou commune	NBRE	TYPE (MI,R+)	NBRE	SDP	LOGT	M2					FINANCEMENT PREVISIONNEL									y compris les prêts														Prêt PRU ou pas	Prêt CIL ou pas	Année	semestre	semestre	
															%		%		%		%		%		%		%		%		%		%							
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																							
314 6060011 14 0001 chargé de mission RU, Etude de maîtrise d'oe	NPN	6060011				0,00	0,00	0,00	60/CA DU BEAUVAISIS./200067	597 835,50	18,60%	709 053,00	427 835,50	0,00	0,00%	323 164,50	75,53%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	96 105,00	22,46%	0,00	0,00%	10 000,00	2,34%	0,00	0,00%	168 566,00	39,40%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2015	2	8	F
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET										597 835,50		709 053,00	427 835,50	0,00	0,00%	323 164,50	75,53%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	96 105,00	22,46%	0,00	0,00%	10 000,00	2,34%	0,00	0,00%	168 566,00	39,40%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
TOTAL										597 835,50		709 053,00	427 835,50	0,00	0,00%	323 164,50	75,53%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	96 105,00	22,46%	0,00	0,00%	10 000,00	2,34%	0,00	0,00%	168 566,00	39,40%	0,00	0,00%	0,00	0,00				

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

DOCUMENT CADRE DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT et CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION

2018-2023

espacité

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Sommaire

1. Préambule 3
1.1. Le cadre fixé par la loi 3
1.2. Champ d'application et durée de la convention 5
1.3. Le contexte sur la communauté d'agglomération du Beauvaisis 5
1.4. Les enjeux pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis 6
2. Le diagnostic 9
2.1. La répartition et les caractéristiques du parc social 9
2.2. L'occupation du parc social 14
2.3. La réponse aux besoins en logements sociaux 18
3. Les orientations sur le territoire de la CAB (partie valant document cadre de la Conférence Intercommunale du Logement) 29
3.1. Orientations stratégiques de la Conférence Intercommunale du Logement 29
3.1.1. Politique d'attribution des logements sociaux 29
3.1.2. Politique de l'offre 31
3.1.3. L'accompagnement des choix résidentiels des ménages 33
3.2. Les objectifs quantitatifs d'attribution concourant au rééquilibrage territorial 33
3.2.1. Accueillir les ménages les plus modestes dans l'ensemble du territoire intercommunal 33
3.2.2. Accueillir des ménages autres que ceux du 1er quartile au sein des quartiers prioritaires 35
3.2.3. Garantir l'équité d'accès au parc social pour les ménages prioritaires (accord collectif intercommunal) 36
4. Les leviers et la mise en œuvre des objectifs d'attribution 40
4.1. Les modalités de coopération inter-bailleurs et inter-réservataires pour concourir à l'atteinte des objectifs 40
4.2. Les actions concourant à l'attractivité des quartiers 41
4.3. La stratégie de relogement des ménages 42
4.4. Les engagements des partenaires dans la mise en œuvre de la convention 43
4.5. Les modalités de pilotage, suivi et évaluation de la présente convention 44
5. Glossaire 46
6. Les signataires de la Convention Intercommunale d'Attribution 47

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

1. Préambule

Conformément à l'article 8 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale et la cohésion urbaine,
Vu la loi n° 2017-87 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article L441-5,
Vu la délibération du conseil communautaire du 1er avril 2016 validant la constitution et la mise en place de la conférence intercommunale du logement (CIL) sur le territoire du Beauvaisis,
Vu l'avis favorable émis par la CIL réunie le 8 décembre 2017 sur le présent projet de CIA ;
Vu la délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2017 adoptant le plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs ;
Considérant l'avis réputé favorable du comité du PDALHPD (plan départemental d'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées) après consultation légale conduite du 25 janvier au 25 mars 2018.

Il est convenu ce qui suit :

1.1. Le cadre fixé par la loi

Les évolutions réglementaires récentes réforment les politiques d'attribution de logements sociaux. Les intercommunalités sont chargées de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions sur leurs territoires :

- La **loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR)** du 24 mars 2014 rend obligatoire, pour les intercommunalités concernées par l'obligation d'un Programme Local de l'Habitat et concernées par un Quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville, la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Celle-ci doit définir des orientations partagées en matière d'attribution de logements sociaux. Co-présidée par le Président de l'intercommunalité et le Préfet, elle associe largement les partenaires et acteurs locaux (ensemble des communes, organismes HLM, représentants des locataires, Action Logement, Conseil Départemental, Associations, ...) ;

- La **loi pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi « Ville ») du 21 février 2014** redéfinit les périmètres de la géographie prioritaire. Les Quartiers Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) sont définis selon un critère de concentration de pauvreté. Des contrats de ville doivent être élaborés à l'échelle intercommunale et une convention intercommunale d'attribution (CIA) doit leur être annexée, fixant des objectifs d'attribution. La CIA est une fusion entre l'ACI et la CET (évoquée dans la loi LAMY). Elle doit être élaborée parallèlement à la mise en œuvre des protocoles de préfiguration et signée au plus tard lors de la signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

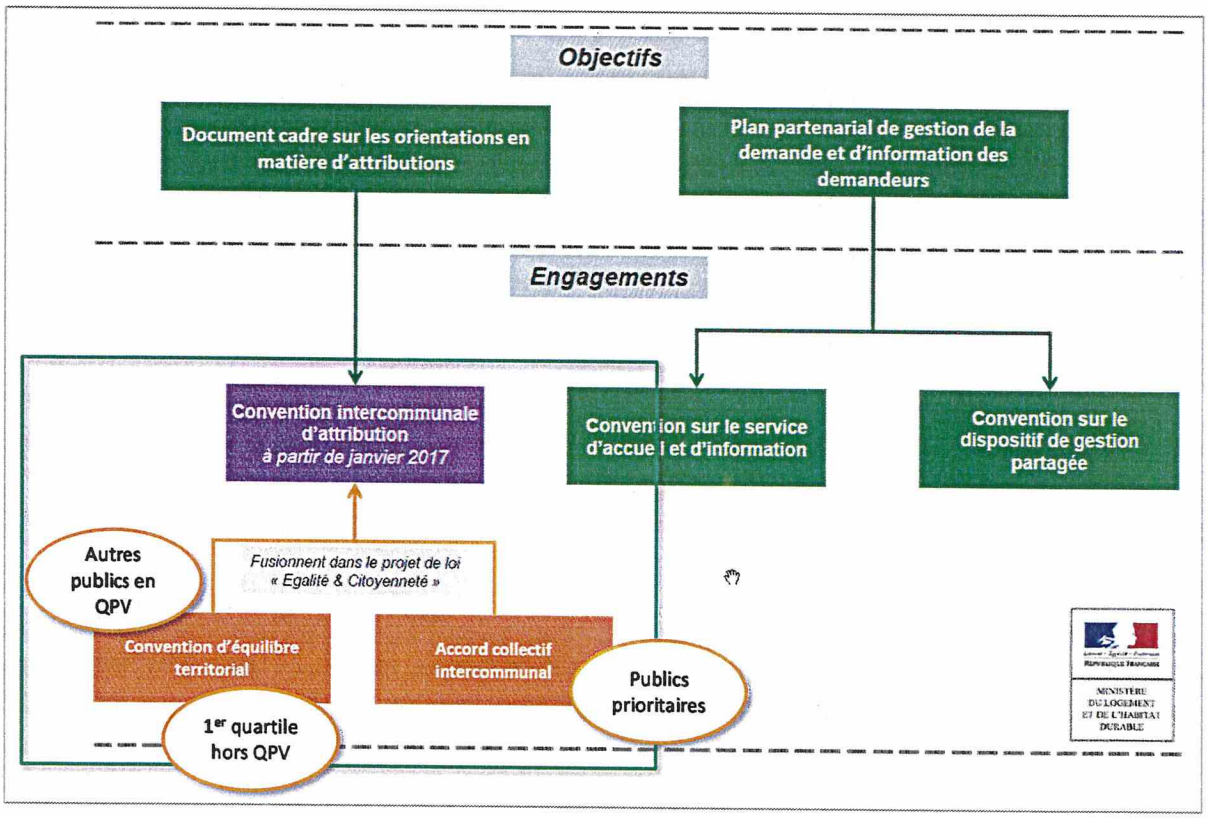
DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

- La **loi Egalité et Citoyenneté (LEC) du 27 janvier 2017** poursuit la réforme des attributions en :
    - Clarifiant et simplifiant les **documents** de mise en œuvre de la réforme par les EPCI (cf. schéma ci-après) ;
    - Consacrant **25% des attributions (suivies de baux signés) hors QPV au premier quartile** des demandeurs les plus pauvres et à des ménages relogés dans le cadre des Nouveaux Projets de Renouvellement Urbain (NPRU) ;
    - Consacrant au moins **25% des attributions des collectivités locales, d'Action Logement et des logements non réservés des bailleurs sociaux, aux ménages prioritaires**
    - Définissant **un objectif d'attributions (suivies ou non de baux signés)** aux ménages **« autres » que ceux du 1er quartile en QPV.**

L'instruction ministérielle (NOR : TERL1806861J – Ministère de la Cohésion des territoires) du 14 mai 2018 est venue instituer ces objectifs comme seuils, toute dérogation sollicitée par l'EPCI concerné auprès du Préfet revêtant un caractère exceptionnel.

La Convention Intercommunale d'Attribution (objet du présent document), doit préciser l'application locale de ces objectifs et leur ajustement éventuel, ainsi que les engagements de chacun pour l'atteinte des objectifs

Schéma récapitulatif des documents à élaborer dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des attributions



DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Le présent document fusionne :

- Le document cadre de la CIL, fixant des orientations en matière d'attributions
- La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) déclinant ces objectifs en engagements précis, pour concourir aux ambitions de mixité fixées par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et ses partenaires.

1.2. Champ d'application et durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 6 ans. Elle porte sur l'ensemble du parc locatif social présent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Elle implique l'ensemble des bailleurs, réservataires, et membres de la Conférence Intercommunale du Logement.

1.3. Le contexte sur la communauté d'agglomération du Beauvaisis

La présente convention s'inscrit dans la politique de l'habitat fixée à l'échelle intercommunale par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, au titre de sa compétence obligatoire d'équilibre social de l'habitat. Ainsi, le contenu de la CIA est étroitement lié :

- Au **Contrat de Ville 2015-2020**, signé en juillet 2015, dont elle constitue une annexe obligatoire, et qui propose une démarche intégrée devant tenir compte à la fois des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique ;
- Au **Programme Local de l'Habitat** (PLH) 2016-2022, qui fixe la politique communautaire en matière d'habitat et notamment concernant le parc social ;
- Au **Plan Partenarial de Gestion de la Demande en logement social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID)** : adopté en décembre 2017, qui permet de poursuivre les travaux de la CIA et de concourir aux objectifs de mixité qui y sont inscrits via la gestion partagée de la demande ;
- Aux actions déjà menées sur les quartiers Saint-Jean au titre du premier Projet de Rénovation Urbaine et Argentine au titre d'une Opération de Renouvellement Urbain ;
- Aux actions engagées et amenées à se poursuivre dans le cadre des deux Nouveaux **Projets de Renouvellement Urbain d'Intérêt National** des quartiers Argentine et Saint-Lucien (protocole de préfiguration signé en 2016).
- A la future convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Enfin, la présente convention tient également compte du **Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)** 2014-2020, qui fixe des objectifs en matière de relogement des publics prioritaires (déclinés dans la CIA).

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

1.4. Les enjeux pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Portrait du territoire



DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a été créée en 2004. Au 1er janvier 2017, en application de la loi NOTRe, à la suite de la fusion entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis (31 communes, 79 781 habitants) et la communauté de communes rurales du Beauvaisis (13 communes, 14 571 habitants), elle compte 44 communes et 94 352 habitants[1]. Au 1er janvier 2018 suite à une nouvelle extension, le territoire compte 53 communes et 104 511 habitants.

La ville-centre de Beauvais compte 54 738 habitants soit 58% de la population du territoire. Les autres communes qui composent l'intercommunalité comptent entre 150 et 2800 habitants, avec un profil généralement rural.

Le territoire connaît une variation de population de 0,1% sur la dernière période, grâce à un solde naturel positif. Entre 1975 et 2013, les 1 163 nouveaux habitants se sont majoritairement installés dans les communes rurales. [2]

L'intercommunalité connaît un phénomène de départ des jeunes ménages souhaitant accéder à la propriété qui ne trouve pas satisfaction sur le territoire. On observe également un vieillissement de la population, ce qui amène à la question de l'adaptabilité des logements du parc existant notamment. [3]

Portrait des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

(source : Protocole de Préfiguration du NPNRU Argentine et Saint-Lucien)

Le territoire compte 3 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), regroupant 17 418 habitants, répartis comme tel : [4]

- Le quartier de Saint-Jean : 5 450 habitants en 2011, 3890 logements dont 1969 logements locatifs sociaux
- Le quartier de Saint-Lucien : 2 748 habitants en 2011, 1157 logements dont 1090 logements locatifs sociaux
- Le quartier Argentine : 9 220 habitants en 2011, 4698 logements dont 3174 logements locatifs sociaux

[1] Source : INSEE RGP.
[2] Source : INSEE 2013
[3] Source : PLH 2016-2022
[4] Source : Contrat de Ville 2015-2020

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9



Figure 1 : Quartiers Prioritaires de la Ville, source : sig.ville.gouv.fr

Pour rappel, les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014. Ils ont été définis selon un nombre minimal d'habitants et un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants.
Ont ainsi été retenues les zones de plus de 1.000 habitants, ou plus de la moitié de la population vit avec moins de 11.250 euros par an, soit 60 % du revenu médian de référence nationale (avec une pondération selon le niveau de vie dans l'agglomération).

64,5% du parc de logements sociaux de Beauvais sont situés en QPV soit 6223 logements sociaux, sur un total de 9 655 logements sociaux à Beauvais.[5]

La ville de Beauvais, appuyée par l'Etat et l'ensemble des acteurs locaux, a engagé un processus de renouvellement urbain et d'accompagnement de ces quartiers prioritaires. Le contrat de ville signé pour la période 2015-2020 fixe un cadre pour la mobilisation des partenaires du territoire pour dynamiser ces quartiers fragiles dans la ville de Beauvais et l'agglomération, accompagner les parcours professionnels des habitants et consolider leurs trajectoires éducatives et scolaires, et améliorer plus globalement la vie dans ces quartiers faisant face à diverses problématiques sociales.

D'après le protocole de préfiguration : *« Les quartiers d'habitat social de la ville, ayant une vocation majoritairement résidentielle, peinent à s'intégrer au sein de l'espace urbain global et à se diversifier. La concentration de ces difficultés et des dysfonctionnements urbains des trois quartiers prioritaires sont d'autant plus inquiétants qu'Argentine, Saint-Lucien et Saint-Jean réunissent près de 50 % de la population communale ».*

[5] Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social (RPLS) 2016

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Chaque quartier concerné par le NPNRU présente des spécificités :

- Argentine se caractérise par la présence d'un parc en copropriété (représentant environ le quart des logements du quartier). Ces copropriétés présentent des signes de fragilité et une dépréciation par rapport au marché immobilier local. L'offre locative sociale qui représente près de 3000 logements est dense, en collectif et dans de grandes résidences avec des niveaux de loyers très bas.

- Sur Saint-Lucien, près de 100% du parc de logements est constitué de locatif social, en grands ensembles. Le quartier est extrêmement dense et présente donc peu d'opportunités foncières pour des opérations de diversification. Les déconstructions pourront permettre de dégager des marges de manœuvre pour d'éventuels projets de diversification.

Dans le protocole de préfiguration, plusieurs objectifs sont poursuivis pour la rénovation des quartiers au titre du NPNRU :

- Pour Saint Lucien :
  - Désenclaver et ouvrir le quartier vers la ville
  - Affirmer la centralité du quartier à partir d'un pôle d'équipements attractifs bien identifié
  - Valoriser et révéler le potentiel paysager et historique du quartier
  - Diversifier et rendre plus attractif le parc de logements

- Pour Argentine :
  - Favoriser l'intégration urbaine du quartier dans la ville et dans l'agglomération
  - Renforcer le maillage et le rayonnement des différents pôles de vie du quartier
  - Améliorer et moderniser le parc de logements
  - Diversifier l'habitat en vue d'attirer des populations nouvelles

2. Le diagnostic

Les orientations définies dans la présente Convention Intercommunale d'Attribution s'appuient sur un diagnostic du territoire du Beauvaisis portant sur :

- La répartition et les caractéristiques du parc social
- Le profil des occupants du parc social selon les secteurs,
- Les attributions et leurs effets sur l'évolution de l'occupation des quartiers.

2.1. La répartition et les caractéristiques du parc social

2.1.1. La répartition

Une répartition hétérogène du parc

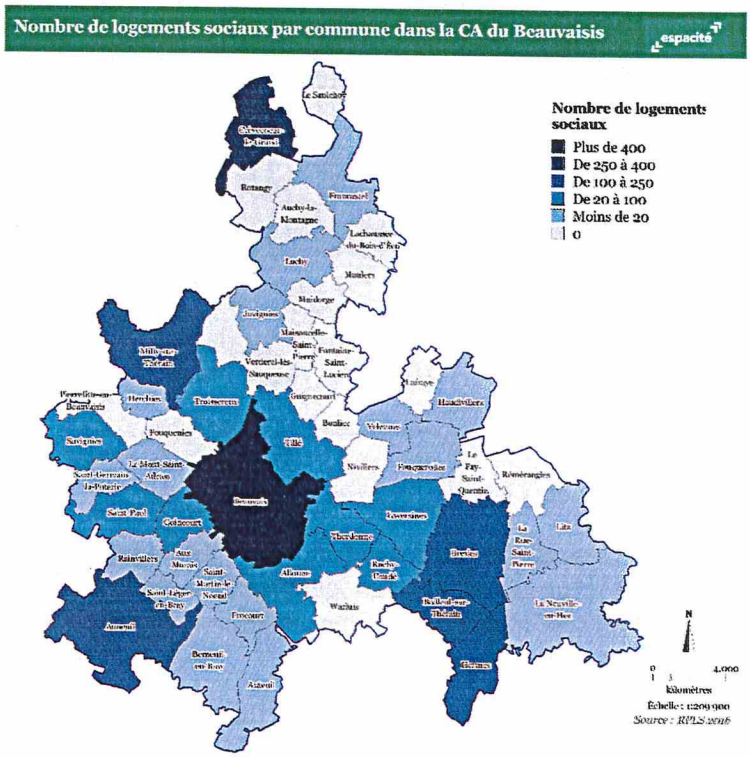
Le parc social est réparti de façon très hétérogène. En 2017 le territoire comptait 11 126 logements sociaux, répartis sur 32 communes, dont 16 accueillant 15 logements ou moins. En 2018, après nouvelle extension du périmètre de l'EPCI, le territoire compte 11 492 logements

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

sociaux répartis sur 35 communes. 9646 logements, soit 84% des logements sociaux se trouvent dans la ville de Beauvais. [6]

Une production neuve qui vise un rééquilibrage territorial de l'offre

68.8% de la construction de logements locatifs sociaux entre 2010 et 2015, soit 766 logements, concernait la ville centre de Beauvais. Soit 31.2% (348 logements) hors Beauvais sur cette période.[7] Le PLH 2016-2022 comporte en effet un objectif de rééquilibrage de la répartition de logements sociaux entre la ville centre et les communes rurales, tout en préservant les caractéristiques de chaque commune. L'objectif global de logements sociaux est de 150 logements/an sur le territoire de l'agglomération (ancien périmètre).



Une offre concentrée sur les QPV

Près de 6300 logements, soit 65 % des logements sociaux situés à Beauvais se trouvent en Quartiers Prioritaires de la Ville et près de 56 % du parc social général.

Le parc social se réparti pour une grande majorité entre 7 bailleurs :

- L'OPAC de l'Oise (60 %)
- Picardie Habitat (19 %)
- SA HLM de l'Oise (11%)
- SA HLM du Beauvaisis (1 %)
- OSICA – CDC Habitat (4 %)
- 1001 VIES HABITAT *(anciennement Logement Francilien)* (2 %)
- ADOMA – CDC Habitat (3 %)

[6] Source : RPLS 2016
[7] Source : RPLS 2016

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

2.1.2. Les caractéristiques du parc[8]

Des typologies différentes entre la ville centre et les communes rurales

18.3% des logements sociaux du territoire sont des logements individuels. Ce taux est principalement dû au poids des logements situés à Beauvais dans le parc social, et où effectivement le collectif représente 89.1%.

En effet, en dehors de Beauvais on compte une majorité de logements individuels : 57.4%, pour 42.6% de collectifs. Ces logements individuels sont des logements de type pavillonnaire.

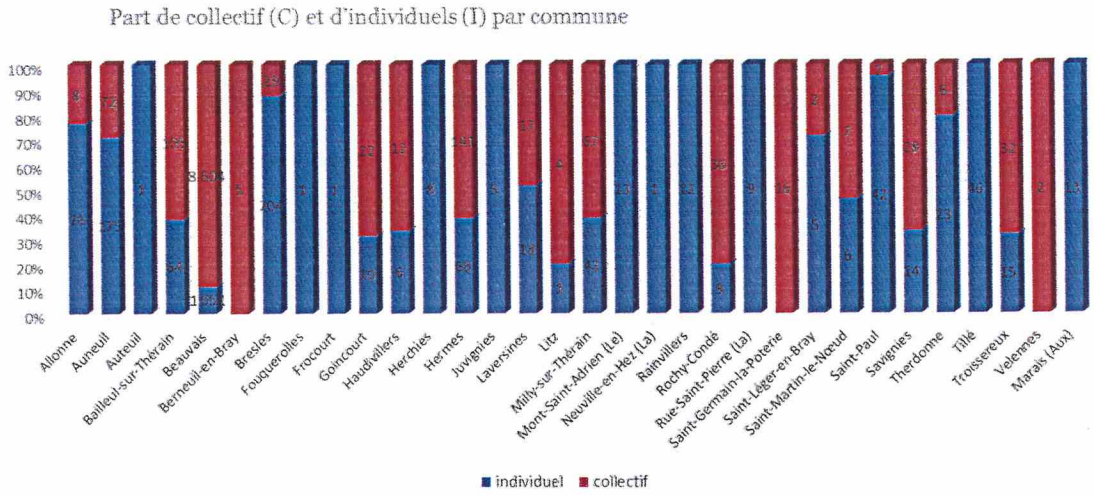


Figure 2: Répartition individuel/collectif ; source : RPLS 2016

Sur le territoire, 24% des logements sont des petits logements de type T1-T2 et 30% sont des grands logements de type T4, taux porté par les logements individuels en communes rurales. C'est cependant le T3 qui est la typologie la plus représentée avec plus d'un logement social sur 3 (35%).

Cette tendance se renforce avec la construction neuve, 41% des logements construits entre 2010 et 2015 sont des T3. Par ailleurs, 24% des logements construits durant cette même période sont des T2, typologie en hausse (18% du parc global), on dénombre peu de T1 et une réduction de la part des T4 dans la production récente.

[8] Source : RPLS 2016

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

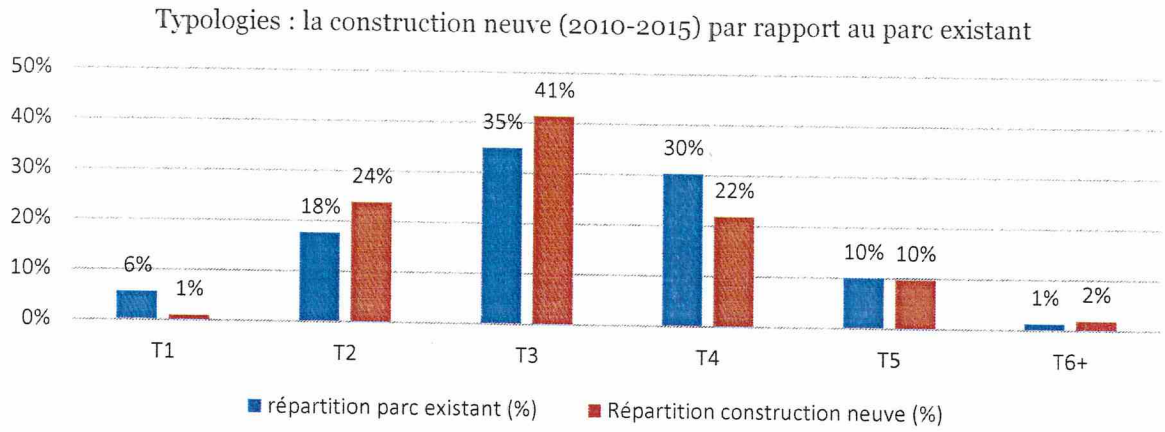


Figure 3 : Taille des logements ; source : RPLS 2016

Un parc relativement ancien, une vacance faible

29% des logements du parc ont été construits avant la première norme technique de 1974, et 849 logements datent d'avant 1950, ils ont aujourd'hui plus de 60 ans. Ces logements présentent donc un risque important d'inconfort thermique et sont potentiellement énergivores.

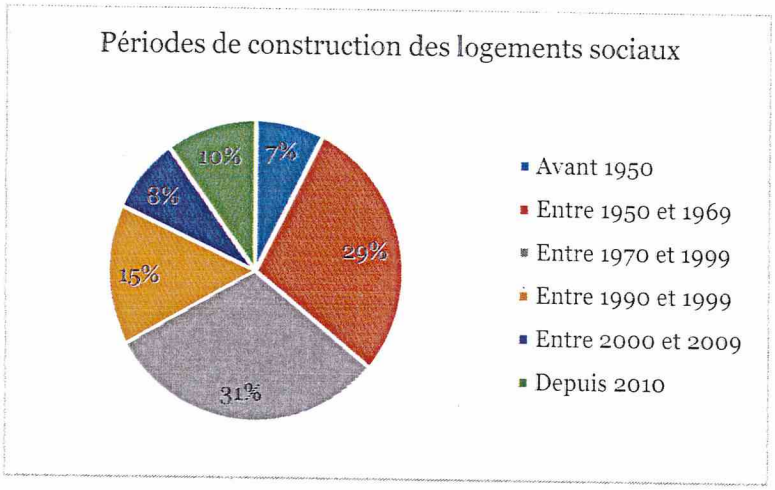


Figure 4 : Période de construction ; source : RPLS 2016

Le parc social présente un taux de vacance faible, de 2.2%, soit 256 logements, dont la moitié sont vacants depuis moins de 3 mois. Ce taux est encore plus faible sur la ville de Beauvais (2%), signe d'une pression plus forte sur la ville centre.

Des loyers dans la moyenne départementale

Le loyer moyen au m² des logements locatifs sociaux sur le territoire de l'intercommunalité est de 5,1€. C'est une moyenne supérieure à la moyenne régionale (4,9€) mais égale à la moyenne départementale. Cette moyenne est pour autant plus faible que la moyenne française de 5,3€/m².

15 communes, sur les 35 communes possédant un parc social, présentent un loyer moyen inférieur à la moyenne de l'agglomération. En revanche, 6 communes présentent un loyer moyen élevé dépassant 6€/m². Ces chiffres sont à prendre avec précautions compte tenu du faible volume de logements locatifs sociaux sur certaines communes. La ville centre présente

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

une offre de logements dont le loyer est similaire à la moyenne de l'EPCI, 5.1€/m². Les communes ayant connu une production récente affichent des loyers moyens plus élevés.

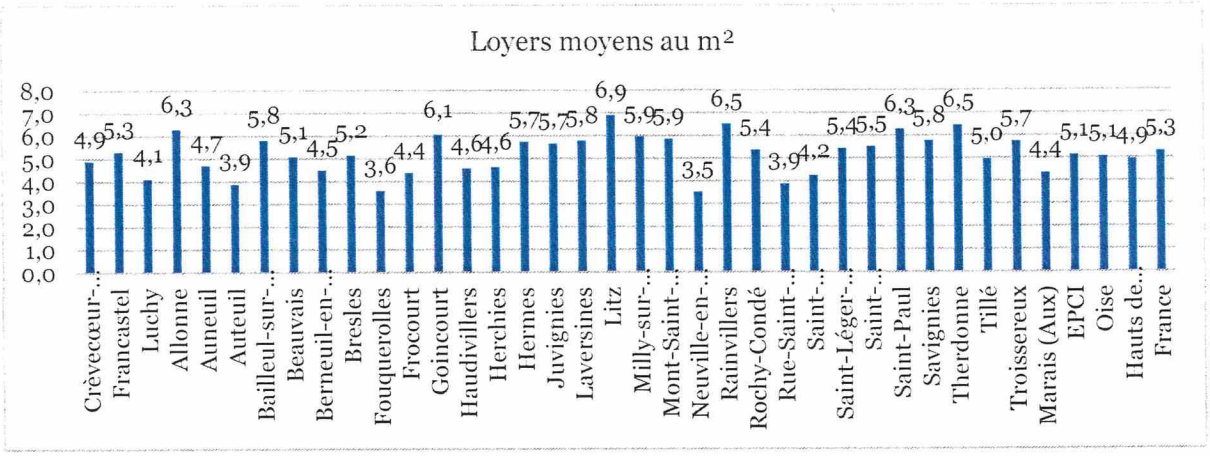


Figure 5 : Loyers moyens ; source : RPLS 2016

8% de PLAI[9] sur le territoire

Près d'un logement sur deux sur le territoire a été financé avant 1977.

Pour le reste, on recense 30% de logements financés en PLA ou PLUS[10] dont certaines communes particulièrement concernées comme Milly-sur-Thérain (68% de PLA-PLUS), Bresles (67%) et Crèvecœur-le-Grand (55,5%).

8% sont financés en PLAI, à destination des ménages les plus précaires. Cependant plusieurs communes de l'agglomération présentent un taux de logements PLAI inférieur à ce taux, Bresles (4%), Beauvais (7,1%), Bailleul-sur-Thérain (4,1%), Auneuil (6,7%) et Crèvecœur-le-Grand (7,5%). Ces taux sont également à mettre au regard du volume de logements sociaux sur chaque commune. Les financements des logements ne sont que partiellement corrélés aux niveaux de loyers : les anciens financements (avant 77) affichent des loyers plus bas que les PLAI récents.

[9] Prêt Locatif Aidé d'Intégration

[10] PLA : Prêt Locatif Aidé ; PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

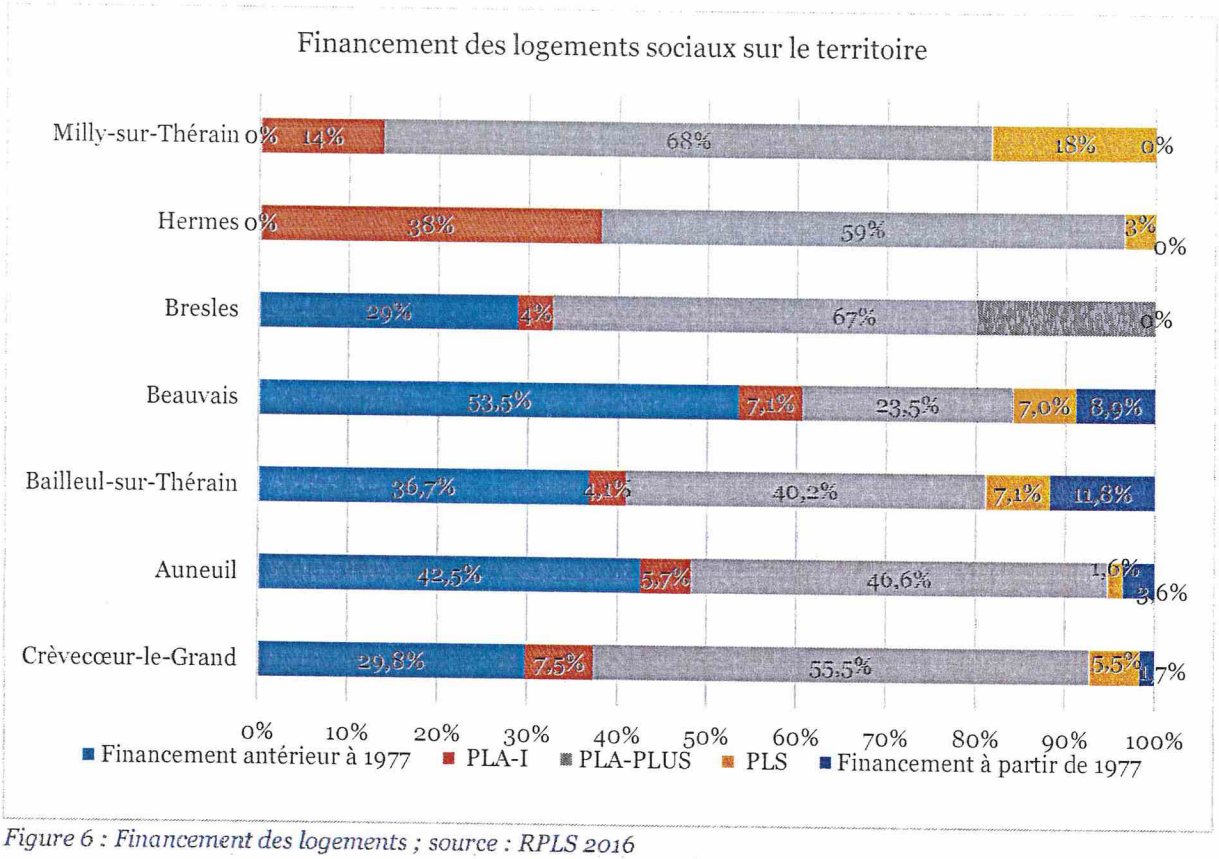


Figure 6 : Financement des logements ; source : RPLS 2016

2.2. L'occupation du parc social [11]

Plus d'1 ménage sur 3 occupant du parc social est composé d'une personne seule

La composition des ménages est sensiblement la même sur le territoire de la CAB et sur les quartiers en QPV. Les différences sont plus importantes entre la ville centre et les communes rurales.

37% des locataires du parc vivent seuls, à l'échelle de la CAB et en QPV. Ce taux est plus faible sur les communes rurales, 29%, en raison de grands logements accueillant des familles. Cette tendance est cependant en baisse chez les emménagés récents, concernés pour 35% d'entre eux à l'échelle de la CAB et 32% en QPV, témoignant de l'installation de familles.

23% des ménages sont des familles monoparentales, taux légèrement plus élevé en QPV (24%). Les communes rurales sont également moins concernées que la ville-centre, 21%. La part des familles monoparentales est plus élevée chez les emménagés récents, elle atteint 27% sur la CAB et 28% en QPV. Au contraire, la tendance est à la baisse chez les couples sans enfants, déjà faiblement représentés, ils représentent 12% des ménages de la CAB et dans les QPV et 10% et 9% des emménagés récents (respectivement sur les périmètres de la CAB et des QPV). Les couples sans enfants semblent plus attirés par les communes rurales, 15% des ménages sont concernés.

Les couples avec enfants sont présents à 33% sur les communes rurales, taux contrebalancé par la ville centre et les QPV, où les couples avec enfants sont moins représentés : 25% et 24%.

[11] Source : Occupation du Parc Social (OPS) 2014

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

On note cependant une baisse de la part des couples avec enfants à l'échelle de la CAB, mais une hausse sur les quartiers en QPV (de 24% à 26%).

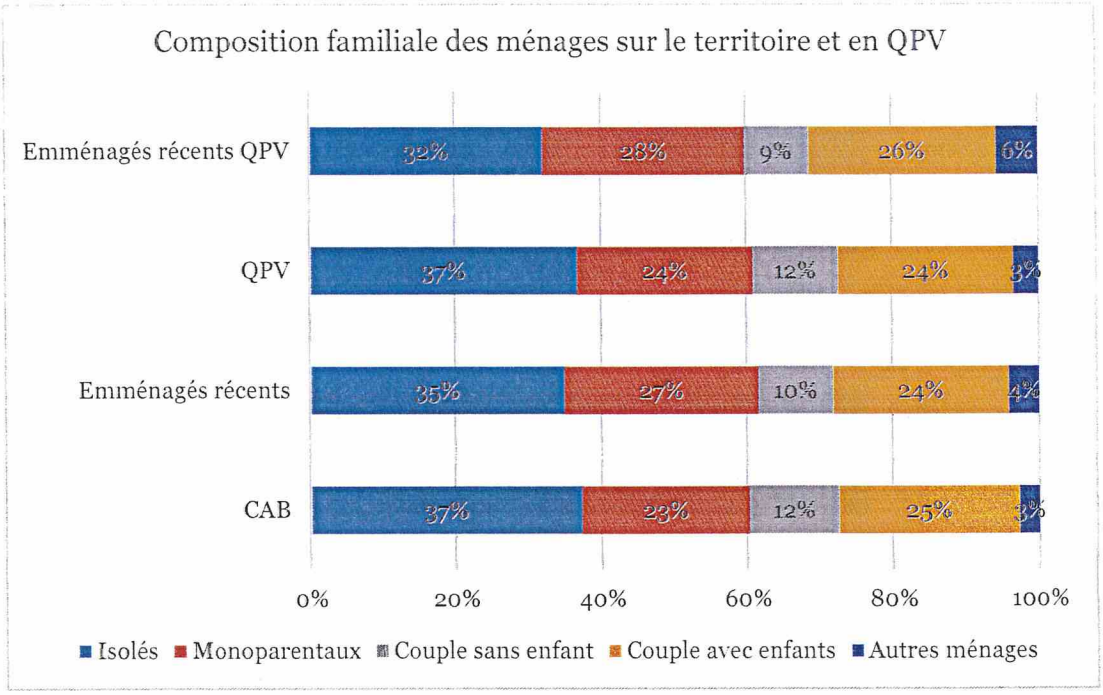


Figure 7 : Composition familiale ; source : OPS 2014

Une occupation renouvelée par l'installation de locataires plus jeunes chez les emménagés récents

Le territoire accueille des locataires relativement âgés, près de la moitié d'entre eux ont plus de 50 ans, 54% dans les QPV et 46% dans les communes rurales. 19% d'entre eux ont plus de 65 ans, 15% sur les communes rurales et 23% dans les QPV. Cette présence importante de personnes plus âgées dans la ville centre et en QPV s'explique notamment par la proximité avec les équipements et services. On note, assez logiquement, une forte baisse de la part des personnes plus âgées chez les emménagés récents, les plus de 65 ans représentent 7% des emménagés récents à l'échelle de la CAB, 9% dans les QPV.

La part des locataires de moins de 30 ans est de 11% sur le territoire de la CAB, et de 9% dans les QPV. Cette tendance est en forte hausse avec les emménagés récents puisque 30% d'entre eux sont concernés, 26% dans les QPV. De plus on observe une hausse des jeunes actifs de 30 ans à 39 ans. 18% des locataires sont concernés à l'échelle de la CAB (16% en QPV), 26% chez les nouveaux arrivants.

La répartition des âges est semblable sur les communes rurales, la différence la plus importante réside dans la part plus faible de personnes âgées, liée aussi à l'installation de jeunes ménages cherchant des logements plus grands dans les communes rurales.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

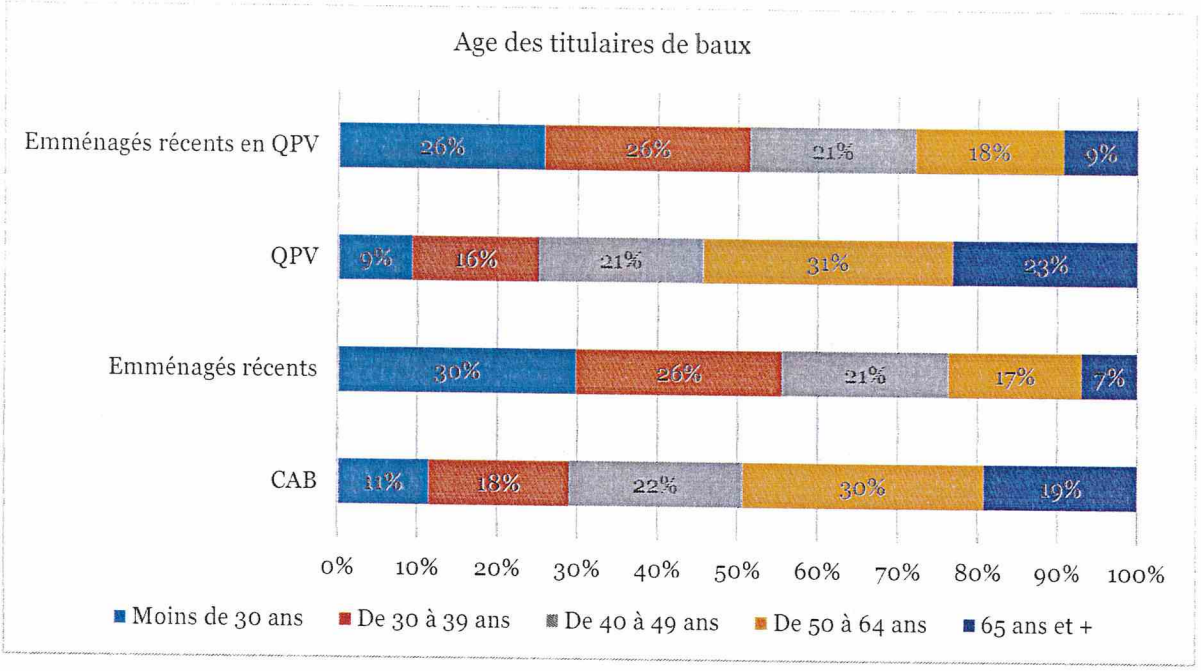


Figure 8 : Age des titulaires de baux ; source : OPS 2014

Une précarisation des ménages avec un fort taux d'emménagés récents sous les plafonds PLAI

88% des locataires vivent avec des ressources inférieures aux plafonds PLUS, et 91% en QPV. 66% des locataires du parc social peuvent prétendre à un logement PLAI du fait de leurs ressources et 72% en QPV. Le décrochage des QPV est d'autant plus important quand on observe le profil des emménagés récents : près de 80% d'entre eux peuvent prétendre à un PLAI et ont donc des ressources très modestes. Ainsi, les nouvelles attributions tendent à renforcer les écarts de pauvreté entre les QPV et le reste de l'EPCI.

Le constant est tout aussi flagrant quand on observe les ménages aux ressources les plus pauvres : 23.3% des locataires ont des ressources inférieures à 20% des plafonds, 28.6% en QPV. Ici aussi on observe une paupérisation avec l'arrivée des nouveaux locataires dont 25.9% sont concernés sur le territoire, 35.1% en QPV. Ces phénomènes sont aussi à relier à la paupérisation des demandeurs.

Les communes rurales semblent accueillir des ménages moins modestes, 16% des locataires vivent avec moins de 20% des plafonds PLUS, 41% vivent avec plus de 60% des plafonds. Cela est aussi à corréler aux niveaux de loyers et typologies, plus élevées dans ces secteurs en moyenne.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

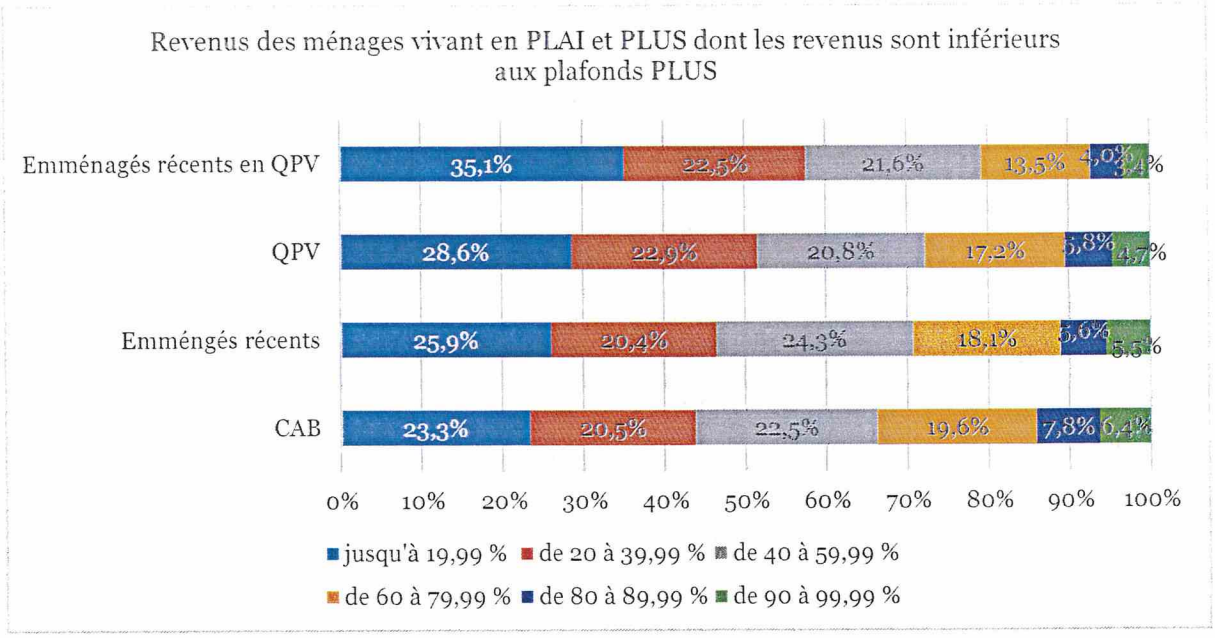


Figure 9 : Revenus des ménages ; source : OPS 2014

Une hausse des actifs ayant un emploi

Plus d'un habitant sur 3 occupe un emploi stable (35%), 6% dans les communes rurales. Ce taux est inférieur dans les QPV (26%) mais suit la tendance à la hausse observée sur le territoire : 37% des emménagés récents, 27% en QPV. Cependant, la hausse des actifs ayant un emploi ne signifie pas forcément une hausse des revenus et donc une amélioration de la situation économique des ménages : on observe davantage de ménages avec un emploi stable tandis qu'on constate une baisse des revenus. Cette tendance peut aussi s'expliquer par les critères d'attribution des commissions d'attribution qui observent la situation face à l'emploi des ménages et leur capacité à assumer un loyer.

On observe également une augmentation de la part des occupants ayant un emploi précaire (Intérim, CDD...), s'ils sont 10% à l'échelle du parc global et 8% en QPV, la part est de 16% chez les emménagés récents du parc, 15% en QPV, soit un écart de 6 points.

Le parc social connaît aussi une hausse des personnes au chômage, passant de 13% chez les occupants en place à 15% chez les emménagés récents, phénomène semblable dans les QPV (de 14% à 15%). Cependant, le taux de personnes sans emploi est en forte baisse, de 42% chez les anciens occupants à 33% chez les nouveaux arrivants, et plus de la moitié des locataires sont concernés dans les QPV (52%), taux également en baisse. Cette baisse peut être due en partie à l'accueil de locataires plus jeunes et donc potentiellement plus actifs et à une moindre représentation des retraités (inclus parmi les inactifs).

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

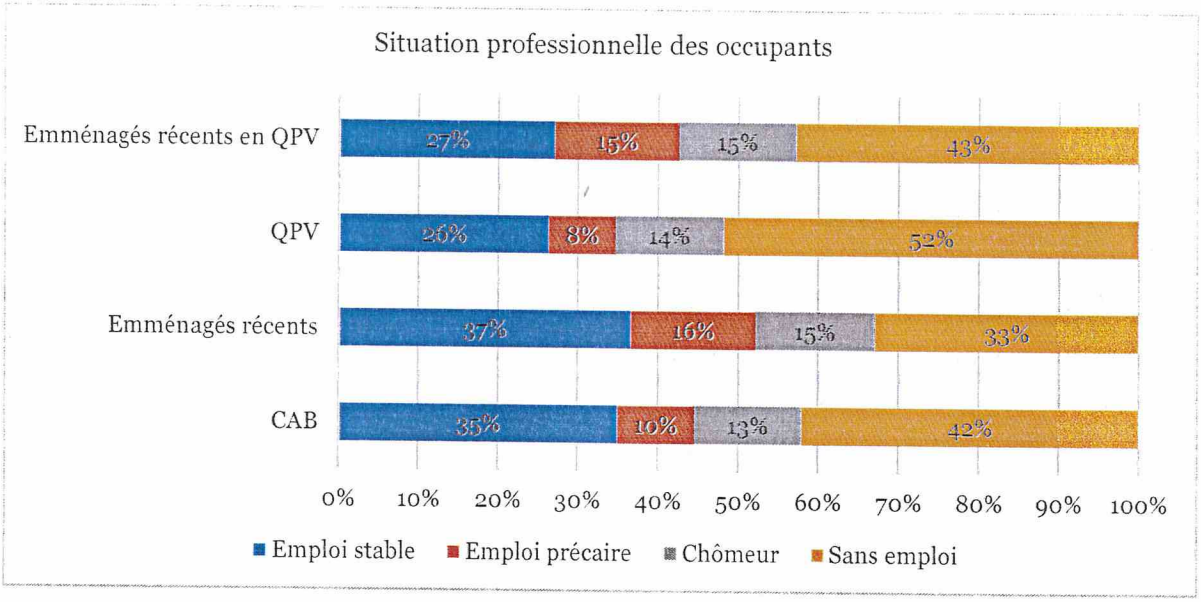


Figure 10 : Situation professionnelle des occupants ; source : OPS 2014

2.3. La réponse aux besoins en logements sociaux [12]

1 demandeur sur 3 est issu du parc privé

Au 30 septembre 2017, 3 555 demandes étaient actives sur le territoire.

54.7% de ces demandes émanent de personnes extérieures au parc social, soit un taux de demande de mutation de 45.3%.

Parmi les demandeurs, 36% sont logés dans le parc privé et 22% sont logés chez leurs enfants ou chez leurs parents. 36,5% des demandes sont motivées par un problème lié au logement : logement trop petit pour 21,1%, trop cher pour 10,7%, insalubre pour 3,8%. 19,4% des demandeurs sont sans logement.

[12] Source : Système National d'Enregistrement (SNE) : demandes au 30 septembre 2017 et attributions réalisées sur l'année 2016

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

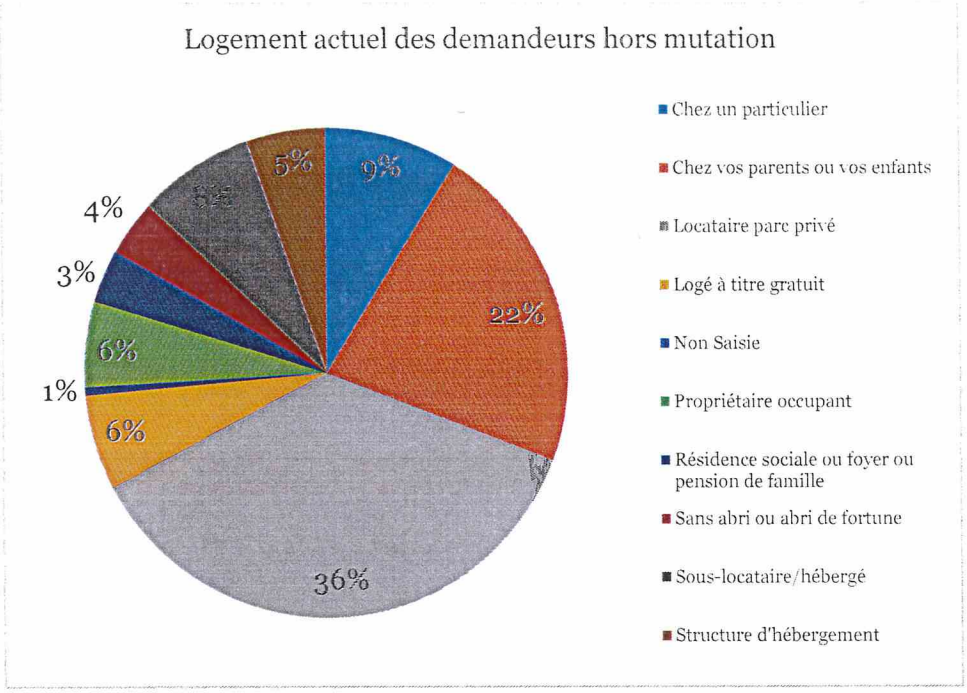


Figure 11 : logement actuel des demandeurs ; source : SNE 2016

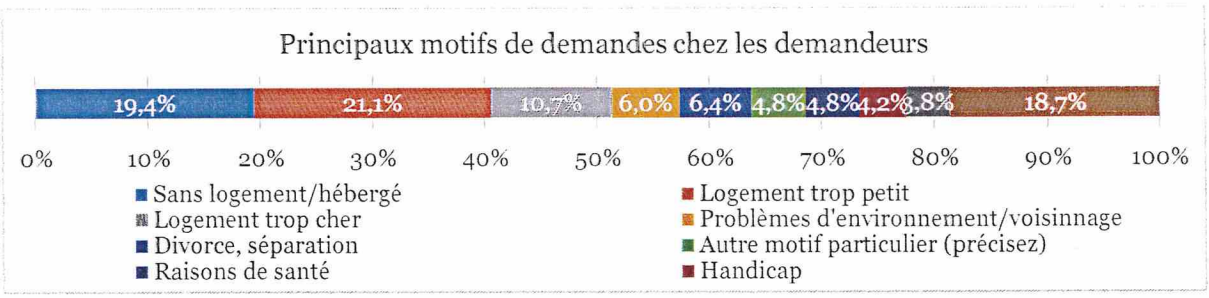


Figure 12 : Motifs de demandes de logements sociaux ; source : SNE 2016

79,9% des attributions sont réalisées à Beauvais

1219 attributions ont été réalisées sur l'année 2016.

Une large majorité des attributions concerne la ville centre de Beauvais (79,9%), 4,5% ont été réalisées à Troissereux, 3% à Goincourt et 2,5% à Hermes.

525, soit 43% des attributions ont été réalisées par l'OPH de l'Oise, et 22% par la SA Départementale de l'Oise.

42,7% des attributions sont réalisées en QPV.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

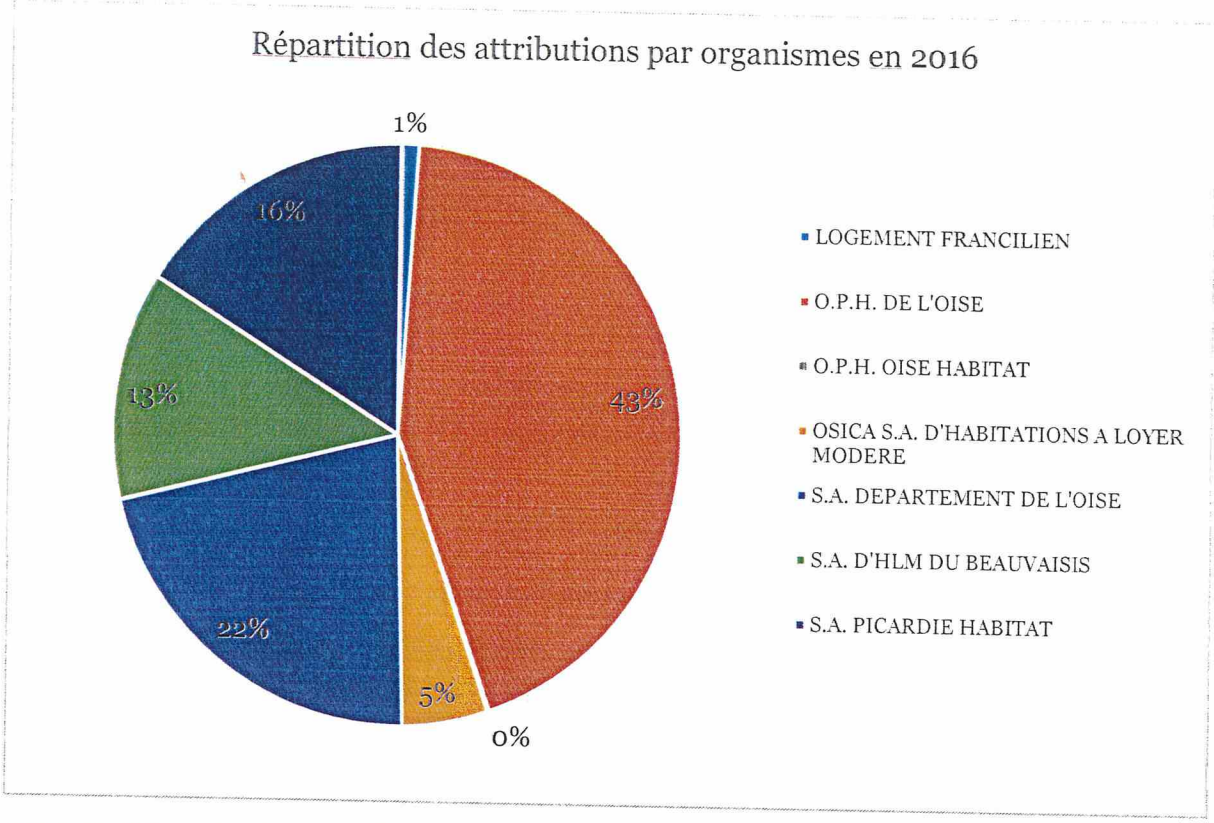


Figure 13 : Répartition des attributions par organismes ; source : SNE 2016

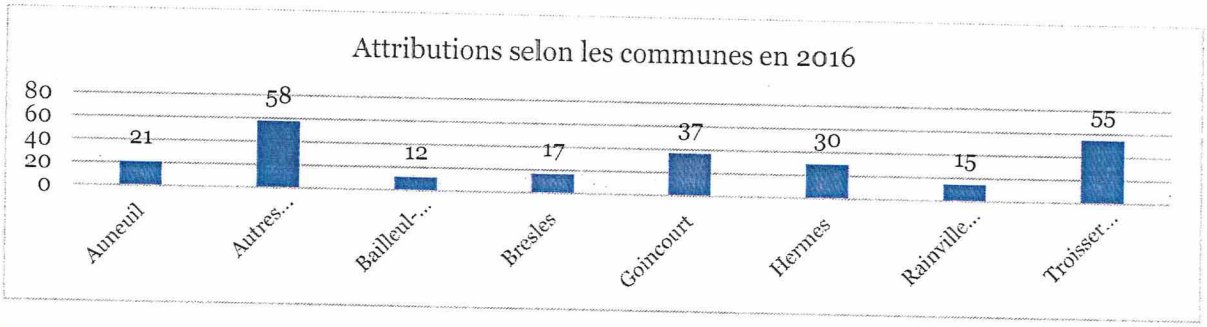


Figure 14 : Nombre d'attributions par commune ; source : SNE 2016

Composition familiale des demandeurs et des attributaires

La composition familiale des attributaires est semblable à la composition familiale des demandeurs.

37,2% des demandes émanent de personnes seules, c'est légèrement inférieur aux attributions (37,3%). Les ménages les plus représentés sont ensuite les familles monoparentales (28% des demandes et 26,7% des attributions), puis les couples avec enfants (24,3% des demandes et 24% des attributions). Les couples sans enfants sont représentés dans une moindre mesure (10,2% des demandes et 11,2% des attributions). Dans l'ensemble, on n'observe pas de décalage entre la demande et les attributions sur le critère de composition familiale : l'ensemble des demandes sont correctement satisfaites.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

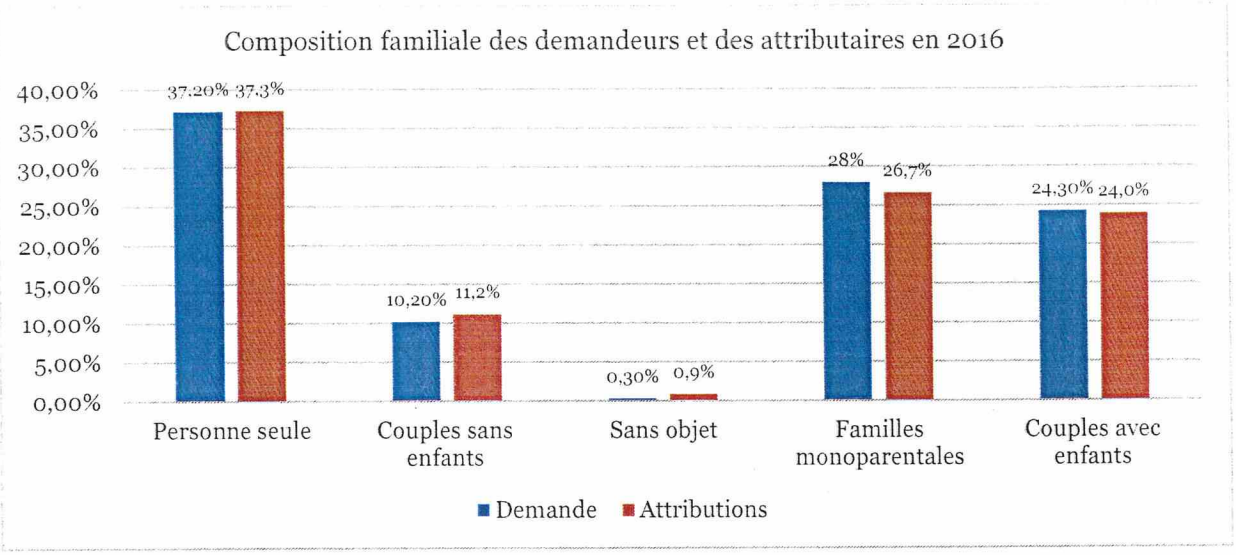


Figure 15 : Composition familiale des demandeurs et attributaires ; source : SNE 2016

En QPV on observe une part moins importante d'attributions aux personnes seules qui représentent néanmoins une personne sur trois (34,9%) au profit des familles monoparentales (30,7%). La part des attributions aux couples sans enfants ainsi que celle des attributions aux couples avec enfants sont moindres en QPV (respectivement 10,4% et 22,3%).

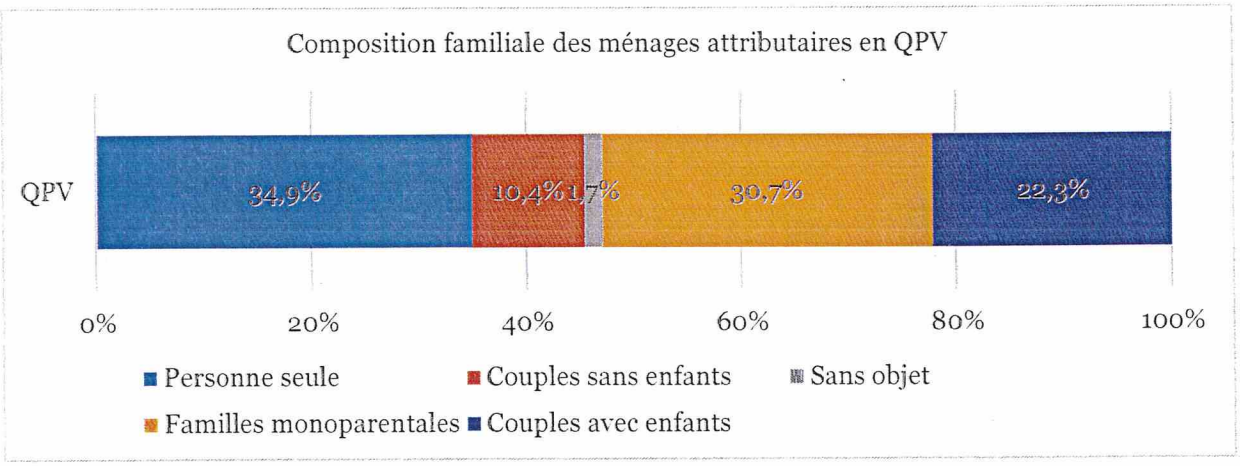


Figure 16 : Composition familiale des ménages attributaires ; source : SNE 2016

Typologie des logements demandés et attribués

18% des demandes portent sur de l'habitat individuel, 40% sur des appartements. 42% des demandeurs n'ont pas renseigné cette information.

Les T1 et T2 concernent 37,2% de la demande et 30,5% des attributions dont 6,3% pour des T1 et 24,2% pour des T2. En QPV les T1 et T2 représentent une part moins importante des attributions (29%).

La part la plus importante des attributions concerne les T3, typologie pour laquelle la satisfaction de la demande est forte (30,6% des demandes et 37,4% des attributions), taux plus élevé encore en QPV (39,3%).

Les grands logements font l'objet d'une demande plus faible en raison notamment de la faible rotation, cependant, on observe une bonne satisfaction de la demande. En effet 24,1% des

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

demandes concernent des T4, pour 25,4% des attributions et 6,4% des demandes concernent des T5 pour 6,3% des attributions. Les attributions de grands logements en QPV sont similaires en QPV puisque 25,3% sont des T4 et 6% sont des T5.

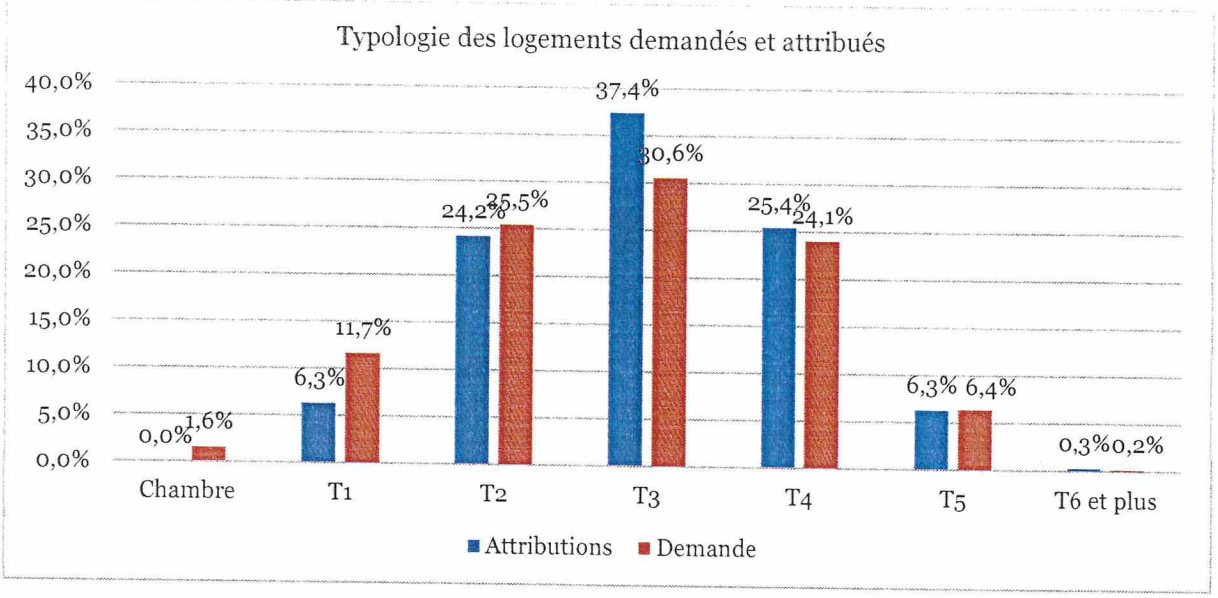


Figure 17 : Typologie des logements ; source : SNE 2016

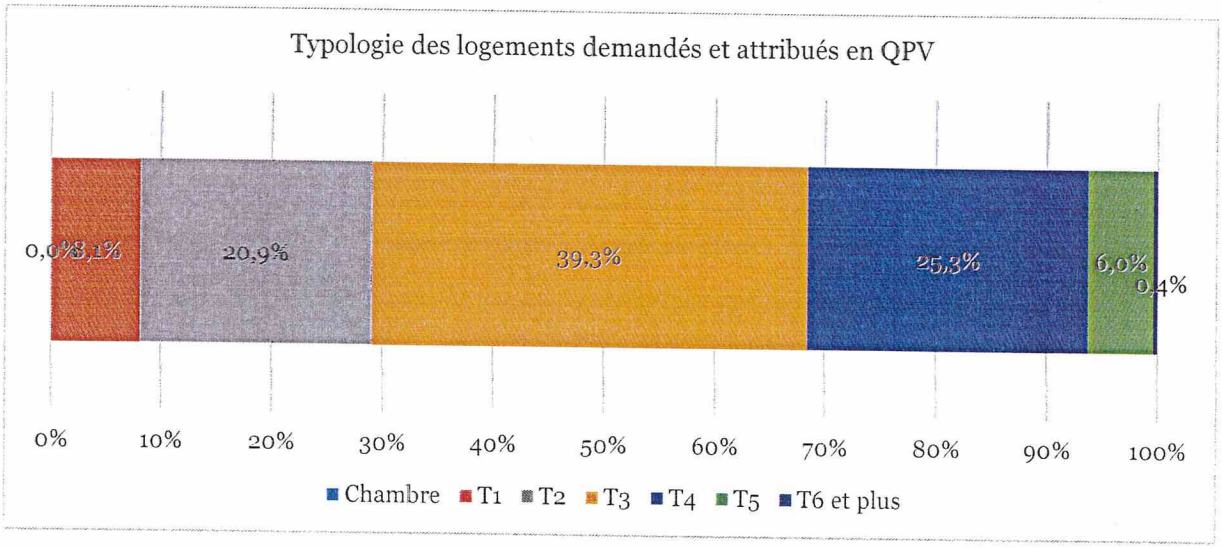


Figure 18 : Typologie des logements attribués en QPV ; source : SNE 2016

Age des demandeurs et des attributaires

29,8% des attributions concernent les moins de 30 ans, pour 27,4% des demandes. La part d'attribution aux jeunes ménages est plus forte encore en QPV où elle représente 32,2% des attributions. Ainsi, les demandes des jeunes semblent bien satisfaites.

Les ménages de 31 ans à 45 ans, potentiellement jeunes actifs et jeunes couples avec enfants représentent la part la plus importante de la demande (40,4%) et des attributions (42,1%), taux légèrement moins important en QPV (40,1%). Les autres tranches d'âges sont plus faiblement représentées.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

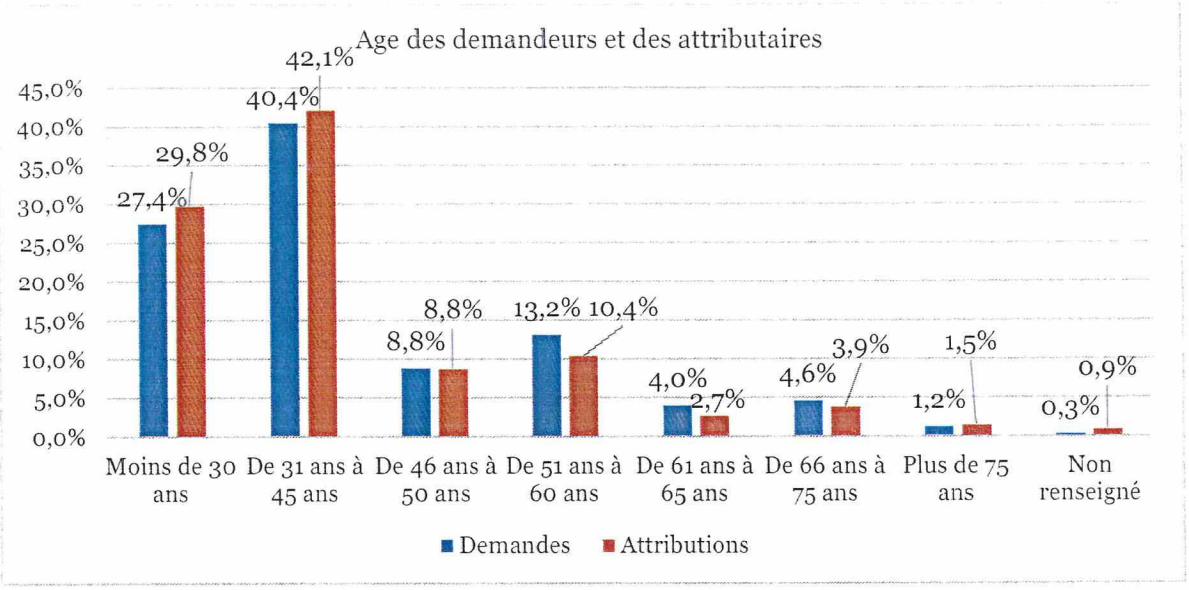


Figure 19 : Age des demandeurs et des attributaires ; source : SNE 2016

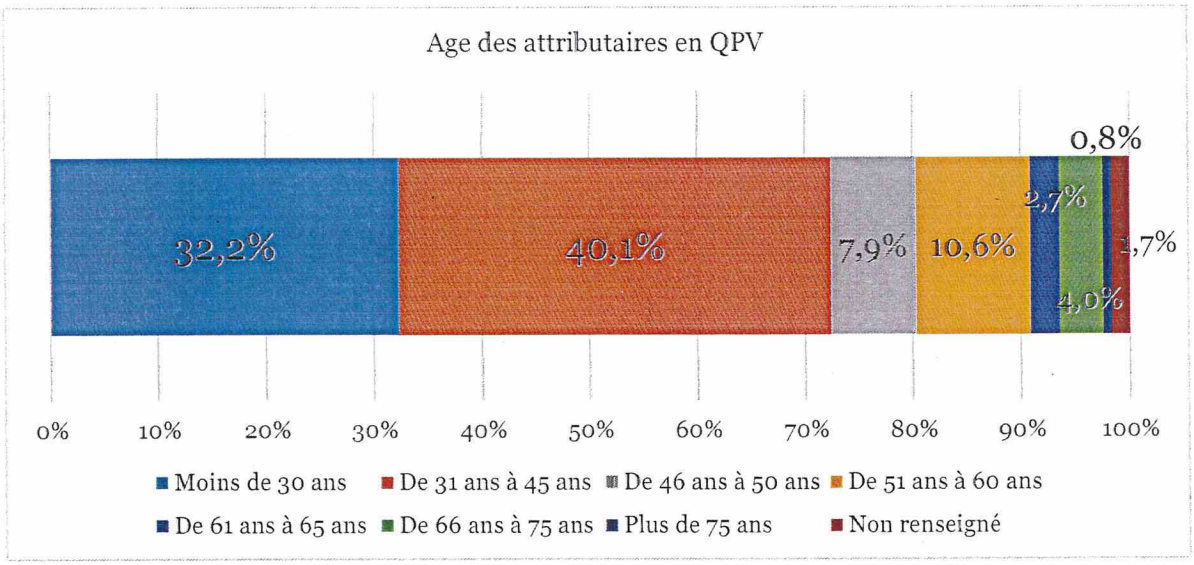


Figure 20 : Age des attributaires en QPV ; source : SNE 2016

Situation professionnelle des demandeurs et des attributaires

41,3% des attributaires du parc social dans sa globalité ont un emploi stable, en CDI ou fonctionnaires. Ce taux est largement inférieur à l'échelle des QPV, 28,8%.

A l'inverse, 19,2% des attributaires du parc ont un emploi précaire, c'est 21,9% à l'échelle des QPV. On observe ainsi une stabilité moins importante dans les QPV, avec un taux de chômage plus important, de 10,2%, soit supérieur de 2,9 points à la totalité du parc.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

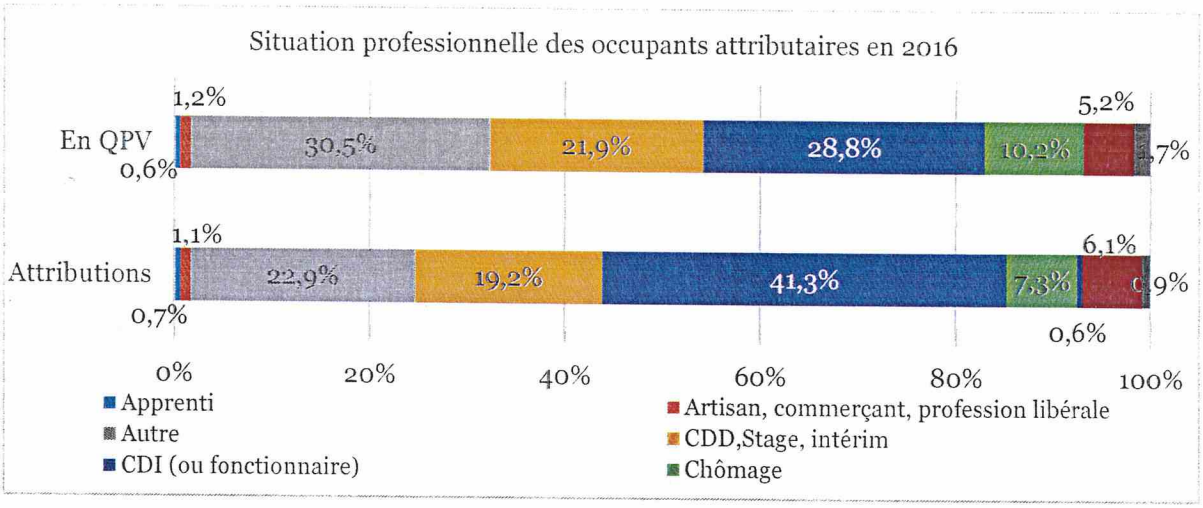


Figure 21 : Situation professionnelle des attributaires ; source : SNE 2016

Revenus des demandeurs et des attributaires

70,2% des demandeurs ont des revenus inférieurs aux plafonds PLAI, 65,5% des attributaires. Les QPV accueillent des ménages plus modestes puisque 78,1% des ménages ont des ressources inférieures aux plafonds PLAI.

On observe une satisfaction importante des demandes émanant des ménages disposant de ressources situées entre les plafonds PLAI et les PLUS, 16,5% de la demande, 26,2% des attributions.

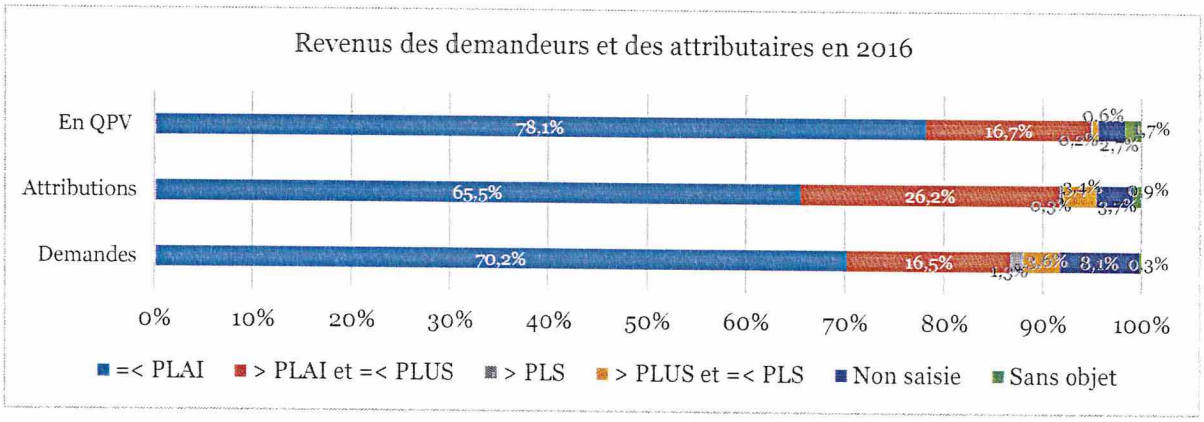


Figure 22 : Revenus des demandeurs et des attributaires ; source : SNE 2016

Le niveau du premier quartile se situe à 6 609€ par ménage, par unité de consommation et par an.

12% des attributions concernent les ménages du 1er quartile. Les ménages du 1er quartile sont orientés à 60,1% en QPV, c'est le cas de 23,4% des ménages du 4ème quartile. On observe que la répartition s'inverse en fonction des revenus des ménages et que plus les ménages sont modestes, plus ils sont orientés vers les QPV ce qui augmente le risque d'une spécialisation de ces quartiers. Ce phénomène peut s'expliquer par des loyers plus faibles en QPV.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

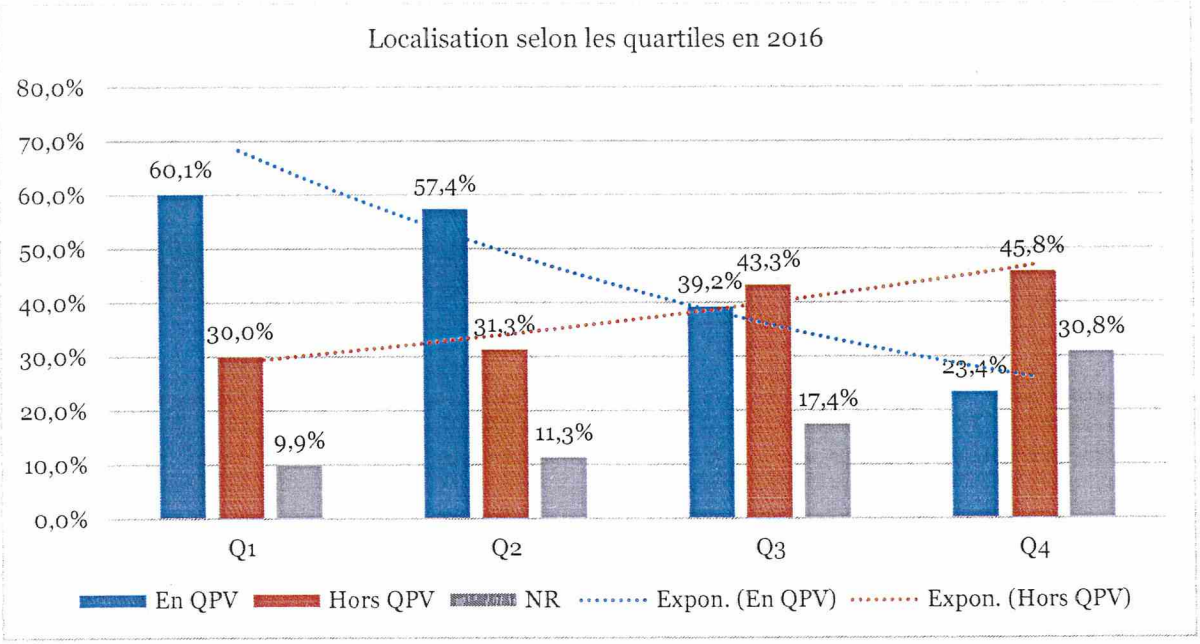


Figure 23 : Répartition des attributaires selon les quartiles ; source : SNE 2016

Les attributions de logements sociaux hors QPV aux ménages du premier quartile sont de 11,9% pour l'année 2016. Les attributions en QPV sont relativement réparties entre les quartiles, avec cependant des taux moins importants pour les premiers et derniers quartiles.

En dehors des QPV, 58,8% des ménages se situent dans le 3ème ou le 4ème quartile, et près d'un ménage sur trois parmi les attributaires hors QPV appartient du 4ème quartile.

Ces données sont à prendre avec précaution puisque 13% n'ont pas renseigné la localisation de l'attribution (QPV/Hors QPV). Selon les données transmises par la DREAL Hauts de France pour l'année 2017 (du 1er janvier au 30 novembre), qui affichent un taux de localisations non renseignées nettement plus faible (1%), seules 7,5% des attributions hors QPV auraient été dédiées à l'accueil de ménages du premier quartile. Ces données mettent en avant la nécessité de disposer d'un suivi fin et précis sur des statistiques fiabilisées.

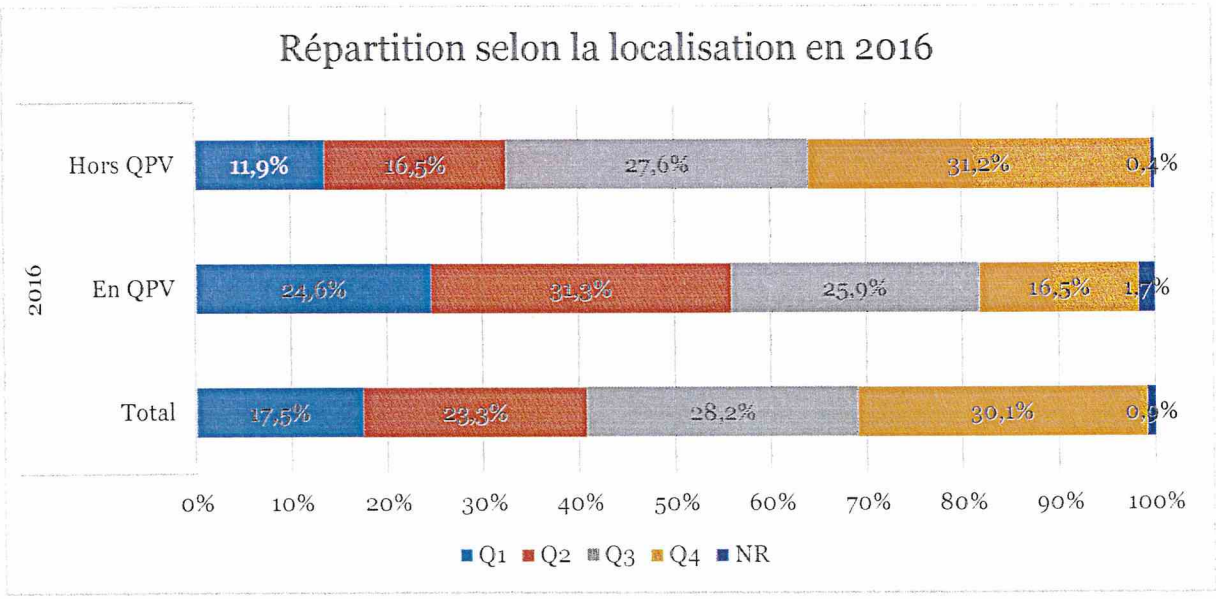


Figure 24 : Répartition des ménages attributaires en QPV et hors QPV ; source : SNE 2016

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Qui sont les ménages du 1er quartile ?

213 ménages du premier quartile ont bénéficié d'une attribution sur la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016. Parmi eux, 37,6% sont des familles monoparentales dont la demande a été satisfaite, 30,5% sont des personnes seules et 23,8% sont des couples avec enfants.

39,9% ont entre 31 ans et 45 ans ce qui est plus jeune que la moyenne des attributions en général et 5,4% ont plus de 60 ans. Les jeunes ménages de moins de 30 ans représentent 25,4% des attributions.

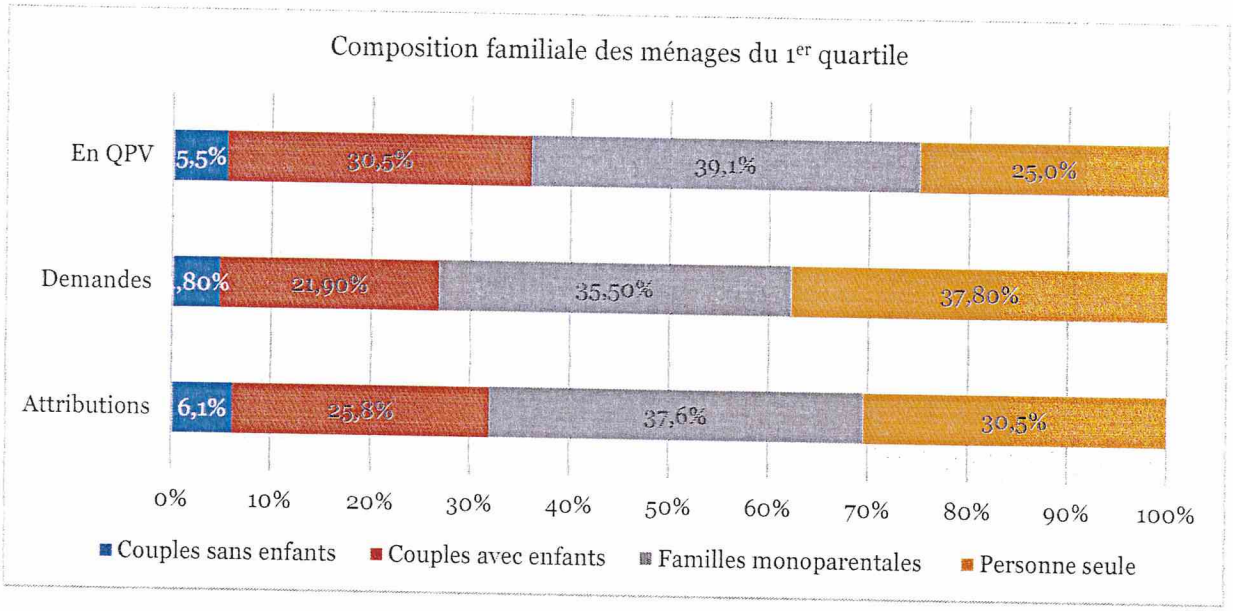


Figure 25 : Composition familiale des ménages du 1er quartile ; source : SNE 2016

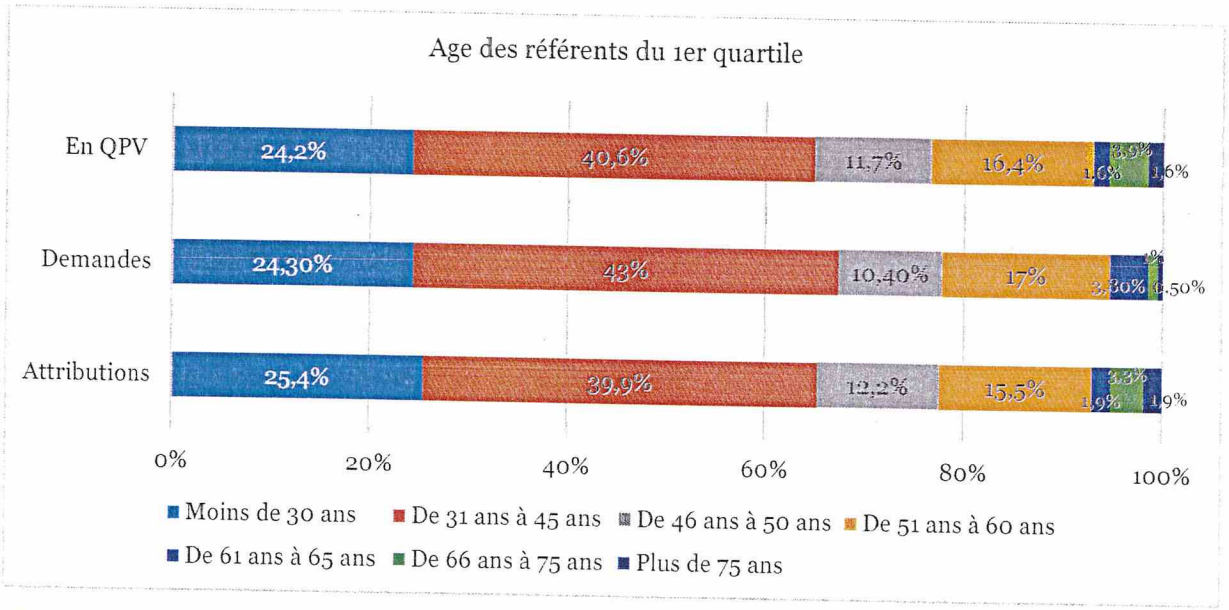


Figure 26 : Ages des occupants du 1er quartile ; source : SNE 2016

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Quels bailleurs relogent les ménages du 1er quartile ?

43,6% des attributions de logements sociaux sur le territoire concernent l'OPH de l'Oise. Cet organisme a aussi logé 42,3% des ménages attributaires du 1er quartile. La part la plus importante revient ensuite à la SA HLM de l'Oise qui compte 29,1% des attributions aux ménages du 1er quartile.

Par ailleurs, plus de la moitié des attributions en QPV sont réalisées par l'OPH de l'Oise, ce qui est cohérent au regard du volume de leur parc en QPV (3714 logements soit 61% du parc en QPV), puis Picardie Habitat (21,9% des attributions en QPV, 16,9% du parc en QPV).

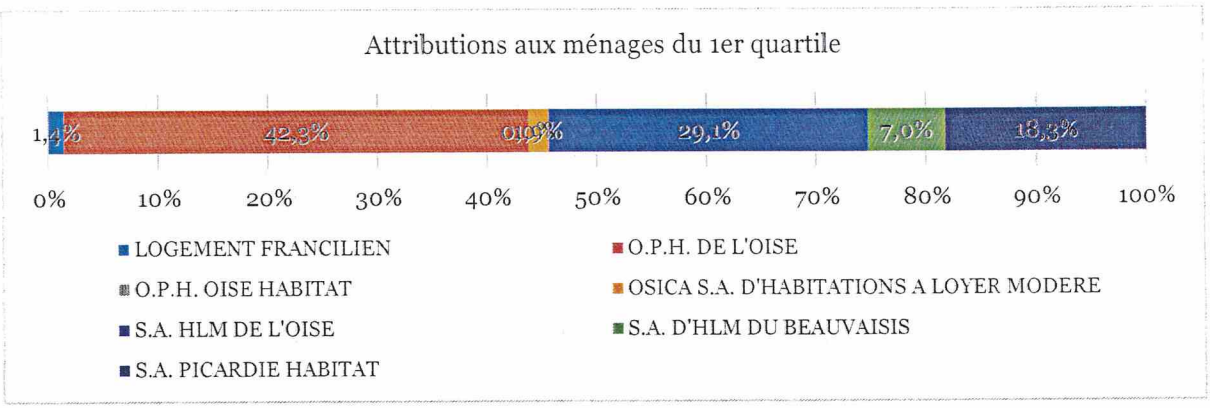


Figure 27 : Répartition des attributions aux ménages du 1er quartile ; source : SNE 2017

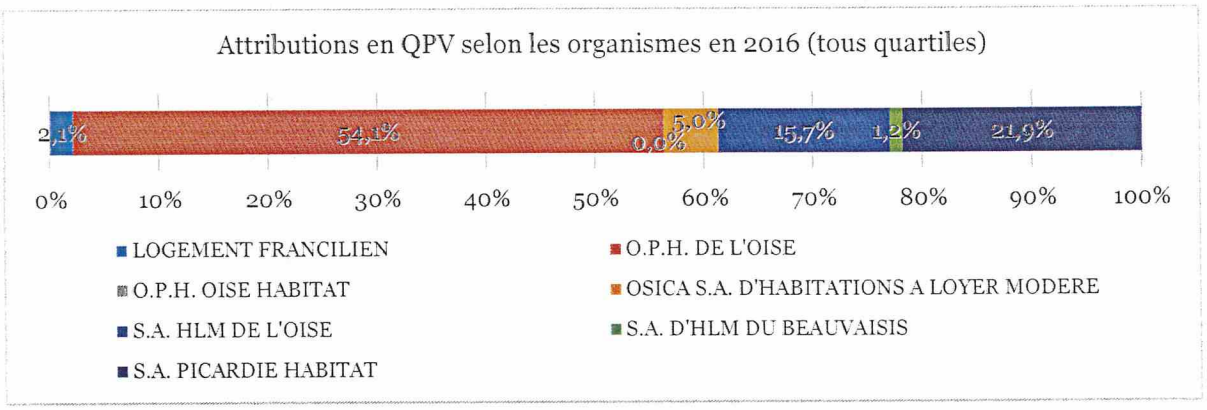


Figure 28 : Répartition des attributions en QPV, source SNE 2016

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

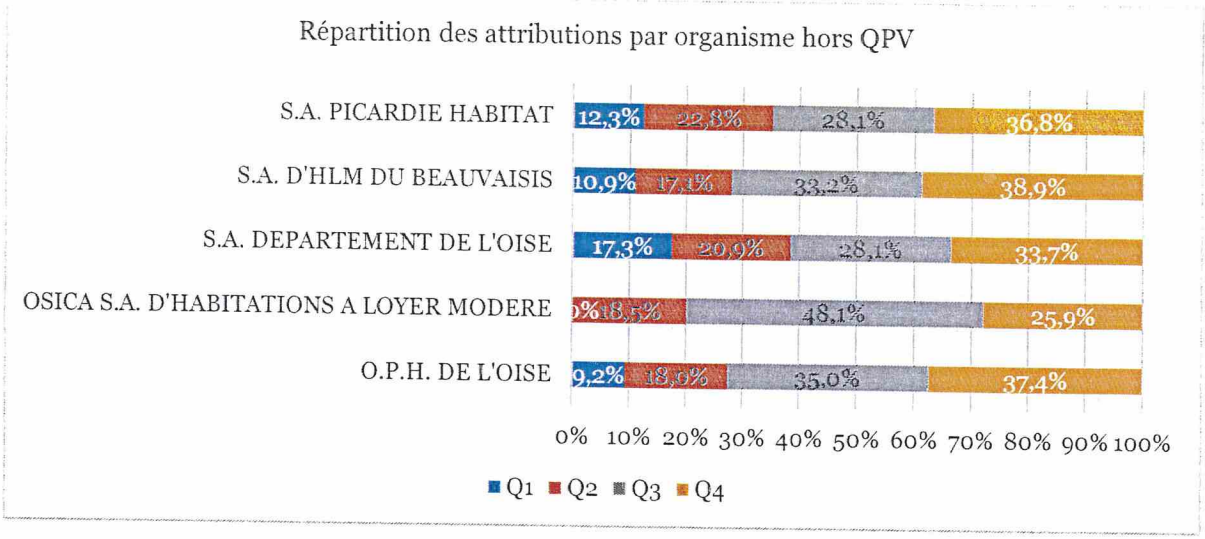


Figure 29 : Répartition des attributions hors QPV ; source : SNE 2016

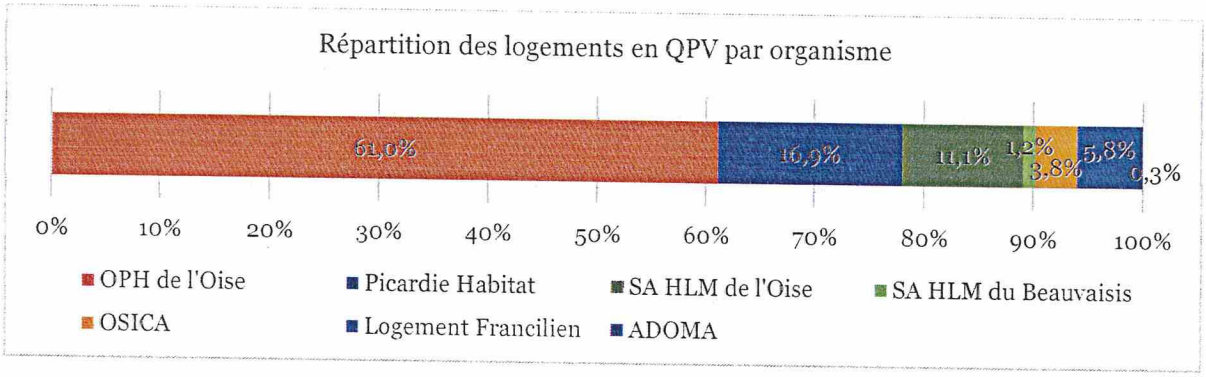


Figure 30 : Répartition des logements en QPV par organisme ; source : SNE 2016

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

3. Les orientations sur le territoire de la CAB (partie valant document cadre de la Conférence Intercommunale du Logement)

3.1. Orientations stratégiques de la Conférence Intercommunale du Logement

L'enjeu prioritaire de la Conférence Intercommunale du Logement au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est d'assurer une répartition équilibrée des différentes catégories de ménages sur le territoire en s'appuyant en premier lieu sur une politique partenariale des attributions dans le parc social.

Cette politique est cependant à articuler avec une action globale sur le parc de logement (politique de l'offre de logements), sa qualité, sa répartition géographique, ainsi qu'une stratégie d'accompagnement des choix résidentiels des ménages. Ce n'est qu'en conjuguant les efforts de chacun sur ces trois volets que l'intercommunalité et ses partenaires pourront favoriser un renforcement de la mixité sociale à l'échelle intercommunale.

3.1.1. Politique d'attribution des logements sociaux

La gestion partenariale des attributions doit permettre à la fois de réduire les écarts de pauvreté entre les quartiers politique de la ville et le reste de leur unité urbaine, tout en ne contribuant pas à spécialiser de nouveaux quartiers. Elle doit aussi permettre de mieux satisfaire les demandes prioritaires, tout en préservant la mixité sociale.

Les partenaires de la CIL tiennent d'ores et déjà compte de ces objectifs fondamentaux pour mener leurs stratégies d'attribution. La définition d'objectifs et la mobilisation de nouveaux leviers dans le cadre de la Convention Intercommunale d'Attribution doivent ainsi permettre de renforcer l'efficacité de ces pratiques.

Ainsi la CAB et ses partenaires s'accordent sur plusieurs orientations poursuivies dans le cadre de la CIL :

- **Garantir une veille sur l'occupation du parc social et son évolution**

L'un des préalables indispensables à toute politique d'attribution est la mise en place d'un dispositif d'observation. La CAB assure déjà une observation et un suivi de l'habitat via son Programme Local de l'Habitat.

L'objectif est ainsi de renforcer ce travail d'observation avec :

- une analyse annuelle des données sur la demande et les attributions de logements sociaux issues du Système National d'Enregistrement : celle-ci doit permettre de suivre les objectifs de la présente CIA mais aussi de veiller au respect des principes de mixité et droit au logement lors des attributions. Elle doit aussi permettre de conforter

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

l'analyse sur des données fiabilisées par le SNE. Cette observation comprendra également les données relatives aux mutations ;

- une analyse des données sur l'occupation du parc social, réalisée tous les deux ans, afin de suivre l'occupation sociale des quartiers et leur évolution, afin d'assurer une veille pour anticiper tout phénomène de fragilisation importante d'un secteur ;
- une analyse du parc social et des niveaux de loyers pratiqués, contribuant à l'atteinte des objectifs de la convention.

La CAB restituera le contenu de ces analyses à la Conférence Intercommunale du logement.

- **Mener un travail partenarial sur la livraison de nouvelles opérations et les premières attributions**

Aujourd'hui, ce travail est déjà mené et jugé efficace par les acteurs intervenant dans le champ des attributions : à chaque livraison nouvelle, le bailleur sollicite la commune et les différents réservataires afin de positionner des candidats qui seront ensuite proposés à l'attribution lors de la Commission d'Attribution du bailleur. Ce travail, parfois formalisé par une réunion entre bailleurs, communes et réservataires permet de mener une réflexion partenariale sur les premières attributions, en concertation avec tous les partenaires.

Ces démarches seront donc poursuivies.

- **Poursuivre ce travail partenarial lors de la rotation des logements**

Les travaux de la CIL permettront de renforcer cette démarche partenariale lors de tout le process d'attributions, y compris lors des rotations. Chaque réservataire continuera de proposer des candidats sur son contingent. Une commission de coordination sera mise en place pour assurer un suivi, à postériori, des attributions réalisées.

- **Poursuivre la satisfaction des demandes des ménages prioritaires et des situations urgentes identifiées par les partenaires de la CIL**

Aujourd'hui, le diagnostic a permis d'établir que le relogement des publics prioritaires était plutôt satisfaisant sur le territoire, du fait d'une relativement faible tension sur l'offre. Certains profils tels que les ménages DALO connaissent toutefois une moindre satisfaction de leur demande.

Ainsi, la commission de coordination mise en place pourra examiner les situations des ménages prioritaires ou de demandes « bloquées » en proposant une solution partenariale.

- **Améliorer la satisfaction des mutations**

Le travail partenarial, inter-bailleurs et inter-réservataires instauré dans le cadre de la CIL, devra aussi permettre d'apporter une meilleure satisfaction des demandes de mutations, qui représentent près de la moitié des demandes.

Veiller en particulier à une bonne satisfaction des demandes de mutations, vers des logements adaptés à leur situation, des publics locataires vieillissants et/ ou de personnes à mobilité réduite.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

3.1.2. Politique de l'offre

- **Une stratégie de rééquilibrage de l'offre de logements sociaux inscrite dans le PLH et engagée dans le cadre du PRU**

1. *Le rééquilibrage de l'offre locative sociale via le Programme Local de l'Habitat (ancien périmètre de la CAB à 31 communes)*

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a défini six orientations pour la période 2016-2022, dont 3 portent directement sur le parc locatif social, son attractivité et son développement pour concourir à davantage de mixité :

1. Favoriser et soutenir l'amélioration de l'habitat privé existant individuel et collectif, et œuvrer pour la résorption de l'habitat indigne,
2. Favoriser et soutenir la **rénovation des logements sociaux**, et initier une politique d'attribution des logements sociaux à l'échelle intercommunale,
3. Définir les objectifs opérationnels à conduire au titre du **nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU)** et favoriser le développement de l'habitat en diffus par le renouvellement urbain, hors périmètres concernés par le NPRU,
4. Favoriser **l'émergence d'une nouvelle offre locative sociale**, d'une offre locative privée conventionnée et encourager l'offre de logements adaptés,
5. Proposer une aide à l'accession à la propriété privée,
6. Poursuivre l'évaluation des politiques publiques de l'habitat sur le Beauvaisis.

Outre ces objectifs thématiques, un objectif quantifié de production de logements est fixé à 1000 logements locatifs sociaux neufs en 6 ans à l'échelle de l'intercommunalité, dont 800 PLUS/PLAI.
Cet objectif a été déterminé en cohérence avec les orientations du SCOT qui prévoit 900 logements par an, soit 5.400 sur 6 ans, tous segments confondus.
L'objectif de production représente environ 150 logements locatifs sociaux neufs par an à l'échelle du territoire, ce qui correspond à la tendance actuelle de production.

Une clé de répartition de 70-30% de l'effort de construction a été fixée entre la ville de Beauvais et les autres communes de l'agglomération. La ville de Beauvais continuera d'assumer la majorité de l'effort de production, mais une dynamique de rééquilibrage est engagée. Cela représente, en objectifs de production :

- 90 logements sociaux par an sur la ville de Beauvais,
- 2 à 3 logements par an pour les communes classées en « bourgs relais »,
- 0 à 1 logement par an pour les communes classées en « bourg rural ».

A l'échelle des 53 communes du territoire, la répartition du patrimoine social est aujourd'hui de 82% à Beauvais et 18 % sur le reste de l'agglomération, quand elle était de 95-5% en 2016. L'objectif de 70-30 % reste donc pertinent à l'échelle du territoire car il exprime la volonté d'un rééquilibrage de la part de logements sociaux entre Beauvais et les autres communes de l'EPCI.

Cette déconcentration progressive du logement social des quartiers prioritaires de la ville-centre doit également répondre à la diversité des besoins actuels, en matière de répartition géographique, de formes architecturales, de produits et de typologies de logements.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

2. *Un rééquilibrage et une diversification engagés dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain et à poursuivre dans le NPNRU*

La loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine (dite loi « Lamy »), de janvier 2014, réforme la géographie prioritaire et poursuit comme objectif de réduire les écarts de pauvreté entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste de leur unité urbaine. Elle renforce les dispositions prises dans le premier projet de rénovation urbaine pour diversifier l'offre présente en QPV. Ainsi, la reconstitution de l'offre locative sociale ne peut se faire en QPV pour limiter la concentration d'un même type d'habitat dans un même quartier.

- Un premier projet de rénovation urbaine qui a profondément transformé le quartier Saint-Jean

Le quartier Saint-Jean a fait l'objet sur la période 2007 / 2016 du premier plan national de rénovation urbaine. Le projet a contribué à initier une dynamique positive de changement d'image pour le quartier. Le patrimoine locatif social a fait l'objet d'importants travaux de rénovation concernant plus de 2.500 logements (démolition de 258 logements, réhabilitation de 1.225 logements, résidentialisation de 1.035 logements).

Concernant les opérations de diversification de l'habitat sur le quartier, le bilan est toutefois plus mitigé. L'objectif visé initialement en termes de diversification des offres d'habitat (PLS, accession sociale à la propriété, accession libre à la propriété) était relativement volontariste et évalué à environ 334 logements sur la ZUS et 253 hors ZUS. Le volume de logements privés réalisés reste limité au regard des objectifs affichés. Ces objectifs n'ont pas été atteints pour différentes raisons, notamment le marché immobilier, peu porteur suite à la crise de 2008, mais aussi du désistement de l'AFL sur du foncier identifié pour de la diversification.

- Un NPNRU sur Argentine et Saint-Lucien qui va poursuivre les actions en matière de diversification et contribuer à la poursuite du changement d'image des QPV

Le comité de pilotage du NPNRU, réuni le 22 juin 2018, a permis d'affiner les scenarios sur les quartiers concernés.

Sur Saint-Lucien, le scénario porte sur 269 déconstructions et un objectif de diversification portant sur 86 logements. Sur Argentine, la déconstruction concernera 251 logements et un objectif de diversification de 303 logements.

Sont ainsi actés 520 déconstructions et 389 logements en diversification, éléments inclus dans le dossier de présentation de la convention soumis à l'ANRU en réunion technique partenariale le 8 novembre 2018.

Ainsi, la rénovation des quartiers ambitionne une rénovation importante de l'habitat et sa diversification.

Le Plan Stratégique Local, élaboré en 2014, apportait une vision stratégique des quartiers à moyen et long terme.

Pour Argentine, l'objectif est de repositionner le quartier au cœur des dynamiques de développement résidentiel et économique de l'agglomération. En 2030, le quartier aurait retrouvé une plus grande mixité sociale, les rénovations du parc seraient finalisées et les copropriétés confortées dans leur rôle d'accueil des classes moyennes.

Pour Saint-Lucien, en 2030, ce quartier proposera un parc social rénové attractif et de qualité, mieux relié au tissu pavillonnaire situé à proximité. Le quartier sera désenclavé, davantage relié au centre-ville et aux ressources naturelles proches (Parc de la Grenouillère, Plan d'eau du Canada...).

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

3.1.3. L'accompagnement des choix résidentiels des ménages

Ce troisième axe est déterminant avec pour enjeu de limiter les refus et d'attirer des demandeurs au profil diversifié sur des quartiers fortement paupérisés.

- **Expérimenter de nouvelles démarches de « commercialisation active » / location voulue**

Les organismes HLM pratiquent déjà, pour certains, des démarches de « commercialisation active » (publication de leur offre disponible sur internet...).

L'USH a mis en place au niveau national une plateforme, appelée « bienveo », qui permet aux organismes HLM le souhaitant de mettre en ligne leur offre disponible. Cette disposition a été inscrite au Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur. Elle sera évaluée et les modalités opérationnelles de son déploiement seront à définir ultérieurement dans le cadre des travaux de la CIL.

3.2. Les objectifs quantitatifs d'attribution concourant au rééquilibrage territorial

Comme évoqué en introduction, la présente convention doit décliner sur le territoire un certain nombre d'objectifs quantitatifs d'attribution fixés par la loi. Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis se caractérise par une pression de la demande relativement modérée, permettant d'envisager un ajustement local de ces objectifs.

Par ailleurs, les informations statistiques permettant la fixation de ces objectifs ne sont pas encore fiabilisées : la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en particulier concernant les attributions au profit des publics prioritaires. Ainsi, la présente convention pourra être amenée à évoluer pour tenir compte de ces nouveaux éléments de connaissance.

3.2.1. Accueillir les ménages les plus modestes dans l'ensemble du territoire intercommunal

- **Un objectif de 25% des attributions hors QPV (suivies de baux signés) dévolues aux ménages les plus pauvres parmi les demandeurs ou relogés dans le cadre de projets de renouvellement urbain**

Le seuil du premier quartile s'apprécie à l'échelle de l'EPCI sauf en Ile-de-France où il s'apprécie à l'échelle régionale. Pour la CAB, ce seuil est fixé à 6936€/an/UC *(arrêté préfectoral du 28 mai 2018 fixant le seuil de ressources des demandeurs de logement social du 1er quartile dans le département de l'Oise).*

Ce taux peut être adapté, « compte tenu de la situation locale, par les orientations approuvées par le président de l'EPCI et le préfet [...] Il est révisé tous les trois ans en fonction de l'évolution de la situation locale. » (Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ; article L 441-1 du code de la construction et de l'habitation).

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

L'instruction ministérielle (NOR : TERL1806861J – Ministère de la Cohésion des territoires) du 14 mai 2018 est venue instituer ces 25% comme seuil, et préciser aux Préfets qu'ils ne doivent « approuver qu'à titre exceptionnel une éventuelle adaptation à la baisse ou un étalement dans le temps de l'atteinte de cet objectif ».

Toute approbation préfectorale d'une dérogation à ce seuil légal doit être « subordonnée à des considérations objectives et démontrées comme, par exemple, l'insuffisance du parc à loyers abordables sur le territoire (hors QPV), ou le risque de concentration excessive d'attributions en faveur de ménages les plus pauvres sur d'autres secteurs également fragiles, notamment ceux situés à proximité des QPV ou les quartiers dits de veille active. »

Statistiques 2016 et 2017 sur la CAB

Selon les données transmises par la DREAL Hauts de France, 11,9% des attributions en-dehors des QPV ont été dédiées à l'accueil des ménages du 1er quartile en 2016. En moyenne 15% d'attributions ont été réalisées au profit des ménages relevant du 1er quartile toutes attributions confondues.

Au regard des chiffres 2017, on observe que ce taux baisse très fortement avec 8% d'attributions hors QPV au profit des ménages du premier quartile *(données DDCS – Bilan des attributions 2017 édité le 24/7/2018 – sources SNE et RPLS).*

Plusieurs facteurs explicatifs sont avancés par les acteurs locaux du logement :

- Le moindre taux d'attributions non renseignées quant à la localisation QPV / Hors QPV : les données 2017 semblent ainsi plus fiables et celles de 2016 auraient ainsi surestimé les attributions hors QPV aux ménages du premier quartile ;

- Les livraisons nouvelles : la production s'est concentrée hors QPV, avec des niveaux de loyers dans le parc neuf plus élevés que dans le parc existant, entrainant moins d'attributions aux ménages du 1er quartile.

Données SNE	2016		2017 (Janv. à nov. Inclus)	
total attrib	1 217		1103	
HORS QPV	539		625	
en QPV	521		462	
ne sait pas	157	13%	16	1%
attrib avec ressources			1072	97%
attrib au Q1		14,5%	128	12%
attrib au Q1 hors QPV	64	11,9%	47	7,5%

moyenne des ressources annuelles du foyer/uc	12 803 €	13 192 €

nb de logts hors QPV avec loyer renseigné	532	99%	461	74%
loyer moyen	389 €		403 €	

Seuil : 6 609 €

Source du tableau : DREAL Hauts de France (2017)

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Eu égard aux dispositions légales ci-avant évoquées, la CAB et ses partenaires, notamment les organismes HLM et l'Etat, s'accordent pour fixer un objectif de 25 % d'attributions hors QPV consacrées à des ménages du 1er quartile de revenus (suivies de baux signés). Ce taux est applicable dès 2018.

Sur le volume total d'attributions hors QPV constaté en 2017, cela représente une augmentation de 125 attributions.

Pour permettre l'atteinte de cet objectif, il sera nécessaire :

- De mener une analyse des loyers du parc social et d'analyser leur accessibilité financière, hors QPV, à des ménages du 1er quartile ;
- De tenir compte de la proximité des transports, services et équipements pour l'attribution à ces publics en grande fragilité économique ;
- De tenir compte des choix résidentiels des ménages. Ainsi, même si l'objectif s'entend en attributions suivies de baux signés, une analyse fine des refus sera réalisée.

S'ajoutera à cet objectif, le relogement des ménages concernés par les démolitions au titre des opérations de renouvellement urbain. Les objectifs de relogement ne peuvent être définis précisément, les études urbaines étant encore en cours. Parmi ces ménages, certains entreront dans les objectifs du 1er quartile du fait de leurs ressources. Pour rappel, les scénarios actés en comité de pilotage (juin 2018) portent sur 269 déconstructions sur Saint-Lucien et 251 déconstructions sur Argentine.

Cet objectif **fera l'objet d'un bilan annuel et d'une évaluation à mi-parcours de la convention (2020). L'année 2018 sera une année transitoire** : elle permettra de consolider les données statistiques, d'engager le travail partenarial pour l'atteinte de cet objectif. Pour avoir un suivi précis de l'atteinte de l'objectif, les partenaires et bailleurs s'engagent à renseigner des informations fiabilisées et complètes dans le Système National d'Enregistrement (SNE).

3.2.2. Accueillir des ménages autres que ceux du 1er quartile au sein des quartiers prioritaires

- **Un objectif d'attribution en QPV (suivies ou non de baux signés) aux ménages dont les revenus se situent au-dessus du 1er quartile des revenus au sein de la demande intercommunale**

« Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, un objectif quantifié d'attribution à des demandeurs autres que [ceux du 1er quartile ou relogés dans le cadre du renouvellement urbain] est défini. A défaut d'une telle disposition dans les orientations approuvées, cet objectif est de 50 % » (Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ; article L 441-1-5 du code de la construction et de l'habitation).

L'instruction ministérielle (NOR : TERL1806861J – Ministère de la Cohésion des territoires) du 14 mai 2018 est venue instituer ces 50% comme seuil, et préciser aux Préfets qu'ils « ne doivent pas approuver un objectif inférieur au pourcentage déjà constaté dans les QPV au moment de l'élaboration des orientations de la CIL. »

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Il leur est également demandé de veiller à ce que l'objectif fixé dans le cadre des orientations de la CIL, quel que soit le territoire, porte une réelle ambition d'amélioration de la situation existante ».

Or, selon les données transmises par la DREAL Hauts de France, en 2016, 22% des attributions en QPV sont dédiées à l'accueil des ménages du 1er quartile, soit 78 % à d'autres demandeurs, au-delà du taux fixé par défaut par la loi. En 2017, 78 % des attributions ont été dédiées en QPV à l'accueil de ménages autres que ceux du 1er quartile (quartiles 2 à 4).

Eu égard aux dispositions légales ci-avant évoquées, la CAB et ses partenaires, notamment les organismes HLM et l'Etat, s'accordent pour fixer un objectif de 80 % d'attributions en QPV consacrées à des ménages des 2ème à 4ème quartiles de revenus (suivies de baux signés). Ce taux est applicable dès 2018.

Comme pour l'objectif hors QPV, celui-ci fera l'objet d'un bilan annuel et d'une évaluation à 3 ans.

Les actions entreprises dans le cadre des projets de renouvellement urbain pourront contribuer à changer l'image des quartiers et à renforcer leur attractivité vis-à-vis de l'ensemble des demandeurs.

3.2.3. Garantir l'équité d'accès au parc social pour les ménages prioritaires (accord collectif intercommunal)

La loi Egalité et Citoyenneté précise qu'à minima 25 % des attributions des bailleurs et des réservataires (collectivités et Action Logement) doivent être dévolues à l'accueil des ménages prioritaires et en premier lieu les publics DALO.

Pour rappel, les personnes reconnues prioritaires au titre du DALO (L. 441-2-3 du CCH) sont :

- Dépourvu de logement, menacé d'expulsion sans relogement, hébergé ou logé temporairement dans un établissement ou un logement de transition ;
- Demandeur d'un logement social depuis un délai supérieur au délai anormalement long (délai qui varie d'un département à l'autre) sans avoir reçu de proposition adaptée à vos besoins et capacités ;
- Menacés d'expulsion sans relogement ;
- Hébergés dans une structure d'hébergement ou une résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS) plus de 6 mois consécutifs (ou logé temporairement dans un logement de transition ou un logement-foyer depuis plus de 18 mois) ;
- Logés dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux (y compris une situation d'insécurité liée à des actes de délinquance) ;
- Logés dans un logement indécent ou sur-occupé dès lors que vous avez à votre charge au moins un enfant mineur ou une personne handicapée ou si vous présentez vous-même un handicap.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Les prioritaires au titre de l'article L 441-1 du CCH sont les publics suivants :

- Personnes en situation de handicap ou de familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap ;
- Personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique ;
- Personnes mal logées, défavorisées et personnes rencontrant des difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence ou confrontées à un cumul de difficultés financières et de difficultés d'insertion sociale ;
- Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition ;
- Personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée ;
- Personnes exposées à des situations d'habitat indigne ;
- Personnes mariées, vivant maritalement ou liées par un PACS justifiant de violences et personnes menacées de mariage forcé.
- Personnes ayant à leur charge un enfant mineur et logées dans des locaux manifestement sur occupés ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent ;
- Personnes dépourvues de logement, dont celles qui sont hébergées par des tiers ;
- Personnes menacées d'expulsion sans relogement.

Sur le territoire de la CAB, **les prioritaires locaux** sont définis par le plan départemental pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées (**PDAHLPD 2014-2020**) qui définit les principes propres à améliorer la coordination des attributions prioritaires.

Les publics cibles sont :

- Les ménages dont la difficulté d'accès ou de maintien dans un logement provient de difficultés financières cumulées ou non à des difficultés d'insertion sociale,
- les personnes victimes de violences au sein de leur couple ou leur famille,
- Les ménages sans logement, hébergés ou logés temporairement,
- Les ménages exposés à des situations d'habitat indigne ;

Le contingent préfectoral est mobilisé en priorité pour reloger ces publics. L'Etat est réservataire de droit de logements sociaux. Le contingent préfectoral est fixé au maximum à 30 % du total des logements de chaque organisme. La part réservée aux ménages en difficultés est fixée à 25%. L'objectif de ce contingent est de loger les personnes prioritaires qui ne parviennent pas à accéder au logement locatif social par les circuits classiques d'attribution, et notamment par les autres contingents. Le contingent préfectoral est délégué à la CAB pour les attributions relevant de son territoire et un objectif d'attribution est défini par bailleur (cf. p.38).

Au regard des données sur les attributions, du 1er janvier au 30 septembre 2017, sur 1219 attributions :

- → 276, soit **22,6% concernent les publics prioritaires au titre du PDALHPD**
- → 24, soit 2% concernent les publics prioritaires au titre du DALO
- → Soit au total 24,6% des attributions consacrées aux ménages prioritaires
- → 36,5% sont des familles monoparentales et 36,5% sont des personnes seules
- → 43,9% ont entre 30 et 45 ans, 8,8% ont plus de 75 ans
- → 84,6% ont des ressources inférieures aux plafonds PLAI

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

- **276 ménages prioritaires au titre du PDALHPD** ont fait l'objet d'une attribution sur la période (369 demandes actives)

- **24 ménages ont fait l'objet d'une attribution au titre du DALO,** 26 demandes sont enregistrées

Ce taux ne peut être adapté localement, il s'applique par réservataire et pour chaque organisme HLM sur son parc non réservé. Au total :

- La préfecture consacre 100% de ses logements réservés à l'accueil des publics prioritaires ;
- 25% du contingent des communes doit être réservé à l'accueil de ces publics,
- 25% du contingent Action Logement,
- 25% du parc non réservé des bailleurs,
- 25% pour tous les autres réservataires (exemple : Conseil Départemental),

- **Soit un total d'environ 42,5% d'attributions aux publics prioritaires.**

Ainsi, sur la CAB, la CIA devra permettre :

- D'assurer le suivi de ces objectifs et de s'assurer du respect de chaque réservataire et bailleur de ces engagements ;

- De mieux prendre en compte les situations les plus complexes, en travaillant de manière partenariale à leur résolution ;

- De s'assurer que ces attributions ne remettent pas en cause l'équilibre social au sein des quartiers.

Sur la CAB, des engagements ont déjà été conclus avec chaque organisme HLM pour décliner ces objectifs, dans le cadre de l'application de la délégation de gestion du contingent préfectoral. Les objectifs ont été déclinés au prorata de chaque bailleur, comme suit :

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Convention de délégation de gestion du contingent préfectoral avec l'Agglo du Beauvaisis – août 2017 – Parc mobilisable et objectifs prioritaires par bailleur

	Nb de logts sur l'Agglo au 01 01 2017 (44 communes)	Nb de logts réservés au préfet (30% en ppe)	Taux de rotation 2016	Nb de logts mobilisables / an	Objectif 1 - Nb de dossiers DALO (27%)	Objectif 2 Nb de dossiers sortants CHRS (8%)	Objectif 3 - Nb de dossiers PDALHPD (65%)
SA HLM 60	1830	549 30%	10%	55	15	4	36
PICARDIE HABITAT	1702	511 30%	10%	51	14	4	33
SA HLM du BVS	1263	295 23%	10%	30	8	2	20
OPAC	5570	1671 30%	9%	150	40	12	98
TOTAL	10365	3026 29%	9,4%	286	77	23	186

Selon le parc de chaque bailleur, le volume de logements réservés, et les libérations des logements, chaque bailleur et chaque réservataire s'engage aux objectifs d'attribution précédemment cités (25% d'attributions aux publics prioritaires).

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

4. Les leviers et la mise en œuvre des objectifs d'attribution

4.1. Les modalités de coopération inter-bailleurs et inter-réservataires pour concourir à l'atteinte des objectifs

Les modalités de coopération inter-bailleurs et inter-réservataires pour concourir à l'atteinte des objectifs : mise en place d'une commission de coordination.

La loi prévoit deux types d'instances :

- Une commission de coordination : chargée d'examiner les situations prioritaires
- Une commission par QPV pour désigner les candidats à l'attribution d'un commun accord

La CAB prévoit de fusionner ces instances en créant une commission unique : la commission de coordination.

La commission de coordination aura vocation à devenir le principal outil de la coopération inter-bailleurs et inter-réservataires pour la mise en œuvre de la politique d'attribution définie dans la cadre de la CIL.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis propose que cette instance assume les missions suivantes :

- La veille et l'observation des données liées aux objectifs définis par la CIL (avec un zoom par QPV et par quartile de revenus) ;
- L'observation potentielle des données liées aux attributions consacrées aux ménages prioritaires ;
- Le suivi des travaux de la CIA et du PPGD ;
- Faire remonter à la CIL les informations qu'elle jugera nécessaires quant au relogement des ménages dans le cadre des opérations de renouvellement urbain ou sur des situations individuelles « bloquées » (objectif : créer le lien sur ces sujets entre bailleurs et réservataires) ;

Elle sera dotée d'un règlement intérieur précisant sa composition et sa fréquence de réunion. Ce règlement intérieur sera validé lors de la première réunion de la commission.

La composition de cette commission est encadrée par la loi (article L 441-1-6 du code de la construction et de l'habitation) : Etat, communes, bailleurs, réservataires - dont le Département et Action Logement -, associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

La commission communautaire « politique de la ville – habitat » soumettra au choix de ses membres une proposition de composition et la désignation des représentants des communes qui souhaitent y siéger. Afin de permettre un fonctionnement efficace, la commission devra comprendre un nombre de membres restreint et représenter la composition de la CIL.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

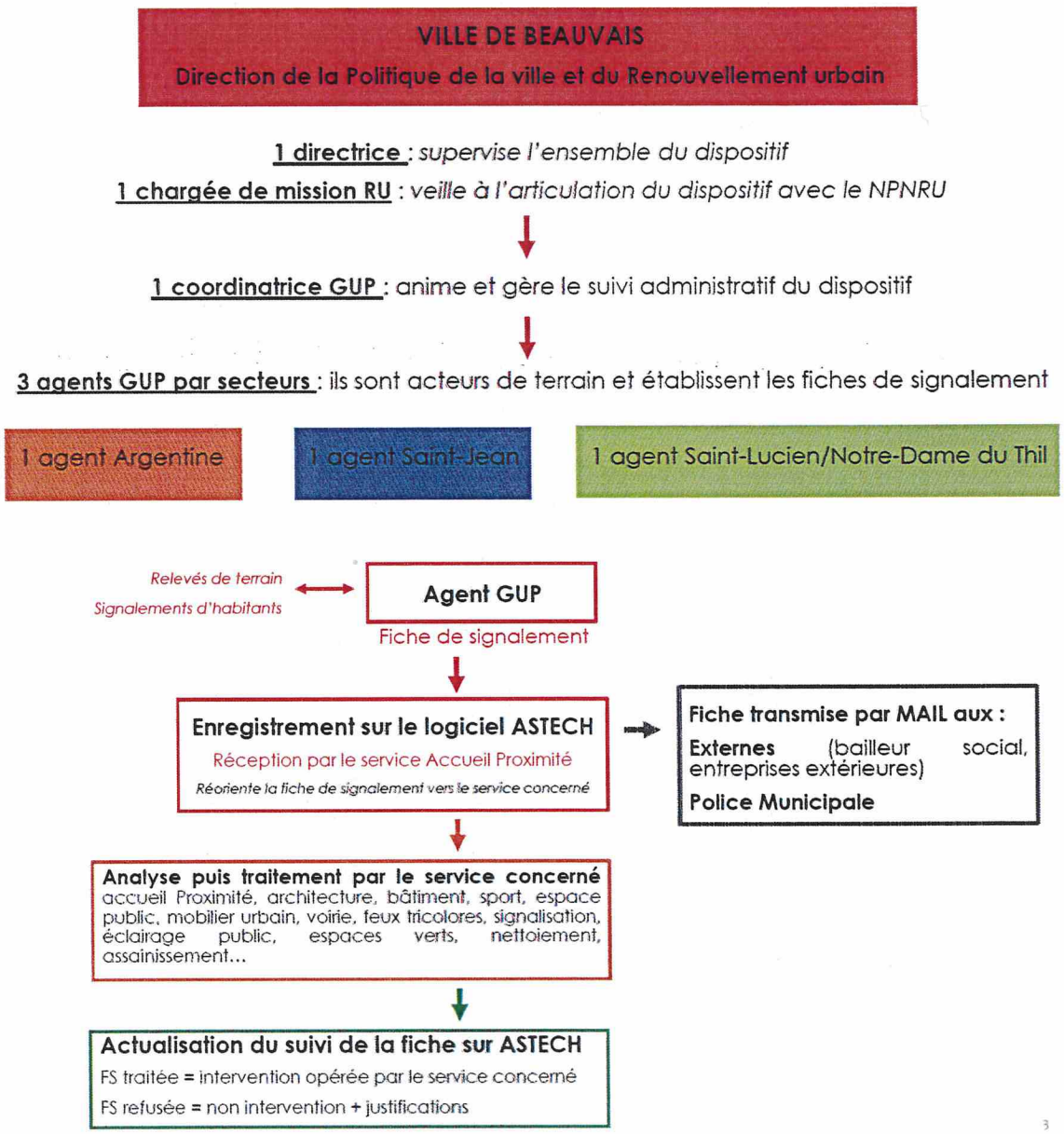
4.2. Les actions concourant à l'attractivité des quartiers

La ville de Beauvais, en lien avec ses partenaires, a mis en place un dispositif de Gestion Urbaine de Proximité au titre du PRU de Saint-Jean, en 2007, étendu aux quartiers Argentine et Saint-Lucien.

Trois objectifs sont poursuivis :

- Résoudre les dysfonctionnements techniques du quotidien pour assurer l'amélioration du cadre de vie,
- Accompagner la transformation du quartier et permettre aux habitants de s'approprier les changements (NPNRU Argentine et St-Lucien),
- Pérenniser les travaux engagés (PRU St-Jean).

1 agent est identifié par secteur pour traiter les dysfonctionnements selon un process défini (ci-dessous).



DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Ces actions seront poursuivies et renforcées pour améliorer l'attractivité des quartiers.

En complément de la GUP, des actions plus ponctuelles, dans un esprit participatif seront soutenues pour renforcer l'attractivité des quartiers. Il peut s'agir d'actions soutenues au titre du pilier cadre de ville du contrat de ville comme des chantiers de proximité ou des actions participatives de réhabilitation de logements. Il peut s'agir d'actions du fonds de participation des habitants de la ville de Beauvais (exemples : opérations d'embellissement, nettoyage collectif, jardins partagés, sites de composts en pieds d'immeuble) qui s'articulent avec la gestion urbaine de proximité. Peuvent également être encouragées pour accompagner le changement, des visites des quartiers urbains dans le cadre des journées du patrimoine, afin de contribuer à la valorisation et l'attractivité du quartier.

4.3. La stratégie de relogement des ménages

La CAB, la ville de Beauvais et leurs partenaires disposent de l'expérience du relogement mené dans le cadre du premier Projet de Rénovation Urbaine sur Saint-Jean.

Le volume exact de démolitions et les relogements associés n'est pas connu à ce jour, dans le cadre des NPNRU. Les scénarios actuels établissent entre 115 à 218 déconstructions sur Saint-Lucien et 199 à environ 296 logements sur Argentine.
Le bilan du relogement a été positif et des moyens ont été mis en place pour accompagner au mieux les ménages. Chaque partenaire du dispositif s'engage sur la mise à disposition de moyens humains sur la durée du processus de relogement, formant ainsi un groupe qui s'intègre à l'équipe projet pilotée par la ville et la CAB. Les relogements des ménages issus des démolitions pourront être traités dans le cadre de l'instance de coordination.

Les modalités de relogement des ménages tiendront compte des règles fixées par l'ANRU et des principes énoncés dans la présente CIA :

- La liberté de choix des ménages concernés à la suite de la proposition de trois offres de relogement respectant les conditions prévues à l'article 13bis de la loi n°4861360 du 1er septembre 1948.
- Le respect de la mixité sociale et des quartiers ;
- Le maintien du lien de solidarité que les ménages avaient pu établir avec leur voisinage au fil des années de cohabitation ;
- La qualité du projet de relogement (qualités des logements proposés, accessibilité, qualité de l'accompagnement) en donnant accès à des parcours résidentiels positifs et en maîtrisant les restes à charge des ménages concernés.

Les critères établis par Beauvais et les bailleurs dans le cadre du 1er PRU pourraient être reconduis :

- Respecter les souhaits et les besoins des locataires,
- Prendre en considération les critères liés à l'âge ou au handicap des locataires pour rechercher des solutions de relogement sur le centre-ville ou dans des logements spécifiques,

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

- Préserver les solidarités familiales ou de voisinage en recherchant une solution de rapprochement,
- Favoriser la décohabitation des enfants majeurs lorsque cela est souhaité, soit en proposant une proximité géographique en cas de lien étroit ou de soutien, soit en permettant l'éloignement en cas de problèmes relationnels,
- Maintenir l'équilibre de la carte scolaire communale en maintenant les effectifs et en recherchant la mixité sociale,
- Porter une attention particulière aux situations de délinquance en recherchant la solution logement la plus opportune, ceci en articulation avec les partenaires du CLSPD.

4.4. Les engagements des partenaires dans la mise en œuvre de la convention

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis s'engage à :

- Assurer le pilotage et le suivi de la présente convention ;
- Assurer le suivi des objectifs de la convention, mener une observation régulière sur le parc locatif social et son occupation ;
- Mettre en place et co-animer la commission de coordination.

L'Etat s'engage à :

- Contribuer aux travaux et participer aux instances organisées par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, assurer le co-pilotage et la co-présidence de la CIL ;
- Assurer le suivi de la délégation de gestion du contingent préfectoral ;
- Transmettre à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis les informations nécessaires au suivi des attributions, à l'observation et à la connaissance du parc social.

Les communes signataires de la présente convention s'engagent à :

- Tenir compte des objectifs fixés par la présente convention pour la désignation de candidats à l'attribution sur les logements relevant de leur contingent ;
- Contribuer aux travaux et participer aux instances organisées par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Les bailleurs s'engagent à :

- S'inscrire dans les objectifs fixés par la présente convention et en tenir compte lors de l'attribution des logements sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Dans le cadre de leurs commissions d'attribution et des règlements qui les régissent, prendre en compte les objectifs fixés par la présente convention ;
- Respecter les engagements pris au titre de la délégation de gestion du contingent préfectoral pour les publics « mal-logés » ;
- Transmettre à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis les informations nécessaires à la réalisation du suivi de la démarche et de l'observation des objectifs d'attribution (via l'URH Hauts-de-France) ;

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Action Logement s'engage à :

- S'inscrire dans les objectifs fixés par la présente convention pour les attributions relevant de son contingent,
- Etre partenaire du dispositif de relogement en mobilisant l'offre locative dont elle dispose située sur le territoire de Beauvais, afin de faciliter le relogement des salariés des entreprises du secteur assujetti concerné par le projet de démolition,
- Mobiliser en tant que de besoin et sous réserve du respect des conditions d'octroi, des moyens et aides au titre de la solvabilisation et de la sécurisation des familles relogées (aides « Loca-Pass », « Visale »),
- Contribuer aux travaux et participer aux instances organisées par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Le Conseil Départemental de l'Oise s'engage à :

- S'inscrire dans les objectifs fixés par la présente convention pour les attributions relevant de son contingent,
- Mobiliser en tant que de besoin et sous réserve du respect des conditions d'octroi, des moyens et aides pour l'accès et le maintien dans le logement des ménages les plus fragiles (Fond Solidarité Logement et Accompagnement Social Lié au Logement),
- Contribuer aux travaux et participer aux instances organisées par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Les associations s'engagent à :

- Contribuer aux travaux et participer aux instances organisées par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

4.5. Les modalités de pilotage, suivi et évaluation de la présente convention

La Conférence Intercommunale du Logement est l'instance de pilotage de l'ensemble des documents d'orientations relatifs aux attributions de logements sociaux. La CIL :

- Elabore le document d'orientations sur les attributions à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ;
- Emet un avis et est associée à l'élaboration de la CIA, en assure son suivi ;
- Emet un avis et est associée à l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur, en assure son suivi.

La **commission de coordination** assure une mise en œuvre opérationnelle de la convention via :

- Une observation régulière du parc social et de son occupation ;
- Un partage entre acteurs de la connaissance sur la situation des quartiers prioritaires ;
- Un suivi du relogement des publics identifiés par la présente CIA,
- Un suivi des objectifs fixés par la présente CIA et du relogement des publics identifiés (publics prioritaires et sous le 1er quartile de revenus de la demande),
- Le suivi d'éventuelles situations « bloquées »,
- Le suivi des relogements dans le cadre des projets de renouvellement urbain.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Un bilan de la présente convention sera établi chaque année et validé lors d'une Conférence Intercommunale du Logement. Au regard des résultats obtenus, la CIL pourra choisir de réviser les objectifs d'attribution. La présente convention pourra faire l'objet d'un avenant.

L'année 2018, première année de mise en œuvre de la CIA, s'entend comme une année « test ». Un bilan sera établi à la fin de l'année 2018 pour :

- Revoir si nécessaire les objectifs fixés au regard de la réalité des données statistiques. En effet, le SNE prévoit de développer de nouvelles fonctionnalités en 2018 permettant un meilleur suivi de la demande et des attributions, en particulier pour les publics prioritaires ;
- Faire un retour sur la commission de coordination et préciser son fonctionnement afin qu'elle constitue une véritable instance opérationnelle de la CIL, sans toutefois alourdir le processus d'attributions.

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

5. Glossaire

ACI : Accord Collectif Intercommunal
CIA : Convention Intercommunale d'Attribution
CIL : Conférence Intercommunale du Logement
CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
NPRU : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
PRU : Programme de Renouvellement Urbain
PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PLH : Programme Local de l'Habitat
PPGDLSID : Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs
QPV : Quartier Prioritaire de la Ville
SNE : Système National d'Enregistrement
USH : Union Sociale pour l'Habitat
URH : Union Régionale pour l'Habitat
ZUS : Zone Urbaine Sensible

Financement LLS :
PLA : Prêt Locatif Aidé
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLUS : Prêt Locatif à Usage Social
PLS : Prêt Locatif Social

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

6. Les signataires de la Convention Intercommunale d'Attribution

Les partenaires, désignés ci-dessous, s'engagent, par signature, à mettre en œuvre les orientations de la convention intercommunale d'attribution.

Pour l'intercommunalité	**Pour la préfecture de l'Oise**
Caroline Cayeux Présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis Communauté d'Agglomération du Beauvaisis Pour la Présidente et par délégation Le Premier Vice-Président	Louis Le Franc Préfet de l'Oise
Pour le Conseil Départemental de l'Oise	**Pour Action Logement**
Nadège Lefebvre Présidente du Conseil Départemental de l'Oise	Joël Le Ny Directeur Régional

Pour la ville de Beauvais
Caroline Cayeux Maire

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Pour les communes réservataires de logements sociaux :

Allonne Christian Sadowski Maire	**Auneuil** Robert Christiaens Maire	**Auteuil** Martine Delaplace Maire	**Aux Marais** Christophe Tabary Maire	**Bailleul-sur-Thérain** Béatrice Lejeune Maire
Berneuil-en-Bray Jacky Petit Maire	**Bresles** Dominique Cordier Maire	**Crèvecœur-le-Grand** André Coët Maire	**Fouquerolles** Philippe Van Walleghem Maire	**Francastel** Hubert Vanysacker Maire
Frocourt Edmond Bailly Maire	**Goincourt** Jacques Billoré Maire	**Haudivillers** Sylvain Frenoy Maire	**Herchies** Jean-Charles Paillart Maire	**Hermes** Grégory Palandre Maire
Juvignies Dominique Devilliers Maire	**La Neuville-en-Hez** Jean-François Dufour Maire	**La Rue-Saint-Pierre** Patrick Signoirt Maire	**Laversines** Frédéric Gamblin Maire	**Le Mont-Saint-Adrien** Jean-Luc Bracquart Maire

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Litz Jean-Jacques Degouy Maire	**Luchy** Erick Mullot Maire	**Milly-sur-Thérain** Christophe de L'Hamaide Maire	**Rainvillers** Laurent Lefèvre Maire	**Rochy-Condé** Frédéric Seguin Maire
Saint-Germain-la-Poterie Claudine Geoffroy Maire	**Saint-Léger-en-Bray** Laurent Delmas Maire	**Saint-Martin-le-Nœud** Jean-Marie Duriez Maire	**Saint-Paul** Gérard Hédin Maire	**Savignies** Gilles Degroote Maire
Therdonne Denis Deslandes Maire	**Tillé** Bruno Marchetti Maire	**Troissereux** Jean-Luc Sauvé Maire	**Velennes** Jean-Paul Ternisien Maire	

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9

Pour les organismes de logements sociaux :
(indiquer le nom et la fonction du représentant de l'organisme / la société)

OPAC de l'Oise Le Directeur général Vincent LERONNAUD	**Picardie Habitat** *Groupe Action Logement* Yann CHEVALIER Directeur général S.A. H.L.M. PICARDIE HABITAT 9 rue Clément Ader 60200 COMPIÈGNE Tél. 03 44 92 51 00	**SA HLM de l'Oise** le Directeur Général Edouard BUROYON	**SA HLM du Beauvaisis** La Directrice générale Claire OLIVIER
OSICA CDC Habitat p/o Rita HURTIS Responsable d'exploitation	**1001 VIES HABITAT** P/o Xavier DAUGRÉ Responsable Habitat	**Oise Habitat** P/o Le Directeur Les Ressources Humaines Léopold MOKO	**ADOMA** CDC Habitat P/o Nathalie LESPINAS La Directrice territoriale adjointe Nathalie LESPINAS

DocuSign Envelope ID: CEDB7184-AB0F-4802-A93C-04517B6D75A9